



2017
RAPPORT ANNUEL
ANNUAL REPORT



VIEL & Cie 
GROUPE
VIEL

SOMMAIRE



CONTENT

01 |

MESSAGE DU PRÉSIDENT

02 |

CHAIRMAN'S MESSAGE

03 | 04

CHIFFRES CLÉS

03 | 04

KEY FIGURES

05 | 57

RAPPORT DE GESTION

06 | 60

MANAGEMENT REPORT

05 | VIEL & CIE EN BOURSE

07 | ACTIVITÉS 2017

13 | ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

13 | UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE

15 | FAITS MARQUANTS

17 | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

47 | PANORAMA ÉCONOMIQUE MONDIAL

55 | RÉSULTATS

06 | INFORMATION FOR SHAREHOLDERS

10 | ACTIVITIES 2017

14 | SIMPLIFIED GROUP STRUCTURE AT 31 DECEMBER 2017

14 | A DIVERSIFIED GEOGRAPHIC PRESENCE

16 | KEY DEVELOPMENTS

33 | CORPORATE GOVERNANCE

51 | WORLD ECONOMIC REVIEW

58 | RESULTS

61 | 157
**COMPTES
CONSOLIDÉS**

- 62 |** RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
- 69 |** COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
- 70 |** ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
- 71 |** BILAN CONSOLIDÉ
- 73 |** TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
- 74 |** TABLEAU DE VARIATION
DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
- 75 |** ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDÉS

158 | 163
COMPTES ANNUELS

- 159 |** COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ
- 160 |** BILAN RÉSUMÉ
- 162 |** VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
- 163 |** TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

164 | 172
TEXTE DES RÉOLUTIONS

61 | 157
**CONSOLIDATED FINANCIAL
STATEMENTS**

- 62 |** REPORT OF THE INDEPENDENT
AUDITORS
- 69 |** CONSOLIDATED INCOME STATEMENT
- 70 |** CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME
- 71 |** CONSOLIDATED BALANCE SHEET
- 73 |** CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT
- 74 |** CONSOLIDATED STATEMENT
OF CHANGES IN EQUITY
- 75 |** NOTES TO THE CONSOLIDATED
FINANCIAL STATEMENTS

158 | 163
COMPANY FINANCIAL STATEMENTS

- 159 |** SUMMARY INCOME STATEMENT
- 160 |** SUMMARY BALANCE SHEET
- 162 |** MOVEMENTS IN SHAREHOLDERS' EQUITY
- 163 |** FIVE-YEAR FINANCIAL SUMMARY

173 | 179
RESOLUTIONS

VIEL & Cie comprend trois pôles d'activité dans le domaine de la finance : Compagnie Financière Tradition SA, présente dans 29 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle, Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, et une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée, présente dans le domaine de la banque privée en France. L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris. Pour plus d'informations sur notre Groupe, www.viel.com.

VIEL & Cie comprises three core businesses in the financial sector: Compagnie Financière Tradition SA, an interdealer broker with a presence in 29 countries, Bourse Direct, a major player in the online trading sector in France, and a 40% equity accounted stake in SwissLife Banque, present in the private banking sector in France. VIEL & Cie shares (codes: FR0000050049, VIL) are listed in Compartment B of Euronext Paris. For more information about our Group, please visit our website at www.viel.com.

The English translation of the French text has been prepared for information purposes only. While we have made every effort to ensure a reliable translation, we make no representation that it is accurate or complete in any way. It is therefore not the intention of VIEL & Cie that it be relied upon in any material respect. The original French version is the only valid one.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2017 a été, contre toute attente, une année assez exceptionnelle et sereine pour l'ensemble des marchés, dans un cadre de poursuite d'une politique très souple et prudente des Banques Centrales et de reprise solide de l'économie mondiale. Les tensions internationales très présentes en début d'année se sont progressivement estompées. Ainsi, malgré les incertitudes liées au Brexit, la livre sterling a fini par se ressaisir, l'arrivée du Président américain D. Trump s'est traduite par une croissance à deux chiffres de l'indice américain Dow Jones et les nombreuses tensions possibles et envisagées ont finalement changé de nature au cours de l'année.

L'économie mondiale reste cependant caractérisée par une dette globale très significative dans un contexte de taux d'intérêts très bas. La FED, pionnière dans la mise en place d'une politique de remontée progressive des taux d'intérêts afin de les adapter au niveau d'inflation et de croissance de l'économie américaine sans déstabilisation des marchés, enregistre plutôt un succès. La Banque Centrale européenne est encore restée très accommodante. Dans un monde où la réglementation financière a été très riche au cours des dernières années, les marchés ont progressivement perdu de la profondeur. Cependant, les intentions politiques du Président D. Trump sur la réglementation financière, ouvrent de nouvelles perspectives.

Dans ce contexte 2017, l'activité d'intermédiation professionnelle du Groupe s'est déroulée dans un environnement de marché globalement stabilisé, marqué par une légère croissance du chiffre d'affaires à cours de change constants.

Le marché boursier français a connu une nouvelle année marquée par de faibles volumes d'échanges de capitaux et une volatilité atteignant des plus bas historiques, pénalisant ainsi le secteur de la bourse en ligne en France.

VIEL & Cie a ainsi enregistré pour l'année 2017, un chiffre d'affaires consolidé de 756,6 millions d'euros contre 770,9 millions d'euros en 2016, en baisse de 1,9 % à cours de change variables mais en croissance de 1,2 % à cours de change constants.

Le résultat d'exploitation consolidé de VIEL & Cie s'élève à 56,4 millions d'euros en 2017, contre 53,9 millions d'euros en 2016 soit une hausse de 4,7 % à cours de change variables (+7,1 % à cours constants).

VIEL & Cie enregistre ainsi un résultat net consolidé de 43,6 millions d'euros contre 45,9 millions d'euros en 2016, en baisse de 4,8 % à cours de change variables, pénalisé par des effets de change négatifs et une charge d'impôt complémentaire liée à la nouvelle fiscalité

américaine. Les intérêts minoritaires s'établissent à 12,9 millions d'euros en baisse de 10,6 % par rapport à 2016 (à cours de change variables). Le résultat net - part du groupe s'inscrit à 30,7 millions d'euros en 2017 contre 31,4 millions d'euros en 2016.

Les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie s'établissent à 454,8 millions d'euros contre 466,7 millions d'euros en 2016, dont 350,3 millions d'euros pour la part du Groupe après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 18,4 millions d'euros.

Dans le cadre des activités d'intermédiation professionnelle de VIEL & Cie, le Groupe se positionne comme l'un des 3 acteurs globaux du secteur. En 2017, Compagnie Financière Tradition a maintenu ses efforts d'une gestion stricte des coûts et son attention historique sur la solidité de son bilan, axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette. En outre, le Groupe demeurera attentif aux opportunités de croissances organique et externe afin de compléter encore davantage son portefeuille de produits dans une industrie en phase avancée de consolidation autour des trois acteurs globaux dont Compagnie Financière Tradition.

Sur son activité de bourse en ligne, l'année 2017 a été marquée par une dynamique commerciale soutenue de recrutement de nouveaux comptes de Bourse Direct. Malgré la contraction des volumes d'ordres traités, Bourse Direct, leader de son secteur en France, a amélioré sa rentabilité.

L'activité de banque privée, au travers de Swisslife Banque Privée, a enregistré une progression de ses résultats en 2017.

En 2018, afin de conforter son positionnement dans le secteur, Compagnie Financière Tradition mettra la solidité de son bilan au service de sa croissance. Ainsi, le Groupe demeurera attentif à toutes les opportunités de croissance disponibles autant externes que par le recrutement de nouveaux talents.

Bourse Direct quant à elle poursuivra la croissance de son rythme de recrutement de nouveaux clients dans le cadre d'une politique de diversification de son offre.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 14 juin 2018, la distribution d'un dividende de 20 centimes d'euro par action, versé en numéraire.

Je remercie nos actionnaires pour leur fidélité et leur confiance.

Patrick Combes

CHAIRMAN'S MESSAGE

Contrary to expectations, 2017 was a stand-out and rather serene year for the markets, against a backdrop of continuing loose and cautious monetary policies by central banks and robust growth in the global economy. The geopolitical tensions, very much in focus at the beginning of the year, eased gradually. The British pound staged a broad recovery despite the uncertainties surrounding Brexit, the arrival of US President Donald Trump translated into double-digit gains for the Dow Jones Industrial Average, and a number of possible or potential sources of tension were finally transformed over the course of the year.

Nonetheless, massive global debt in a very low interest rate environment continued to characterise the world economy. The Fed led the way in hiking interest rates, and has been quite successful in its strategy to raise rates gradually to adapt them to US inflation and economic expansion, without disrupting the markets. Meanwhile, the European Central Bank maintained its accommodative monetary policy. In a world where financial regulation has burgeoned in recent years, the markets lost some of their depth. However, President Trump's policy intentions for the financial regulatory framework could open up new perspectives.

Against this backdrop, the market environment for the Group's interdealer broking business was generally stable in 2017, with revenue up slightly at constant exchange rates.

In the French stock market, the year was again marked by weak volumes of capital flows and historically low volatility, which negatively impacted the online trading sector in France.

VIEL & Cie reported consolidated revenue of €756.6 million compared with €770.9 million in 2016, a decline of 1.9% at variable exchange rates, but an increase of 1.2% in constant currencies.

Consolidated operating profit was €56.4 million in 2017 against €53.9 million in 2016, a rise of 4.7% at variable exchange rates or 7.1% in constant currencies.

Consolidated net profit was €43.6 million, compared with €45.9 million in 2016, a decline of 4.8% in variable currencies, reflecting negative currency effects and an additional tax expense associated with the new US tax reform. Minority interests amounted to €12.9 million, down 10.6% in variable currencies compared with 2016. Net profit Group share was €30.7 million in 2017, against €31.4 million in 2016.

Consolidated equity stood at €454.8 million against €466.7 million in 2016, €350.3 million of which was Group share after deduction of the gross value of directly held treasury shares totalling €18.4 million.

In VIEL & Cie's IDB business, the Group is positioning itself as one of the three global leaders in the sector. In 2017, Compagnie Financière Tradition maintained tight control of its cost base. It remained focused on a sound balance sheet with a strong capital position while keeping a low level of intangible assets and a strong net cash position. The Group will continue to explore external and organic growth opportunities in order to further enhance its product portfolio, against a backdrop of advanced consolidation in the industry around three global players, including Compagnie Financière Tradition.

In its online trading business, 2017 was marked by a solid momentum in the recruitment of new accounts at Bourse Direct. The company, industry leader in France, improved its profitability despite a drop in trading volumes.

The Group's private banking business, conducted through SwissLife Banque Privée, reported improved results in 2017.

In 2018, Compagnie Financière Tradition will use its solid balance sheet to support its growth efforts and consolidate its position in the sector. It will remain focused on all growth opportunities, both external and through recruitment of new talent. Bourse Direct will actively pursue the recruitment of new customers as part of its policy to further diversify its offering.

At the Annual General Meeting to be held on 14 June 2018, the Board will be seeking shareholder approval to pay a cash dividend of 20 euro cents per share.

I would like to take this opportunity to thank our shareholders for their continued loyalty and trust.

Patrick Combes

CHIFFRES CLÉS



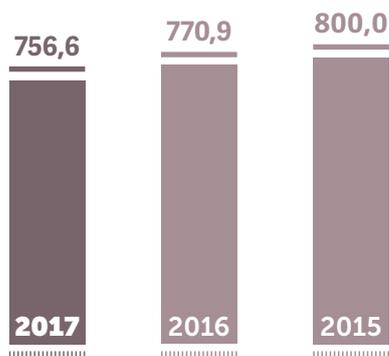
KEY FIGURES

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)

CONSOLIDATED REVENUE

(€m)

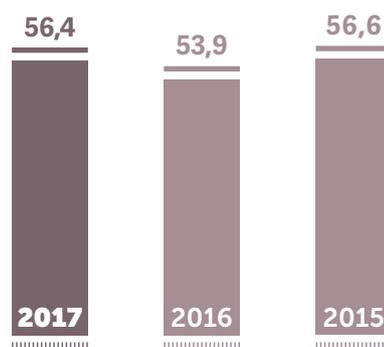


RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)

CONSOLIDATED OPERATING PROFIT

(€m)

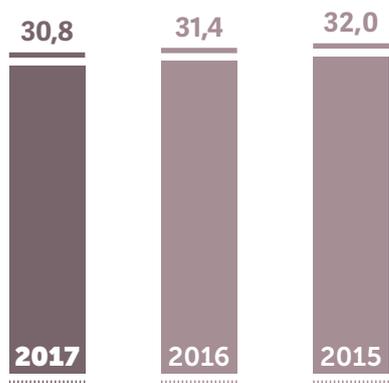


RÉSULTAT NET-PART DU GROUPE

(En millions d'euros)

NET PROFIT-GROUP SHARE

(€m)

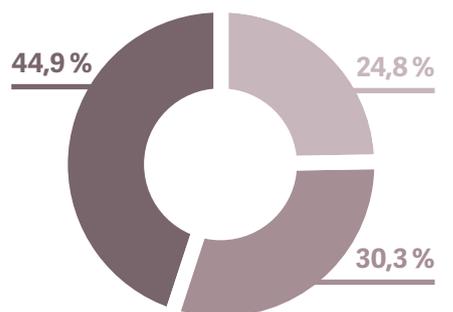


CHIFFRE D'AFFAIRES

(par zone géographique)

REVENUE

(by geographic region)



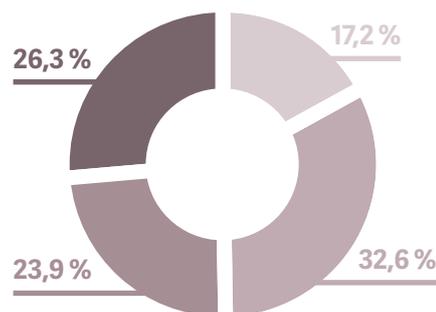
■ Europe
■ Amériques
■ Asie-Pacifique

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2017

(par zone géographique)

HEADCOUNT AT 31 DECEMBER 2017

(by geographic region)



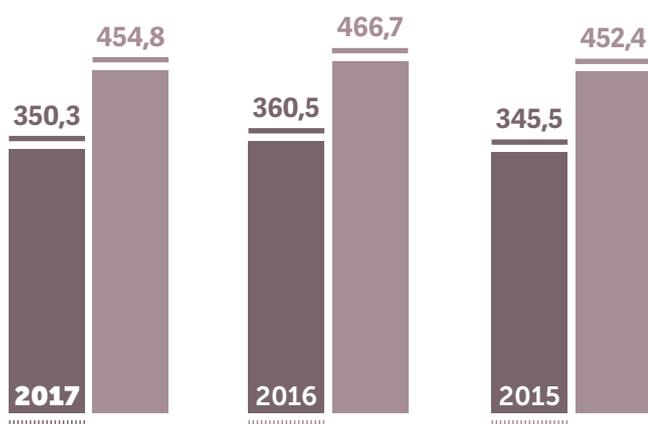
■ Royaume-Uni
■ Amériques
■ Asie-Pacifique
■ Europe continentale

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)

CONSOLIDATED EQUITY

(€m)



■ Capitaux propres consolidés - part du Groupe
■ Consolidated equity - Group share

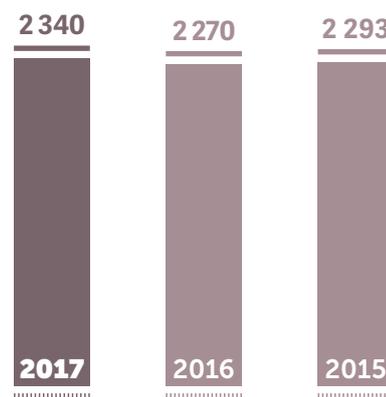
■ Total des capitaux propres consolidés
■ Total consolidated equity

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF

(Au 31 décembre)

HEADCOUNT

(At 31 december)



VIEL & CIE EN BOURSE

L'action VIEL & Cie clôture l'année 2017 avec un cours de 5,40 €, sa capitalisation boursière s'élève à 416 613 731 euros au 31 décembre 2017.

ÉVOLUTION BOURSIÈRE DE VIEL & CIE

À Paris, le CAC40 a enregistré une progression de 9,26 %, sa plus belle performance depuis 2013. Le Footsie britannique a terminé sur son plus haut historique avec une hausse de 7,63 % sur l'année. L'indice a principalement été porté par le secteur des ressources de base en fin d'année 2017. Le DAX allemand a signé une progression de 12,51 % alors que les indices américains ont enregistré des records successifs durant toute l'année 2017. Sur l'année 2017, le Dow Jones affiche ainsi un gain de 25,08 %, le S&P 500 de 19,42 % et le Nasdaq Composite un bond de 28,2 %. Le compartiment technologique s'est notamment distingué avec un bond de 36,9 % en 2017 aux États-Unis.

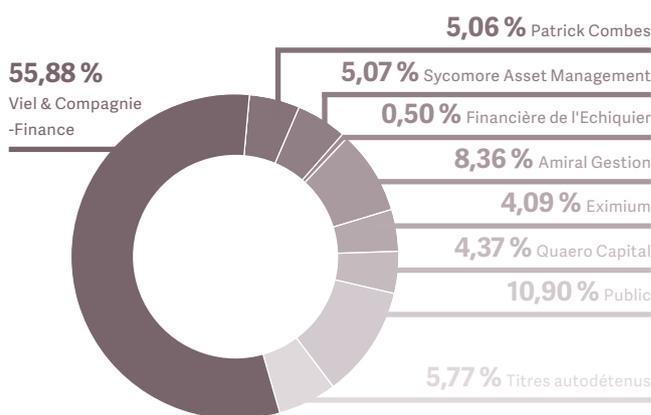
L'action VIEL & Cie, quant à elle, a commencé l'année 2017 sur ses plus bas niveaux à 4,25 €, elle a ensuite connu une progression continue sur le premier trimestre pour atteindre un premier plus haut le 24 mars à 5,47 €. Après une légère inflexion début avril, l'action est redescendue à 5,17 € pour remonter progressivement vers son second plus haut le 5 mai à 5,85 €. Le 6 juin elle atteint son plus haut de l'année 2017 à 6 €. L'action va alors rester sur ce niveau, oscillant entre 6 € et 5,85 €, de la fin du deuxième trimestre jusqu'à la fin du mois août. Sur les quatre derniers mois de l'année, l'action a évolué entre 5,57 € et 5,15 € pour finir l'année 2017 à un cours de 5,40 €.

DONNEES BOURSIÈRES

	2017	2016
Nombre d'actions au 31 décembre	77 150 691	80 599 189
Capitalisation boursière au 31 décembre	416 613 731	350 606 472
Cours le plus haut	6,00	4,46
Cours le plus bas	4,15	3,15
Volume quotidien moyen en nombre de titres	12 158	11 759
PER au 31 décembre	9,54	11,12
Résultat d'exploitation / action	0,73	0,67
Résultat net - part du Groupe / action	0,40	0,43

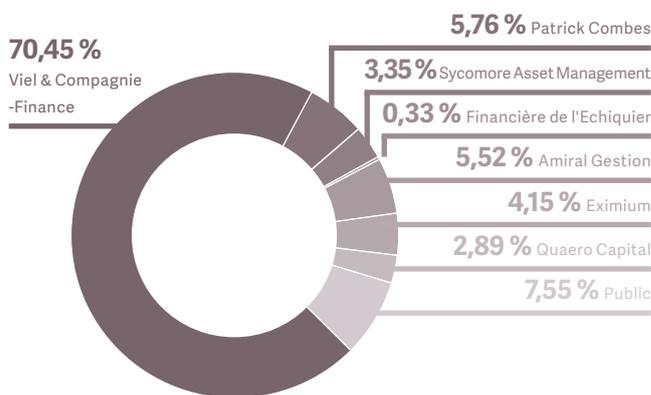
RÉPARTITION DU CAPITAL

AU 31 DÉCEMBRE 2017



DROITS DE VOTE

AU 31 DÉCEMBRE 2017



DIVIDENDE PAR ACTION



INFORMATION FOR SHAREHOLDERS

VIEL & Cie shares ended the year at €5.40, valuing the Company at €416,613,731 at 31 December 2017.

SHARE PERFORMANCE

In Paris, the CAC40 gained 9.26%, its best performance since 2013. London's FTSE 100 closed 2017 at a new record high of 7.63%, boosted by a broad rally in commodity prices at the end of the year. Germany's DAX rose 12.51%, whilst the US indexes posted record-breaking highs throughout the year. The Dow Jones was up 25.08%, the S&P 500 climbed 19.42% and the Nasdaq Composite jumped 28.2%. Technology stocks in particular led the gains, soaring 36.9% in the US in 2017.

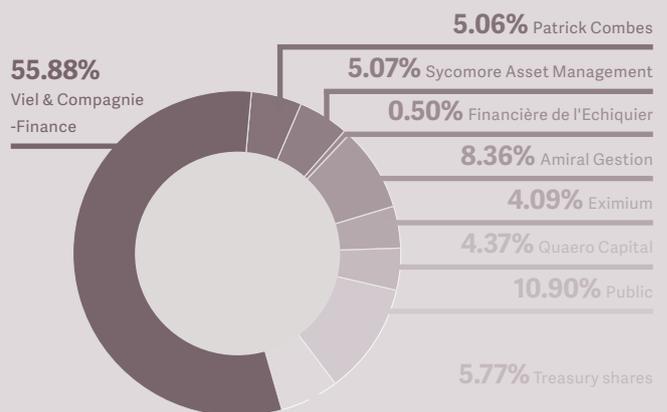
The VIEL & Cie share price started off at €4.25, its lowest level of the year, but then rose steadily throughout the first quarter touching €5.47 on 24 March. After a slight pullback in early April the price slipped to €5.17 but then climbed back gradually, reaching €5.85 on 5 May, and hit its peak for the year at €6 on 6 June. It remained around this level, oscillating between €6 and €5.85, from the end of the second quarter until the end of August. During the last four months of the year, the share price moved between €5.57 and €5.15, and finally ended 2017 at €5.40.

STOCK MARKET DATA

	2017	2016
Number of shares on 31 December	77,150,691	80,599,189
Market capitalisation on 31 December	416,613,731	350,606,472
Highest price	6.00	4.46
Lowest price	4.15	3.15
Average daily volume of shares	12,158	11,759
PER on 31 December	9.54	11.12
Operating profit/share	0.73	0.67
Net profit - Group share/share	0.40	0.43

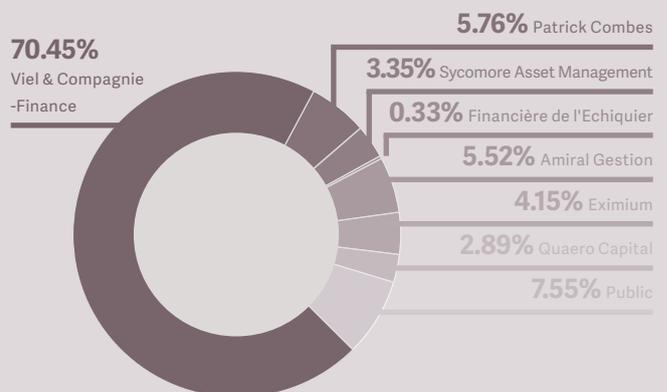
SHARE OWNERSHIP STRUCTURE

AT 31 DECEMBER 2017



VOTING RIGHTS

AT 31 DECEMBER 2017



DIVIDEND PER SHARE



ACTIVITÉS 2017



VIEL & Cie accompagne ses participations dans la durée pour les aider dans leur développement. VIEL & Cie agit en tant qu'investisseur professionnel et responsable dans des sociétés dans le secteur de la Finance en France et surtout à l'étranger. VIEL & Cie est ainsi un actionnaire de premier rang dans des sociétés cotées ou non cotées.

VIEL & Cie consolide deux participations majoritaires dans des sociétés cotées et une participation minoritaire par mise en équivalence dans une banque privée. Les métiers de ces pôles d'activité sont :

- l'intermédiation financière professionnelle au travers de **Compagnie Financière Tradition, société cotée sur la bourse Suisse, détenue à hauteur de 70,79 % par VIEL & Cie et représentant 95,0 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;**
- **la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, société cotée sur Euronext Paris (compartiment C), contrôlée à 76,57 % ;**
- **la banque privée, SwissLife Banque Privée, dans laquelle VIEL & Cie détient 40 % en partenariat avec le groupe SwissLife.**

VIEL & Cie enregistre une hausse de 1,2 % de son chiffre d'affaires consolidé à cours de change constants en 2017. Son résultat d'exploitation s'inscrit également en hausse de 7,1 % en 2017 à cours de change constants et s'élève à 56,4 millions d'euros. Le résultat net enregistre une baisse de 4,8 % pour s'établir à 43,7 millions d'euros en 2017 en raison d'une dégradation du résultat financier liée notamment aux effets de change.

PÔLE DE L'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE

Compagnie Financière Tradition est un des leaders des IDB (Inter Dealer Broker) sur le marché international. Présent dans 29 pays, le Groupe emploie plus de 2 340 personnes et fournit des services d'intermédiation sur une vaste gamme de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, environnement, métaux précieux). Compagnie Financière Tradition SA est cotée au SIX Swiss Exchange (CFT). Le Groupe apporte ses services aux institutions financières et autres

traders professionnels sur les marchés de capitaux. Face à l'évolution réglementaire observée depuis quelques années et dans le prolongement logique de ses services de courtage à la voix, le groupe accélère le développement de son offre de services de courtage électronique par le biais de sa technologie propriétaire hybride et le lancement de diverses plateformes.

Compagnie Financière Tradition enregistre un **chiffre d'affaires consolidé** de CHF 802,5 millions en 2017 contre CHF 803,4 millions pour l'année 2016, soit une baisse de 0,1 % à cours de change courants. A cours de change constants, le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition est en hausse de 1,2 %.

Le **résultat d'exploitation** du groupe atteint CHF 63,1 millions contre CHF 60,5 millions en 2016 soit une marge opérationnelle de 7,8 % pour l'année 2017 en hausse par rapport à l'année précédente. Cette amélioration des performances s'explique principalement par une stabilisation du chiffre d'affaires et une bonne maîtrise des dépenses au sein du groupe.

Le **résultat net-part du groupe** s'inscrit à CHF 46,4 millions contre CHF 50,4 millions en 2016 en raison d'une dégradation du résultat financier liée notamment à des pertes de changes sur l'année 2017.

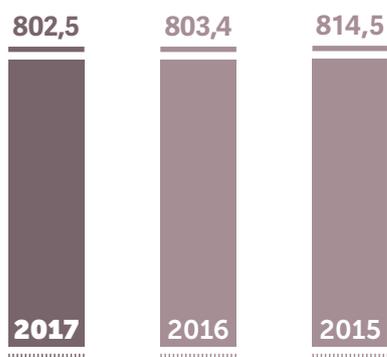
La société représente 95,0 % du chiffre d'affaires consolidé de VIEL & Cie en 2017.

L'activité d'intermédiation professionnelle du Groupe au cours de l'exercice 2017 s'est déroulée dans un environnement de marché globalement stabilisé avec toutefois des disparités importantes entre les régions et les classes d'actifs. Le Groupe a procédé à des acquisitions minoritaires dans des acteurs de son secteur en 2017. Par ailleurs, l'activité de la plateforme de change en ligne pour investisseurs particuliers au Japon, Gaitame.com, a connu une légère contraction en 2017. Le Groupe a maintenu son attention historique sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette. Compagnie Financière Tradition continuera à mettre en 2018, la solidité de son bilan au service de sa croissance. Ainsi, le Groupe demeurera attentif à toutes les opportunités de croissance disponibles autant externes que par le recrutement de nouveaux talents.

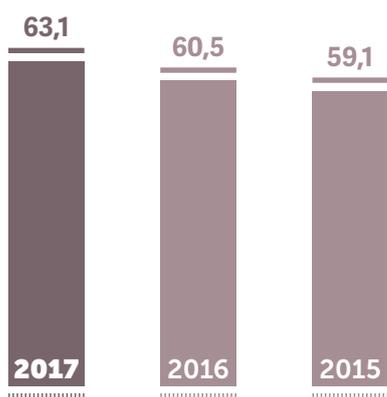
CHIFFRES CLÉS DE COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

(en millions de CHF)

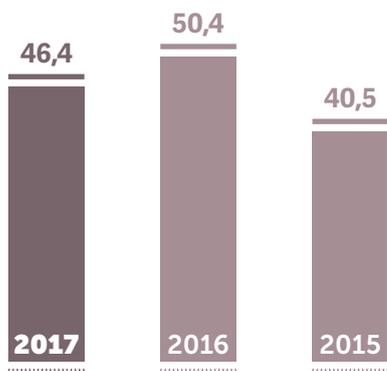
CHIFFRES D'AFFAIRES (en mCHF)



RÉSULTAT D'EXPLOITATION (en mCHF)



RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ (en mCHF)



PÔLE DE BOURSE EN LIGNE

Bourse Direct, leader français de la bourse en ligne a poursuivi son développement en 2017 dans un contexte de marché marqué par une très faible volatilité. En 2017, 90 % des journées de bourse ont connu une variation inférieure à 1 %. Le volume d'ordres exécutés de plus de 3,5 millions, enregistre ainsi une baisse sur l'année 2017. Avec plus de 127 000 comptes de clients fin 2017 et plus de 16 000 nouveaux comptes recrutés en 2017, Bourse Direct est le premier acteur du marché de la bourse en ligne en France, en volume d'ordres exécutés, quatre fois récompensé pour la qualité de son service client.

Les **produits d'exploitation bancaire** de Bourse Direct s'élèvent à 35,2 millions d'euros contre 34,5 millions d'euros en 2016, en hausse de 1,8 % dans un contexte de marché de contraction des volumes d'échanges sur les places boursières et de taux d'intérêt très bas. La Société a enregistré des charges d'exploitation bancaire à 4,7 millions d'euros contre 5,5 millions d'euros en 2016. Ces charges sont principalement constituées de commissions de marché dans le cadre de l'exécution des ordres de bourse.

Le **produit net bancaire** enregistre une hausse de 4,9 % et s'établit à 30,5 millions d'euros contre 29,0 millions en 2016. Le nombre d'ordres exécutés connaît une baisse en 2017 pour s'établir à 3,5 millions contre 3,8 millions en 2016. Les charges d'exploitation atteignent 26,5 millions d'euros contre 25,7 millions d'euros en 2016. Ces charges comprennent notamment des charges de personnel à hauteur de 9,3 millions d'euros contre 9,0 millions d'euros en 2016.

Le **résultat d'exploitation** s'inscrit ainsi en bénéfice de 4,0 millions d'euros en 2017, contre 3,3 millions d'euros en 2016 en hausse de 21,9 %. La marge calculée sur les produits d'exploitation s'établit ainsi à 11,3 % contre 9,5 % en 2016.

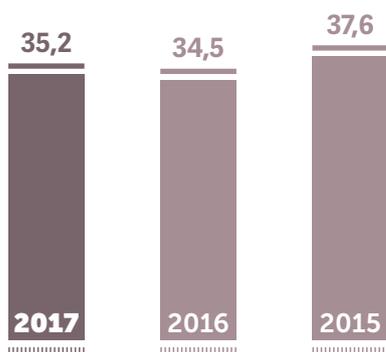
Le **résultat net** s'inscrit donc à 3,1 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2016 après enregistrement d'une charge d'impôt d'un montant de 1,0 million d'euros.

Bourse Direct « expert de la Bourse » en France propose à ses clients « le meilleur service de bourse en ligne au meilleur prix ». Son offre s'articule autour d'outils performants et innovants et d'une large gamme de produits : actions françaises et étrangères, produits de placement (OPCVM, Assurance-Vie), produits dérivés (MONEP, Futures), CFD, Forex. Bourse Direct dispose d'une équipe d'experts des marchés financiers qui accompagne les clients. Dans le cadre d'une démarche pédagogique, des formations gratuites sont proposées à l'ensemble des prospects et clients dont les thèmes vont de l'initiation à la bourse à l'analyse technique. La société a été primée « Service Client de l'année » en 2015 et en 2016 dans sa catégorie et a reçu à nouveau ce prix pour la 3^{ème} année consécutive en 2017 (Enquête menée par

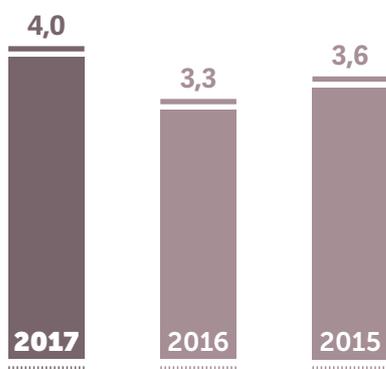
Viseo Conseil). Bourse Direct dispose également d'un service d'exécution, qui assure une intégration complète de la chaîne de traitement des opérations de ses clients mais également d'un service de négociation, tenue de comptes, conservation auprès d'intervenants privés et institutionnels comprenant une mise à disposition de site Internet en produit « blanc ».

CHIFFRES CLÉS DE BOURSE DIRECT

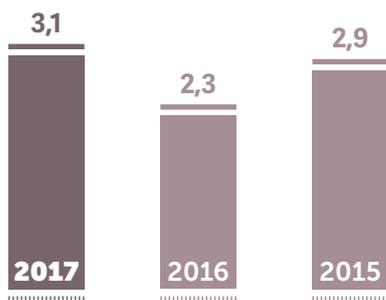
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE (en millions d'euros)



RÉSULTAT D'EXPLOITATION (en millions d'euros)



RÉSULTAT NET (en millions d'euros)



PÔLE DE BANQUE PRIVÉE

VIEL & Cie détient une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée depuis août 2007. Le développement des activités de banque privée du Groupe s'est poursuivi en 2017.

Cette participation est consolidée dans les comptes de VIEL & Cie par une mise en équivalence.

SwissLife Banque Privée exerce avec sa filiale SwissLife Gestion Privée, quatre activités principales :

- une activité de banque privée destinée à une clientèle directe,
- une activité de banque de détail de type « assur-banque » s'adressant aux clients particuliers et à une clientèle de professionnels du groupe SwissLife France par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution,
- une activité de banque de détail s'adressant aux clients particuliers de Partenaires Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants,
- une activité de conservateur de valeurs mobilières pour les sociétés du groupe SwissLife France et de dépositaire des OPCVM gérés par SwissLife Asset Management (France) et par sa filiale SwissLife Gestion Privée.

A fin 2017, les activités du groupe SwissLife Banque Privée regroupent plus de 5,0 milliards d'euros d'actifs en conservation.

Ce pôle d'activité enregistre un produit net bancaire de 56,0 millions d'euros en 2017 contre 41,3 millions d'euros en 2016. La société enregistre une forte hausse de son résultat bénéficiaire en 2017 dégageant ainsi une marge nette de près de 15 %.

2017 OPERATING REVIEW

VIEL & Cie works closely with its portfolio companies assisting them to develop and grow their business through time. We are a professional and responsible investor in financial sector companies in France, and particularly abroad. VIEL & Cie is a major shareholder in both listed and unlisted companies.

The Group consolidates two majority interests in listed companies and one equity-accounted minority interest in a private bank. These three core businesses comprise:

- interdealer broking, through Compagnie Financière Tradition, a company listed on the SIX Swiss Exchange in which VIEL & Cie holds a 70.79% interest. This segment represents 95.0% of the Group's consolidated revenue;
- online trading, through Bourse Direct, listed on the Euronext Paris (Compartment C), in which the Group has a 76.57% controlling interest;
- SwissLife Banque Privée, a private bank in which VIEL & Cie holds a 40% interest in partnership with the SwissLife Group.

VIEL & Cie reported a rise in consolidated revenue of 1.2% in 2017 at constant exchange rates. Operating profit was also ahead at €56.4 million, an increase of 7.1% in constant currencies. Net profit was down 4.8% to €43.7 million in 2017 reflecting a decline in financial income mainly impacted by negative currency effects.

INTERDEALER BROKING

Compagnie Financière Tradition is one of the world's leading interdealer brokers (IDB) in the international market. With a presence in 29 countries, the Group employs over 2,340 people globally and provides broking services for a complete range of financial products (money market products, bonds, interest rate, currency and credit derivatives, equities, equity derivatives, interest rate futures and index futures) and non-financial products (energy and environmental products, and precious metals). Compagnie Financière Tradition SA (CFT) is listed on

the SIX Swiss Exchange. The Group facilitates transactions between financial institutions and other professional traders in the capital markets. Against a backdrop of continued uncertainty on the regulatory front and as a logical extension of its voice brokerage services, the Group accelerated the development of its electronic brokerage services through hybrid proprietary technology and the launch of various trading platforms.

Compagnie Financière Tradition reported **consolidated revenue** of CHF 802.5 million in 2017 compared with CHF 803.4 million in 2016, a decline of 0.1% at current exchange rates. In constant currencies, consolidated revenue was up by 1.2%.

The Group's **operating profit** was CHF 63.1 million compared with CHF 60.5 million in 2016, for an operating margin of 7.8% in 2017, higher than the previous year. This improved performance was primarily due to stabilised revenue and tight expenditure control within the Group.

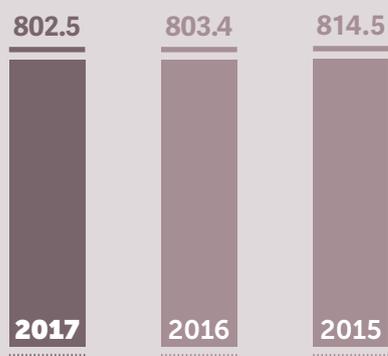
Group share of net profit was CHF 46.4 million against CHF 50.4 million in 2016 due to a decline in financial income driven mainly by foreign exchange losses in 2017.

The Company represented 95.0% of VIEL & Cie's consolidated revenue in 2017.

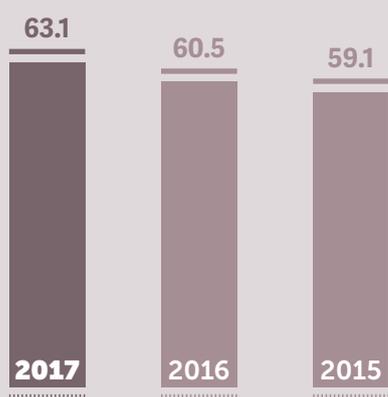
The market environment for the Group's IDB business was generally stable in 2017, although there were significant differences among the geographic regions and asset classes. The Group acquired minority interests in a number of players in its sector during the year. In Japan, its online forex trading business for retail investors, Gaitame.com, was down slightly in 2017. The Group maintained its focus on a sound balance sheet with a strong capital position while keeping a low level of intangible assets and a strong net cash position. In 2018, Compagnie Financière Tradition will continue to use its solid balance sheet to support its growth efforts. It will remain focused on all growth opportunities, both external and through recruitment of new talent.

KEY FIGURES FOR COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION (CHFm)

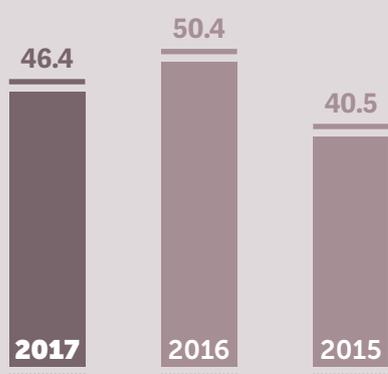
REVENUE (CHFm)



OPERATING PROFIT (CHFm)



NET PROFIT ATTRIBUTABLE TO COMPANY SHAREHOLDERS (CHFm)



ONLINE TRADING

Bourse Direct, the French leader in online trading continued its growth path against a backdrop of low volatility in the markets. In 2017, 90% of the trading days experienced less than 1% variation. The number of executed trades exceeded 3.5 million, down from the volume in the previous year. With over 127,000 client accounts at year-end and more than 16,000 new accounts on the books in 2017, Bourse Direct is the leader in the French online trading market in terms of trading volumes. It also received the award for highest overall client satisfaction and customer service for the fourth time.

Banking income was up 1.8% to €35.2 million against €34.5 million in 2016 against a backdrop of lower stock trading volumes and very low interest rates. The Company had operating expenses of €4.7 million against €5.5 million in 2016, consisting mainly of market fees in connection with the execution of orders.

Net banking income grew 4.9% to €30.5 million compared with €29.0 million in 2016. The number of trades fell to 3.5 million in 2017 compared with 3.8 million a year ago. Operating expenses were €26.5 million against €25.7 million in 2016, notably including staff costs of €9.3 million against €9.0 million in 2016. Operating profit was up 21.9% to €4.0 million in 2017, compared with €3.3 million in the previous year, for an operating margin of 11.3% against 9.5% in 2016.

Net profit was €3.1 million against €2.3 million in 2016 after recognition of a tax expense of €1.0 million.

Bourse Direct, the "trading expert" in France, offers its clients "the best online trading service at the best price". Its offering features powerful, innovative tools and spans a broad spectrum of products: French and foreign equities, investment products, (UNCITS, life insurance), derivative products (MONEP, futures), CFDs and Forex. It has a team of financial market experts on hand to provide support and guidance for clients. As an additional service, it offers educational resources to current and prospective clients, including a range of training opportunities free of charge, covering themes from stock market basics to technical analysis. The company was voted "Best Customer Service of the Year" in its category in 2015 and 2016, and won the award again for the third year running in 2017 (Survey conducted by Viseo Conseil). Bourse Direct offers an order execution service providing clients with fully integrated facilities, as well as trading, account holding and custodian services with private and institutional partners, including access to a white label website.

KEY FIGURES FOR BOURSE DIRECT

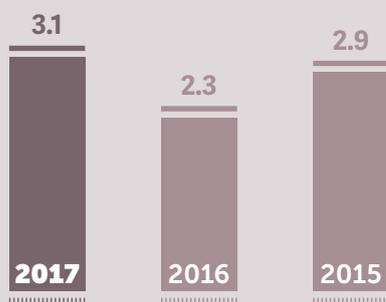
BANKING INCOME (€m)



OPERATING PROFIT (€m)



NET PROFIT (€m)



PRIVATE BANKING

VIEL & Cie has held a 40% stake in SwissLife Banque Privée since August 2007. The Group's private banking activities continued to grow in 2017.

This holding is consolidated in the accounts using the equity method.

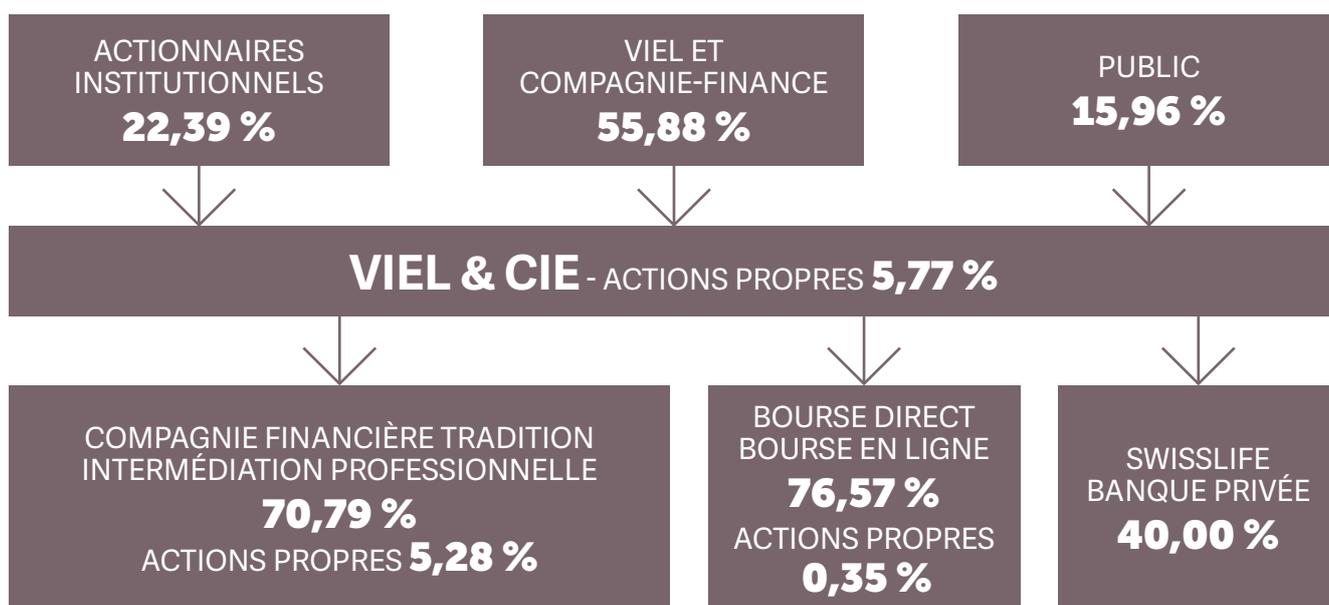
SwissLife Banque Privée and its subsidiary, SwissLife Gestion Privée, have four core businesses:

- private banking services for direct clients
- retail banking in the bancassurance field, catering to private clients as well as professional clients of the SwissLife France group through its distribution networks
- retail banking for private clients of independent financial advisors partnering with the Bank
- custodian services for companies of the SwissLife France group, and depository services for Sicavs managed by SwissLife Asset Management (France) and its subsidiary, SwissLife Gestion Privée.

SwissLife Banque Privée had custodial assets of €5.0 billion at the end of 2017.

This business segment reported net banking income of €56.0 million in 2017 against €41.3 million in the previous year. The company posted a strong rise in profit for the reporting period, with a net margin of close to 15%.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017



UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE



AMÉRIQUES

Bogota / Boston / Buenos Aires / Dallas / Houston / Mexico / New York / Santiago / Stamford

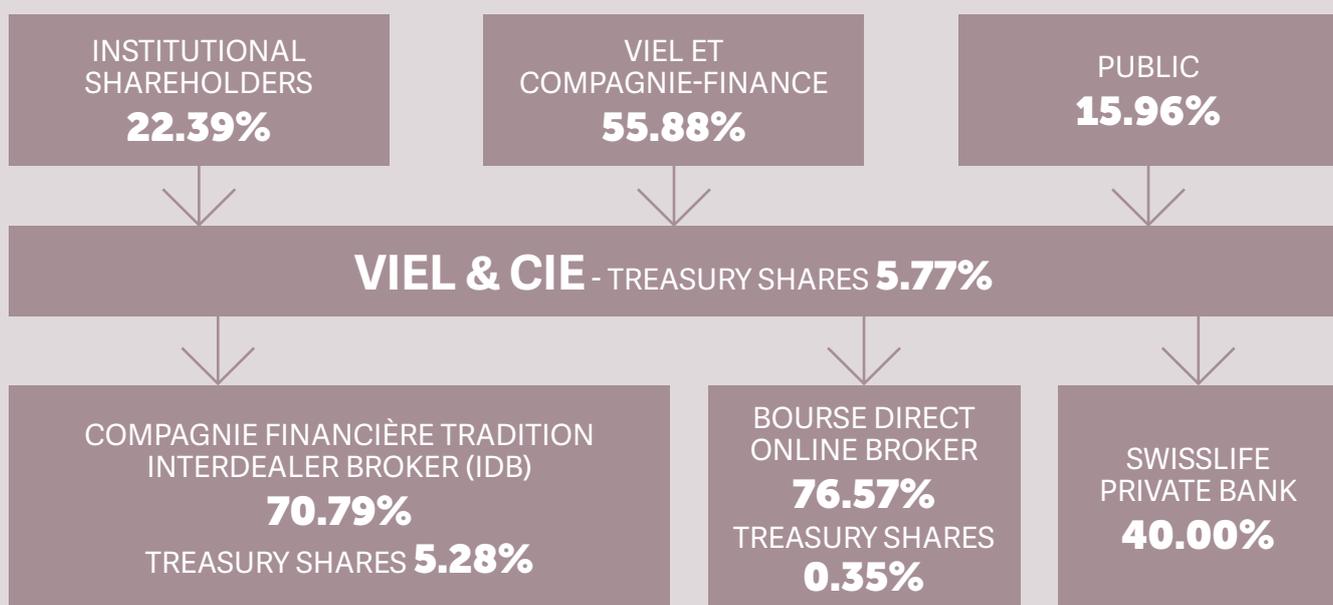
ASIE-PACIFIQUE

Bangkok / Hong Kong / Jakarta / Makati City / Mumbai / Séoul / Shanghai / Shenzhen / Singapour / Sydney / Tokyo

EUROPE / MOYEN-ORIENT / AFRIQUE

Bruxelles / Dubaï / Francfort / Johannesburg / Küsnacht / Lausanne / Londres / Luxembourg / Milan / Moscou / Munich / Paris / Rome / Tel Aviv / Zurich

SIMPLIFIED GROUP STRUCTURE AT 31 DECEMBER 2017



A DIVERSIFIED GEOGRAPHIC PRESENCE



AMERICAS

Bogota / Boston / Buenos Aires / Dallas / Houston / Mexico / New York / Santiago / Stamford

ASIA-PACIFIC

Bangkok / Hong Kong / Jakarta / Makati City / Mumbai / Seoul / Shanghai / Shenzhen / Singapore / Sydney / Tokyo

EUROPE / MIDDLE EAST / AFRICA

Brussels / Dubai / Frankfurt / Johannesburg / Küsnacht / Lausanne / London / Luxembourg / Milan / Moscow / Munich / Paris / Rome / Tel Aviv / Zurich

FAITS MARQUANTS



2017 / Développement des activités par des acquisitions et nouveaux partenariats (Gottex Brokers, Carax, Starfuel).

2016 / Bourse Direct élu Service client de l'année pour la troisième année consécutive.

2015 / Tradition gagnant des prix de courtier interprofessionnel et de SEF de l'année*. Bourse Direct élu Service client de l'année pour la deuxième année consécutive.

2014 / Nouveau partenariat dans le courtage de produits dérivés japonais.

2013 / Lancement de Trad-X pour les swaps de taux d'intérêt en dollars et en livres sterling et de ParFX. Démarrage du SEF (Swap Execution Facility) du Groupe aux États-Unis. Acquisition du fonds de commerce de bourse en ligne de Dubus par Bourse Direct.

2012 / Ouverture d'un bureau en Indonésie par Compagnie Financière Tradition. Bourse Direct devient le leader de la bourse en ligne en France au second semestre.

2011 / Tradition lance Trad-X, plateforme de négociation hybride. Ouverture d'un bureau en Thaïlande par Compagnie Financière Tradition SA. Bourse Direct élargit son offre au marché du FOREX en lançant la plateforme Tradebox FX.

2010 / Compagnie Financière Tradition SA acquiert une participation de 30% dans la société CM Capital Markets Holding SA. Acquisition de 45% de Finarbit AG.

2009 / Démarrage des activités de la joint-venture en Chine avec Ping An Trust & Investment Co. Ltd pour Compagnie Financière Tradition SA.

2008 / Ouverture d'un bureau aux Philippines. Implantation en Chine avec Ping An Trust & Investment Co. Ltd pour Compagnie Financière Tradition SA.

2007 / Prise de participation par VIEL & Cie de 40% dans la banque privée SwissLife Banque Privée. Rachat de la société de gestion d'actifs Arpège Finances par VIEL & Cie à sa filiale

Bourse Direct. Ouverture de quatre nouveaux bureaux par Compagnie Financière Tradition SA : Mumbai (Inde), Kuala Lumpur (Malaisie), Séoul (Corée du Sud), Bogota (Colombie).

2006 / TFS, filiale de VIEL & Cie, est le premier IDB (Interdealer Broker) à ouvrir un bureau à Dubaï. Bourse Direct intègre en août 2006 le fonds de commerce de la marque Wargny.com acheté à Banque Privée Fideuram Wargny.

2005 / Ouverture d'un bureau à Santiago. Prise de participation de 35% dans Ong First Tradition (Pte) Ltd. Intermédiation de la première transaction sur les dérivés climatiques. Bourse Direct lance la marque TradeBox. Bourse Direct fusionne avec la société Compagnie Financière Européenne ABS.

2004 / Prix du meilleur courtier électronique (options) aux FX week e-FW Awards pour sa filiale TFS-ICAP. Prix de l'innovation au Forum de l'investissement et du placement à Paris pour Capitol, marque de Bourse Direct, avec CapiStream, le service de streaming sur téléphone portable.

2002 / Mise en place par VIEL & Cie du meilleur modèle hybride d'intermédiation voix / électronique sur le marché des changes avec la fusion de ses opérations sur les options de change avec celles de Volbroker, plateforme électronique de trading.

2001 / Compagnie Financière Tradition lance avec succès le premier modèle hybride de courtage en association avec des banques et ICAP (options sur dérivés).

1997 / Premier courtier à ouvrir un bureau de représentation en Chine.

1996 / Reprise du réseau international Tradition. (Dès 1982, Tradition avait été à l'origine du Forward Rate Agreement et dès 1989, elle initiait les premières transactions sur le marché de gré à gré des dérivés sur le pétrole à Londres).

1988 / Introduction en bourse de VIEL & Cie.

1986 / Création d'une filiale de courtage spécialisée dans les marchés à terme par VIEL & Cie.

KEY DEVELOPMENTS



2017 / Development of activities through acquisitions and new partnerships (Gottex Brokers, Carax, Starfuel).

2016 / Bourse Direct voted Best Customer Service of the year for the third year running.

2015 / Tradition winner of Interdealer broker and SEF of the year awards*. Bourse Direct voted Best Customer Service of the Year for the second year running.

2014 / New partnership to broker Japanese derivatives.

2013 / Launched Trad-X for USD and GBP interest rate swaps, and ParFX. Launched the Group Swap Execution Facility (SEF) in the US. Acquisition of Dubus' online business by Bourse Direct.

2012 / Compagnie Financière Tradition opened an office in Indonesia. Bourse Direct became the leading online broker in France in the second half.

2011 / Tradition launched Trad-X, a hybrid online trading platform. Compagnie Financière Tradition SA opened an office in Thailand. Bourse Direct enhanced its forex services with the launch of the Tradebox FX platform.

2010 / Compagnie Financière Tradition SA acquired a 30% stake in CM Capital Markets Holding SA. Acquired a 45% interest in Finarbit AG.

2009 / Start of operations of JV in China with Ping An Trust & Investment Co. Ltd. for Compagnie Financière Tradition SA.

2008 / Opened an office in the Philippines. China operation opened with Ping An Trust & Investment Co. Ltd for Compagnie Financière Tradition SA.

2007 / VIEL & Cie acquired a 40% interest in private bank SwissLife Banque Privée. VIEL & Cie bought out asset management company, Arpège Finances, from its subsidiary Bourse Direct.

Compagnie Financière Tradition SA opened four new offices: Mumbai (India), Kuala Lumpur Malaysia, Seoul (South Korea), Bogota (Colombia).

2006 / VIEL & Cie's subsidiary, TFS, first IDB (Interdealer Broker) to open an office in Dubai. Bourse Direct integrated the business of Wargny.com, a brand purchased from Banque Privée Fideuram Wargny, in August 2006.

2005 / Opened an office in Santiago. Acquired a 35% interest in Ong First Tradition (Pte) Ltd. Brokered the first climate derivatives transaction. Bourse Direct launched the TradeBox brand. Bourse Direct merged with Compagnie Financière Européenne ABS.

2004 / Prize for the best e-broker (currency options) awarded to VIEL & Cie subsidiary, TFS-ICAP, at the FX Week e-FX Awards. Innovation Prize awarded to Capitol at the Paris Investor's Forum for its streaming service, CapiStream, designed for use with cell phones. Capitol is a brand of Bourse Direct, a VIEL & Cie subsidiary.

2002 / VIEL & Cie set up the first hybrid voice/online broker in the currency market when it merged its options operations with those of Volbroker, an electronic trading platform.

2001 / Compagnie Financière Tradition successfully pioneered the first hybrid broking model in a joint venture with banks and ICAP (FX options).

1997 / First broker to open a representation office in China.

1996 / Takeover of Tradition's international network. (Tradition pioneered the Forward Rate Agreement (FRA) in 1982, and in 1989 it initiated the first OTC oil derivatives transactions in London).

1988 / VIEL & Cie listed on the stockmarket.

1986 / VIEL & Cie created a brokerage subsidiary specialised in futures markets.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



VIEL & Cie est une société anonyme à Conseil d'administration. VIEL & Cie se réfère au code de gouvernement d'entreprise élaboré par MiddleNext. VIEL & Cie a établi un Règlement Intérieur du Conseil d'administration conformément aux recommandations du Code MiddleNext, lequel est disponible sur le site internet de la Société. Les recommandations du Code MiddleNext révisé ont été prises en compte par le Conseil d'administration dans l'élaboration de son Règlement Intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également pris connaissance des points de vigilance mentionnés au Code MiddleNext.

ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie, présidé par Patrick Combes, compte sept membres au 31 décembre 2017. A l'exception de Patrick Combes, Président-Directeur général, et de Catherine Nini, Directeur financier, les administrateurs sont non exécutifs et indépendants. Le critère d'indépendance retenu par le Conseil d'administration s'établit sur la règle générale selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement, sans tenir compte du critère de durée du mandat. Ainsi, aucun de ces administrateurs n'a antérieurement fait partie des organes de Direction de VIEL & Cie ou d'une de ses filiales, ni n'entretient de relation d'affaires avec VIEL & Cie et ses filiales au 31 décembre 2017. Durant l'exercice 2017, un administrateur de VIEL & Cie était également administrateur de Compagnie Financière Tradition SA, dont VIEL & Cie contrôle 70,79 % du capital au 31 décembre 2017 et un administrateur était également membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct détenue à 76,57 % par VIEL & Cie, de Viel et Compagnie-Finance (actionnaire majoritaire de VIEL & Cie) et de quatre filiales anglaises de Compagnie Financière Tradition SA.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur basé sur les principes des codes de gouvernance de place adaptés à la structure de la Société, de son activité, et de son actionnariat.

DISPOSITIONS DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT QUI ONT ÉTÉ ÉCARTÉES

Aucune disposition n'a été écartée. Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend les recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext auquel se réfère la Société.

COMPOSITION ET CONDITION DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VIEL & Cie fait appel au service juridique du Groupe VIEL & Cie pour son suivi juridique et la préparation de ses Conseils et Comités.

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles, conformément à la recommandation du Code MiddleNext. Les membres du Conseil d'administration communiquent fréquemment avec les directions des filiales en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la Société.

Les dates de réunion des Conseils d'administration sont définies pour l'année à venir après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la date de chaque réunion.

Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier. Le Conseil d'Administration se fixe un programme annuel de points à aborder à l'ordre du jour de ses réunions tout en gardant la flexibilité de pouvoir aborder ponctuellement des points spécifiques complémentaires.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration s'est notamment saisi des sujets relatifs à (i) l'activité du groupe, la vérification des comptes annuels et la revue des comptes semestriels et annuels ; (ii) la gouvernance, avec la revue de l'information dédiée aux actionnaires et l'organisation de l'Assemblée générale, la revue des conventions réglementée et une discussion sur son propre fonctionnement ; (iii) le suivi des risques, le contrôle interne, la conformité et l'audit interne (notamment avec le concours de son Comité d'audit).

COMPÉTENCES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration vérifie et contrôle les comptes établis par la Société ainsi que le cas échéant, les comptes consolidés.

Il a les pouvoirs propres suivants :

- la cooptation de membres du Conseil d'administration,
- l'autorisation des conventions entre la Société et l'un des membres de la Direction générale ou du Conseil d'administration,
- la faculté de convoquer une Assemblée générale,
- la délibération annuelle obligatoire sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- la nomination des membres des Comités,
- l'approbation du rapport de son Président,
- la répartition des jetons de présence,
- le transfert du siège social.

Il donne les autorisations suivantes :

- pour les cautions, avals et autres garanties,
- pour les cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participations et les constitutions de sûretés.

Le **Conseil d'administration** exerce les pouvoirs et les devoirs qui lui sont conférés aux termes de la loi, des statuts et du règlement du Conseil d'administration adopté initialement en 2003 et révisé ponctuellement. Il prend notamment toute décision dans tous les domaines qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale ou d'un autre organe et exerce la haute Direction et la haute surveillance sur la Direction et sur les personnes chargées de représenter la Société. Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires et apportent leurs compétences respectives au Conseil.

Le règlement du Conseil d'administration prévoit notamment la création d'un ou plusieurs Comités du Conseil. Un Comité d'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations ont dans ce cadre été constitués. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, ainsi qu'à chaque fois que les affaires l'exigent, soit environ quatre fois par an. Ses séances durent en moyenne deux heures.

Le Conseil d'administration est composé des membres suivants à fin 2017 :

M. PATRICK COMBES

Membre indépendant : NON

Âge : 65 ans

1^{ère} Nomination : Le 9 octobre 1979

Date d'expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Fonction : Président-Directeur général

M. CHRISTIAN BAILLET, VICE-PRÉSIDENT

Membre indépendant : OUI

Âge : 67 ans

1^{ère} Nomination : Le 25 janvier 1994

Date d'expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Fonction : Administrateur

M. JEAN MARIE DESCARPENTRIES

Membre indépendant : OUI

Âge : 81 ans

1^{ère} Nomination : Le 25 janvier 1994

Date d'expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Fonction : Administrateur

MME JEANNE DUBARRY DE LA SALLE

Membre indépendant : OUI

Âge : 38 ans

1^{ère} Nomination : Le 13 juin 2017

Date d'expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Fonction : Administrateur

M. DOMINIQUE LANGLOIS

Membre indépendant : OUI

Âge : 71 ans

1^{ère} Nomination : Le 25 janvier 1994

Date d'expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Fonction : Administrateur

MME CATHERINE NINI

Membre indépendant : NON

Âge : 49 ans

1^{ère} Nomination : Le 17 juin 2011

Date d'expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Fonction : Administrateur

MME DOMINIQUE VELTER

Membre indépendant : NON

Âge : 53 ans

1^{ère} Nomination : Le 13 juin 2017

Date d'expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Fonction : Administrateur

La Présidence du Conseil d'administration est assurée par Patrick Combes.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

M. Christian Baillet, M. Jean-Marie Descarpentries, M. Dominique Langlois et Mme Jeanne Dubarry sont des membres indépendants au sens de la définition du Code MiddleNext et du Règlement Intérieur qui s'y réfère. Les membres indépendants représentent ainsi 50 % des membres du Conseil d'Administration, ce qui est en conformité avec le Code MiddleNext.

Les critères retenus pour analyser l'indépendance sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...) et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années,
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 exercices. Cette durée est conforme à la recommandation du Code MiddleNext, au Règlement Intérieur et aux Statuts. Il s'agit de la durée légale.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé.

Aucun des administrateurs n'est lié à la Société par un contrat de travail, et le Règlement Intérieur intègre la recommandation du Code MiddleNext sur ce sujet. Et il n'y a pas d'indemnité ni d'avantage dus en cas de cessation des fonctions d'aucun administrateur, ni des membres de la Direction. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire. Le Règlement Intérieur retient les recommandations du Code MiddleNext sur ces sujets.

Le Conseil d'administration est équilibré et constitué d'administrateurs expérimentés soucieux de l'intérêt social de l'entreprise et de ceux de l'ensemble de ses actionnaires.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur sa biographie, son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée générale et disponible sur le site internet. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

Le Conseil d'administration est également équilibré en ce qui concerne l'âge des membres, qui ont entre 38 et 81 ans, avec une moyenne de 60 ans.

Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, dans le domaine bancaire, dans l'analyse des risques ainsi que des compétences juridiques et réglementaires. Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité française, mais ont pour la plupart des expériences professionnelles internationales.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours du dernier exercice clos, avec un taux de présence de 100 %.

Cette fréquence est conforme à la recommandation du Code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions du Règlement Intérieur relatives à la déontologie, en conformité avec la recommandation du Code MiddleNext, chaque membre doit dans ce cadre « s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de son mandat, en ce compris les obligations légales et réglementaires issues notamment du code de commerce, du code monétaire et financier, du règlement du 3 novembre 2014, des statuts et les points de vigilance et recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le Conseil d'administration s'est exprimé sur son fonctionnement et sur la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation du Code MiddleNext lors de sa séance du 28 décembre 2017.

Le membre du Conseil observe les règles de déontologie suivantes :

- la recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- au moment de l'acceptation du mandat, chaque membre du Conseil prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ;
- au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil ;
- au cours du mandat, chaque administrateur se doit d'informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant...) ou avérées (autres mandats) le concernant ;
- en cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, l'administrateur s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ;
- chaque membre du Conseil est assidu et participe aux réunions du Conseil et des Comités dont il est membre ;
- chaque membre du Conseil s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;
- chaque membre du Conseil respecte un véritable secret professionnel à l'égard des tiers ;
- chaque membre du Conseil assiste dans la mesure du possible aux réunions de l'Assemblée générale.

Le membre du Conseil doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit être assidu et participer à toutes les séances du Conseil et des Comités dont il est membre dans la mesure de ses disponibilités.

Les membres du Conseil s'astreignent à un devoir de loyauté vis-à-vis de la Société, et s'interdisent toute concurrence. Ils ne pourront pas être administrateur, membre du Conseil de surveillance, dirigeant, associé ou entretenir de relation d'affaires significative avec une entreprise concurrente.

Chaque membre est tenu de mettre à jour régulièrement ses déclarations de potentiel conflit d'intérêt spontanément.

Le Conseil d'administration a institué un Comité d'audit décrit plus bas, conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président-Directeur général de la société a perçu au titre de l'exercice 2017, 321 437 euros de rémunération fixe versée par VIEL et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, ainsi que des jetons de présence pour un montant de 12 000 euros versés en 2017 par VIEL & Cie, et 7 622,45 euros versés en 2017 par VIEL et Compagnie-Finance.

Le Président-Directeur général ne bénéficie au 31 décembre 2017 d'aucun plan d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites.

La rémunération versée aux mandataires sociaux est la suivante :

PATRICK COMBES

Fonction et rémunération : Président-Directeur général, 321 437 euros versés par VIEL et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, en rémunération fixe.

Autres mandats : Président-Directeur général de VIEL et Compagnie-Finance, Président du Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition (Suisse) et de Financière Vermeer NV (Pays-Bas), administrateur de SwissLife Banque Privée, Paris Europlace, Président de la SAS La Compagnie Vendôme, Gérant des SCI VIEL Foche et Vaullongue, Gérant de Immoviel, Membre du Comité de Pilotage Europlace, Membre du Comité stratégique International de Columbia Business School à New York.

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2017 par VIEL & Cie et 7 622 euros versés en 2017 par VIEL et Compagnie-Finance.

CHRISTIAN BAILLET

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Président de TEROLD INVEST S.L.U. (Espagne), Président du Conseil d'administration de QUILVEST (Luxembourg), Président de QUILVEST SWITZERLAND (Suisse), Vice-Président du Conseil de Surveillance de Bourse Direct, Gérant de TEROLD SARL (Luxembourg), VIEL et Compagnie-Finance, Tradition (UK) Ltd (Royaume-Uni), Tradition Financial Services Ltd (Royaume-Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume-Uni), Trad-X (UK) Ltd (Royaume-Uni), Belhyperion (Belgique), QS Italy (Luxembourg), Quilvest European Partners (Luxembourg), QS Geo (Luxembourg), QS Luxembourg Services (Luxembourg), Quilvest Wealth Management (Luxembourg), EEM (Luxembourg), Arconas (Luxembourg), Quilvest European Investment Corp (Luxembourg), Compagnie Générale de Participations (Luxembourg), Barkingside (Luxembourg), Otito Properties (Luxembourg) et de BBB Foods (Mexique), GPI Invest (Luxembourg), SwissLife Banque Privée, JustWorld (USA).

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2017 par VIEL & Cie, 7 622 euros versés en 2017 par VIEL et Compagnie-Finance.

JEAN-MARIE DESCARPENTRIES

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Président du Conseil de Surveillance de Solution 30 SE (Luxembourg) et Metal Value SAS (France), Président honoraire de FNEGE (France), administrateur de Compagnie Financière Tradition (Suisse) et de Metal Value Ltd (UK), Membre du Comité stratégique d'Anéo (France), administrateur délégué de la Fondation Philippe Descarpentries (Belgique).

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2017 par VIEL & Cie, 27 936 euros au titre des jetons de présence et 18 624 euros au titre du Comité d'audit versés par Compagnie Financière Tradition.

JEANNE DUBARRY DE LA SALLE

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : -

Jetons de présence : 12 000 euros versés par VIEL & Cie.

DOMINIQUE LANGLOIS

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Administrateur de GTI et de TFI.

Jetons de présence : 12 000 euros versés par VIEL & Cie.

CATHERINE NINI

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Président du Directoire - Directeur général de Bourse Direct, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, administrateur d'E-VIEL, SwissLife Banque Privée, SwissLife Gestion Privée, Représentant permanent de Bourse Direct au Conseil d'administration de EASDAQ et de VIEL & Cie au Conseil d'administration d'Arpège, Directeur Financier de VIEL & Cie, membre du Conseil de la Bourse de Berlin, administrateur unique des GIE VIEL GESTION et V.C.F. GESTION.

Jetons de présence : 12 000 euros versés par VIEL & Cie, attribution de 300 000 actions gratuites soumises à une condition de présence.

DOMINIQUE VELTER

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Président-Directeur général d'E-VIEL, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Directeur marketing stratégique de Compagnie Financière Tradition, Représentante de Viel & Cie au Conseil d'administration d'Easdaq, Membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct.

Jetons de présence : 12 000 euros versés par VIEL & Cie.

REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie est composé de 7 membres, dont 3 sont des femmes (43 %), et 4 des hommes (57 %), soit un certain équilibre entre les deux sexes.

Les Présidents du Conseil d'administration et du Comité d'audit sont des hommes. Sur les quatre membres indépendants, trois sont des hommes, un est une femme.

Le Comité d'audit est composé de deux hommes.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts, sont principalement le reflet des dispositions légales et figurent aux articles 16, 17 et 19 des statuts.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être des personnes physiques ou morales et sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour six années. Leurs fonctions expirent à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel prend fin le mandat. Ils sont rééligibles.

L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour apporter aux statuts toutes les modifications autorisées par le Code de commerce. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf unanimité.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Aucune convention n'a été signée entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une autre société dont la première possède plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

COMITÉ D'AUDIT

VIEL & Cie dispose d'un Comité d'audit constitué de deux membres non exécutifs et indépendants qui se réunit deux fois par an. Les membres bénéficient de l'expérience, de la connaissance du secteur d'activité et de tout le savoir-faire nécessaires en matière de normes comptables, de finance et d'audit pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Le Comité d'audit a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du processus de reporting financier, du système de contrôle interne sur le reporting financier, du

processus d'audit et des processus de l'entreprise destinés à piloter la conformité avec les lois, les réglementations et le code de conduite. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

1. il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
2. il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
3. il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ; Il s'est assuré par ailleurs de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
4. il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
5. il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
6. il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
7. il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit apprécie en outre la performance, l'efficacité et les honoraires de la révision externe et s'assure de son indépendance. Il apprécie enfin l'efficacité de la coopération de l'ensemble des services financiers et des risques avec la révision externe.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2017, avec un taux de participation de 100 %.

Il invite régulièrement la direction financière à ses séances pour obtenir des éléments financiers.

Les Commissaires aux comptes ont participé aux deux séances portant sur l'analyse des comptes annuels et semestriels, et ont présenté les résultats de leurs travaux d'audit, et à une séance sur des sujets réglementaires.

COMITE DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations, placé sous la Présidence de Christian Baillet, est constitué de deux membres. Il donne ses recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et stratégies de rémunération et, plus spécifiquement, sur les modalités de rémunération des membres de la Direction générale, les programmes de stock-options et autres programmes de primes et gratifications mis en place.

PLAN D' ACTIONS GRATUITES

La Société a consenti un plan d'actions gratuites à des salariés du groupe en 2017, tel que présenté ci-dessous :

Plan d'attribution d'actions gratuites

En 2017, 578 000 actions (actions nouvelles) ont été octroyées à des collaborateurs du Groupe, au titre de leur relation de travail, sur deux plans présentant des caractéristiques distinctes. Ces plans d'actions gratuites ont été mis en place par le Conseil d'administration de VIEL & Cie, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale de la Société. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Premier plan

Nature du plan (en €)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	14 juin 2016
Date des premières attributions au titre du plan	4 septembre 2017
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	4 septembre 2017
Période d'attribution	4 septembre 2020
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	4 septembre 2027
Conditions d'attribution de présence dans la Société	oui
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives préalablement)	6,50 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier	-
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	440 000
Nombre de collaborateurs concernés	3
Nombre de mandataires sociaux concernés	1

Second plan

Nature du plan (en €)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	14 juin 2016
Date des premières attributions au titre du plan	4 septembre 2017
Nombre total d'actions gratuites attribuées	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	4 septembre 2017
Période d'attribution (attribution par tiers sur trois périodes)	4 septembre 2022
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	4 septembre 2027
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives préalablement)	6,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier	-
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	138 000
Nombre de collaborateurs concernés	4
Nombre de mandataires sociaux concernés	-

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Au terme de sa 13^{ème} résolution, l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2017 a autorisé un programme de rachat d'actions.

En date du 16 juin 2017, la Société a communiqué sur la mise en place d'un programme de rachat d'actions rappelant les objectifs et modalités :

→ Le ou les objectifs du programme de rachat
Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;

→ favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité. Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

→ Le montant maximum alloué aux programmes de rachat d'actions :

Le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat a été fixé par l'Assemblée générale à 7,50 euros. La résolution adoptée par l'Assemblée générale prévoit que VIEL & Cie pourrait acquérir ses propres titres, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 31 249 283,50 euros.

→ Durée du programme de rachat :

La durée du programme de rachat est de 18 mois à compter du 13 juin 2017.

Le 20 juin 2017, la Société a communiqué dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres. Elle a acquis 900 000 de ses propres titres sur le marché, (soit 1,16 % de son capital social), à un prix de 5,60 euros par action. Ces actions sont affectées à l'objectif d'annulation.

Le 2 janvier 2018, la Société a acquis 345 000 de ses propres titres en dehors du marché à un prix de 5,27 euros par actions. Ces actions sont affectées à l'objectif d'annulation.

Au terme de sa 10^{ème} résolution, l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2016 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation nommée précédemment.

Cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2017, lors de sa séance du 14 mars 2017. La Société a ainsi procédé à la réduction de son capital social de 709 699,60 euros par annulation de 3 548 498 actions auto-détenues représentant 4,58 % de son capital social.

L'Assemblée générale mixte du 13 juin 2017 a renouvelé l'autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social dans la limite de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres autodétenues.

INFORMATION RELATIVE AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE, DE GESTION DES RISQUES RELATIFS À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

La réglementation financière dans laquelle les filiales de VIEL & Cie exerce leur activité, définit l'environnement de contrôle interne que doit avoir toute entreprise régulée.

En application des différentes réglementations applicables au sein du Groupe, les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesures des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne ont été définis.

Le Conseil d'administration procède ainsi à l'examen de l'activité et des résultats du Groupe et de l'organisation du contrôle interne en particulier du contrôle de la conformité sur la base des informations qui lui sont transmises.

Les objectifs de la mise en place du contrôle interne sont principalement de fournir une assurance raisonnable quant à :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne au sein du Groupe est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes à toutes les étapes de l'activité de la Société. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la Direction la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système.

La production des états financiers de VIEL & Cie s'effectue sous la responsabilité de la Direction générale et du Directeur financier et est traitée par l'équipe comptable. Un manuel de procédures comptables décrit l'ensemble de l'organisation du service comptable, les outils utilisés, les conditions d'arrêtés des comptes et les schémas comptables applicables.

REVUE DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours de l'exercice 2017 a été approuvée la convention suivante :

- Le 28 décembre 2017, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un contrat d'acquisition de 112 484 titres de la Société LCH Group Holding Limited pour un prix de 2 699 616 euros.

Les administrateurs concernés par cette convention sont Messieurs Patrick Combes et Jean-Marie Descarpentries.

Au cours de l'exercice 2017, les conventions suivantes se sont poursuivies :

- Le 29 avril 2016, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un bail commercial de sous-location avec effet à compter du 2 mai 2016 et pour une durée de 6 ans.

Ce bail conclu entre la Société Viel et Compagnie-Finance et votre Société concerne la location de locaux situés au 9 Place Vendôme à Paris (1^{er}) et représentant une surface de 373 m². Le loyer est indexé annuellement le 2 mai de chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires.

Les administrateurs concernés par cette convention sont Messieurs Patrick Combes et Christian Baillet et Madame Catherine Nini.

Les charges de loyers et de charges locatives (hors taxes) sur l'exercice 2017 facturées par la Société Viel et Compagnie-Finance s'élèvent à 327 381 euros.

- Le 28 août 2013, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un compte courant de trésorerie entre la Société Bourse Direct et notre société. Le Conseil d'administration a ratifié dans sa séance du 20 mars 2018 un avenant en date du 9 mars 2017 à ladite convention ayant pour effet de réviser les conditions de rémunération à Euribor 3 mois + 0,75.

Les administrateurs concernés sont Madame Catherine Nini et Monsieur Christian Baillet.

Au 31 décembre 2017, l'avance en compte courant de notre société est nulle.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE IDENTIFIÉS AU SEIN DU GROUPE

Les risques identifiés concernent principalement les filiales opérationnelles de VIEL & Cie dans le cadre de leurs activités. Sont exposés ci-après les principaux risques dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements concernés dans le portefeuille de VIEL & Cie. Chaque filiale opérationnelle dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier régulier à VIEL & Cie.

Ces filiales opérationnelles sont principalement exposées aux risques suivants :

- risque de crédit et de contrepartie,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de change,
- risque de taux d'intérêt,
- risques liés à une stratégie de partenariat,
- risque opérationnel lié aux participations contrôlées.

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques ainsi que la conformité avec les lois et réglementations locales. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Dans le cadre du suivi des risques opérationnels, les filiales du Groupe ont développé une cartographie des risques homogènes selon la nomenclature Bâle II. Un outil a été déployé dans le Groupe (E-Front) afin de recenser les risques opérationnels par filiale et de consolider l'information relative à la nature de ces risques opérationnels. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure maîtrise des risques opérationnels.

Risque de crédit et de contrepartie

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances. Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition) et Bourse Direct.

L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours depuis octobre 2014, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.); lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc.).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le Groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du Groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du Groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

La bourse en ligne : Bourse Direct

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la Société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières

bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

Risque de liquidité

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risques, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité. Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties

nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

Risque de marché

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le yen (JPY).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi-totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt. La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

Risques liés à une stratégie de partenariat

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie a depuis de nombreuses années, privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

Risque opérationnel lié aux participations contrôlées

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en annexes des comptes consolidés.

INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Compte tenu du secteur d'activité dans lequel opèrent les filiales du Groupe et leur faible empreinte écologique, les indicateurs environnementaux ne représentent pas un enjeu majeur, et très peu sont à ce jour déployés de façon homogène ; le Groupe se caractérise plutôt par des pratiques impulsées au niveau local et les filiales françaises du Groupe, de par la réglementation qui leur est applicable, affichent un degré de maturité supérieur. La démarche est cependant engagée afin de disposer de quelques indicateurs quantitatifs, tels que les consommations d'énergie et de consommables.

Il en est de même pour les indicateurs sociaux ; en effet, le Groupe est organisé de façon très décentralisée ; la rapidité de la décision et la vitesse d'adaptation au marché étant des critères importants dans le secteur de l'intermédiation financière et de la bourse en ligne, les centres de décisions sont situés au plus près des problématiques opérationnelles.

Dans le cadre de sa politique salariale, chaque pôle opérationnel assure une gestion individualisée des salaires, valorisant l'expertise et les responsabilités de chacun, et des rémunérations variables tenant compte des performances tant individuelles que collectives et des objectifs de rentabilité fixés pour chacune des filiales opérationnelles.

Information sociale

Le secteur de l'intermédiation professionnelle se caractérise par une forte technicité, et une production de valeur ajoutée très dépendante du facteur humain ; c'est dans ce cadre que les différentes filiales opérationnelles sont amenées à fixer leurs pratiques, afin de recruter et de conserver les talents. Cet objectif passe dans une très large mesure par la rémunération accordée aux salariés, ce qui explique que c'est à un niveau très décentralisé que ces décisions sont prises. Sans remettre en

cause la pertinence des efforts d'harmonisation et la fixation de grands objectifs, la fixation de politiques générales et globales est peu pertinente dans ce secteur d'activité. Cet état de fait se traduit également par un fort poids de la masse salariale dans le compte de résultat du Groupe. Par ailleurs, la qualité du travail individuel et collectif des collaborateurs est valorisée, en s'appuyant principalement sur une formation très opérationnelle des collaborateurs.

Chaque pays dispose de son propre corpus de règles d'information et de consultation du personnel auquel chaque société consolidée doit se conformer. L'activité du Groupe n'expose pas ses employés à des risques spécifiques graves ; cela explique l'absence de mise en place d'indicateurs précis et centralisés dans les sociétés du Groupe relatifs à des maladies professionnelles, aux affections pathologiques à caractère professionnel ou aux conditions de travail de leurs salariés. Les pôles opérationnels de VIEL & Cie opèrent dans un secteur financier qui a connu depuis quelques années un renforcement drastique des règles qui lui sont applicables (règles de marché, règles éthiques et déontologiques, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, etc).

Des formations sont dispensées dans toutes les sociétés du Groupe, en fonction des réglementations et besoins locaux, principalement axées sur les exigences réglementaires.

Information environnementale

Les sociétés du Groupe VIEL & Cie n'ignorent pas les conclusions présentées par le GIEC dans son cinquième rapport dont la troisième partie a été présentée le 13 avril 2014, même si, compte tenu de son activité, le Groupe a un impact environnemental direct très limité.

Le Groupe reste néanmoins sensible aux enjeux environnementaux et met en œuvre des mesures concrètes dès que cela est pertinent.

Dans le secteur de l'intermédiation professionnelle comme dans celui de la bourse en ligne, les deux principaux consommables auxquels les sociétés ont recours pour leur activité sont le papier et l'énergie. L'activité nécessite également l'utilisation de matériels informatiques destinés à l'infrastructure technique. De ce fait, les sociétés du Groupe s'engagent en interne dans plusieurs projets visant à réduire la production de déchets, à favoriser le recyclage et la réduction de la consommation d'énergie et mènent depuis plusieurs années des actions concrètes visant à limiter l'impact de leur activité sur l'environnement.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Bourse Direct, filiale de VIEL & Cie, produit de la recherche au travers d'une équipe spécialisée sur les nouvelles technologies applicables au métier de la bourse en ligne. Dans le cadre de ces travaux, Bourse Direct bénéficie du crédit impôt recherche.

**STRUCTURE FINANCIÈRE
ET UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Chacune des filiales opérationnelles de VIEL & Cie veille à disposer en permanence d'un montant de trésorerie lui permettant de faire face aux besoins en fonds de roulement liés à leurs activités, ainsi qu'aux différentes orientations stratégiques du Groupe.

Au 31 décembre 2017, VIEL & Cie est endettée à hauteur de € 192 557 000, sur des échéances allant de 1 à 5 ans, et dispose par ailleurs d'une trésorerie immédiatement disponible de € 93 483 000 sur base individuelle. La trésorerie consolidée disponible s'établit à € 428 901 000 ; avec un endettement consolidé de € 380 181 000, le Groupe affiche une situation financière solide, avec trésorerie nette positive de € 48 720 000.

Les emprunts bancaires de VIEL & Cie sont soumis à des clauses de remboursement anticipé ; le Groupe doit respecter certains ratios fixés contractuellement, portant notamment sur le niveau d'endettement du Groupe par rapport à sa trésorerie consolidée, ou sur le niveau des charges financières. Avec une trésorerie nette positive, le Groupe respecte ces ratios au 31 décembre 2017.

INFORMATION SUR LES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2017 En EUR	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours		
Nombre de factures concernées	15					2
Encours au 31/12/2017 (en EUR)	47 359	180	0	0	294	474
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	3,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					0

Les dates d'échéance ci-dessus correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

Les dettes échues le sont pour la plupart depuis moins de 30 jours.

VIEL & Cie dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement.

INFORMATION SUR LE DELAI DE PAIEMENT DES CLIENTS

Aucune créance clients n'est en attente de règlement au 31/12/2017.

INFORMATION SUR LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

VIEL & Cie constate des charges non déductibles fiscalement pour un montant de € 80 801 au titre de l'exercice 2017, constituées intégralement de la part non déductible fiscalement des jetons de présence.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2017, VIEL & Cie détient 70,79 % du capital de Compagnie Financière Tradition, contre 69,13 % au 31 décembre 2016. Le pourcentage de détention de Bourse Direct n'a pas évolué au cours de l'exercice (76,57 %), ni celui de SwissLife Banque Privée (40 %).

VIEL & Cie a procédé à l'acquisition de 119 783 titres de la Société LCH Groupe Holding Limited au cours de l'exercice 2017.

INFORMATION CONCERNANT LES TITRES AUTO-DÉTENUS

Au cours de l'exercice 2017, VIEL & Cie a utilisé l'autorisation d'acquisition de ses propres titres en achetant 900 000 de ses propres titres (1,16 % du capital).

Au 31 décembre 2017, VIEL & Cie détient 5,77 % de son capital, soit 4 448 498 actions.

INFORMATIONS CONCERNANT LES DIVIDENDES

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants ont été distribués (avant déduction de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- un dividende a été distribué en juin 2017 au titre du résultat de l'exercice 2016 d'un montant de 17 centimes par titre, soit d'un montant total de 13 115 862,13 euros ;
- un dividende a été distribué en juin 2016 au titre du résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 15 centimes par titre, soit d'un montant total de 12 089 878 euros ;
- un dividende a été distribué en juin 2015 au titre du résultat de l'exercice 2014 d'un montant de 15 centimes par titre, soit un montant total de 11 570 511 euros.

INFORMATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

VIEL & Cie, dans son rôle d'investisseur, dispose d'un système d'information et de reporting interne fondé sur une approche par métier, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe qui présente des profils de risques globalement homogènes.

Afin de présenter une information financière en adéquation avec le système de reporting interne, VIEL & Cie présente donc son information sectorielle selon quatre secteurs, que sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée, le pôle immobilier.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Aucun plan d'actionnariat salarié n'a été institué au sein de la Société.

ÉLÉMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est présentée dans ce présent rapport. On constate que la Société a un actionnaire majoritaire à hauteur de 55,88 %, ce qui est susceptible de limiter les possibilités d'une éventuelle offre publique sur la Société sans l'accord de cet actionnaire.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni, à la connaissance de la Société, de convention entre actionnaires.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance figurent dans ce présent rapport (voir commentaire ci-dessus).

Il n'existe pas de détenteurs de titre comportant des droits de contrôle spéciaux à la connaissance de la Société. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société.

Les pouvoirs de la Direction sont le reflet des dispositions légales. La Direction a en outre été autorisée par l'Assemblée générale à racheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital, d'annuler les actions dans la limite de 10 % du capital social et bénéficie des délégations telles qu'exposées dans le présent rapport. Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer à la Direction les autorisations financières décrites au présent rapport, incluant l'émission de bons d'offre.

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous informons qu'aucune opération mentionnée à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été déclarée à la Société au cours du dernier exercice clos.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES À LA DIRECTION

Délégations

En application des dispositions de l'article L. 225-100, al.7 du Code du Commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2017 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE	Échéance	Montant autorisé	Utilisation en 2017	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	13-juin-17	AGO 2019	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	13-juin-17	Août 2019	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	14-juin-16	Août 2018	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	13-juin-17	AGO 2018	€ 5 000 000	20 000	€ 4 980 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	13-juin-17	Août-19	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	14-juin-16	Août-18	€ 241 798	-	€ 241 798
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	13-juin-17	Déc.-18	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions)	11-juin-15	Août-18	€ 1 542 735	-	€ 1 542 735
Réduction de capital (annulation d'actions)	13-juin-17	AGO 2018	€ 1 543 032	709 699	€ 833 332

Les délégations d'augmentation de capital sont globalement plafonnées à € 20 000 000.

Votre Conseil d'administration vous soumet le texte des résolutions portant sur :

1/ COMPTES DE L'EXERCICE 2017, AFFECTATION DU RÉSULTAT ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le résultat net de l'exercice 2017 s'élève à 10 541 540,15 €. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le rapport annuel.

Nous vous demandons d'approuver, dans les **première et troisième résolutions**, les comptes sociaux et leur affectation pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le résultat consolidé du Groupe pour l'exercice 2017 s'élève à 30 761 milliers d'euros.

Nous vous demandons, dans la **deuxième résolution**, d'approuver lesdits comptes consolidés.

Le 28 décembre 2017, le Conseil d'administration a approuvé une convention règlementée. Il s'agit de la signature d'un contrat d'acquisition de 112 484 titres LCH GROUP HOLDINGS Limited pour un prix de 2 699 616 euros.

Les administrateurs concernés sont Messieurs Patrick Combes et Jean-Marie Descarpentries.

Deux conventions, conclues antérieurement, se sont poursuivies comme le mentionne le rapport des commissaires aux comptes.

Nous vous proposons, dans la **quatrième résolution**, de ratifier les conventions visées par l'article L. 225-86 du Code de commerce telles que mentionnées dans le rapport de vos commissaires aux comptes.

2/ APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Patrick Combes, en raison de son mandat au Président-Directeur général de la Société concernant l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 13 juin 2017.

Pour que ces éléments lui soient effectivement distribués, il convient que les actionnaires les approuvent.

Nous vous proposons, dans la **cinquième résolution**, d'approuver ces éléments au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée générale des actionnaires doit également approuver

les éléments qui seront attribuables au Président-Directeur général au titre de l'exercice à venir.

Nous vous proposons, dans la **sixième résolution** d'approuver lesdits éléments au titre de l'exercice à venir.

3/ AUTORISATION DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Les sociétés admises aux négociations sur un marché réglementé sont autorisées à racheter leurs propres actions soit pour améliorer la gestion financière de leurs fonds propres, soit favoriser la liquidité des titres, soit attribuer des actions à leurs salariés ou dirigeants ou les annuler.

Le nombre maximal de titres que la société serait amenée à détenir ne pourrait en aucun cas être supérieur à 10 % de son capital social.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 7,50 euros.

La durée du programme de rachat viendrait à expiration au terme d'un délai de dix-huit mois.

Le Conseil d'administration est autorisé à acheter ou vendre, par tous moyens, notamment sur le marché, de gré à gré ou par blocs de titres, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et, à tout moment, y compris en période d'offre publique, un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social au jour de l'autorisation.

Un descriptif du programme serait établi et diffusé préalablement à la mise en place, le cas échéant, de ce programme par le Conseil d'administration, conformément à la réglementation en vigueur.

Nous vous demandons, dans la **septième résolution**, de renouveler cette autorisation au Conseil d'administration.

4/ AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration dispose d'autorisations financières qui lui ont été conférées par votre Assemblée et qui viennent à échéance.

Le tableau récapitulatif de la page 29 dresse le bilan de l'utilisation faite par le Conseil d'administration de ces autorisations.

Il vous est proposé de renouveler les délégations venant à échéance en faveur du Conseil d'administration.

Dans la **huitième résolution**, nous vous proposons de renouveler l'autorisation du Conseil d'administration de réduire le capital social dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social de la Société par voie d'annulation des actions propres détenues, le cas échéant.

Afin que la Société VIEL & Cie bénéficie de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fond nécessaires à son développement et au financement de ses investissements, le Conseil d'administration doit disposer d'une délégation globale de compétence en vue de décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital. Son montant maximum ne pourra excéder 5 000 000 €.

Nous vous proposons, dans la **neuvième résolution**, d'accorder au Conseil d'administration cette délégation globale de compétence.

Dans la **dixième résolution**, il est proposé de renouveler les délégations globales du Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, des pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et toutes les valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dans le cadre d'une offre publique.

Cette délégation globale est avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Conformément aux dispositions légales, il est proposé de fixer comme suit les limites des montants des émissions proposées :

- 10 millions d'euros, pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou indirectement, par émission d'actions ou valeurs mobilières à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à une quotité du capital social, conformément à la loi ;
- 20 millions d'euros ou encore de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou encore en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, pour les titres de créances sur la Société.

Tous ces plafonds sont fixés compte non tenu des conséquences sur le montant nominal de l'augmentation de capital de chaque émission consistant en des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social - y compris de bons de souscription émis de valeurs mobilières, en cas de réalisation, pendant leur durée de validité, d'opérations emportant de tels ajustements.

Il est précisé que les montants nominaux d'augmentation de capital et d'émission de titres d'emprunt sont cumulatifs.

Dans la **onzième résolution**, nous vous proposons de renouveler l'autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre, aux membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux. Dans ce cas ces attributions emporteront renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Il existe différents moyens de récompenser les collaborateurs d'une société et l'octroi d'option de souscription ou d'achat d'actions en est une parmi d'autres. L'acquisition de ces actions se fait à un prix fixé d'avance et le collaborateur doit conserver les actions pendant une durée déterminée.

Nous vous proposons, dans la **douzième résolution**, d'accorder cette délégation de compétence au Conseil d'administration.

Dans le cas d'une offre publique visant la Société VIEL & Cie, le Conseil d'administration doit être amené à prendre toute mesure dont la mise en œuvre serait susceptible de faire échouer l'offre, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales dans la limite de l'intérêt de la société. Il serait notamment possible pour la Société d'émettre des bons attribués gratuitement aux actionnaires en leur permettant de souscrire, à des conditions préférentiels, à des actions ce qui aura pour effet de renchérir le coût de l'opération.

Nous vous proposons, dans la **treizième résolution**, d'accorder cette délégation de compétence au Conseil d'administration.

La loi prévoit que les salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise peuvent acquérir, dans le cadre d'une prise de participation directe par souscription à une augmentation de capital réservée, 1 % du montant du capital social.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé dans les conditions définies à l'article L. 3332-19 du Code du travail. La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions légales applicables.

Toutefois et compte tenu du contexte actuel, nous vous informons que nous ne sommes pas favorables à l'adoption d'une telle résolution. En effet, nous ne prévoyons pas la mise en place à court terme d'un système d'actionnariat des salariés de notre société dans le cadre d'une telle résolution.

Nous vous proposons, dans la **quatorzième résolution**, de ne pas renouveler cette délégation.

La **quinzième résolution** autorise le Conseil d'administration à faire usage des différentes délégations de compétences octroyées par l'Assemblée générale en cas d'offre publique sur la Société dans le cadre du principe de réciprocité.

La **seizième résolution** fixe un plafond maximum pour l'ensemble des délégations octroyées par l'Assemblée générale.

5/ MODIFICATIONS STATUTAIRES

De nombreuses évolutions législatives et réglementaires rythment la vie des sociétés et exigent parfois que les statuts soient mis en conformité. Il convient que vous déléguez au Conseil d'administration la possibilité de modifier les statuts, sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée générale extraordinaire

Nous vous proposons donc d'approuver dans la **dix-septième résolution** cette délégation.

6/ POUVOIRS

La **dix-huitième résolution** attribue les pouvoirs généraux pour les formalités.

CORPORATE GOVERNANCE

VIEL & Cie is a public limited company [“société anonyme”] with a Board of Directors. The Company’s code of reference is the Corporate Governance Code published by MiddleNext. VIEL & Cie has drawn up Rules of Procedure for the Board of Directors in accordance with the recommendations of the MiddleNext Code; they are available on the Company’s website. The Board of Directors took account of the recommendations of the amended MiddleNext Code when it prepared its Rules of Procedure. The Board of Directors also familiarised itself with the “points de vigilance” listed in the MiddleNext Code.

BOARD OF DIRECTORS AND MANAGEMENT BODIES

BOARD OF DIRECTORS

The Board of Directors, chaired by Patrick Combes, was composed of seven members at 31 December 2017. All except Patrick Combes, Chairman and CEO, and Catherine Nini, Chief Financial Officer, are non-executive and independent Directors. The criterion applied to the independence of a Director is based on the general rule that, irrespective of his or her seniority on the Board, a Director is independent if he or she has no direct or indirect relationship of any kind with the Company, its Group or its Management, which could impair his or her freedom of opinion, irrespective of the length of the term of office. None of these Directors had previously belonged to any governing bodies of VIEL & Cie or any of its subsidiaries, or had business relations with VIEL & Cie or any of its subsidiaries at 31 December 2017. During the reporting period, one Director of VIEL & Cie was also a Director of Compagnie Financière Tradition SA, in which VIEL & Cie controlled 70.79% of the capital at 31 December 2017, and one Director was also a member of the Supervisory Boards of Bourse Direct, in which VIEL & Cie has a 76.57% holding, Viel et Compagnie-Finance (majority shareholder of VIEL & Cie), and four British operating subsidiaries of Compagnie Financière Tradition SA.

CORPORATE GOVERNANCE

The Board of Directors issued rules of procedure based on the principles of the French corporate governance codes adapted to the Company’s structure, business, and shareholder base.

EXCLUDED PROVISIONS OF THE MIDDLENEXT CODE OF CORPORATE GOVERNANCE

No provisions have been excluded. The Board of Directors’ rules of procedure incorporate the recommendations of the MiddleNext Code of Corporate Governance which is the Company’s code of reference.

COMPOSITION OF THE BOARD OF DIRECTORS AND PREPARATION AND ORGANISATION OF WORK

VIEL & Cie refers to the Group’s legal department for legal matters and the preparation of its Boards and Committees.

All members of the Board of Directors receive the information they need to fulfil their mission and can obtain all the documents they deem necessary, in accordance with the recommendation of the MiddleNext Code. The members of the Board of Directors frequently communicate with the management of subsidiaries other than at Board meetings and thus obtain precise information about the Company’s activity.

The dates of Board meetings are set for the coming year after discussion with each Director to ensure their availability. A notice of the meeting together with the agenda is then sent by email several days before the appointed date. In the case of unplanned meetings, the meeting may be convened by telephone with confirmation by email.

Meetings are prepared by everyone in advance and each Director can request an item to be placed on the agenda. The Board sets an annual programme of issues to be included on the agenda of its meetings, while retaining the flexibility it needs to deal with other specific points as and when they arise.

In 2017, the Board of Directors dealt with subjects concerning (i) the Group’s activity, auditing the annual accounts and review of the half-year and annual accounts; (ii) governance, with a review of information intended for shareholders and the organisation of the general meeting, a review of the regulatory agreements and a discussion about its own operation; (iii) risk monitoring, internal control, compliance and internal audit (with the assistance of the Audit Committee).

BOARD OF DIRECTORS' POWERS AND PROCEDURES

The Board of Directors verifies and monitors the accounts prepared by the Company, as well as the consolidated accounts where applicable.

It is invested with the following powers:

- co-opt members of the Board,
- authorise agreements between the Company and a member of the Executive Board or Board of Directors,
- convene a General Meeting,
- obligatory annual resolution on Company policy regarding equal opportunity and wage equality,
- appoint members of the Committees,
- approve its Chairman's report
- apportion Director's fees,
- transfer the registered office.

It grants the following authorisations:

- for security and other guarantees,
- for disposals of property, transfers and assignments of equity interests, and implementing security collateral arrangements.

The Board of Directors is invested with the powers and duties prescribed by law, the Articles of Association, and the Board of Directors' Rules of Procedure which were first adopted in 2003 and amended from time to time. It takes decisions in all areas that are not reserved to the General Meeting or another governing body. It is responsible for management at the highest level, and has the most extensive powers of oversight over executive management and the persons responsible for representing the Company. The Directors have wide-ranging experience and their individual expertise is brought to bear in the administration of the Board's business.

The Board of Directors' rules of procedure provide for the creation of one or more Board committees. An Audit Committee and Remuneration Committee were set up under this power. The Board meets about four times a year - when the half-year and annual accounts are closed and as required by Company business. Its meetings last an average of two hours.

At end-2017, the Board of Directors was composed of the following members:

PATRICK COMBES

Independent Director: No

AGE: 65

Date of first appointment: 9 October 1979

Date of expiry of term of office: General Meeting convened to approve the accounts for the year ended 31 December 2020

Position: Chairman

CHRISTIAN BAILLET, DEPUTY CHAIRMAN

Independent Director: Yes

AGE: 67

Date of first appointment: 25 January 1994

Date of expiry of term of office: General Meeting convened to approve the accounts for the year ended 31 December 2022

Position: Director

JEAN MARIE DESCARPENTRIES

Independent Director: Yes

AGE: 81

Date of first appointment: 25 January 1994

Date of expiry of term of office: General Meeting convened to approve the accounts for the year ended 31 December 2022

Position: Director

JEANNE DUBARRY DE LA SALLE

Independent Director: Yes

AGE: 38

Date of first appointment: 13 June 2017

Date of expiry of term of office: General Meeting convened to approve the accounts for the year ended 31 December 2022

Position: Director

DOMINIQUE LANGLOIS

Independent Director: Yes

AGE: 71

Date of first appointment: 25 January 1994

Date of expiry of term of office: General Meeting convened to approve the accounts for the year ended 31 December 2022

Position: Director

CATHERINE NINI

Independent Director: No

AGE: 49

Date of first appointment: 17 June 2011

Date of expiry of term of office: General Meeting convened to approve the accounts for the year ended 31 December 2022

Position: Director

DOMINIQUE VELTER

Independent Director: No

AGE: 53

Date of first appointment: 13 June 2017

Date of expiry of term of office: General Meeting convened to approve the accounts for the year ended 31 December 2022

Position: Director

The Board is chaired by Patrick Combes.

The Chairman represents the Board of Directors. He organises and directs the work of the Board and reports on its business to the General Meeting. He ensures that the governing bodies of the Company function efficiently and, in particular, that the Directors are able to carry out their duties.

Christian Baillet, Jean-Marie Descarpentries, Dominique Langlois and Jeanne Dubarry are independent members as defined in the MiddleNext Code and the Rules of Procedure which refer to it. The independent members therefore make up 50% of the Board of Directors, which complies with the MiddleNext Code.

The following criteria are used to appraise independence.

A Director:

- must not be an employee or executive officer of the Company or of any company in the group, or have held any such position within the past five years,
- must not have any significant business relationship with the Company or its group (customer, supplier, competitor, service provider, creditor, banker, etc.), or have had any such relationship within the past two years,
- must not be a major shareholder of the Company or hold a significant percentage of the the voting rights,
- must not have any close relationship or close family ties with an executive officer or a major shareholder of the Company,
- must not have been an independent auditor of the Company within the past six years.

The term of office of a Director is 6 financial years. This period complies with the recommendation of the MiddleNext Code, the Rules of Procedure and the Articles of Association. It is also the statutory term.

No Director was elected by the employees.

No non-voting member or observer was appointed to the Board. No Directors are tied to the Company under an employment contract, and the Rules of Procedure incorporate the recommendation of the MiddleNext Code on the subject. There is no monetary compensation or benefit payable in the event of any Director leaving office; the same applies to members of the Executive Board. The executive officers of the company do not have a supplemental pension scheme. The Rules of Procedure adopt the MiddleNext Code recommendations on these matters. The Board of Directors has a suitable balance and is made up of experienced Directors committed to the interests of the Company and those of all its shareholders.

When a Director is appointed or re-appointed, their biographical details, experience and skills are set out in the Annual Report and communicated to the General Meeting; they are also published on the Company's website. The appointment of each Director requires an individual resolution in accordance with the recommendation of the MiddleNext Code.

The Board of Directors is also balanced in respect of the age of its members, who are between 31 and 81 years old, with an average age of 60.

The Board comprises members from diverse educational backgrounds, with expertise in the interdealer broking industry, the banking field and risk analysis, as well as having legal and regulatory skills.

All members of the Board of Directors are French citizens and most of them have international professional experience.

BOARD OF DIRECTORS' PROCEDURES

The Board of Directors met five times during the reporting period, with an attendance of 100%.

This frequency meets the MiddleNext Code recommendation. Members of the Board of Directors must abide by the provisions of the Rules of Procedure regarding ethics, as recommended in the MiddleNext Code. In this respect, every member of the Board must "ensure that he has familiarised himself with the general or specific obligations of his mandate, including the legal and regulatory obligations, in particular under the Commercial Code, Monetary and Financial Code, the regulations of 3 November 2014, the Articles of Association and the "points de vigilance" and recommendations of the MiddleNext Code of Corporate Governance.

At its meeting of 28 December 2017, the Board of Directors assessed its operation and the preparation of its work, as recommended by the MiddleNext Code.

Board members observe the following professional ethics:

- the search for exemplary conduct which implies, at all times, consistency between words and deeds, credibility and trust;
- all members of the Board, upon accepting their appointment, familiarise themselves with the duties inherent in their office and notably those concerning the regulations on holding several directorships;
- when taking up office, they must sign the Board's Rules of Procedure;
- while in office, Directors must inform the Board of any possible conflicts of interests whether potential (customers, suppliers, competitors, consultancies, etc.) or existing (other appointments);
- in the event of a conflict of interest, and depending on its nature, a Director must abstain from voting, refrain from taking part in debates, and in extreme cases, resign;
- Board members must be diligent and attend the meetings of the Board and those of the Committees of which they are a member;
- All Board members must ensure that they obtain in good time all pertinent information on items to be dealt with at meetings;
- Board members must observe complete confidentiality with regard to third parties;
- wherever possible, Board members must attend the meetings of the General Meeting.

Board members must devote the time and attention required for their duties. They must be diligent and wherever possible attend all the meetings of the Board and the Committees of which they are a member.

Board members owe a duty of loyalty to the Company and must refrain from engaging in any competition. They cannot be a director, member of the supervisory board, member of the senior management, or partner of a competitor or have any significant business relations with a competitor.

All members of the Board must regularly and voluntarily update their disclosures of potential conflicts of interests.

The Board of Directors has set up an Audit Committee, described below, as recommended by the MiddleNext Code.

REMUNERATION OF EXECUTIVE OFFICERS OF THE COMPANY

The Chairman-CEO received fixed remuneration of €321,437 for the 2017 financial year, paid by VIEL et Compagnie-Finance, majority shareholder of VIEL & Cie, as well as director's fees of €12,000 paid in 2017 by VIEL & Cie and €7,622.45 paid in 2017 by VIEL et Compagnie-Finance.

The Chairman-CEO did not benefit under any share option schemes or receive any free shares at 31 December 2017.

Remuneration paid to executive officers of the Company is shown below:

PATRICK COMBES

Position and remuneration: Chairman and Chief Executive Officer. Fixed remuneration of €321,437 paid by VIEL et Compagnie-Finance, VIEL & Cie's majority shareholder.

Other offices: Chairman and CEO of Viel et Compagnie-Finance, Chairman of the Board of Directors of Compagnie Financière Tradition SA (Switzerland) and Financière Vermeer NV (Netherlands), Director of SwissLife Banque Privée (France), Paris Europlace (France), Chairman of the SAS La Compagnie Vendôme (France), Manager of SCIs VIEL Foche and Vaullongue (France), Manager of Immoviel (France), member of the Steering Committee of Europlace (France), member of the International Strategy Committee of Columbia Business School, New York (USA).

Emoluments: €12,000 paid in 2017 by VIEL & Cie and €7,622 paid in 2017 by VIEL et Compagnie-Finance.

CHRISTIAN BAILLET

Position and remuneration: Director.

Other offices: President of TEROLD INVESTS.L.U. (Spain), Chairman of the Board of Directors of QUILVEST (Luxembourg), President of QUILVEST SWITZERLAND (Switzerland), Deputy Chairman of the Supervisory Board of Bourse Direct (France), Manager of TEROLD

SARL (Luxembourg), Director of Quilvest Europe SA (Luxembourg), Viel et Compagnie-Finance (France), Tradition (UK) Ltd (UK), Tradition Financial Services Ltd (UK), TFS Derivatives Ltd (UK), Trad-X (UK) Ltd (UK), Belhyperion (Belgium), QS Italy (Luxembourg), Quilvest European Partners (Luxembourg), QS GEO (Luxembourg), QS Luxembourg Services (Luxembourg), Quilvest Wealth Management (Luxembourg), Arconas (Luxembourg), Quilvest European Investment Corp (Luxembourg), Compagnie Générale de Participations (Luxembourg), Barkingside (Luxembourg), Otito Properties (Luxembourg), GPI Invest (Luxembourg), SwissLife Banque Privée, JustWorld (USA).

Emoluments: €12,000 paid in 2017 by VIEL & Cie, €7,622 paid in 2017 by VIEL et Compagnie-Finance.

JEAN-MARIE DESCARPENTRIES

Position and remuneration: Director.

Other offices: Chairman of the Supervisory Board of Solution 30 SE (Luxembourg) and Metal Value SAS (France), Honorary Chairman of FNEGE (France), Director of Compagnie Financière Tradition SA (Switzerland) and Metal Value Ltd (UK), member of the Strategic Committee of Anéo (France), Managing Director of the Fondation Philippe Descarpentries (Belgique).

Emoluments: €12,000 paid in 2017 by VIEL & Cie, €27,936 as emoluments and €18,624 in respect of the Audit Committee paid by Compagnie Financière Tradition.

JEANNE DUBARRY DE LA SALLE

Position and remuneration: Director.

Other offices: -

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie.

DOMINIQUE LANGLOIS

Position and remuneration: Director.

Other offices: Director of GTI and TFI.

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie.

CATHERINE NINI

Position and remuneration: Director.

Other offices: Chair of the Board of Directors and CEO of Bourse Direct (France), Managing Director of Viel et Compagnie-Finance (France), Director of E-VIEL (France), SwissLife Banque Privée (France), SwissLife Gestion Privée (France), Permanent Representative of Bourse Direct on the Board of Directors of EASDAQ (Belgium) and of VIEL & Cie (France) on the Board of Directors of Arpège (France), CFO of VIEL & Cie, and member of the Exchange Council of the Boerse Berlin (Germany), sole Director of GIE VIEL GESTION and V.C.F. GESTION (France).

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie. Award of 300,000 free shares subject to a vesting period.

DOMINIQUE VELTER

Position and remuneration: Director.

Other offices: Chair and CEO of E-VIEL, Managing Director of Viel et Compagnie-Finance, Strategic Marketing Director of Compagnie Financière Tradition, Representative of VIEL & Cie on the Board of Directors of EASDAQ, member of the Supervisory Board of Bourse Direct.

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie.

BALANCED GENDER REPRESENTATION ON THE BOARD

The Board of Directors of VIEL & Cie is comprised of 7 members - 3 women (43%) and 4 men (57%) - so there is a relative gender balance. The Chairs of the Board of Directors and the Audit Committee are men. Of the four independent Directors, there are three men and one woman.

The Audit Committee is composed of two men.

The rules governing the appointment and replacement of members of the Board of Directors and amendments to the Articles of Association, mostly mirror the statutory provisions; they are set out in Articles 16,17 and 19 of the Articles of Association. Members of the Board of Directors may be natural persons or legal entities; they are appointed by the Annual General Meeting, which may remove them any time.

The members of the Board of Directors are appointed for six years. Their remit expires at the conclusion of the Annual General Meeting of Shareholders called to approve the accounts of the financial year in which their term of office ends. They are eligible for re-election.

The Extraordinary General Meeting is empowered to make any amendments to the Articles of Association authorised by the Commercial Code. It may not however increase the liabilities of shareholders unless approved by a unanimous vote.

There are no agreements providing for compensation to be paid to members of the Board of Directors or Company employees if they resign, are dismissed without cause, or their employment terminates because of a takeover bid.

No agreements has been signed between an executive officer of the Company or a shareholder holding more than 10% of the voting rights, and another company in which the former holds more than half of the capital, except for agreements on current operations entered into under ordinary conditions.

AUDIT COMMITTEE

VIEL & Cie has an Audit Committee comprised of two non-executive and independent members; it meets twice a year. The members have the experience, knowledge of the sector of activity, and required expertise in matters of accounting standards, finance, and auditing to carry out their remit. The role of the Audit Committee is to assist the Board of Directors in its task of overseeing the financial reporting process, the internal control system for financial reporting, the internal auditing process, and Company procedures aimed at ensuring compliance with the law, the regulations and the code of best practice. Without prejudice to the powers and duties of the Board of Directors, the Audit Committee has the following responsibilities in particular:

1. it monitors the preparation of financial information and, where applicable, makes recommendations to ensure the integrity of such information;
2. it monitors the effectiveness of the internal control and risk management systems, and the internal audit where applicable, with regard to the preparation and processing of accounting and financial information, without compromising its independence;
3. it issues a recommendation to the Board on the independent auditors whose appointment is submitted for approval by the General Meeting. This recommendation is prepared in accordance with the regulations. It also issues a recommendation to the Board when the appointment of the independent auditors is due for renewal on the conditions defined in the regulations, and it ensures the independence of the independent auditors;
4. it monitors fulfilment of the mission of the independent auditors, and takes account of the observations and conclusions of the Haut Conseil du Commissariat aux Comptes resulting from audits carried out pursuant to the regulations;
5. it ensures that the independent auditors respect the conditions of independence in accordance with the terms and conditions laid down in the regulations;
6. it approves services provided, other than those for auditing the accounts, having due regard to the applicable regulations;
7. it reports regularly to the Board on the performance of its missions. It also reports on the results of the certification of the accounts, the way in which this mission contributed to the integrity of the financial information and the role it played in this process. It informs the Board without delay of any difficulty encountered.

The Audit Committee also reviews the performance, efficiency and fees of the external auditors, and ensures that they maintain their independence. Lastly, it examines the effectiveness of the cooperation of all the financial and risk management departments with the external auditors.

The Audit Committee met twice in 2017, with an attendance rate of 100%.

It regularly invites the senior financial managers to its meetings to obtain financial information.

The independent auditors attended two meetings dealing with the analysis of the annual and half-year accounts, where they presented the results of their auditing work, and one meeting dealing with regulatory subjects.

REMUNERATION COMMITTEE

The Remuneration Committee, chaired by Christian Baillet, is comprised of two members. It makes recommendations to the Board of Directors regarding remuneration schemes and policies and, more specifically, regarding remuneration of members of the Executive Board, share option schemes and other incentive schemes.

FREE SHARE SCHEME

The Company set up a free share scheme for Group employees in 2017, as shown below.

Award scheme

In 2017, 578,000 shares (new shares) were awarded to Group employees, in connection with their employment relationship, under two distinct schemes. These free share schemes were set up by the Board of Directors of VIEL & Cie under the authority granted by the General Meeting. The plan characteristics are set out below:

First plan

Details of the plan (euros)	2017 award scheme
Date of General Meeting	14 June 2016
Date of first awards under the scheme	4 September 2017
Total number of free shares awarded	440 000
Start date of award of free shares	4 September 2017
Award period	4 September 2020
Vesting period in the event of non-fulfilment of the performance condition	4 September 2027
Award conditional on person remaining with the Company	Yes
Share price performance conditions (at least 10 consecutive trading sessions before the award)	€6.50
Number of free shares outstanding at 1 January	-
Number of free shares cancelled during the year	-
Number of free shares outstanding at 31 December	440 000
Number of employees concerned	3
Number of executive officers concerned	1

Second plan

Details of the plan (euros)	2017 award scheme
Date of General Meeting	14 June 2016
Date of first awards under the scheme	4 September 2017
Total number of free shares awarded	138 000
Start date of award of free shares	4 September 2017
Award period (one-third allocation over three years)	4 September 2022
Vesting period in the event of non-fulfilment of the performance condition	4 September 2027
Award conditional on person remaining with the Company	Yes
Share price performance conditions (at least 10 consecutive trading sessions before the award)	€6.00
Number of free shares outstanding at 1 January	-
Number of free shares cancelled during the year	-
Number of free shares outstanding at 31 December	138 000
Number of employees concerned	4
Number of executive officers concerned	-

SHARE BUY-BACK PROGRAMME

In its thirteenth resolution, the combined Annual and Extraordinary General Meeting of 13 June 2017 approved a share buy-back programme. On 16 June 2017, the Company announced the implementation of a share buy-back programme, including the terms and objectives:

- Objectives of the buy-back programme
- Shares purchased in connection with or pursuant to this authority may be acquired for the purpose of:
 - allotting shares in connection with a capital increase reserved for Group employees under employee share option schemes;
 - remittance in payment or exchange or as hedging obligations for debt securities, in connection with external growth operations;
 - cancelling all or part of these shares through a reduction in share capital with a view to optimising earnings per share, subject to the adoption of a specific resolution to this effect by the Extraordinary General Meeting of Shareholders;
 - facilitating trading liquidity and price stability of the issuer's securities or avoiding price inconsistencies that are not justified by market trends, by means of a liquidity contract. The shares may be purchased, sold or exchanged at any time and by any means, including through the use of options and/or in the form of block sales, provided however that such transactions do not increase share price volatility, and excluding the purchase of call options, including during a takeover bid, within the limits of securities regulations.

→ The maximum amount allocated to share buy-back programmes:

The General Meeting set the maximum number and the characteristics of the securities which the issuer intends to acquire as well as a maximum purchase price of €7.50. The resolution adopted by the General Meeting provides that VIEL & Cie may acquire its own shares, up to a limit of 10% of the number of shares comprising the share capital. The maximum amount of the transaction is therefore set at €31,249,283.50.

→ Duration of the buy-back programme :

The programme duration is 18 months from 13 June 2017.

On 20 June 2017, the Company announced a share buy-back in connection with its programme. It acquired 900,000 of its own shares (1.16% of its share capital) on the market at a price of €5.60 per share. These shares are earmarked for cancellation.

On 2 January 2018, the Company acquired 345,000 of its own shares off-market at a price of €5.27 per share. These shares are earmarked for cancellation.

In its tenth resolution, the combined Annual and Extraordinary General Meeting of 14 June 2016 authorised the Board of Directors to reduce the share capital by an amount not exceeding 10% of the share capital, by cancelling treasury shares held by virtue of the above authority.

The Board of Directors exercised this authority at its meeting of 14 March 2017. The Company thus reduced its share capital by €709,699.60 by cancelling 3,548,498 treasury shares representing 4.58% of its share capital.

The combined General Meeting of 13 June 2017 renewed the authorisation for the Board of Directors to reduce the share capital by up to 10% by cancelling treasury shares.

INTERNAL CONTROL AND RISK MANAGEMENT PROCEDURES RELATING TO ACCOUNTING AND FINANCIAL INFORMATION

The financial regulations governing the activity of VIEL & Cie subsidiaries define the internal control environment applicable to all regulated companies.

The regulations applicable within the Group lay down the principles regarding control systems for operations and internal procedures, accounting and information processing, risk measurement and results, oversight and risk management, internal control documentation and information.

The Board of Directors thus examines the Group's activity and results and the internal control system, particularly compliance control, based on information it receives.

The purpose of the internal control system is primarily to provide reasonable assurance regarding:

- the implementation and optimisation of operations,
- the reliability of financial information,
- compliance with the laws and regulations in force.

One of the objectives of the Group's internal control system is to prevent and control risks arising from the Company's activity and the risk of error or fraud at every stage of the Company's activity. As with any control system, however, it cannot guarantee that such risks will be totally eliminated. As such, the accounting and internal control systems do not provide management with the certainty that the Company will achieve its objectives, because of the limits inherent in the system.

VIEL & Cie financial statements are prepared by the accounting team, under the responsibility of the Executive Board and the Chief Financial Officer. A manual of accounting procedures describes the overall organisation of the accounting department, the tools used, the account closing procedures and the applicable accounting plans.

REVIEW OF REGULATED AGREEMENTS

The following agreement was approved in 2017:

- On 28 December 2017, the Board of Directors authorised the signing of a contract to purchase 112,484 shares of LCH Group Holdings Limited for a consideration of €2,699,616. The Directors concerned by this agreement are Messrs. Patrick Combes and Jean-Marie Descarpentries.

The following agreements were ongoing in 2017:

- On 29 April 2016, the Board of Directors authorised the signing of a commercial sublease agreement, effective 2 May 2016 for a term of 6 years. This lease, between Société Viel et Compagnie-Finance and VIEL & Cie concerns rental of the premises at 9 Place Vendôme, Paris (1^{er}), representing a surface area of 373 m². The rent is indexed annually on 2 May to the Tertiary Activities Rent Index (TARI). The Directors concerned by this agreement are Messrs. Patrick Combes and Christian Baillet and Ms Catherine Nini. The rent and service charges (excluding tax) for 2017 billed by Société Viel et Compagnie-Finance amounted to €327,381.
- On 28 August 2013, the Board of Directors authorised a cash current account ("compte courant de trésorerie") to be set up between Bourse Direct and VIEL & Cie. At its

meeting of 20 March 2018, the Board of Directors ratified an amendment to the agreement, dated 9 March 2017, which changed the interest terms to the 3-month Euribor rate + 0.75. The Directors concerned are Ms Catherine Nini and Mr Christian Baillet. At 31 December 2017, VIEL & Cie had zero cash advances in the current account.

PRINCIPAL RISK FACTORS IDENTIFIED IN THE GROUP

The risks identified mainly concern VIEL & Cie's operating subsidiaries in connection with their activities. The principal risks are disclosed below to the extent that they may impact the value of the investments concerned in VIEL & Cie's portfolio. Each operating subsidiary has full management autonomy, but provides regular financial reporting to VIEL & Cie.

These subsidiaries are exposed to the following risks:

- credit and counterparty risk
- liquidity risk
- market risk
- currency risk
- interest rate risk
- partnership risks
- operational risk related to controlled interests.

The Board of Directors assesses risks existing within the Group and oversees the executive management. It is assisted in these tasks by the Audit Committee, whose role is to oversee the internal control of financial reporting, risk management, and compliance with local laws and regulations. Internal Audit conducts timely reviews of risk management and internal control procedures, and reports its findings to the Audit Committee of the various operating segments.

In order to effectively monitor operational risks, the Group's subsidiaries have developed a uniform risk map based on Basle II classifications. A software tool (E-Front) is used to identify these risks for each subsidiary and to coordinate information regarding their nature. This approach is in line with the Group's policy of controlling operational risks.

Credit and counterparty risk

As a holding company, VIEL & Cie is not exposed to credit risk.

Credit risk is primarily the risk of financial loss for the operating subsidiaries in the event that a customer or a counterparty to a financial instrument does not fulfil its obligations. This risk mainly concerns the item "Trade and other receivables".

VIEL & Cie's operating subsidiaries are interdealer brokers in the financial and non-financial markets, serving mainly institutional clients for Compagnie Financière Tradition, and retail customers for Gaitame (subsidiary of Compagnie Financière Tradition) and Bourse Direct.

Interdealer broking: Compagnie Financière Tradition

This broking business consists of facilitating contact between two counterparties to a trade, and receiving a commission for services rendered. Compagnie Financière Tradition's exposure to credit risk in connection with these activities is therefore very limited. The quality of counterparties is evaluated locally by the subsidiaries in accordance with Group guidelines, and commission receivables are closely monitored. Impairments are recognised where necessary on certain receivables.

Some of the Group's operating companies act as principal in the simultaneous purchase and sale of securities for the account of third parties. These trades are managed through clearing houses on a cash settlement basis against delivery of the securities. Since October 2014, the period between the transaction date and the settlement date has generally been two days, during which time these companies are exposed to counterparty risk.

This risk is contained within the limits set by Compagnie Financière Tradition's Credit Committee, which bases its decisions on the creditworthiness of the counterparty, taking into account ratings published by recognised bodies (External Credit Assessment Institutions (ECAI)), and available financial information (stock market prices, credit default swaps, yields in the secondary bond markets, etc.). Where no external rating is available, Compagnie Financière Tradition calculates an internal rating using internal methods. Other indicators considered when determining the risk limits are the type of instruments traded and their liquidity.

The Compagnie Financière Tradition's Risk Management department, or the risk management departments of the operational zones, independently establish credit limits and monitor adherence. The limits are reviewed regularly, at a set frequency or following events that could affect the creditworthiness of the counterparty or the environment in which it operates (country, type of sector, etc.).

Exposure is concentrated in regulated financial institutions, the majority of which have investment grade ratings.

The clearing itself is handled by specialised teams. The Tradition Group's indirect subsidiary, Tradition London Clearing Ltd, is a dedicated clearing company and the lynchpin of the Group's matched principal operations for Europe and Asia. Tradition London Clearing Ltd is responsible for following up trades introduced by the Tradition Group's operating entities until their final settlement in the clearing houses. Tradition Asiel Securities Inc., one of the Tradition Group's US subsidiaries, performs all clearing operations in the United States. This company is a member of the FICC (Fixed Income Clearing Corporation), a central settlement counterparty for US government securities. Membership in the FICC considerably reduces the risk of a counterparty default, since it guarantees settlement of all trades entering its net.

Online trading: Bourse Direct

Bourse Direct caters mainly to retail investors, and cover is secured by cash deposited in their cash accounts; automatic control systems are in place to prevent trades where there is insufficient cover.

Bourse Direct also serves institutional customers. All counterparties in this segment must be approved by the Credit Committee. Most counterparties are major financial institutions with excellent credit ratings. An essential part of the approval process is the separation of operating functions from risk assessment and authorisation. Bourse Direct's management regularly monitors compliance with decisions, and reviews the effectiveness of control procedures for counterparties and clearing operations.

Liquidity risk

VIEL & Cie must have sufficient funds available to enable it to finance ongoing operations and maintain its investment capability at all times. Exposure to liquidity risk is managed at the holding company level through ongoing monitoring of the duration of funding, the availability of credit facilities, and the diversification of funding sources. The Group also operates a conservative investment policy for surplus cash by placing cash balances in risk-free instruments, liquidity funds and money market deposits. Cash flow agreements are entered into between VIEL & Cie and certain subsidiaries in order to optimise treasury management within the Group.

Liquidity risk arises when subsidiaries encounter difficulties in honouring their financial commitments. For risk management purposes this risk is divided into two types.

Transactional liquidity risk concerns the ability to meet cash flows related to matched principal trades or the requirements of market counterparties – for instance, the need to fund securities in the course of settlement or to place margin or collateral with clearing houses or banks which provide clearing services to the Group's consolidated companies.

These liquidity demands are hard to anticipate but are normally short term, overnight or even intra-day, in nature. Usually these liquidity demands are met from overdrafts with the clearing entity. In order to manage these risks the subsidiaries engaged in matched principal trading hold cash or cash equivalents sufficient to meet potential funding requirements using a statistical approach based on historical data, which is stress tested to establish an appropriate level of contingency funding.

Balance sheet liquidity risk arises from a Group entity's inability to meet its net working capital needs over a period of time due to trading difficulties or significant investment in the business.

In order to manage this risk all the Tradition Group's trading entities prepare rolling twelve month cash forecasts as part of the monthly financial reporting process, in order to identify any potential liquidity issues.

At the very least, all entities retain sufficient cash or cash equivalents to cover expected net cash outflows for the next three months. Checks are carried out twice a year to determine surplus funds in relation to local requirements. Moreover, regulations specific to investment companies require some Group companies to invest customers' cash in liquid, risk-free products that are not subject to counterparty risk and are immediately accessible.

Market risk

VIEL & Cie is exposed to market risk in respect of the value of its assets and unfavourable changes in the costs of its debt. Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices, and affect the Group's net profit or the value of its financial instruments. Market risk includes currency risk and interest rate risk.

Currency risk

Because of its international standing, the Group is exposed to currency risk. This risk arises when subsidiaries conduct transactions in a currency other than their functional currency. Transactions are conducted mainly in US dollars (USD), sterling (GBP), euros (EUR), Swiss francs (CHF) and yen (JPY).

Currency risk is analysed globally and its management is the responsibility of the Executive Board. Group policy for hedging this risk is not part of a long-term hedging policy, but is dealt with on a timely basis depending on economic trends and conditions.

Interest rate risk

The Group's exposure to interest rate risk arises mainly from the structure of its financial debt. However, since almost all the variable rate long-term financial debt is hedged through interest rate swaps, this risk is very marginal. Financial debt commitments within the Group must be approved by the Executive Board.

Partnership risks

In line with its investment strategy, the Group has for many years focused on taking majority equity positions in its investments. When VIEL & Cie co-invested in partnership with another company, it entered into a shareholders' pact in order to protect its interests in that investment.

Operational risk related to controlled interests

Operational risk covers all risks arising from transaction processing, and ranges from the correct execution of customer orders through to order confirmation and administrative processing. It also includes breakdowns in the IT system that interfere with order execution.

Another source of operational risk is the major role that key employees can play within the organisation. There is also the risk of competitors headhunting from our operational teams. Finally, the development and improvement of IT tools is an important issue.

The Group's sensitivity to market risks is presented in the notes to the consolidated financial statements.

SOCIAL AND ENVIRONMENTAL INFORMATION

Considering the business sector in which the Group subsidiaries operate and their low ecological footprint, environmental indicators are not a major concern, and very few are uniformly deployed at this stage. Rather, Group practices are driven at the local level, and the French subsidiaries, because of the regulations under which they operate, are more advanced in this area. However, the process is underway to make available a number of quantitative indicators, such as consumption of energy and consumables.

The same applies to social indicators. The Group has a very decentralised organisational structure. Rapid decision-making and swift adaptation to the market are important criteria in the interdealer broking and online trading sectors, and therefore the decision-making centres are located as close as possible to the operational pulse.

The remuneration policies of each of our operating companies are based on a targeted approach to salary management, depending on expertise and responsibilities. This is complemented by a variable salary element which takes account of individual and team performance, as well as profit targets set for each of these companies.

Social factors

The interdealer broking industry is characterised by high technology and an added-value element which is very dependent on human factors. Our operating subsidiaries must take account of this environment when establishing their practices, in order to recruit and retain talented people. This objective is achieved to a great extent through employee remuneration, which explains why such decisions are taken at a very decentralised level. While efforts to harmonise policy and to set broad objectives have their merits, establishing general and comprehensive policies has little

relevance in this line of business. This situation is also reflected in the significant weight of the payroll in the Group's income statement. Moreover, we encourage individual contribution and teamwork focusing mainly on highly operational training for our front-line people.

Each country has its own body of rules regarding informing and consulting staff, applicable to every consolidated company. The Group's activity does not expose our employees to specific serious risks, which explains why no detailed, centralised indicators regarding occupational illnesses, work related pathological disorders or employee working conditions have been introduced in the Group's companies. VIEL & Cie's business segments operate in a financial sector which over the past few years has undergone a drastic strengthening of the regulatory environment (market regulations, rules on ethics and professional conduct, fight against money laundering and terrorism funding, etc.). Training is given in all the Group companies, in keeping with local regulations and needs, and is primarily focused on regulatory requirements.

Environmental information

Companies in the VIEL & Cie group are aware of the conclusions of the IPCC Fifth Assessment Report, the third part of which was presented on 13 April 2014, even though, given its activity, the Group has a very limited direct environmental impact. We are nonetheless conscious of the environmental issues and implement concrete measures wherever relevant.

In the interdealer broking and online trading sectors, the main consumables used by companies for their business are paper and energy. The activity also requires use of IT equipment for its technical infrastructure. As a result, Group companies undertake internal projects aimed at reducing waste, encouraging recycling and reducing energy consumption, and for several years they have implemented concrete actions aimed at limiting the environmental impact of their activity.

RESEARCH AND DEVELOPMENT ACTIVITY

Bourse Direct, a subsidiary of VIEL & Cie, produces research through a team specialised in new technology for online trading. It benefits from a research and development tax credit in connection with this work.

FINANCIAL STRUCTURE AND USE OF FINANCIAL INSTRUMENTS

The Group's operating subsidiaries closely monitor their treasury activities to ensure that they have sufficient cash to meet operational needs, as well as the Group's strategic business plans.

At 31 December 2017, VIEL & Cie had debts of €192,557,000 with maturities of 1 to 5 years, and an available cash balance of €93,483,000 on an individual basis. With available consolidated cash of €428,901,000 and consolidated debt of €380,181,000, the Group is in a strong financial position, generating a positive net cash balance of €48,720,000.

Bank borrowings are subject to early repayment clauses; the Group must respect certain contractual ratios, mainly relating to its net cash/debt position, or the level of net financial expense. The Group had positive net cash at 31 December, and was therefore well within these ratios.

INFORMATION ON SUPPLIERS

At 31 December 2017 Euros	Past due invoices at the balance sheet date					Total (1 day and over)
	0 to 30 days	31 to 60 days	61 to 90 days	More than 91 days		
Number of invoices concerned	15					2
Outstanding at 31.12.2017 (in euros)	47,359	180	0	0	294	474
Percentage of the total amount of purchases in the year (excl. tax)	3.9%	0%	0%	0%	0%	0%
Number of invoices excluded relating to disputed debts	0					0

The above due dates are based on payment terms stated in invoices, or the end of the calendar month in which invoices were received.

Past due debts are mostly less than 30 days.

Invoices must be approved by the competent services prior to any payment.

INFORMATION ON CUSTOMER PAYMENTS

No customer receivables were outstanding at 31 December 2017.

NON-TAX DEDUCTIBLE EXPENSES

VIEL & Cie recognised non-tax deductible expenses of €80,801 for the 2017 financial year. These expenses consisted entirely of the non-deductible portion of directors' fees.

INFORMATION ON SUBSIDIARIES AND EQUITY INVESTMENTS

At 31 December 2017, VIEL & Cie held 70.79% of the capital of Compagnie Financière Tradition, against 69.13% at 31 December 2016. Its equity holding in Bourse Direct remained unchanged from the previous year (76.57 %) as did its equity holding in SwissLife Banque Privée (40%).

VIEL & Cie acquired 119,783 shares of LCH Group Holdings Limited in 2017.

INFORMATION ON TREASURY SHARES

VIEL & Cie exercised the authority to purchase its own shares by purchasing 900,000 shares in 2017 (1.16% of the capital).

The Company held 5.77% of its capital comprising 4,448,498 shares at 31 December 2017.

INFORMATION ON DIVIDENDS

The dividend history over the past three financial years (before deduction of the part attributable to treasury shares) is as follows:

- a dividend of €0.17 per share was paid in June 2017 for the 2016 financial year, for a total payment of €13 115 862,13;
- a dividend of €0.15 per share was paid in June 2016 for the 2015 financial year, for a total payment of €12,089,878;
- a dividend of €0.15 per share was paid in June 2015 for the 2014 financial year, for a total payment of €11,570,511.

INFORMATION ON THE PRESENTATION OF THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

VIEL & Cie, in its role of investor, maintains an internal information reporting system based on a business segment approach, applied to each of the Group's core businesses that have similar overall risk profiles.

In order that the presentation of financial information is consistent with the internal reporting system, segment information is presented according to the Group's four business sectors - interdealer broking through its holding in Compagnie Financière Tradition, online broking with Bourse Direct, private banking through SwissLife Banque Privée, and real estate.

EMPLOYEE SHARE OWNERSHIP

The Company did not set up any employee share ownership scheme.

ELEMENTS THAT MAY HAVE A BEARING ON A TAKEOVER BID

The Company's capital structure is presented in this report. The Company has a majority shareholder that holds a 55.88% interest, which is likely to hamper any attempted takeover of the Company without this shareholder's approval.

There are no restrictions on voting rights and share transfers under the Articles of Association, and the Company is not aware of any shareholders' agreement.

Known direct or indirect holdings in the Company's capital are disclosed in this report (see explanatory note above).

The Company is not aware of any holders of securities conferring special control rights. There are no monitoring mechanisms provided for in any employee share option scheme.

Regulations governing the appointment and replacement of directors, as well as amendments to the Company's Articles of Association, mirror statutory provisions and are set out in the Articles of Association.

The powers of the Board of Directors mirror the statutory provisions. The Board has also been authorised by the General Meeting to purchase shares of the Company up to a limit of 10% of the capital and to cancel shares up to a limit of 10% of the share capital. It has also been delegated the powers mentioned

elsewhere in this report. Shareholders are being asked to delegate to the Board of Directors the financial authorities described in this report, including issuance of poison pills [*bons d'offre*].

There are no significant material agreements entered into by the Company which would be amended or terminated in the event of a change in control of the Company.

There are no agreements providing for compensation to be paid to members of the Board of Directors or Company employees if they resign or are dismissed, or if their employment terminates because of a takeover bid.

TRANSACTIONS IN COMPANY SHARES BY DIRECTORS AND EXECUTIVE OFFICERS

Pursuant to Article 223-26 of the AMF General Regulations, no transactions mentioned in Section L. 621-18-2 of the Monetary and Financial Code were disclosed to the Company in the past financial year.

DELEGATIONS GRANTED TO THE BOARD OF DIRECTORS

Delegations

As required by Section L. 225-100(7) of the Commercial Code, a summary of delegated powers currently in effect, granted to the Board of Directors by the General Meeting, and the use made of such powers during the 2017 financial year is shown below:

Type of powers	Age	Expiration date	Authorised amount	Used in 2017	Remaining authorisations
Capital increase (general delegation with pre-emptive rights maintained)	13 June 17	AGM 2019	€10,000,000	-	€10,000,000
Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emptive rights)	13 June 17	Aug 2019	€10,000,000	-	€10,000,000
Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emptive rights - Sec. L. 411-2.II CMF)	14 June 16	Aug 2018	€10,000,000	-	€10,000,000
Capital increase by capitalising reserves	13 June 17	AGM 2018	€5,000,000	20,000	€4,980,000
Capital increase by issuing warrants (pre-emptive rights maintained)	13 June 17	Aug 19	€30 000 000	-	€30,000,000
Capital increase by granting free, existing or yet to be issued shares	14 June 16	Aug 18	€241 798	-	€241,798
Capital increase by issuing warrants (in case of public offering)	13 June 17	Dec 18	€10,000,000	-	€10,000,000
Capital increase (allotment of share options)	11 June 15	Aug 18	€1,542,735	-	€1,542,735
Capital reduction (cancellation of shares)	13 June 17	AGM 2018	€1,543,032	709,699	€833,332

Delegations of authority to increase capital have an overall ceiling of €20,000,000.

Your Board of Directors will submit the following resolutions for shareholder approval:

1/ ACCOUNTS FOR THE 2017 FINANCIAL YEAR, APPROPRIATION OF NET INCOME, AND REGULATED AGREEMENTS

Net profit for 2017 was €10,541,540.15.

Detailed disclosures on the Company's accounts are contained in the annual report.

In the **first** and **third resolutions**, we ask you to approve the Company accounts and their appropriation for the financial year ended 31 December 2017.

The Group's consolidated net profit for 2017 was €30,761,000.

In the **second resolution** we ask you to approve the consolidated accounts.

On 28 December 2017, the Board of Directors approved a regulated agreement. It regards the signing of a contract for the acquisition of 112,484 shares of LCH GROUP HOLDINGS Limited for a consideration of €2,699,616.

The directors concerned are Messrs. Patrick Combes and Jean-Marie Descarpentries.

Two agreements, concluded previously, continued as mentioned in the Auditors' Report.

In the **fourth resolution** we propose that you ratify the agreements referred to in Article L. 225-86 of the Commercial Code as mentioned in the report of your auditors.

2/ APPROVAL OF THE REMUNERATION COMPONENTS PAID TO THE CHAIRMAN-CHIEF EXECUTIVE OFFICER

The principles and criteria for determining, apportioning and allocating the fixed, variable and exceptional components of total compensation and advantages of any kind for Mr Patrick Combes in respect of his office of Chairman and CEO of the Company for the financial year ended 31 December 2017 were adopted at the General Meeting of 13 June 2017.

These components require shareholder approval before they can be actually paid.

In the **fifth resolution**, we propose that you approve these remuneration components for the financial year ended 31 December 2017.

The General Meeting of Shareholders must also approve the components to be paid to the Chairman-CEO in respect of the coming financial year.

In the **sixth resolution**, we propose that you approve such components for the coming financial year.

3/ AUTHORITY FOR A SHARE BUY-BACK

Companies listed on a regulated market are authorised to buy-back their own shares either to improve the financial management of their equity, or to promote the liquidity of securities, or to allot shares to their employees or management, or to cancel them.

The maximum number of shares that the Company may hold may not under any circumstances exceed 10% of its share capital.

The maximum purchase price per share would be set at 7.50 euros.

The term of the buy-back programme would expire after eight months.

The Board of Directors is authorised to purchase or sell by any means, particularly in the market, over-the-counter or in the form of blocks of shares, including through the use of financial derivatives, at any time, including during a public offering, an aggregate number of shares representing up to 10% of the share capital on the day the authority is granted.

Where appropriate, a description of the programme would be prepared and distributed prior to the implementation of this programme by the Board of Directors, in accordance with the regulations in effect.

In the **seventh resolution**, we ask you to renew this authority for the Board.

4/ FINANCIAL AUTHORITIES

The Board of Directors has been granted financial authorities by your General Meeting which are now expiring.

The table on page 44 shows the use the Board of Directors has made of these authorities.

The Board proposes that the expiring delegations be renewed in favour of the Board of Directors.

In the **eighth resolution** we propose that you renew the Board of Directors' authority to reduce the share capital by an amount not exceeding 10% of the Company's share capital, by cancelling treasury shares where necessary.

In order for VIEL & Cie to deploy, at such time and on such terms as may be deemed expedient, the flexibility and reactivity required to raise capital for its development and to fund its investments, the Board of Directors must be given a general delegation of powers for the purpose of deciding on and implementing one or more increases in capital. The maximum amount may not exceed €5,000,000.

In the **ninth resolution**, we propose that you confer such general delegation of powers on the Board of Directors.

In the **tenth resolution**, the proposal is to renew the general delegations to the Board of Directors, with authority to sub-delegate to its Chairman, granting the necessary powers to issue shares and any other securities conferring on the holder an immediate and/or future right to acquire capital in the Company, or conferring the right to an allotment of debt securities, in connection with a public offering.

This general delegation includes disapplication of shareholder's pre-emption rights.

As required by law, the Company proposes that the following ceilings be set on such issues:

- 10 million euros, for capital increases that may be carried out directly or indirectly through the issuance of securities, to which will be added the amount of any shares or securities required by law to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to a share of the Company's capital.
- 120 million euros or the equivalent amount if issued in a foreign currency or in units of account set by reference to a basket of currencies, for the Company's debt securities.

These limits are set without taking into account the consequences on the nominal amount of the capital increase of each issue of securities conferring a future right to share capital (including stand-alone equity warrants), should such adjustments be made during their term of validity.

The nominal amounts of the capital increases and the debt security issues are cumulative.

In the **eleventh resolution**, we propose that you renew the authority for the Board of Directors to allot free shares, out of existing shares or shares to be issued, to all or specific salaried employees and executive officers of the Group. Such allotments will entail the waiver by shareholders of their pre-emption rights.

There are different ways of remunerating employees in a company, one of them being the option to subscribe or purchase shares. The acquisition of such shares is carried out at a predetermined price and the employee must hold the shares for a given period.

In the **twelfth resolution**, we propose that you confer such authority and powers on the Board of Directors.

In the event of a takeover bid for VIEL & Cie, the Board of Directors must take any and all measures likely to bring about the defeat of the bid, subject to the powers expressly granted to general

meetings and within the limit of the Company's interests. In particular, the Company could issue poison pills (flip-ins) to shareholders free of charge enabling them to subscribe shares on preferential terms, the effect of which would be to increase the cost of the operation.

In the **thirteenth resolution**, we propose that you confer such authority and powers on the Board of Directors.

The law provides that employees in a company savings plan may acquire, through subscription to shares issued in connection with a capital increase reserved for employees, 1% of the share capital.

The subscription price of the shares issued in connection with and pursuant to this delegation will be determined in accordance with the terms of Section L. 3332-19 of the Labour Code. This delegation entails the express waiver by shareholders of their pre-emption right in favour of employees of the Company and its affiliated companies, in accordance with the applicable legal provisions.

However, considering the present environment, we do not recommend adoption of such a resolution. We are not planning to set up a share option scheme for Company employees in the near term under such a resolution.

In the **fourteenth resolution**, we propose that you do not renew this delegation.

The **fifteenth resolution** authorises the Board of Directors to use various delegations of powers conferred by the General Meeting in the event of a takeover bid for the Company under the principle of reciprocity.

The **sixteenth resolution** sets a ceiling for all delegations of authority or powers conferred by the General Meeting.

5/ AMENDMENTS TO THE ARTICLES OF ASSOCIATION

Various legislative and regulatory changes punctuate the life of companies and sometimes require amendments to the articles of association to bring them into conformity. It is recommended that you delegate to the Board of Directors the possible amendment of the Articles of Association subject to ratification by the next extraordinary general meeting.

In the **seventeenth resolution** we therefore propose that you approve such delegation.

6/ POWERS

The **eighteenth resolution** confers general powers for the formalities.

PANORAMA ÉCONOMIQUE MONDIAL

UN GRAND VOYAGE DANS LA MYTHIQUE GOLCONDA

De temps en temps, les marchés font à nouveau le pèlerinage vers Golconda. Le mythe de Golconda est resté intact pendant quelques millénaires car les mines de Golconda ont été le seul centre de production mondiale de diamants. En effet, toutes les pierres précieuses décorant les grandes couronnes des rois européens et des puissants du monde asiatique et africain proviennent uniquement de Golconda. Le mythe de cette région du Deccan indien a été repris dans la grande littérature internationale, tout comme « les Voyages de Simbad » et « les Mille et une nuits » qui font référence à une vallée recouverte de diamants.

L'année 2017 a été une année exceptionnelle et sereine pour presque tous les marchés, avec une politique très souple et prudente des banques centrales et une reprise robuste de l'économie globale. Cette dernière fut accompagnée par quelques tensions internationales qui, après avoir donné des frissons à tout le monde, se sont rapidement estompées. Après les craintes initiales, l'arrivée du nouveau président aux Etats-Unis s'est transformée en une hausse de Dow Jones de 46 % en 12 mois, un dollar qui est passé de 1,05 euro à 1,25 euro, une hausse modérée des rendements des Treasuries, ainsi qu'une hausse importante des prix de l'énergie et de quelques métaux de base.

« À ROME TOUT A UN PRIX »

Face à une croissance diffuse mais un peu plus robuste et à une petite reprise de l'inflation, les Banques Centrales ont légèrement durci leur langage et la FED a procédé à des hausses de taux, avec cependant une « grande modération ». Les Banques Centrales qui ont décidé, avec des échéances et à des degrés différents, de monter progressivement et prudemment leurs taux n'ont-elles pas choisi d'ouvrir la boîte de Pandore ?

Selon les calculs de l'économiste Ed Yardeni, les principales Banques Centrales ont fait monter à 19 800 milliards leur exposition face aux marchés, lesquels se sont habitués à ces conditions de liquidité facile, exceptionnelles. Au cours de

2018, cette exposition devrait encore monter de 450 milliards de dollars. Les mois à venir seront donc accompagnés de soubresauts des prix avec des moments (possibles) de panique générés par des réajustements des équilibres face à une nouvelle réalité. Fin 2017, il y avait encore sur le plan mondial, un volume d'obligations supérieur à 7 trillions de dollars offrant un rendement négatif, contre un record de plus de 13 trillions, atteint vers la mi-2016. A ce propos, on peut citer une phrase du poète satirique latin Juvénal qui avait écrit « à Rome, tout a un prix ! ». Un taux d'intérêt négatif soulève bien des questions notamment chez les actuaires qui en ont perdu leur latin dans leurs calculs savants...

ACTIF TOTAL DES GRANDES BANQUES CENTRALES

(en milliers de Mds USD, NCVS)



Source : Haver Analytics.

LE « LOGOS », UN NOUVEL INSTRUMENT DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Les principaux banquiers centraux utilisent de plus en plus la communication et renforcent le pouvoir du « logos ». La puissance de cet instrument, dans un monde dominé par la communication et la rapidité de sa diffusion, renforce et donne du tonus à la politique monétaire. Presque toutes les décisions de politique monétaire sont abondamment « télégraphiées » bien avant la réunion des Comités de politique monétaire qui sont devenus des agapes de notaires et d'avoués.

Ces exercices sémantiques évitent les surprises. Les Banques Centrales ont bien compris que leur rôle de « prima donna »,

assumé au cours des dix dernières années, leur donne beaucoup plus de responsabilités, mais aussi de contraintes très lourdes, les obligeant à une grande prudence et à la souplesse. Les gouverneurs des Banques Centrales, autrefois très silencieux et secrets, interviennent très souvent en public lors de conférences, d'interviews et d'écrits. De plus, ils ne cachent pas leurs divergences sur leurs visions et interprétations de la réalité économique au sein de leurs Conseils. La dialectique devient un signe de transparence. Montrer des doutes n'est pas un indice de faiblesse, mais une démonstration essentielle de sagesse.

INFLATION ET INFLATION DE DOUTES

Pendant longtemps, toutes les Banques Centrales ont été les pompiers anti-inflation luttant contre cette hydre à sept têtes. Mais, après le déclenchement de la grande crise de 2008, les banquiers centraux se sont transformés en pompiers-pyromanes cherchant à créer les conditions favorables d'une reprise modérée de l'inflation pour éviter à l'économie mondiale le risque d'une phase de déflation dangereuse.

Déflation ou désinflation ? Voici le dilemme shakespearien qui a alimenté le débat parmi les banquiers centraux, les hommes de l'académie, les économistes des grandes banques et, naturellement, les opérateurs qui doivent prendre des positions en fonction des anticipations sur l'inflation. La faiblesse généralisée de l'inflation est-elle un épiphénomène temporaire ou un changement structurel de l'économie ? Seul le temps nous donnera la réponse. Au cours du XVI^e siècle, la découverte de l'Amérique et l'arrivée des métaux précieux péruviens et mexicains avait alimenté une inflation farouche : le prix du pain avait été multiplié par 16 au cours du siècle. A la fin du XX^e siècle, on a re-découvert un vieux continent : la *Chindia*... les deux pays étaient au cours du XVI^e siècle respectivement le premier et le deuxième grands bassins économiques mondiaux.

À la fin du XX^e siècle, les prix ont commencé leur lente décrue. L'*uberisation*, l'*amazonisation*, la globalisation de l'économie et, probablement, le fait qu'on sous-estime les gains de productivité dans le secteur des services sont en train de changer la structure de l'économie. Nous n'avons pas tourné la page du livre de l'inflation... nous avons changé le livre...

LES AVIS DE TEMPÊTE S'ESTOMPENT

Au cours de l'année 2017, il y a eu des moments de tensions, de doutes et d'interrogations. La saga du Brexit et le dialogue difficile entre Londres et Bruxelles ont montré que les discussions s'aventuraient dans une « *terra incognita* », présentant de nombreuses embûches et bien des dangers. Cependant la livre sterling, après le premier choc est remontée et les marchés anglais se sont stabilisés. L'arrivée tonitruante de Trump avec

ses fanfaronades et ses tweets sibyllins s'est transformée en une hausse de 46 % de l'indice Dow Jones. Les élections françaises n'ont pas été une révolution du monde politique hexagonal, mais une marche forcée vers des réformes dont le pays a besoin. La *gro-Ko* allemande a finalement vu la lumière, après une gestation un peu difficile de plus de six mois. Et le XIX^e Congrès National du P.C. en Chine a confié le pouvoir à un empereur (le président Xi) entourés par six mandarins qui gèrent avec beaucoup de souplesse la transformation délicate du pays. De nombreuses tensions possibles ont changé de nature, passant d'un statut de possible tragédie à une comédie de boulevard. La volatilité sur les marchés a baissé très sensiblement, mais ce mouvement a montré le flanc faible et les vendeurs de l'indice VIX et de volatilité sur les différents marchés ont dû en payer le prix...

LES DIFFICULTÉS DANS DES MARCHÉS « FACILES »

L'année 2017 a été une année de paradoxes. Les marchés ont été un peu monodirectionnels : hausse des bourses, stabilité avec une légère faiblesse des marchés obligataires, baisse du dollar, hausse des prix de l'énergie et de certains métaux de base. Mais les résultats de nombreux gérants et de hedge funds importants n'ont pas été à la hauteur des performances des indices. Des gestionnaires chevronnés n'ont pas réussi à battre les « benchmarks » et, souvent, ils ont fait beaucoup moins bien. De nombreux stratégestes de grandes banques ont été largement contredits par les tendances des marchés. Les sorties ou les entrées des/dans les marchés ont été coûteuses, beaucoup d'opérateurs ayant les mêmes positions, on a assisté à des phénomènes très clairs de télescopage et à des effets-domino rappelant Pavlov...

SYNCHRONISATION DES ÉCONOMIES ET ALGO-TRADING

L'économie mondiale est en train de vivre une forte synchronisation de la croissance, même si quelques pays sont en avance et d'autres à la traîne. Cela a un impact important sur les marchés. Les prix des actions, les taux, les devises et matières premières fluctuent ensemble dans la même direction ou avec une corrélation parfaitement inversée, même si les spread inter-marchés dansent la tarentelle, comme notamment l'évolution du spread entre les actions américaines et européennes, ou le spread entre la hausse des rendements américains et ceux en Europe. Ce phénomène alimente des mouvements de sympathie et des effets-domino plus forts que par le passé. Les systèmes d'algo-trading en profitent largement et se développent rapidement. Certains hedge funds, et même des Sicav « père de famille », ont maintenant recours à ces techniques pour une partie des fonds gérés. Selon une étude d'HFR (Hedge Fund Research), à la fin de 2017, il y avait mille milliards de dollars investis dans des fonds qui pratiquent l'algo-trading (A.T.), en hausse de 60 milliards depuis le mois d'octobre de la même année. Une autre statistique confirme le poids croissant des techniques quantitatives dans

le trading ; selon J.P. Morgan, à la fin de l'année 2017, au moins 1 500 milliards de dollars étaient gérés avec ces techniques. Si on compare ce montant à celui de 2012, on enregistre une hausse de 15 %. A Wall Street, on estime qu'environ 3/4 des transactions réalisées sur les bourses de New York sont générées par du trading quantitatif et de l'algo-trading. Les autorités de contrôle des marchés, les Banques Centrales et les ministères des finances sont fortement préoccupés par ce phénomène.

En effet, il y a au moins trois risques importants. La législation actuelle n'applique pas de règles spéciales et précises pour régler le comportement et contrôler les gestionnaires utilisant cette technique qui, naturellement, ont un grand recours à l'intelligence artificielle. Mais souvent les mêmes algorithmes sont utilisés par de nombreux fonds. Cela signifie que les stratégies sont souvent presque les mêmes et qu'il y a une forte asymétrie entre la façon d'analyser les marchés et de réaliser des opérations. Cela implique aussi un déséquilibre potentiel très important car beaucoup de ces fonds ont presque les mêmes positions et, réagissent souvent de la même façon avec un effet-masse déstabilisant. Enfin, quelle sera le comportement de ce fonds face à un cas de « cygne noir » ? De plus, la rapidité des ordinateurs progresse à une vitesse incroyable dépassant largement la capacité de réaction de l'homme. La vitesse de la communication se réduit également sensiblement : la transmission d'un ordre de New York à Chicago se fait en 8,7 millisecondes (via câble ordinaire, fibre optique ou satellite) ; si le message transite via laser, le temps de transmission descend à 4,5 millisecondes...

RÉGLEMENTATION ET DOUTES SUR LE « TROP DE CONTRÔLES »

Après les « années folles » du début de ce siècle avec une réglementation particulièrement légère des marchés et des activités financières, les autorités politiques et celles chargées de contrôler les marchés ont durci d'une façon drastique l'ensemble des conditions. La panoplie de ces règles (Mifid, I et II, Bâle II et Bâle III, *Volker's Rule* pour ne citer que les plus connues) a changé la structure des marchés. Les banques, surtout, ont limité leur activité de prise de risques, réduisant la voilure de l'exposition aux marchés, coupant à la tronçonneuse dans les effectifs des salles de trading. L'effet immédiat est évident : les risques ont été transférés chez les hedge funds, en particulier, chez les gestionnaires des Fonds Souverains et, paradoxalement, dans les bilans des Banques Centrales. Les marchés ont perdu une partie de leur profondeur et la liquidité s'est réduite sensiblement avec une hausse des risques car leur distribution est plus concentrée. Cette nouvelle réalité est un élément de préoccupation pour les Banques Centrales et pour les experts des organisations officielles. Certains acteurs importants des marchés ainsi que quelques organisations officielles s'interrogent sur la nécessité de revoir l'ensemble ou une partie de ces règles pour rendre plus souple le carcan dans lequel la finance a été confinée. Evidemment, l'arrivée du président Trump ouvre la porte à une importante révision de

certaines règles appliquées, ou même de celles qui devraient être respectées dans le futur. Le risque d'une dichotomie entre le marché américain (et peut-être anglais) et le reste des marchés mondiaux à propos des règlements devient réel et certaines banques se préparent à adapter leurs structures pour optimiser les conditions du négoce.

QUI VA REMBOURSER LA DETTE ?

De nombreux économistes et analystes des marchés s'interrogent sur le montant de la dette internationale qui dépasse le niveau de 232 000 milliards de dollars ; incluant un peu plus de 60 000 milliards de dette émise par les Etats (à ne pas confondre avec la dette publique...). On parle d'un énorme schéma Ponzi à l'échelle mondiale dans lequel les trésors vont continuer à emprunter pour payer les taux d'intérêts et, surtout, pour rembourser la dette venant à échéance. La même formule est appliquée pour rembourser la dette des entreprises. Il faut se rappeler que le mot crédit provient du terme de la langue indo-européenne « kard » qui fait référence au cœur : donc, celui qui fait du crédit à quelqu'un le porte dans son cœur et lui montre sa confiance en lui accordant du crédit... mais pendant combien de temps cette confiance peut-elle régner ? La monnaie est un signe qui a de la valeur par la confiance que les hommes lui attribue et le débiteur obtient du crédit en fonction de la confiance qu'il réussit à inspirer chez son créancier. Les spreads et les cotations à terme sont donc un indicateur essentiel de la confiance...

S&P 500 ET QE

(en milliers de Mds USD, NCVS)



Note: QE1 (25/11/08) : la FED commence à acheter 1 240 Mds USD de titres hypothécaires. Prolongation QE1 (16/03/2009) : La Fed commence à acheter 300 Mds USD de titres. QE2 (03/11/2010) : La Fed commence à acheter 600 Mds USD de titres. QE3 (13/09/2013) : La Fed commence à acheter 40 Mds USD/mois de titres hypothécaires. Prolongation QE3 (12/12/2012) : la Fed commence à acheter 45 Mds USD/mois de bons du Trésor. Source : Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale, Standard & Poor's et Haver Analytics.

LES TAUX REMONTENT LÉGÈREMENT ; LA FED EST LE PIONNIER

L'action de la FED est très claire : elle veut progressivement remonter les taux pour les adapter à l'inflation et à la croissance. Janet Yellen a réussi son pari au cours de 2017 et a pu monter les taux sans secousses ; son successeur essaie d'en faire autant. Par contre, Mario Draghi et ses collègues ont montré toute la prudence

et la patience nécessaires pour tenir compte d'une reprise de la croissance, mais aussi de la faiblesse de l'inflation. La BoJ a elle aussi été très prudente : elle a même fixé un objectif des taux à 10 ans à zéro et continue ses achats de JGB et d'ETF et des actions. La SNB reste vigilante sur l'évolution de l'euro et de la politique monétaire de la BCE, sur laquelle elle module la sienne. La Suisse est un pays étrange : île dans l'Eurozone ou presque ? En revanche, l'Old Lady de Threadneedle a choisi une politique de conduite « à vue », avec des soubresauts difficiles à cerner. La PBOC, après les errements de l'été 2016, a choisi une politique claire, articulée à travers une gestion de la liquidité sensible et très fine. Les autres Banques Centrales ont modulé leurs choix de politique monétaire sur celle du bloc auquel elles appartiennent.

Les actions ont suivi un fil conducteur basé sur une croissance mondiale plus forte, sur des dividendes plus importants (environ mille milliards de dollars distribués en 2018), sur des perspectives encourageantes (fusions, acquisitions et rachats de leurs titres par les mêmes entreprises). En revanche, le dollar a perdu beaucoup de terrain, même si les hausses des taux de la Fed auraient dû alimenter des achats de la devise américaine. La confiance dans la stratégie de la politique économique du pays fait défaut et les trois déficits pèsent sur le flux : les USA ont une balance commerciale, des paiements et un budget dans le rouge. Le monde a bien compris que Trump a choisi de faire financer la croissance de son pays par les capitaux internationaux qui, à leur tour, demandent des rendements supérieurs et cela ronge la confiance dans la devise.

DIX MILLE BITCOINS POUR DEUX PIZZAS... ET MILLE PIZZAS POUR UN BITCOIN

Le 20 avril 2010, un développeur avait acheté deux pizzas pour dix mille bitcoins à Jacksonville et, en février 2011, le bitcoin valait un dollar. En un peu plus de deux ans, le bitcoin grimpe à mille dollar (novembre 2013). Mais, après des accidents sur des plateformes et des piratages, il retombe à 200 dollars en janvier 2015. En Suisse, on peut acheter des Lamborghini en les payant en bitcoins. Lentement, la crypto-monnaie revient à mille dollars le 5 janvier 2017, avant de perdre un quart de sa valeur en une journée, car la Chine suspend les retraits de bitcoins.

Le 1^{er} août de la même année, il y a la création du bitcoin-cash. Le 12 septembre, le président de la banque J.P. Morgan estime que le bitcoin est une « escroquerie » et alimente un plongeon de la « devise ». Le 24 octobre, il y a la création du bitcoin-gold et le 5 décembre le bitcoin franchit la barrière psychologique des dix mille dollars et les cotations s'emballent. Le 17 décembre la valeur a presque doublé, avant de plonger sur des prises de bénéfices et de retomber dans une fourchette 10-12 000 dollars au cours du mois de janvier 2018. Au cours du mois de décembre 2017, des contrats futurs ont été lancés sur les deux bourses de Chicago : le CBOE et le CBOT-CME ; après un début très nerveux, la volatilité sur ces contrats a été réduite sensiblement... Mais les ombres chinoises sur le bitcoin restent et les Banques Centrales demeurent vigilantes avec une envie de faire régler ce « cyber-actif » qu'elles ne considèrent pas comme une monnaie.

L'ÉCONOMIE MONDIALE VA BIEN MIEUX MAIS LES DÉSÉQUILIBRES DEMENTENT

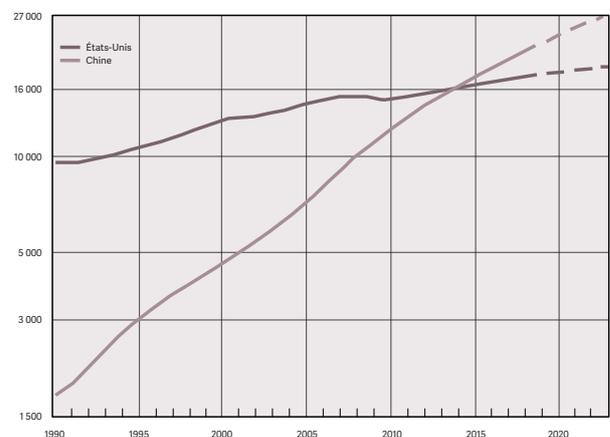
L'économie mondiale demeure solide avec une croissance relativement diffuse et synchronisée. Les marchés confirment et reflètent cette réalité, mais ils ne sont pas immunisés contre l'apparition de cygnes noirs, qui peuvent être favorisés par les importantes positions internationales à la vente de volatilité, laquelle peut se transformer en un drame ingérable à cause d'un gamma explosif.

De nombreux problèmes demeurent avec une distribution des revenus sur base nationale et mondiale qui exaspère et défie l'indice de Gini. Entretemps, la « guerre des monnaies » continue sans exclusion de coups ; la monnaie reste toujours un puissant instrument de la politique sociale de plusieurs pays. Par ailleurs, la guerre commerciale pratiquée à travers des tarifs douaniers semble s'accélérer et se diffuser ; les guerres tarifaires ont toujours généré de graves problèmes (voir la double décennie 1873-1896). La saga du Brexit et les incertitudes sur l'aventure de l'Europe ne semblent pas attirer suffisamment l'attention du monde politique et économique ; les électeurs envoient des messages de détresse à un monde politique relativement sourd et aveugle. Enfin il ne faut pas oublier les tensions géopolitiques dans la mer de la Chine du Sud et au Moyen-Orient, avec des risques d'escalations imprévisibles. La cyber-sécurité représente aussi un autre thème de préoccupation : on en évalue mal le périmètre à géométrie variable qui se développe très rapidement, en fonction du progrès de la technologie et de la masse d'informations stockées. Les quelques cyber-attaques ont laissé des traces très coûteuses et lourdes d'incertitudes.

Les problèmes de la gestion de l'énergie, des matières premières, de l'eau et du climat demeurent intacts et on n'a toujours pas trouvé des solutions stables... pour ces thèmes il n'y a pas de plan « B », car il n'y a pas de terre « B »...

PIB ÉTATS-UNIS / CHINE

(milliards \$ ppa 2011)



Source: Coe-Rexecode. © Coe-Rexecode.

(Alessandro Giraud - Chef Economiste TSAF)

WORLD ECONOMIC REVIEW



A VOYAGE TO GOLKONDA

Now and again the markets make pilgrimages to Golkonda. The myth of Golkonda has been around for millennia. The mines of Golkonda – in the Deccan region of India – used to be the world’s only site of diamond production, and all of the precious stones decorating the crowns of European kings and Asian and African leaders came from Golkonda. The myth is referenced in great works of international literature, such as the *Sinbad* tales and the *One Thousand and One Nights*, which tell of a valley covered with diamonds.

2017 was a stand-out and tranquil year for nearly all markets, with central banks maintaining very loose and cautious monetary policies and the global economy delivering robust growth. Although there was some international tension that created concern around the world, it faded quickly. After some initial fears, the arrival of the new US president resulted in a 46% jump in the Dow Jones over 12 months, a rise in the dollar from €1.05 to €1.25, a moderate increase in Treasury yields, and a sharp rise in energy and certain base metal prices.

“EVERYTHING IN ROME HAS ITS PRICE”

Given broad-based and slightly stronger growth, along with a small uptick in inflation, central banks adopted a slightly tougher tone and the Fed raised interest rates, but with “great moderation”. While central banks decided, with different timings and to different extents, to raise interest rates gradually and cautiously, did they not choose to open Pandora’s box?

According to calculations by the economist Ed Yardeni, the main central banks have increased their exposure to the markets to \$19,800 billion, and the markets have become addicted to this exceptionally easy money. In 2018, that exposure is likely to rise by another \$450 billion. As a result, the next few months will bring greater volatility, and there could be bouts of panic as markets readjust to the new reality. At the end of 2017, there was still \$7 trillion of negatively-yielding bonds in issue around the world, although that is lower than the record of over \$13 trillion

reached in mid-2016. However, as the satirical poet Juvenal once wrote, “everything in Rome has its price”! Negative yields are raising a number of issues particularly for the actuaries, whose calculations they have disrupted.

TOTAL ASSETS OF MAJOR CENTRAL BANKS

(trillion dollars, nsa)



Source: Haver Analytics.

“LOGOS”: A NEW MONETARY-POLICY INSTRUMENT

The main central bank officials are increasingly using communication as a policy tool, making greater use of “logos”. In a world dominated by communication and its swift dissemination, the power of words beefs up monetary policy and gives it punch. Almost all monetary-policy decisions are so extensively “telegraphed” in advance of the Policy Committee meetings, that they have now been transformed into a gathering of notaries. These semantic exercises help avoid surprises.

Central banks have clearly understood that their newfound place in the limelight, which they have assumed over the last ten years, gives them much more responsibility but also brings with it major constraints, forcing them to be very cautious and flexible.

Central bank governors, who used to be silent and secretive, now make frequent public statements in conferences, interviews and articles. Moreover, they make no secret of the fact that views

and interpretations of the economic situation differ within their own Board. Dialectics are becoming a sign of transparency. Showing doubt is not a sign of weakness, but an essential demonstration of wisdom.

INFLATION AND GROWING DOUBTS

For a long time, all central banks were fire-fighters, working hard to defeat the seven-headed Hydra of inflation. However, after the great crisis of 2008 broke, central bank officials turned into pyromaniacs, seeking to create conditions that would lead to a moderate increase in inflation so that the world economy would not fall into a period of dangerous deflation.

The deflation/disinflation dilemma has fuelled debate among central bank officials, academics, economists working for major commercial banks and, naturally, traders, who must take positions that depend on inflation expectations. Is widespread low inflation a temporary phenomenon, or does it demonstrate a secular change in the economy? Only time will tell. In the 16th century, the discovery of America and the arrival of precious metals from Peru and Mexico drove rapid inflation: the price of bread rose by a factor of 16 over the course of the century.

At the end of the 20th century, another old continent was rediscovered, known as "Chindia", comprising two countries that in the 16th century were the world's largest and second-largest economic regions. At the end of the 20th century, inflation started its slow decline. *Uberisation, Amazonisation*, economic globalisation and the likely underestimation of productivity gains in the service sector are now changing the structure of the economy. We have not turned the page on inflation: we are now reading a completely different book!

STORM WARNINGS SUBSIDING

There were times of tension, doubt and questioning in 2017. The Brexit saga and the difficult dialogue between London and Brussels showed that discussions have entered uncharted territory, and the path is strewn with obstacles and dangers. However, after an initial decline, the pound rallied and the UK markets stabilised. The thunderous arrival of Donald Trump, with his sabre-rattling and his cryptic tweets, produced a 46% jump in the Dow Jones index. Emmanuel Macron's election did not revolutionise French politics, but is helping deliver the reforms that France needs. Germany's grand coalition has finally taken shape, after a difficult gestation period lasting more than six months. The 19th National Congress of the Communist Party of China has conferred imperial powers on President Xi Jinping, who, assisted by six senior officials, is managing the country's tricky transformation with great flexibility. A number of possible sources of tension have been transformed, and a potential tragedy is now looking more like a comedy. Market volatility fell sharply, but this created its

own dangers and sellers of the VIX index and of volatility in the various markets ended up paying the price.

THE DIFFICULTY OF "EASY" MARKETS

2017 was a year of paradoxes. Markets generally moved in one direction: equity markets rose, bond markets were stable while showing some weakness, the dollar fell, and energy and some base metal prices increased. However, returns achieved by many major asset managers and hedge funds failed to match the rise in indexes. Experienced asset managers did not keep up with their benchmarks, and some fared much worse. Many strategists working for major banks were seriously wrong-footed by market trends. Decisions to cut or increase market exposure were costly and, since many traders had the same positions, there were some very clear instances of market turbulence and domino effects in which traders seemed to show a Pavlovian response.

SYNCHRONISATION OF ECONOMIES AND ALGO-TRADING

Growth in the global economy is becoming much more synchronised, although some countries are ahead of the curve and some behind. This is having a significant effect on the markets. Share prices, bond yields, exchange rates and commodity prices are moving together in the same direction or with perfect inverse correlation, even though inter-market differentials – such as the gaps between US and European equity valuations and the rate at which US and European yields are rising – may vary rapidly. This is causing greater contagion and domino effects than in the past. Algo-trading systems are taking full advantage of this, and are developing rapidly. Some hedge funds, and even some retail funds favoured by cautious investors, are now using these techniques to manage some of their assets.

According to an HFR (Hedge Fund Research) study, at the end of 2017, \$1 trillion were invested in funds using algo-trading, an increase of \$60 billion since October 2017. Another statistic confirms the growing use of quantitative techniques in trading: according to J.P. Morgan, at least \$1,500 billion of assets were managed using those techniques at the end of 2017. That represents a 15% increase on the 2012 figure. On Wall Street, it is estimated that around three quarters of trades on the New York stock exchanges are the result of quantitative and algo-trading. Market supervisors, central banks and finance ministers are very concerned about this development. There are at least three major risks. Current legislation does not contain any specific rules to regulate behaviour and control asset managers using these techniques, which obviously are heavily dependent on artificial intelligence. However, many

funds frequently use the same algorithms. That means that the strategies they use are often virtually the same, and there is a major asymmetry between the way they analyse the markets and the way they trade. It also implies a very large imbalance, because many of these funds have almost the same positions and often respond to developments in the same way, creating a destabilising herd effect. Finally, how would these funds respond to a "black swan" event? The speed of computers is increasing at an incredible rate and far exceeds the reaction times of humans. Communication speeds are also accelerating considerably: it takes 8.7 milliseconds for an order to be sent from New York to Chicago by ordinary cable, fibre-optic cable or satellite, but that falls to 4.5 milliseconds if it is sent via laser.

REGULATIONS AND CONCERNS ABOUT EXCESSIVE CONTROLS

After the excesses seen at the start of this century, with the light-touch regulation of markets and financial activities that accompanied them, governments and market authorities have drastically tightened all of the rules. A large number of new regulations have been adopted – including MiFID I and II, Basel II and III and Volcker's Rule to mention just the most well-known – and this has changed the structure of markets. Banks in particular are taking fewer risks, reducing their exposure to the markets and drastically reducing their trading teams. The immediate effect of this is obvious: risks have been transferred to hedge funds in particular, to asset managers, to sovereign funds and, paradoxically, to central bank balance sheets.

Markets have lost some of their depth and liquidity has fallen substantially and become riskier because the distribution of risks has become more concentrated. This new reality is a concern for central banks and for experts working for official organisations. Some major market participants, along with some official organisations, are wondering whether it would be better to review all of these rules, or just some of them, in order to free finance from its shackles. Obviously, the arrival of President Trump has opened the door to a major revision of some existing rules and those set to come into force in the future. The risk of a regulatory split taking place between the US market – and maybe the UK market as well – and the world's other markets is becoming real, and some banks are preparing to adjust their structures in order to optimise trading conditions.

WHO WILL REPAY ALL THE DEBT?

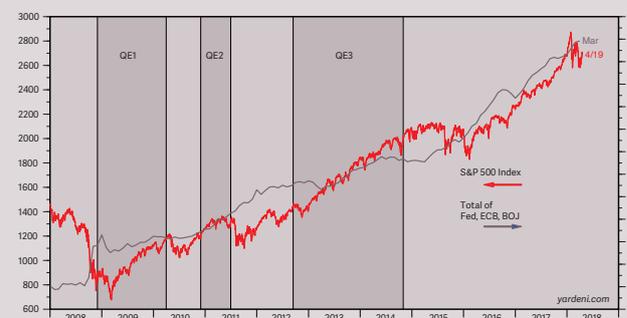
Many economists and market analysts are asking questions about the volume of international debt, which is now over \$232 trillion including just over \$60 trillion of debt issued by governments (not to be confused with public-sector debt...).

Some are talking about a huge, global Ponzi scheme in which governments will continue to borrow in order to pay their interest bills and, most importantly, to redeem their maturing debt. The same method is being used to repay corporate debt.

It is worth remembering that the word "credit" is derived from the Indo-European word "kard", which refers to the heart: when people extend credit to others, they hold them in their hearts and show them their trust. However, how long can that trust be maintained? A currency has value to the extent that people have faith in it, and a borrower obtains credit on the basis of the trust it can inspire in the lender. As a result, spreads and forward prices are an essential indicator of trust.

S&P 500 INDEX & QE

(Trillion dollars, nsa)



Note: QE1 (11/25/08) = Fed starts buying \$1.24tn in mortgage securities. QE1 expanded (3/16/2009) = Fed starts buying \$300bn in Treasuries. QE2 (11/3/10) = Fed starts buying \$600bn in Treasuries. QE3 (9/13/12) = Fed starts buying \$40bn/month in mortgage securities (open ended). QE3 expanded (12/12/12) = Fed starts buying \$45bn/month in Treasuries. Source: Federal Reserve Board, Standard & Poor's and Haver Analytics.

RATES RISING SLIGHTLY, LED BY THE FED

The Fed's strategy is very clear: it wants to raise interest rates gradually to bring them into line with inflation and growth. Janet Yellen's method was successful in 2017 and she was able to raise rates without causing disruption; her successor is trying to do the same. Mario Draghi and his colleagues, meanwhile, have shown all the caution and patience necessary to take account of an upturn in growth, but also of low inflation. The Bank of Japan has also been very cautious, going so far as to set a target of zero for 10-year yields and continuing to buy JGBs and equity ETFs. The SNB is still paying close attention to the euro exchange rate and the ECB's monetary policy, on which it is modelling its own. Switzerland is an oddity, a kind of island in the middle of the eurozone. However, the Old Lady of Threadneedle Street has chosen to adopt a "drive on sight" policy, responding to events, and so its strategy is hard to decipher.

The PBOC, after the problems seen in the summer of 2016, has adopted a clear policy, implemented through tightly controlled liquidity management. Other central banks have adjusted their monetary policies in line with the zone to which they belong.

The trend in equity prices has been guided by stronger global growth, larger dividends (around \$1 trillion paid out in 2018), and encouraging market prospects, including mergers, acquisitions and share buybacks. However, the dollar has lost a lot of ground, even though the Fed's rate hikes should have triggered some buying. The dollar is suffering from a lack of confidence in US economic policy and from the country's three deficits, i.e. its trade, balance of payments and budget deficits.

The world has understood that Donald Trump has chosen to finance US growth using international capital: international investors are therefore demanding higher returns, and that is eroding confidence in the currency.

10,000 BITCOIN FOR TWO PIZZAS, AND NOW 1,000 PIZZAS FOR ONE BITCOIN

On 20 April 2010, a developer bought two pizzas for 10,000 bitcoin in Jacksonville, and in February 2011, one bitcoin was worth one dollar. Just over two years later, in November 2013, one bitcoin was worth \$1,000 dollars. However, after problems with trading platforms and fraud, the bitcoin price fell to \$200 in January 2015. In Switzerland, it became possible to buy a Lamborghini in bitcoin. Slowly, bitcoin's value rallied, reaching \$1,000 again on 5 January 2017, before losing a quarter of its value in one day after China suspended bitcoin withdrawals.

On 1 August 2017, Bitcoin Cash was created. On 12 September, the Chairman of J.P. Morgan described bitcoin as a "fraud", prompting another sharp fall. On 24 October, Bitcoin Gold was created, and on 5 December the bitcoin price broke through the psychological barrier of \$10,000, triggering a rush of speculation. On 17 December, the value of bitcoin almost doubled before diving again on profit-taking, returning to a range of \$10-12,000 in January 2018. In December 2017, futures contracts were launched on two Chicago exchanges, CBOE and CBOT-CME. After a very nervous start, volatility on these contracts has fallen substantially. However, doubts about bitcoin remain and central banks remain vigilant: they want to regulate this "cyber-asset", which they do not regard as a currency.

THE GLOBAL ECONOMY IS MUCH STRONGER, BUT IMBALANCES REMAIN

The global economy remains solid, with growth relatively widespread and synchronised. The markets are confirming and reflecting that situation, but they are not immune to black swan

events. These could arise from massive international short-volatility positions, which could turn into an unmanageable crisis triggered by an explosion in gamma.

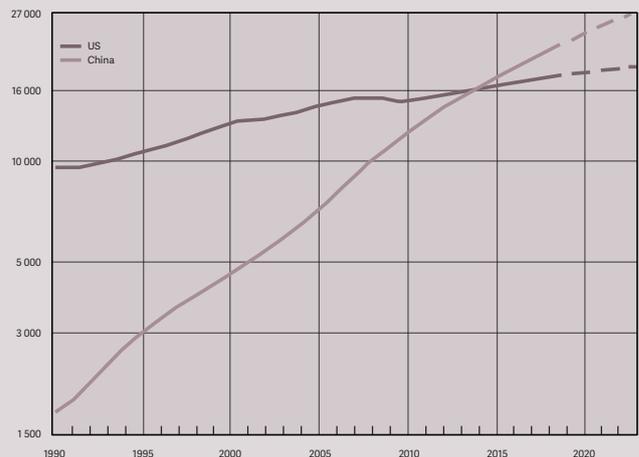
Many problems remain, such as income distributions: Gini coefficients at the national and global levels are exasperatingly high. The currency wars are also still raging, and exchange rates remain a powerful instrument of social policy in several countries. Trade wars, conducted through customs tariffs, also seem to be escalating and becoming more widespread. Tariff wars have always led to serious problems, as in the decades 1873-1896.

The Brexit saga and uncertainty about the European project do not seem to be attracting enough political and economic attention: voters are sending distress signals to politicians, who remain relatively deaf to their cries. Geopolitical tension in the South China Sea and Middle East should also not be forgotten, since disputes could escalate unpredictably. Cybersecurity is another concern: the extent of the issue is hard to gauge, and it is developing very quickly as technology progresses and as the amount of information stored grows. The few cyberattacks that have arisen have been very costly and have created major uncertainty.

Problems relating to the management of energy resources, raw materials, water and the climate remain in place, and no clear solutions have been found. On these issues, there is no plan B, because we only have one planet Earth.

GDP US/CHINA

(\$bn PPP 2011)



Source: Coe-Rexecode. © Coe-Rexecode.

Alessandro Giraud - Chief Economist TSAF

RÉSULTATS 2017

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis au 31 décembre 2017 conformément aux normes internationales de reporting et aux normes comptables internationales IFRS/IAS et suivent les recommandations émises par l'International Financial Interpretation Committee telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'Union Européenne.

En M€	2017	2016	Variation*
Chiffre d'affaires	756,6	770,9	-1,9 %
Autres produits d'exploitation	4,7	2,7	+69,4 %
Produits d'exploitation	761,3	773,6	-1,6 %
Charges de personnel	-527,9	-537,2	-1,7 %
Autres charges d'exploitation	-162,7	-165,0	-1,5 %
Amortissements	-14,2	-16,5	-14,6 %
Pertes de valeur d'actifs	-0,1	-1,0	-85,8 %
Charges d'exploitation	-704,9	-719,8	-2,1 %
Résultat d'exploitation	56,4	53,9	4,7 %
Quote-part de résultat des participations MEE	8,9	9,3	-4,0 %
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat des participations MEE	65,3	63,2	+3,3 %
Résultat financier	-6,6	-2,4	168,7 %
Résultat avant impôts	58,7	60,8	-3,3 %
Impôts sur les bénéfices	-15,0	-14,9	1,2 %
Résultat net de l'exercice	43,7	45,9	-4,8 %
Part du Groupe	30,8	31,4	-2,1 %
Intérêts minoritaires	12,9	14,4	-10,6 %

* Variations calculées sur la base des montants en K€.

VIEL & Cie réalise un chiffre d'affaires consolidé de 756,6 millions d'euros, en baisse de 1,9 % par rapport à l'année précédente à cours de change variables.

A cours de change constants le groupe enregistre un chiffre d'affaires en hausse de 1,2 %.

La répartition par secteur d'activité et zone géographique du chiffre d'affaires consolidé de VIEL & Cie s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Intermédiation professionnelle		Bourse en ligne		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Europe	304,6	302,5	34,6	34,0	339,2	336,5
Amériques	229,6	241,2	-	-	229,6	241,2
Asie - Pacifique	187,8	193,2	-	-	187,8	193,2
Total	722,0	736,9	34,6	34,0	756,6	770,9

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4,7 millions d'euros et sont constitués de produits divers provenant des filiales opérationnelles et d'indemnités d'assurance perçues aux États-Unis pour 1,5 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation de VIEL & Cie enregistre une hausse de 4,7 % par rapport à 2016 à 56,4 millions d'euros.

Les **charges d'exploitation**, d'un montant de 704,9 millions d'euros en 2017 sont en baisse de 2,1 % à cours de change variables et sont principalement constituées de charges de personnel, de frais de télécommunication et d'information financière, et de frais de représentations et de marketing des filiales opérationnelles de VIEL & Cie. Les charges de personnel ont enregistré une baisse de 1,7 % sur l'année à cours de change variables. A cours de change constants, les charges d'exploitation sont en légère hausse de 1,1 %. Cette maîtrise des charges s'inscrit dans la politique de réduction des coûts visant à améliorer la rentabilité du Groupe.

Le **résultat d'exploitation consolidé** de VIEL & Cie s'élève à 56,4 millions d'euros en 2017, contre 53,9 millions d'euros en 2016 soit une hausse de 4,7 % à cours de change variables et de 7,1 % à cours constants.

VIEL & Cie enregistre un résultat avant impôts d'un montant de 58,7 millions d'euros contre 60,8 millions d'euros en 2016.

La quote-part de résultat d'exploitation des sociétés mises en équivalence s'élève à 8,9 millions d'euros en 2017 (9,3 millions d'euros en 2016).

Le **résultat financier net** est négatif et se dégrade par rapport à 2016, à hauteur de 6,6 millions d'euros en 2017 (-2,4 millions d'euros en 2016) notamment en raison de pertes de change constatées sur la période.

La charge d'impôt consolidée constatée en 2017 s'établit à 15,0 millions d'euros, contre 14,9 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 1,2%.

Résultat net consolidé de 43,7 millions d'euros en 2017.

VIEL & Cie enregistre ainsi un résultat net consolidé de 43,7 millions d'euros contre 45,9 millions d'euros en 2016, en baisse de 2,5 % à cours de change constants. Les intérêts minoritaires s'établissent à 12,9 millions d'euros en baisse de 8,6 % par rapport à 2016 (à cours de change constants).

Le **résultat net - part du groupe** s'inscrit à 30,8 millions d'euros en 2017 contre 31,4 millions d'euros en 2016, en baisse de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent. A cours de change constants, ce résultat s'établit en hausse de 0,4 %.

Les **capitaux propres consolidés** de VIEL & Cie s'établissent à 454,8 millions d'euros contre 466,7 millions d'euros en 2016, dont 350,3 millions d'euros pour la part du Groupe après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 18,4 millions d'euros.

VIEL & Cie constate par ailleurs un résultat individuel de 10,5 millions d'euros.

VIEL & Cie, constate un résultat net de 10,5 millions d'euros en 2017 contre 6,3 millions d'euros en 2016. Ce résultat provient principalement de dividendes perçus pour un montant de 15 millions d'euros en 2017 contre 10 millions d'euros en 2016.

Ce résultat de l'année 2017 porte les capitaux propres individuels de VIEL & Cie à 113,8 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 129,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

PERSPECTIVES 2018

En 2018, VIEL & Cie accompagnera ses filiales dans leurs stratégies de développement par croissance externe ou organique. Compagnie Financière Tradition a connu une période de stabilisation de son chiffre d'affaires et une amélioration de sa marge d'exploitation dans un contexte de marché exigeant et en pleine évolution après des opérations de consolidation majeures dans le secteur. En 2018, Compagnie Financière Tradition poursuivra ainsi ses développements et ses efforts de réduction des coûts afin de conforter son positionnement dans le secteur. Dans un contexte de taux d'intérêt très bas qui pénalise ses résultats, Bourse Direct accélérera encore en 2018 son rythme de recrutement de nouveaux clients, et s'assurera d'une amélioration constante de la qualité de son service clients et d'une évolution de sa plateforme internet. Elle poursuivra l'amélioration de sa marge.

Swisslife Banque Privée a enregistré une croissance en 2017 et une nette amélioration de sa marge. La Société poursuivra sa stratégie de croissance en 2018.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En 2018, VIEL & Cie n'a connu aucun événement significatif depuis la clôture de l'exercice 2017.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

La liste des sociétés contrôlées par le groupe et la part détenue dans le capital de chacune de ces sociétés figurent dans la rubrique « périmètre de consolidation » des états financiers consolidés.

STRUCTURE DU CAPITAL DE VIEL & CIE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales possédant un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le montant du capital est de 15 430 138 euros divisé en 77 150 691 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

ACTIONNAIRES	TITRES	% du capital	% des droits de vote
Viel et Compagnie-Finance	43 110 678	55,88 %	70,45 %
Amiral Gestion	6 451 923	8,36 %	5,52 %
Sycomore Asset Management	3 913 935	5,07 %	3,35 %
Patrick Combes	3 906 362	5,06 %	5,76 %
Quaero Capital	3 370 926	4,37 %	2,89 %
Eximium	3 154 272	4,09 %	4,15 %
PUBLIC	8 412 134	10,90 %	7,55 %
Financière de l'Échiquier	381 973	0,50 %	0,33 %
Titres autodétenus	4 448 498	5,77 %	-
	77 150 691	100,00 %	100,00 %

**LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES
DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ
DONT ELLE A CONNAISSANCE**

VIEL & Cie SA, dont le siège est 9 place Vendôme - 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 622 035 749, est cotée sur Euronext Paris, et est contrôlée par Viel et Compagnie-Finance SE à hauteur de 55,88 % de son capital social et 70,45 % de ses droits de vote. Viel et Compagnie-Finance SE dont le siège est 23 place Vendôme - 75001 Paris est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 328 760 145.

**LISTE DES DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT
DES DROITS DE CONTRÔLE SPECIAUX
ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI**

Tous les titres comportent les mêmes droits.

**LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN
ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL**

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel mis en place.

**LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIÉTÉ
A CONNAISSANCE**

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires à la connaissance de la société.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE

Amiral Gestion a déclaré à l'AMF avoir franchi le 21 mars 2017 à la hausse le seuil de 5 % en droit de vote de la Société, dans le cadre de la gestion de ses fonds, par acquisition de titres sur le marché. Amiral Gestion a déclaré détenir 6 451 923 actions VIEL & Cie, soit 8 % du capital social et 5,14 % des droits de vote.

M. Patrick Combes a déclaré à l'AMF avoir franchi le 27 mars 2017 à la hausse le seuil de 5 % en capital à l'occasion de la réduction de capital par annulation d'actions autodétenues. M. Patrick Combes a déclaré détenir 3 906 352 actions VIEL & Cie représentant 5,07 % du capital social et 6 727 438 droits de vote représentant 5,69 % des droits de vote. En incluant le nombre de titres VIEL & Cie détenus par Viel et Compagnie-Finance qu'il contrôle, M. Patrick Combes détient ainsi au total, directement et indirectement, 47 017 030 actions VIEL & Cie représentant 61,02 % du capital social et 88 998 648 droits de vote représentant 75,28 % des droits de vote.

**LES RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE
DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS
OU LES CLAUSES DES CONVENTIONS PORTÉES
À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 233-11**

Toutes les actions sont librement cessibles et négociables sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires. La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Outre les seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, une fraction égale à 0,5 % des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total des actions qu'elle possède par écrit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

L'information mentionnée ci-dessus est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil prévu audit alinéa.

En cas de non-respect de ces obligations supplémentaires d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont immédiatement privées du droit de vote jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 (convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société).

**LES ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ
QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS
DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

**Modalité particulière de la participation des actionnaires
à l'Assemblée générale**

Les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont régies par la loi et les statuts de la Société (articles 31 à 33), lesquels sont disponibles sur le site de la Société. Les dispositions statutaires à ce sujet sont le reflet des textes législatifs et réglementaires.

2017 RESULTS

The consolidated financial statements at 31 December 2017 were prepared in accordance with International Financial Reporting Standards and International Accounting Standards (IFRS/IAS), and follow the recommendations issued by the International Financial Interpretation Committee as adopted by the International Accounting Standards Board (IASB) and the European Union.

€m	2017	2016	Change*
Revenue	756.6	770.9	-1.9%
Other operating income	4.7	2.7	+69.4%
Operating income	761.3	773.6	-1.6%
Staff costs	-527.9	-537.2	-1.7%
Other operating expenses	-162.7	-165.0	-1.5%
Depreciation and amortisation	-14.2	-16.5	-14.6%
Impairment losses	-0.1	-1.0	-85.8%
Operating expenses	-704.9	-719.8	-2.1%
Operating profit	56.4	53.9	4.7%
Share of profits of equity accounted companies	8.9	9.3	-4.0%
Operating profit after share in the profits of equity accounted companies	65.3	63.2	+3.3%
Financial result	-6.6	-2.4	168.7%
Profit before tax	58.7	60.8	-3.3%
Income tax	-15.0	-14.9	1.2%
Net profit for the year	43.7	45.9	-4.8%
Group share	30.8	31.4	-2.1%
Minority interests	12.9	14.4	-10.6%

*Variations calculated on amounts in €K.

Consolidated revenue was €756.6m, 1.9% lower than in the previous year at variable exchange rates.

In constant currencies, Group revenue was up 1.2% on the year.

The **segment and geographic breakdown** of consolidated revenue is as follows:

€m	IDB business		Online trading		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Europe	304.6	302.5	34.6	34.0	339.2	336.5
Americas	229.6	241.2	-	-	229.6	241.2
Asia-Pacific	187.8	193.2	-	-	187.8	193.2
Total	722.0	736.9	34.6	34.0	756.6	770.9

Other operating income amounted to €4.7m and comprised miscellaneous income from operating subsidiaries as well as insurance payments of €1.5m received in the United States.

Operating profit was up 4.7% on the year to €56.4m.

Operating expenses were €704.9m in 2017, down 2.1% on the year in variable currencies. They consisted mainly of staff costs, charges for telecoms and financial information, and business and marketing expenses in the Group's operating subsidiaries. Staff costs fell 1.7% year on year in variable currencies. In constant currencies, operating expenses were up slightly by 1.1%. This tight cost discipline reflects the Group's cost reduction policy aimed at improving profitability.

Consolidated operating profit was €56.4m in 2017 against €53.9 in 2016, a rise of 4.7% at variable exchange rates or 7.1% in constant currencies.

VIEL & Cie reported profit before tax of €58.7m against €60.8m in 2016.

The share of the operating profit of equity accounted companies was €8.9m in 2017 (2016: €9.3m).

The **net financial result** was negative at -€6.6m in 2017 and was lower than the previous year (2016: -€2.4m), notably due to exchange rate losses recognised during the period.

The consolidated tax expense recognised in 2017 was €15.0m against €14.9m in 2016, an increase of 1.2%.

Consolidated net profit of €43.7m in 2017.

Consolidated net profit was €43.7m against €45.9m in 2016, a decline of 2.5% in constant currencies. **Minority interests** were 8.6% lower year on year at €12.9m (in constant currencies).

Group share of net profit was €30.8m in 2017, down 2.1% compared with €31.4m in 2016. In constant currencies this result was up slightly by 0.4%.

Consolidated equity stood at €454.8m against €466.7m in 2016, €350.3m of which was Group share after deduction of the gross value of directly held treasury shares totalling €18.4m.

VIEL & Cie Company profit of €10.5m.

Company net profit for the year was €10.5m against €6.3m in 2016. It consisted for the most part of dividends payments of €15m in 2017, compared with dividend payments of €10m in the previous year.

These results brought the Company's equity to €113.8m at 31 December 2017, against €129.7m in the prior year.

OUTLOOK FOR 2018

In 2018, VIEL & Cie will maintain its focus on developing the business activities of its operating subsidiaries through external or organic growth. Compagnie Financière Tradition posted stabilised revenue in 2017 with an improved operating margin in a challenging and fast-changing market environment, against a backdrop of advanced consolidation in the sector. In 2018, it will maintain its growth strategy while continuing to embed tight cost discipline in order to strengthen its position in the industry.

In a very low interest rate environment which is putting pressure on results, Bourse Direct will redouble its efforts to recruit new customers in 2018, and will constantly strive to enhance the quality of its investor service and maintain the edge in its internet platform. It will continue to focus on improving its margin.

Swisslife Banque Privée reported growth in 2017 and a marked improvement in its margin. The Company will pursue its growth strategy in 2018.

EVENTS AFTER THE BALANCE SHEET DATE

VIEL & Cie had nothing of significance to report in 2018 after the close of the 2017 financial year.

COMPANIES CONTROLLED BY THE GROUP

A list of companies controlled by the Group, and the equity interest held in each of them can be found under "Basis of consolidation" in the financial statements.

CAPITAL STRUCTURE

As required by law and the Articles of Association, we disclose below the identity of shareholders (natural persons or legal entities) whose holdings exceed thresholds of one twentieth, one tenth, three twentieths, one fifth, one quarter, one third, one half or two thirds, eighteen twentieths or nineteen twentieths of the Company's capital or voting rights, together with the number of shares each one holds.

CAPITAL STRUCTURE AND VOTING RIGHTS AT 31 DECEMBER 2017

VIEL & Cie has a capital of €15,430,138 composed of 77 150,691 shares with a nominal value of €0.20.

SHAREHOLDERS	SHARES	% of capital	% voting rights
Viel et Compagnie-Finance	43,110 678	55.88%	70.45%
Amiral Gestion	6,451,923	8.36%	5.52%
Sycomore Asset Management	3,913,935	5.07%	3.35%
Patrick Combes	3,906,362	5.06%	5.76%
Quaero Capital	3,370,926	4.37%	2.89%
Eximium	3,154,272	4.09%	4.15%
PUBLIC	8,412,134	10.90%	7.55%
Financière de l'Échiquier	381,973	0.50%	0.33%
Treasury shares	4,448,498	5.77%	-
	77,150,691	100.00%	100.00%

KNOWN DIRECT OR INDIRECT SHAREHOLDINGS IN THE COMPANY

VIEL & Cie SA, whose registered office is at 9 place Vendôme - 75001 Paris, registered in the Paris Register of Commerce and Companies under number 622 035 749, is listed on Euronext Paris, and is controlled by Viel et Compagnie-Finance SE which holds 55.88% of its share capital and 70.45% of its voting rights. Viel et Compagnie-Finance SE, whose registered office is at 23 place Vendôme - 75001 Paris is registered in the Paris Register of Commerce and Companies under number 328 760 145.

LIST OF HOLDERS OF SECURITIES CONFERRING SPECIAL CONTROL RIGHTS AND DESCRIPTION OF SUCH RIGHTS

All securities carry the same rights.

PROVISION FOR CONTROL MECHANISMS IN AN EMPLOYEE SHARE OWNERSHIP SCHEME

There is presently no employee share ownership scheme.

KNOWN SHAREHOLDER AGREEMENTS

There are no shareholder agreements known to the Company.

THRESHOLDS CROSSED DURING THE YEAR

Amiral Gestion informed the AMF that on 21 March 2017 it exceeded the threshold of 5% of the Company's voting rights, in connection with the management of its funds, by acquiring securities on the market. Amiral Gestion reported that it held 6,451,923 VIEL & Cie shares, or 8% of the share capital and 5.14% of the voting rights.

Mr Patrick Combes informed the AMF that on 27 March 2017 he exceeded the threshold of 5% of the capital when the capital was reduced through the cancellation of treasury shares. Mr Combes reported that he held 3,906,352 VIEL & Cie shares representing 5.07% of the share capital and 6,727,438 voting rights representing 5.69% of the voting rights. Including the number of VIEL & Cie securities held by Viel et Compagnie-Finance, which Mr Patrick Combes controls, he directly and indirectly holds a total of 47,017,030 VIEL & Cie shares representing 61.02% of the share capital and 88,998,648 voting rights representing 75.28% of the voting rights.

RESTRICTIONS UNDER THE ARTICLES ON THE EXERCISE OF VOTING RIGHTS AND TRANSFER OF SHARES OR CONTRACTUAL CLAUSES KNOWN TO THE COMPANY PURSUANT TO SECTION L. 233-11

All shares are freely transferrable and tradable subject to statutory or regulatory provisions in force.

Share transfers are carried out by transfer from one account to another as provided by law and the regulations.

In addition to the statutory thresholds, any natural person or legal entity which becomes the holder, in any way whatsoever, within the meaning of Section L. 233-7 of the Commercial Code, of the equivalent of 0.5% of the voting rights or any multiple of that percentage, must notify the Company in writing of the total number of shares held, within five trading days of crossing the threshold.

The above disclosure must also be made within the same time period if the shareholding falls below the stated threshold.

In the event of failure to comply with the above disclosure obligations, and at the request of one or more shareholders holding at least five percent (5%) of the capital, the shares exceeding the fraction which should have been disclosed shall immediately lose the right to vote for a period of two years following the date of compliance with the disclosure requirement.

The Company is not aware of any agreements referred to in Section L. 233-11 (agreements providing for preferential terms for the transfer or acquisition of shares admitted to trading on a regulated market amounting to at least 0.5% of the Company's capital or voting rights).

AGREEMENTS ENTERED INTO BY THE COMPANY WHICH WOULD BE AMENDED OR TERMINATED IN THE EVENT OF A CHANGE OF CONTROL

There are no significant material agreements entered into by the Company which would be amended or terminated in the event of a change in control of the Company.

Special terms for shareholder attendance at the General Meeting

Shareholder attendance at General Meetings is governed by law and the Articles of Association (Articles 31 to 33), which are available on the Company's website. The relevant provisions of the Articles of Association mirror the statutory and regulatory texts.

COMPTES CONSOLIDÉS



CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

62 |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
REPORT OF THE INDEPENDENT AUDITORS

69 |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
CONSOLIDATED INCOME STATEMENT

70 |

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME

71 |

BILAN CONSOLIDÉ
CONSOLIDATED BALANCE SHEET

73 |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT

74 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN EQUITY

75 |

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



REPORT OF THE STATUTORY AUDITOR

À l'Assemblée Générale de la société VIEL & Cie,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de VIEL & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

To the Annual General Meeting of Viel & Cie,

OPINION

In compliance with the engagement entrusted to us by your Annual General Meetings, we have audited the accompanying consolidated financial statements of Viel & Cie for the year ended December 31, 2017.

In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of the Group as at December 31, 2017 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union.

The audit opinion expressed above is consistent with our report to the Audit Committee.

BASIS FOR OPINION

AUDIT FRAMEWORK

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under those standards are further described in the Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements section of our report.

INDEPENDENCE

We conducted our audit engagement in compliance with independence rules applicable to us, for the period from January 1, 2017 to the date of our report and specifically we did not provide any prohibited non-audit services referred to in Article 5(1) of Regulation (EU) No 537/2014 or in the French Code of Ethics (Code de déontologie) for statutory auditors.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RISQUE PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés de la société VIEL & Cie, les écarts d'acquisition au 31 décembre 2017 s'élèvent à M€ 103,4.

Les écarts d'acquisition inclus dans les immobilisations incorporelles s'élèvent à M€ 79,2 au 31 décembre 2017, dont M€ 43,9 au titre des unités génératrices de trésorerie incluses dans le pôle intermédiation professionnelle et M€ 35,3 au titre de l'unité génératrice de trésorerie du pôle Bourse en ligne.

Les écarts d'acquisition inclus dans les participations des sociétés associées et co-entreprises s'élèvent à M€ 24,1 au 31 décembre 2017, incluant notamment un écart d'acquisition de M€ 14,2 au titre de la co-entreprise avec Gaitame.com Co Ltd, Tokyo, comme précisé dans la note 9 l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe teste les écarts d'acquisition pour identifier d'éventuels indices de dépréciation à chaque date de bilan. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés.

Nous avons considéré ce domaine comme un élément clé de l'audit dans la mesure où l'évaluation des écarts d'acquisition implique des jugements complexes et subjectifs de la direction sur les différentes hypothèses utilisées pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

JUSTIFICATION OF ASSESSMENTS - KEY AUDIT MATTERS

In accordance with the requirements of Articles L.823-9 and R.823-7 of the French Commercial Code (Code de commerce) relating to the justification of our assessments, we inform you of the key audit matters relating to risks of material misstatement that, in our professional judgment, were of most significance in our audit of the consolidated financial statements of the current period, as well as how we addressed those risks.

These matters were addressed in the context of our audit of the consolidated financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on specific items of the consolidated financial statements.

RISK REGARDING THE VALUATION OF GOODWILL

Risk Identified / Key Audit Matter

As disclosed in Note 8 to the consolidated financial statements, goodwill amounts to M€ 103.4 as at December 31, 2017.

Goodwill included in intangible assets amounts to M€ 79.2 as at December 31, 2017, of which M€ 43.9 for cash-generating units from the brokerage cash generating unit and M€ 35.3 from online trading cash generating unit.

Goodwill included in subsidiaries' and joint ventures' investments amounts to M€ 24.1 at December 31, 2017, including M€ 14.2 in goodwill related to the joint venture with Gaitame.com. Co Ltd, Tokyo, as specified in Note 9 to the consolidated financial statements.

The Group tests goodwill for impairment at each balance sheet date. The value in use of goodwill is estimated using discounted cash flow projections on the cash generating units (CGUs) to which goodwill has been allocated.

We considered this subject as a key audit matter because the valuation of goodwill involves complex and subjective judgements made by management on the different assumptions used for discounting future cash flows.

Notre réponse

Nous avons évalué la méthodologie des tests de dépréciation effectués au regard des normes comptables.

Nous avons évalué les projections de flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes :

- nous avons comparé les budgets des périodes passées aux résultats réels afin d'évaluer la pertinence de l'estimation réalisée par la direction ;
- nous avons analysé la projection des flux de trésorerie préparée par la direction et évalué la cohérence des hypothèses sous-jacentes faites par la direction ;
- nous avons étudié les résultats réels utilisés comme base des projections de flux de trésorerie ;
- nous avons évalué le caractère raisonnable du taux de croissance appliqué aux résultats réels ;
- nous avons vérifié la méthode de calcul utilisée et vérifié les calculs arithmétiques.

Nous avons fait appel à nos spécialistes pour évaluer une sélection de taux d'actualisation utilisés pour calculer les projections de flux de trésorerie actualisés.

RISQUE PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES LITIGES LIÉS À DES ANCIENS OU ACTUELS EMPLOYÉS ET LITIGES DIVERS

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés de la société VIEL & Cie, en raison de la nature de ses activités, le groupe est exposé à des procédures légales et à des litiges potentiels.

Des provisions sont comptabilisées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'un procès peut être estimée de manière fiable. Les provisions pour litiges au 31 décembre 2017 s'élèvent à M€ 7,2.

Des enquêtes sont actuellement menées par les autorités et régulateur en relation avec une co-entreprise dans laquelle le groupe détient une participation minoritaire.

Les plaintes et les litiges sont des points clés de l'audit du fait d'un processus d'évaluation complexe et basé sur l'issue attendue des procédures qui peuvent durer plusieurs années.

Notre réponse

Nos procédures d'audit incluent les éléments suivants :

Our Response

We assessed the impairment testing methodology and the compliance with the accounting standards.

We evaluated the cash-flow projections and underlying assumptions :

- we compared the previous periods' budgets with the current results to assess the appropriateness of the estimation performed by the management;
- we analyzed the cash flow projection prepared by management and assessed the consistency of the underlying assumptions made by management;
- we performed the verification of the actual results used as a basis for cash-flow projections;
- we evaluated the reasonableness of the growth rate applied to actual results;
- we verified the calculation method used and verified the arithmetic calculations.

We involved specialists to evaluate a selection of discount rates used in calculating discounted cash flow projections.

RISK REGARDING THE VALUATION OF PROVISIONS FOR LITIGATION RELATED TO FORMER OR CURRENT EMPLOYEES AND VARIOUS LITIGATION

Risk identified / Key Audit Matter

As disclosed in Note 21 to the consolidated financial statements of Viel & Cie, due to the nature of its activities, the Group is exposed to legal procedures and potential litigation.

Provisions are recognized for ongoing litigation when the probable outcome of a court case can be reliably estimated. Provisions for litigation amount to M€ 7.2 as at December 31, 2017.

Investigations are currently conducted by the authorities and regulators in relation to a joint venture in which the Group holds a minority stake.

Litigation is considered as a key audit matter because the assessment process of related provisions is complex and is based on the expected outcome of cases that can last for several years.

Our Response

Our audit procedures include the following elements:

- nous avons obtenu un résumé des principales procédures en cours et tenu des entretiens avec le directeur juridique du groupe afin d'obtenir une compréhension des principales affaires en cours ;
- nous avons demandé aux auditeurs locaux d'apprécier les analyses juridiques préparées par le management et les correspondances avec les conseils externes et d'apprécier le montant des provisions liées. Nous avons revu leurs conclusions ;
- nous avons dirigé et supervisé le travail des auditeurs de la co-entreprise lié aux enquêtes en cours avec les autorités et le régulateur ;
- nous avons évalué le bien-fondé des informations fournies dans les notes aux états financiers.

RISQUE PORTANT SUR LES OPÉRATIONS NON DÉNOUÉES À LA CLÔTURE

Risque identifié

Certaines sociétés du groupe agissent en tant que principales dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. La période comprise entre la date de transaction et la date de règlement est généralement de deux jours durant lesquels le groupe est exposé au risque de contrepartie. Lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations, un risque de perte de valeur potentielle sur les débiteurs survient.

Le risque décrit plus haut est considéré comme étant un point clé de l'audit compte tenu du volume d'opérations négociées. Comme indiqué dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés, les créances liées à l'activité en principal s'élèvent à M€ 180,8 au 31 décembre 2017.

Notre réponse

Nos procédures d'audit ont consisté à :

- analyser l'adéquation des soldes des balances avec les contreparties vendeuses et acheteuses ;
- évaluer le risque de contrepartie sur les opérations non dénouées à la fin de l'exercice et observer, le cas échéant, le recouvrement ultérieur de ces opérations ou leur couverture par des dépréciations.

VÉRIFICATION DU RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

- we obtained a summary of the main legal cases in progress and held interviews with the Group's legal director in order to obtain an understanding of the main ongoing cases;
- we instructed component auditors to assess internal legal analyzes prepared by management and the correspondence with external legal counsels and to assess the amount of related provisions. We performed the verification of their conclusions;
- we directed and supervised the work of the joint venture's auditors related to ongoing investigations with the authorities and regulators;
- we assessed the appropriateness of the information provided in the Notes to the consolidated financial statements.

RISK RELATED TO UNSETTLED DEALS AT YEAR-END

Risk

Some of the Group's subsidiaries act as principal in the simultaneous purchase and sale of securities on behalf of third parties. The period between the trade date and the settlement date is generally two days during which the Group is exposed to counterparty risk. When a counterparty fails to deliver on its obligations, a risk of a potential impairment loss on receivables arises.

The risk described above is considered as a key audit matter due to the volume of the transactions negotiated. As disclosed in Note 12 to the consolidated financial statements, the receivables related to the principal activity amount to M€ 180.8 as at December 31, 2017.

Our audit response

Our audit procedures consisted in :

- analyzing the adequacy of account balances with selling and buying counterparties;
- evaluating the counterparty risk on unsettled deals at year-end and observe, if appropriate, subsequent collection on those deals or the covering thanks to impairment losses.

VERIFICATION OF THE INFORMATION PERTAINING TO THE GROUP PRESENTED IN THE MANAGEMENT REPORT

As required by law, we have also verified in accordance with professional standards applicable in France the information pertaining to the Group presented in the Board of Directors' management report.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VIEL & Cie par votre assemblée générale du 21 mai 2003 pour le cabinet Fidorg Audit et du 10 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Fidorg Audit était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-sixième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

We have no matters to report as to its fair presentation and its consistency with the consolidated financial statements.

REPORT ON OTHER LEGAL AND REGULATORY REQUIREMENTS

APPOINTMENT OF THE STATUTORY AUDITORS

We were appointed as statutory auditors of Viel & Cie by your Annual General Meeting held on May 21, 2003 for FIDORG AUDIT and on September 10, 1982 for ERNST & YOUNG Audit.

As at December 31, 2017, FIDORG AUDIT, was in the fifteenth year of total uninterrupted engagement and ERNST & YOUNG Audit in the twenty-sixth year.

RESPONSIBILITIES OF MANAGEMENT AND THOSE CHARGED WITH GOVERNANCE FOR THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, management is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless it is expected to liquidate the Company or to cease operations.

The Audit Committee is responsible for monitoring the financial reporting process and the effectiveness of internal control and risk management systems and where applicable, its internal audit, regarding the accounting and financial reporting procedures. The consolidated financial statements were approved by the Board of Directors.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de

STATUTORY AUDITORS' RESPONSIBILITIES FOR THE AUDIT OF THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

OBJECTIVES AND AUDIT APPROACH

Our role is to issue a report on the consolidated financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As specified in Article L.823-10-1 of the French Commercial Code (Code de commerce), our statutory audit does not include assurance on the viability of the Company or the quality of management of the affairs of the Company.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the statutory auditor exercises professional judgment throughout the audit and furthermore:

- Identifies and assesses the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, designs and performs audit procedures responsive to those risks, and obtains audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for his opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- Obtains an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control;
- Evaluates the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management in the consolidated financial statements;
- Assesses the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence

la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

obtained up to the date of his audit report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern. If the statutory auditor concludes that a material uncertainty exists, there is a requirement to draw attention in the audit report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are not provided or inadequate, to modify the opinion expressed therein;

- Evaluates the overall presentation of the consolidated financial statements and assesses whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation;
- Obtains sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Group to express an opinion on the consolidated financial statements. The statutory auditor is responsible for the direction, supervision and performance of the audit of the consolidated financial statements and for the opinion expressed on these consolidated financial statements.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes
FIDORG AUDIT **ERNST & YOUNG Audit**
Manuel Le Roux Bernard Heller

REPORT TO THE AUDIT COMMITTEE

We submit a report to the Audit Committee which includes in particular a description of the scope of the audit and the audit program implemented, as well as the results of our audit. We also report significant deficiencies, if any, in internal control regarding the accounting and financial reporting procedures that we have identified.

Our report to the Audit Committee includes the risks of material misstatement that, in our professional judgment, were of most significance in the audit of the consolidated financial statements of the current period and which are therefore the key audit matters that we are required to describe in this report.

We also provide the Audit Committee with the declaration provided for in Article 6 of Regulation (EU) No. 537/2014, confirming our independence within the meaning of the rules applicable in France such as they are set in particular by Articles L.822-10 to L.822-14 of the French Commercial Code (Code de commerce) and in the French Code of Ethics (Code de déontologie) for statutory auditors. Where appropriate, we discuss with the Audit Committee the risks that may reasonably be thought to bear on our independence, and the related safeguards.

Paris and Paris-La Défense, April 30, 2018

The Statutory Auditors - French original signed by
FIDORG AUDIT **ERNST & YOUNG Audit**
Manuel Le Roux Bernard Heller

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED INCOME STATEMENT

en milliers d'euros	Note	2017	2016	€000
Chiffre d'affaires	1	756 571	770 936	Revenue
Autres produits d'exploitation	2	4 660	2 751	Other operating income
Produits d'exploitation		761 231	773 687	Operating income
Charges de personnel		-527 920	-537 306	Staff costs
Autres charges d'exploitation	3	-162 579	-165 020	Other operating expenses
Amortissements		-14 169	-16 590	Depreciation and amortisation
Gains/ (Pertes) de valeur des actifs		-119	-838	Impairment gains/(losses)
Charges d'exploitation		-704 787	-719 754	Operating expenses
Résultat d'exploitation		56 444	53 933	Operating profit
Quote-Part de résultat d'exploitation de sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe	9	8 885	9 260	Share of operating profit of equity accounted companies considered as the extension of the Group's operating activity
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe		65 329	63 193	Operating profit after share of profit of equity accounted companies considered as the extension of the Group's operating activity
Produits financiers	4	6 083	9 946	Financial income
Charges financières	4	-12 700	-12 408	Financial expense
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	9	-	-	Share of profit of other equity accounted companies
Résultat avant impôts		58 712	60 731	Profit before tax
Impôts sur les bénéfices	5	-15 053	-14 879	Income tax
Résultat net		43 659	45 852	Net profit
Intérêts minoritaires		12 898	14 419	Minority interests
Résultat net part du Groupe		30 761	31 433	Net profit Group share
Résultat par action (en euros) :				Earnings per share (in euros):
Résultat de base par action	6	0,42	0,43	Basic earnings per share
Résultat dilué par action	6	0,42	0,43	Diluted earnings per share

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME

en milliers d'euros	Note	2017	2016	€000
Résultat de la période comptabilisé au compte de résultat		43 659	45 852	Profit for the period recognised in the income statement
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat				Other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss
Écarts actuariels des régimes à prestations définies		2 925	-1 732	Actuarial gains and losses of defined benefit schemes
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	16	2 925	-1 732	Total other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat				Other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie				Fair value adjustments on cash flow hedges
- constatés dans la réserve de couverture		-	-	- recognised in hedging reserve
- transférés au compte de résultat		-	-	- transferred to income statement
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente				Fair value adjustment on available-for-sale financial assets
- constatés dans la réserve de réévaluation		-732	-648	- recognised in revaluation reserve
- transférés au compte de résultat		369	841	- transferred to income statement
Écarts de conversion		-26 343	-4 462	Currency translation
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat		-	28	Transfer of exchange differences to income statement
Autres éléments du résultat global des sociétés associées		1 204	1 869	Other comprehensive income of associates
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	16	-25 502	-2 372	Total other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		-22 578	-4 104	Other comprehensive income, net of tax
Résultat global		21 081	41 748	Comprehensive income
Part du Groupe		13 958	28 308	Group share
Intérêts minoritaires		7 123	13 440	Minority interests

L'impact fiscal sur chacun des autres éléments du résultat global est présenté en note 5.

The tax impact on each of the other items of comprehensive income is disclosed in Note 5.

BILAN CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

ACTIF en milliers d'euros	Note	31.12.2017	31.12.2016	ASSETS €000
Immobilisations corporelles	7	19 443	22 605	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	8	120 550	120 200	Intangible assets
Participations dans les sociétés associées et co-entreprises	9	161 865	161 246	Investments in associates and joint ventures
Actifs financiers disponibles à la vente	14	13 475	8 306	Available-for-sale financial assets
Autres actifs financiers	10	18 073	18 506	Other financial assets
Impôts différés actifs	5	23 081	28 693	Deferred tax assets
Immeubles de placement	7	2 753	3 283	Investment property
Trésorerie non disponible	11	29 398	31 298	Unavailable cash
Total actif non courant		388 638	394 137	Total non-current assets
Autres actifs courants		15 392	13 897	Other current assets
Instruments financiers dérivés actifs	25	456	375	Derivative financial instruments
Impôts à recevoir	24	6 021	6 884	Tax receivable
Clients et autres créances	12	1 131 216	907 341	Trade and other receivables
Actifs financiers évalués à la juste valeur	13	112	93	Financial assets at fair value
Actifs financiers disponibles à la vente	14	9 231	7 649	Available-for-sale financial assets
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	428 901	406 866	Cash and cash equivalents
Total actif courant		1 591 329	1 343 105	Total current assets
TOTAL ACTIF		1 979 967	1 737 242	TOTAL ASSETS

BILAN CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF en milliers d'euros	Note	31.12.2017	31.12.2016	EQUITY AND LIABILITIES €000
Capital	16	15 430	16 120	Capital
Prime d'émission		29 559	29 559	Share premium
Actions propres	16	-18 378	-27 298	Treasury shares
Écarts de conversion		-31 407	-11 616	Currency translation
Réserves consolidées	16	355 061	353 722	Consolidated reserves
Total des capitaux propres - Part du Groupe		350 265	360 487	Total equity - Group share
Intérêts minoritaires	17	104 505	106 225	Minority interests
Total des capitaux propres		454 770	466 712	Total equity
Dettes financières	20	363 237	299 909	Financial debts
Autres passifs financiers		-	-	Other financial liabilities
Provisions	21	25 588	33 240	Provisions
Produits différés		1 624	2 297	Deferred income
Impôts différés passifs	5	1 223	1 138	Deferred tax liabilities
Total passif non courant		391 672	336 584	Total non-current liabilities
Dettes financières	20	16 944	33 319	Financial debts
Fournisseurs et autres créanciers	23	1 102 402	886 526	Trade and other payables
Provisions	21	4 431	2 565	Provisions
Impôts à payer	24	9 585	10 903	Tax liabilities
Instruments financiers dérivés passifs	25	61	628	Derivative financial instruments
Produits différés		102	5	Deferred income
Total passif courant		1 133 525	933 946	Total current liabilities
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 979 967	1 737 242	TOTAL EQUITY AND LIABILITIES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT

en milliers d'euros	Note	31.12.2017	31.12.2016	€000
Flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles				Cash flows from operating activities
Résultat avant impôts		58 712	60 731	Profit before tax
Amortissements	7, 8	14 169	16 590	Depreciation and amortisation
Perte de valeur des actifs	7, 8	119	838	Impairment losses
Résultat financier net		7 835	6 417	Net financial result
Quote part dans le résultat des sociétés associées et co-entreprises	9	-8 885	-9 260	Share of profits of associates and joint ventures
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		-	-	Other items with no impact on cash flow
Augmentation / (diminution) des provisions	21	3 037	5 345	Increase/(decrease) in provisions
Variation des produits différés		-462	-671	Increase/(decrease) in deferred income
Dépense relative aux paiements fondés sur des actions	19	459	1 496	Expense related to share-based payments
Plus / (moins) valeurs sur cessions de sociétés	2	238	-405	Gains/(losses) on disposal of companies
Plus / (moins) valeurs sur cessions d'actifs immobilisés	2	-76	-23	Gains/(losses) on disposal of fixed assets
(Augmentation) / diminution des créances / dettes liées aux activités en principal et de teneurs de comptes		-2 386	-2 503	(Increase)/decrease in receivables/payables related to matched principal and account holder activities
(Augmentation) / diminution du fonds de roulement		-14 003	-14 505	(Increase)/decrease in working capital
Provisions payées		-1 616	-1 426	Provisions paid
Intérêts payés		-7 236	-9 123	Interest paid
Intérêts perçus		1 489	1 472	Interest received
Impôts payés		-13 232	-11 139	Income tax paid
Flux de trésorerie nets résultant des activités opérationnelles		38 162	43 834	Net cash flows from operating activities
Flux de trésorerie afférents à l'activité d'investissement				Cash flows from investing activities
Acquisition d'actifs financiers		-12 662	-2 799	Acquisition of financial assets
Valeur de vente d'actifs financiers		967	13 872	Proceeds from disposal of financial assets
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise		-6 447	-6 502	Acquisition of subsidiaries, net of cash acquired
Cession de filiales, net de la trésorerie cédée		592	-	Disposal of subsidiaries, net of cash disposed
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	-5 044	-11 353	Acquisition of property and equipment
Valeur de vente d'immobilisations corporelles		118	261	Proceeds from disposal of property and equipment
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	-7 366	-11 150	Purchase of intangible assets
Valeur de vente d'immobilisations incorporelles		-	-389	Proceeds from disposal of intangible assets
Acquisition d'immeubles de placement		-	-	Acquisition of investment property
Valeur de vente d'immeubles de placement	7	-	-	Proceeds from disposal of investment property
Dividendes reçus		5 977	5 584	Dividends received
(Augmentation) / diminution de la trésorerie non disponible		374	-1 663	(Increase)/decrease in unavailable cash
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		-23 491	-14 139	Net cash flows from investing activities
Flux de trésorerie afférents à l'activité de financement				Cash flows from financing activities
Augmentation des dettes financières à court terme	20	15 600	-	Increase in short-term financial debts
Diminution des dettes financières à court terme	20	-26 000	-102 659	Decrease in short-term financial debts
Augmentation des dettes financières à long terme	20	159 400	100 223	Increase in long-term financial debts
Diminution des dettes financières à long terme	20	-78 000	-26 664	Decrease in long-term financial debts
Variation des autres dettes à long terme		-	-	Movements in other long-term debts
Augmentation de capital et prime d'émission des filiales		-20	-	Increase in capital and share premium of subsidiaries
Acquisition d'actions propres		-5 040	-	Acquisition of treasury shares
Valeur de vente d'actions propres		-	-	Proceeds from disposal of treasury shares
Cession de participation dans une filiale		-	-	Disposal of interest in a subsidiary
Acquisition d'intérêts non contrôlants	17	-8 830	-13 254	Acquisition of non-controlling interests
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		-7 833	-6 325	Dividends paid to minority interests
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18	-12 513	-11 023	Dividends paid to shareholders of the parent
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité de financement		36 764	-59 702	Net cash flows from financing activities
Impact de la variation des taux de change sur la trésorerie consolidée		-23 425	-3 224	Impact of exchange rate movements on consolidated cash
Variation de la trésorerie		28 010	-33 231	Movements in cash
Trésorerie et équivalent au début de la période	15	399 547	432 778	Cash and cash equivalents at start of the period
Trésorerie et équivalent à la fin de la période	15	427 557	399 547	Cash and cash equivalents at end of the period

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN EQUITY

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Note	Nombre d'actions Number of shares	Capital social Share capital	Prime d'émission Share premium	Actions propres Treasury shares	Écarts de conversion Currency translation	Réserves consolidées Consolidated reserves	Total part du Groupe Total Group share	Intérêts minoritaires Minority interests	Total capitaux propres Total equity	€000 except for number of shares
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2017		80 599 189	16 120	29 559	-27 298	-11 616	353 722	360 487	106 225	466 712	Equity at 1 January 2017
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	30 761	30 761	12 898	43 659	Net profit for the year
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	-19 881	3 078	-16 803	-5 775	-22 578	Other comprehen- sive income
Résultat global de la période		-	-	-	-	-19 881	33 839	13 958	7 123	21 081	Comprehensive income for the year
Augmentation de capital	16	100 000	20	-	-	-	-	20	-	20	Capital increase
Dividendes versés	18	-	-	-	-	-	-12 513	-12 513	-7 833	-20 346	Dividends paid
Variation d'actions propres		-	-	-	-	-	-	-	-	-	Movement in treasury shares
Incidence des varia- tions de périmètre		-	-	-	-	90	-7 753	-7 663	-1 362	-9 025	Effect of changes in basis of consolidation
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	19	-	-	-	-	-	295	295	165	459	Equity element of share-based payment schemes
Autres variations		-3 548 498	-710	-	8 920	-	-12 530	-4 319	187	-4 132	Other movements
Capitaux propres au 31 décembre 2017		77 150 691	15 430	29 559	-18 378	-31 407	355 061	350 265	104 505	454 770	Equity at 31 December 2017
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2016		80 599 189	16 120	29 559	-27 298	-7 224	334 325	345 482	106 934	452 416	Equity at 1 January 2016
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	31 433	31 433	14 419	45 852	Net profit for the year
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	-2 511	-614	-3 125	-979	-4 104	Other comprehen- sive income
Résultat global de la période		-	-	-	-	-2 511	30 819	28 308	13 440	41 748	Comprehensive income for the year
Augmentation de capital	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Capital increase
Dividendes versés	18	-	-	-	-	-	-11 023	-11 023	-6 325	-17 348	Dividends paid
Variation d'actions propres		-	-	-	-	-	-	-	-	-	Movement in treasury shares
Incidence des varia- tions de périmètre		-	-	-	-	-1 881	-3 636	-5 517	-7 060	-12 577	Effect of changes in basis of consolidation
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	19	-	-	-	-	-	1 122	1 122	374	1 496	Equity element of share-based payment schemes
Autres variations		-	-	-	-	-	2 115	2 115	-1 139	976	Other movements
Capitaux propres au 31 Décembre 2016		80 599 189	16 120	29 559	-27 298	-11 616	353 722	360 487	106 225	466 712	Equity at 31 December 2016

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VIEL & Cie est une Société française Anonyme, domiciliée à Paris au 9, Place Vendôme - 75001 Paris.

VIEL & Cie, Société d'investissement, contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans 29 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée au travers d'une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée.

L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, et est incluse dans l'indice SBF 250.

VIEL & Cie est détenue à hauteur de 55,88% par Viel et Compagnie-Finance.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2017 par décision du 20 mars 2018.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis en milliers d'euros sauf explicitement mentionné, l'euro étant la devise fonctionnelle et la devise de présentation de VIEL & Cie. Ils ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certains instruments financiers réévalués à la juste valeur.

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, disponibles à l'adresse internet suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr.

GENERAL

VIEL & Cie is a French public limited company with its registered office at 9, Place Vendôme - 75001 Paris.

VIEL & Cie is an investment company which controls two listed financial brokers - Compagnie Financière Tradition, an interdealer broker with a presence in 29 countries, and Bourse Direct, a major player in the online trading sector in France - as well as an asset management and private banking business, through a 40% stake in SwissLife Banque Privée, accounted for using the equity method.

VIEL & Cie shares (codes: FR0000050049, VIL) are listed in Compartment B of Euronext Paris, and are included in the SBF 250.

The Company is 55.88% owned by VIEL et Compagnie-Finance.

The consolidated financial statements for the year ended 31 December 2017 were approved by the Board of Directors on 20 March 2018.

BASIS OF PREPARATION

The consolidated financial statements are presented in thousands of euros except where expressly stated otherwise; the euro is VIEL & Cie's functional currency and presentation currency. The consolidated financial statements have been prepared on a historical cost basis, with the exception of certain financial instruments remeasured at fair value.

They have also been prepared in accordance with International Financial Accounting and Reporting Standards (IFRS) as adopted by the European Union, available online at: https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en.

**MODIFICATION DES PRINCIPES RÉGISSANT
L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes annuels consolidés sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2016, à l'exception des normes et amendements applicables à partir de 2017 et homologués par l'Union Européenne et qui ont été sans impact significatif sur les comptes du Groupe lors de leur première application.

CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES

The accounting policies applied in the preparation of the annual consolidated financial statements are identical to those in effect at 31 December 2016, except for standards and amendments applicable from 2017 and endorsed by the European Union which will have no material impact on the consolidated financial statements on first application.

Norme Standard	Nom Name	Entrée en vigueur Effective date
IAS 7 (amendments) IAS 7 (amendments)	- Initiative concernant les informations à fournir - Disclosure Initiative	1 ^{er} janvier 2017 1 January 2017
IAS 12 (amendments) IAS 12 (amendments)	- Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes - Deferred Tax: Recovery of Underlying Assets	1 ^{er} janvier 2017 1 January 2017

**PRINCIPALES ESTIMATIONS
ET HYPOTHÈSES COMPTABLES**

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction procède à des estimations lors de l'application des conventions comptables.

En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision, et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles.

Les hypothèses clefs relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours de la période sont les suivantes :

PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe effectue des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition à chaque date de bilan. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Le montant total des écarts d'acquisition relatifs aux filiales est de 103 345 000 euros au 31 décembre 2017 (€ 97 750 000 au 31 décembre 2016). Des informations complémentaires sont données en note 8.

**KEY ACCOUNTING ESTIMATES
AND JUDGMENTS**

When preparing the consolidated financial statements, Management makes certain assumptions and estimates in applying its accounting policies.

As a result of the uncertainties inherent in the Group's activities, some items in the consolidated financial statements cannot be measured with precision and must therefore be estimated. Estimates involve judgments based on the latest reliable information available.

The key estimates and assumptions concerning the future and other important sources of uncertainty regarding estimates at the balance sheet date that present a significant risk of causing a material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities within the next financial year are as follows:

GOODWILL IMPAIRMENT

The Group tests goodwill for impairment at each balance sheet date. The value in use of goodwill is estimated using discounted cash flow projections on the cash-generating units (CGUs) to which the goodwill has been allocated. Future cash flow projections and the discount rate to be used in calculating their present value are based on estimates made by Management. Total goodwill related to subsidiaries at 31 December 2017 was €103,345,000 (2016: €97,750,000). Additional information is disclosed in Note 8.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser, sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Le montant total des impôts différés actifs relatifs aux reports fiscaux déficitaires au 31 décembre 2017 est de 9 200 000 euros, contre 15 640 000 euros au 31 décembre 2016. Des informations complémentaires sont données en note 5.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les rendements attendus des actifs des régimes, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long terme, ces estimations sont sujettes à incertitudes. Les engagements nets des régimes à prestations définies sont de 8 584 000 euros au 31 décembre 2017, contre 12 684 000 euros au 31 décembre 2016. Des informations complémentaires sont données en note 22.

PROVISIONS POUR LITIGES

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Celles-ci ne sont par conséquent pas actualisées car leur valeur actuelle ne représenterait pas une information fiable. Le montant total des provisions pour litiges au 31 décembre 2017 est de € 7 224 000 contre € 7 440 000 au 31 décembre 2016. Des informations complémentaires sont données en note 21.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent ceux de VIEL & Cie ainsi que ceux de ses filiales, co-entreprises et sociétés associées (appelées collectivement le « Groupe »).

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les taux de contrôle, taux d'intérêt et méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés, figurent en note 32.

DEFERRED TAX ASSETS

Deferred tax assets are recognised for tax loss carry-forwards to the extent that it is probable that taxable profits will be available in the foreseeable future against which the temporary differences can be utilised. Management estimates the deferred tax assets to be recognised, on the basis of forecasts of future taxable profits. Total deferred tax assets relating to tax losses carried forward amounted to €9,200,000 at 31 December 2017 (2016: €15,640,000). Additional information is disclosed in Note 5.

EMPLOYEE BENEFITS

The Group's obligations under defined benefit schemes are measured each year on the basis of actuarial valuations. This type of valuation implies the use of assumptions the most important of which are the discount rate, expected return on plan assets, future salary and benefit increases, and the mortality rate. Because of the long-term perspective, these estimates involve a degree of uncertainty. Net defined benefit obligations were €8,584,000 at 31 December 2017 (2016: €12,684,000). Additional information is disclosed in Note. 22.

LITIGATION

Provisions are recognised for litigation in progress when the probable outcome of a court case or other litigation involving the Group can be estimated reliably. The timing of cash outflows relating to these provisions is uncertain, since it will depend on the outcome of the relevant cases. They have therefore not been discounted since their present value would not be a reliable estimate. Provisions for litigation at 31 December 2017 totalled €7,224,000 (2016: €7,440,000). Additional information is disclosed in Note 21.

SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

BASIS OF CONSOLIDATION

The consolidated financial statements include VIEL & Cie, its subsidiaries, associates and joint ventures ("the Group").

A list of the main consolidated companies, together with the controlling interest, equity interest, and method of consolidation for each one, is shown in Note 32.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au titre de regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ainsi constatée. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les écarts d'acquisition sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles en note 8.

Dans le cadre du test de dépréciation effectué annuellement, ces écarts d'acquisition sont alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

FILIALES

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles VIEL & Cie exerce, directement ou indirectement, le contrôle sur la gestion des affaires. Il y a contrôle lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables résultants de sa participation dans la société ou détient des droits sur ces rendements, et s'il peut utiliser son pouvoir sur la société pour influencer sur les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des actionnaires minoritaires à l'actif net des filiales consolidées

BUSINESS COMBINATIONS

The acquisition of companies is accounted for using the purchase method. Acquisition cost is measured as the aggregate of the fair values, at the date of exchange, of assets given, liabilities incurred or assumed, and equity instruments issued by the Group, in exchange for control of the acquired company. Acquisition-related costs in combinations are expensed.

The assets, liabilities and contingent liabilities of the acquired company, which meet the recognition criteria, are recognised at fair value on the acquisition date. Goodwill is recognised as an asset and is initially measured at cost, which is the excess of the cost of the acquisition over the Group's interest in the net fair value of the identifiable assets, liabilities and contingent liabilities so recognised. If, after remeasurement, the Group's interest in the net fair value of the identifiable assets, liabilities and contingent liabilities exceeds the cost of the acquisition, the excess is immediately recognised in profit or loss.

After initial recognition, goodwill is measured at cost less any accumulated impairment losses.

Goodwill on subsidiaries is shown on the balance sheet under intangible assets in Note 8.

As part of the annual impairment testing, goodwill is allocated to cash-generating units. Its value in use is estimated using discounted cash flow projections.

Minority interests in the acquired company are initially measured on the basis of their proportion of the fair value of the net assets acquired.

CONSOLIDATION METHODS

SUBSIDIARIES

All companies in which VIEL & Cie directly or indirectly holds a controlling interest are fully consolidated in the financial statements. There is control when the Group is exposed, or has rights, to variable returns from its involvement with the company and when it has the ability to affect those returns through its power over the company. The financial statements of subsidiaries are incorporated in the consolidated financial statements from the date on which control is obtained until the date on which control ceases. Minority interests' share of the net assets of consolidated subsidiaries and in total comprehensive

et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat global consolidé même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts minoritaires.

CO-ENTREPRISES

Une co-entreprise est un partenariat qui confère au Groupe des droits sur l'actif net de la société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les écarts d'acquisition déterminés sur les co-entreprises sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sur lesquelles VIEL & Cie exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais sans toutefois en avoir le contrôle, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque VIEL & Cie détient, directement ou indirectement, plus de 20% des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les écarts d'acquisition déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement et soumis à un test de dépréciation semestriel en tant que part de l'investissement.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions significatifs intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des sociétés contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

TRAITEMENT DES DEVISES ÉTRANGÈRES

Au sein du Groupe, dont l'euro est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis aux cours de change en

income for the year are presented separately in the consolidated balance sheet and income statement even if this results in the minority interests having a deficit balance.

JOINT VENTURES

A joint venture is a partnership which confers on the Group rights to the net assets of the company in which it exercises joint control with other shareholders. The Group's interests in joint ventures are consolidated using the equity method. Goodwill identified on joint ventures is included in the carrying amount of the investment.

ASSOCIATES

Associates in which VIEL & Cie has a significant but not controlling influence on the financial and operating policies are accounted for using the equity method. Significant influence is presumed when VIEL & Cie directly or indirectly holds over 20% of the voting rights in these companies. The consolidated financial statements include the Group's share of the net assets and the profit or loss of associates. Goodwill identified on associates is included in the carrying amount of the investment and is tested half-yearly for impairment as a share of the investment.

ELIMINATION OF INTERCOMPANY TRANSACTIONS

When preparing the consolidated financial statements, significant balances, transactions and unrealised gains and losses between Group companies are eliminated. Unrealised gains and losses on transactions with associates and jointly controlled companies are eliminated to the extent of the Group's interest in these entities.

FOREIGN CURRENCY TRANSLATION

The Group's presentation currency is the euro. Foreign currency transactions are translated into the functional currency of each entity of the Group using the exchange rate prevailing at the time of the transactions. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies at the balance sheet date are translated at the exchange rate prevailing at that date. Translation differences resulting from such transactions are recognised in the income statement. Non-monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies and recognised at their historic cost are translated at the exchange rate

vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis aux cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères, incluant les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date d'établissement des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux cours de change moyens de l'année écoulée.

Les différences de change résultant de la variation des cours de change d'un exercice sur l'autre, appliquées à la situation nette des filiales étrangères exprimée en monnaies étrangères, ainsi que la différence entre le cours moyen de l'année écoulée et le cours de clôture appliquée au résultat des filiales, sont directement imputées aux capitaux propres, sous la rubrique « Écart de conversion ». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière est imputé dans les capitaux propres et constaté au compte de résultat.

Un tableau des principaux cours de change utilisés au titre des exercices 2017 et 2016 est présenté en note 31.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liés aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de VIEL & Cie avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération. Dans le cadre des activités en principal où les filiales opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

RÉSULTAT FINANCIER NET

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

prevailing at the time of the transaction. Those recognised at fair value are translated at the exchange rate prevailing when fair value is determined.

On consolidation, assets and liabilities of foreign subsidiaries denominated in foreign currencies, including goodwill and fair value adjustments, are translated into euros at the exchange rate prevailing at the reporting date. Income and expenses of foreign subsidiaries denominated in foreign currencies are translated into euros at average rates of exchange during the year.

Translation differences resulting from exchange rate fluctuations between years, applied to the net position of foreign subsidiaries denominated in foreign currencies, and differences between the average exchange rate during the year and the year-end exchange rate applied to the results of subsidiaries, are charged directly to equity, under "Currency translation". When a foreign subsidiary is disposed of, the cumulative amount of any exchange differences that relate to the subsidiary recognised in equity is recognised in profit or loss.

The main exchange rates used for the 2017 and 2016 financial years are disclosed in Note 31.

REVENUE

Revenue consists of brokerage revenues and commissions from broking activities conducted by the Group's operating subsidiaries with third parties. For transactions in which we act as agents, revenue is presented net of rebates, discounts, and charges paid to correspondents, and is recognised at the time of the transaction. With matched principal activities, where the Group's operating subsidiaries act as principal to simultaneously purchase and sell securities for the account of third parties, commission earnings represent the difference between the buying and selling price of the securities and are recognised at the time of delivery.

NET FINANCIAL RESULT

Net financial result includes interest from reinvestment of short-term cash flows, interest paid on short- and long-term financial debts, and interest in respect of account holder activities, as well as gains and losses on financial assets and liabilities. This item also includes exchange rate gains and losses on financial assets and liabilities. Interest income and expense is recognised in the income statement pro rata over the relevant period using the effective interest method.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Cette rubrique comprend l'impôt exigible ainsi que l'impôt différé sur les bénéfices. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés est enregistré dans les capitaux propres consolidés.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables au titre du bénéfice imposable de la période calculé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré au compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres. Des impôts différés sont calculés et comptabilisés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles. Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuées de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, diminuées d'une dépréciation pour perte de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit :

- Agencements et installations : entre 5 et 10 ans
- Matériel informatique et de téléphonie : entre 2 et 5 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 5 ans

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective.

Les charges d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties.

INCOME TAX

This item comprises both current and deferred income tax. The tax effect of items directly reported in consolidated equity is recognised in consolidated equity.

Current tax is the income tax payable on taxable income for the period, using tax rates adopted, or more or less adopted at the balance sheet date, as well as tax adjustments for previous years.

Deferred tax is recognised on temporary differences between the carrying amount of a balance sheet asset or liability and its tax base. It is measured using the liability method on the basis of the tax rate expected to apply when the asset is realised or the liability is settled. Any change in tax rate is recognised in the income statement, except if it relates directly to equity components. Deferred tax is measured and recognised on all taxable temporary differences, except non-deductible goodwill. Deferred tax assets are recognised on all deductible temporary differences when it is probable that taxable profit will be available in the foreseeable future against which the deferred tax asset can be utilised. Where this is not the case, they are only carried in the amount of the deferred tax liabilities for the same taxable entity.

PROPERTY AND EQUIPMENT

Property and equipment are stated on the balance sheet at cost less accumulated depreciation and any impairment losses. Land is not depreciated. Depreciation is accounted for on a straight-line basis over the estimated useful life of the asset as follows:

- Fixtures and fittings: 5 to 10 years
- Computing and telephone equipment: 2 to 5 years
- Other property and equipment: 3 to 5 years

When elements of the same tangible asset have a different estimated useful life, they are recognised separately under property and equipment and depreciated over their respective estimated useful life.

Maintenance and repair expenses are charged to profit or loss in the year in which they are incurred. Expenses incurred for increasing future economic benefits related to property and equipment are capitalised and amortised.

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers dans une optique patrimoniale. Ces actifs sont présentés sous la rubrique « Immeubles de placement » dans le bilan consolidé en application de la norme IAS 40 et comptabilisés au coût historique et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité probable (40 ans); cet amortissement est constaté par le biais du compte de résultat.

CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est comptabilisé en tant que contrat de location-financement lorsqu'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple lorsque ce transfert n'a pas lieu.

Les immobilisations financées par des contrats de location-financement sont constatées au bilan à la valeur la plus basse entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des loyers minimums dus au début du contrat de location et amorties, en accord avec les principes du Groupe concernant l'évaluation des immobilisations corporelles, sur la durée la plus courte de la durée du bail ou de leur durée de vie utile. Les engagements qui en découlent sont présentés dans les dettes financières.

Les engagements futurs résultant de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur la durée du contrat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, d'une dépréciation pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

The fair value of property and equipment recognised following a business combination, is determined on the basis of market data. The market value is the amount that could be obtained from the sale of an asset under normal competitive market conditions between knowledgeable, willing parties in an arm's length transaction.

INVESTMENT PROPERTY

One of the Group's subsidiaries holds a portfolio of properties for investment purposes. These assets are presented under "Investment property" in the consolidated balance sheet in accordance with IAS 40. They are recorded at historical cost and depreciated on a straight-line basis over their estimated useful life (40 years); this depreciation is recognised in profit or loss.

LEASES

A lease is recognised as a finance lease if it transfers substantially all the risks and rewards incidental to ownership to the Group. It is classified as an operating lease if this transfer does not take place.

Fixed assets acquired under finance leases are recognised on the balance sheet at the lower of the fair value of the leased asset and the present value of the minimum rents payable at the start of the lease. They are depreciated over the shorter of the term of the lease or the useful life of the assets, in accordance with Group valuation principles for property and equipment. Related liabilities are presented under financial debts.

Future liabilities arising from operating leases are recognised as an expense in the income statement over the term of the lease.

INTANGIBLE ASSETS

Intangible assets are stated on the balance sheet at cost less accumulated amortisation and any impairment losses.

Amortisation is accounted for on a straight-line basis over the estimated useful life, except where this is indefinite. Intangible fixed assets with an indefinite useful life are reviewed annually for impairment.

Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

→ Logiciels :	entre 3 et 5 ans
→ Relation clientèle :	durée contractuelle
→ Autres immobilisations incorporelles :	entre 3 et 5 ans
→ Fonds de commerce :	indéfinie
→ Ecart d'acquisition :	indéfinie

PERTES DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de bilan afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, et lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée respectivement à chaque date de bilan et annuellement qu'il y ait un indice révélant une perte de valeur ou non.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités) et ensuite, aux autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité (le groupe d'unités).

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non financiers, autres que les écarts d'acquisitions, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

ACTIFS FINANCIERS

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la dé-comptabilisation subséquente.

Estimated useful life is estimated as follows:

→ Software:	3 to 5 years
→ Customer relationships:	duration of the contract
→ Other intangible assets:	3 to 5 years
→ Business assets:	indefinite
→ Goodwill:	indefinite

IMPAIRMENT LOSSES ON NON-FINANCIAL ASSETS

Non-financial assets are reviewed at each balance sheet date to determine whether there is any indication of impairment. Should this be the case, the asset's recoverable amount is estimated. To determine this amount, the Group uses market data or, where this is unavailable or unreliable, discounted future cash flow techniques.

For goodwill and intangible assets with indefinite useful lives, the recoverable amount is estimated at each balance sheet date and annually respectively, regardless of whether there is any indication of impairment.

An impairment loss is recognised in the income statement when the carrying amount of an asset or the cash-generating unit (CGU) is greater than its recoverable amount. The recoverable amount of an asset is the higher of its net selling price and its value in use. The value in use is the present value of the future cash flows expected to be derived from an asset or CGU.

An impairment loss is recognised on a CGU, first, to reduce the carrying amount of any goodwill allocated to the CGU (or group of units), and then on the other assets in the unit (or group of units) pro rata to the carrying amount of each asset in the unit (or group of units).

Impairment losses recognised in a previous period on non-financial assets, other than goodwill, are reviewed annually and reversed where necessary.

FINANCIAL ASSETS

Regular purchases and sales of financial assets are initially recognised and subsequently derecognised on the trade date.

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories distinctes :

LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat lors de leur comptabilisation initiale. Ces actifs sont évalués à la juste valeur et les écarts de réévaluation sont enregistrés dans le résultat de la période. Les instruments financiers dérivés font partie de cette catégorie à moins qu'ils soient des instruments de couverture désignés et efficaces.

LES PRÊTS ET CRÉANCES

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite d'éventuelles pertes de valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat de la période. Les actifs de cette catégorie sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique « autres actifs financiers ». Dans l'actif courant, les prêts et créances incluent les clients et autres créances et comprennent aussi les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal.

LES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Ce sont les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixée, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont comptabilisés à un coût amorti intégrant les primes et décotes ainsi que les éléments accessoires comme les frais d'acquisition.

LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les trois catégories précédentes. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Par exception, les instruments financiers pour lesquels un prix de négociation sur un marché liquide n'est pas disponible, et dont la juste valeur ne peut être établie de manière fiable, sont maintenus à leur prix de revient, qui comprend le coût de transaction après déduction d'éventuelles pertes de valeurs.

Financial assets are classified in four separate categories:

FINANCIAL ASSETS AT FAIR VALUE THROUGH PROFIT OR LOSS

These are financial assets held for trading and financial assets at fair value through profit or loss designated as such upon initial recognition. They are measured at fair value and changes in fair value are recognised in profit or loss for the period. Derivative financial instruments are deemed held for trading, except for derivatives that are designated as effective hedging instruments.

LOANS AND RECEIVABLES

Loans and receivables are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments that are not quoted in an active market. These assets are initially recognised at fair value then measured at amortised cost using the effective interest method, less any impairment losses. Changes in value are recognised in the income statement for the period. Assets in this class are presented in current assets, except those with maturities of more than twelve months after the reporting date, which are carried in non-current assets under "Other financial assets". In current assets, loans and receivables include trade and other receivables as well as receivables related to account holder activities and receivables related to matched principal activities.

HELD-TO-MATURITY FINANCIAL ASSETS

These are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments and fixed maturity, that the Group has the positive intention and ability to hold to maturity. They are carried at amortised cost including premiums, discounts, and other elements such as acquisition costs.

AVAILABLE-FOR-SALE ASSETS

These are non-derivative financial assets that are designated as available for sale or are not classified under any of the above three categories. Available-for-sale financial assets are measured at fair value. By way of exception, financial instruments for which quoted market prices are not available and for which the fair value cannot be reliably established, are held at cost, which includes transaction costs after deduction of any impairment losses.

Les gains ou pertes causés par la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Lorsque les actifs en question sont vendus, encaissés ou transférés, les gains ou pertes qui avaient été constatés dans les capitaux propres sont enregistrés au compte de résultat.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs financiers qui sont traités sur un marché actif est déterminée par référence au cours acheteur à la date d'évaluation. Si un marché actif n'est pas disponible, la juste valeur est estimée par l'application d'une technique de valorisation appropriée. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, de la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles de valorisation des options.

ACTIVITÉ DE TENEUR DE COMPTES

Certaines sociétés du Groupe exercent une activité de teneur de comptes au cours de laquelle elles reçoivent des dépôts de la part de leur clientèle, qu'elles déposent à leur tour auprès d'organismes de compensation afin d'assurer la bonne fin des opérations menées par leur clientèle. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de courtage en ligne sur opérations de change, certaines sociétés du Groupe reçoivent des dépôts de la part de leurs clients, qu'elles déposent à leur tour auprès de leurs banques compensatrices. Les créances et dettes liées à cette activité sont présentées au bilan à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

ACTIVITÉ EN PRINCIPAL

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées ; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement - livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ». Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en note 28.

Gains and losses arising from changes in the fair value of available-for-sale assets are recognised directly in equity. When these assets are sold, received or transferred, gains or losses that were recognised in equity are recognised in the income statement.

FAIR VALUE

The fair value of financial assets traded on an active market is determined by reference to the bid price on the valuation date. If there is no observable active market, fair value is estimated using an appropriate valuation technique. Such techniques include the use of recent transactions, reference to the current fair value of another substantially identical instrument, discounted cash flow analysis and option pricing models.

ACCOUNT HOLDER ACTIVITIES

Some Group companies act as account holders, receiving deposits from their customers which in turn they deposit with clearing houses for the settlement of customer trades. Moreover, in connection with their online broking activities in forex trading, some Group companies receive deposits from customers, which in turn they deposit with their clearing banks. Receivables and payables in respect of these activities are carried on the balance sheet under "Trade and other receivables" or "Trade and other payables".

MATCHED PRINCIPAL ACTIVITIES

Some Group companies act as principal in the simultaneous purchase and sale of securities for the account of third parties. Such trades are completed when both sides of the deal are settled, namely once payment is made and the securities are delivered (matched trades).

In order to reflect the substance of these transactions, they are recognised at the time of delivery. Counterparty receivables and payables arising on current transactions that have gone beyond the expected settlement date are carried gross on the balance sheet under "Trade and other receivables" or "Trade and other payables". Counterparty receivables and payables for matched principal transactions expected to be settled in the normal course of trading are disclosed in Note 28.

PERTES DE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE ET PRÊTS ET CRÉANCES

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur des placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise par l'ajustement d'un compte de correction de valeur. Le montant de la reprise est limité à la valeur du coût amorti de l'actif à la date de la reprise. Le montant de la reprise est comptabilisé au compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'une étude individuelle afin de déterminer la survenance éventuelle d'indicateurs d'une dépréciation durable.

Pour les instruments à revenu variable cotés, le Groupe considère les situations lors d'une baisse significative de leur cours en deçà de leur valeur d'acquisition ou lors d'une moins-value latente prolongée. Ces indicateurs amènent à une analyse fondée sur trois critères, le premier considérant comme significative une baisse du cours de plus de 50 % par rapport au prix d'acquisition des titres (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement), le second fondé sur l'observation d'un cours inférieur au prix d'acquisition pendant une période continue d'au moins 24 mois avant la date de clôture, le troisième fondé sur d'autres facteurs comme la situation financière de l'émetteur ainsi que ses perspectives d'évolution.

Pour les investissements de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût d'acquisition est considérée comme une indication objective d'une perte de valeur.

IMPAIRMENT OF FINANCIAL ASSETS

At each balance sheet date, the Group assesses whether there is any objective evidence that a financial asset or group of financial assets is or are impaired.

HELD-TO-MATURITY INVESTMENTS AND LOANS AND RECEIVABLES

If there is objective evidence that an impairment loss has been incurred on loans and receivables or on held-to-maturity investments accounted for at amortised cost, the loss is measured as the difference between the asset's carrying amount and the present value of estimated future cash flows discounted at the financial asset's original effective interest rate calculated at initial recognition. The carrying amount of the asset is reduced through use of an allowance account. The loss is recognised in the income statement.

If, in a subsequent period, the impairment loss decreases and the decrease can be related objectively to an event occurring after the impairment was recognised, the previously recognised impairment loss is reversed by adjusting an allowance account. The reversal is limited to the value of the amortised cost of the asset at the date the impairment is reversed and is recognised in the income statement.

AVAILABLE-FOR-SALE FINANCIAL ASSETS

Available-for-sale financial assets are individually assessed to determine whether there is any evidence of other-than-temporary impairment.

For quoted variable income securities, the Group considers situations when there is a significant decline in their price below their acquisition price or when there is a prolonged unrealised loss. These indicators lead to an analysis based on three criteria, the first considers as significant a decline of more than 50% in the market price of securities compared with the acquisition price (net of any repayment of capital and amortisation), the second is based on observation of a price below the acquisition price over a continuous period of at least 24 months prior to the balance sheet date, the third is based on other factors such as the financial situation of issuer and its growth prospects.

For own equity investments, a significant or prolonged decline in the fair value of the instrument below its cost price is considered to be objective evidence of an impairment loss.

Le Groupe considère que ces critères sont en mesure de refléter un phénomène durable de dépréciation tout en prenant en considération la volatilité inhérente aux marchés financiers ainsi que les variations cycliques de certains instruments de capitaux propres.

Le Groupe applique les mêmes critères aux instruments à revenu variable non cotés, la dépréciation éventuelle étant alors déterminée sur la base d'une valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation appliqués par le Groupe sont similaires à ceux qui s'appliquent aux prêts et créances au niveau individuel, en prenant comme base le dernier cours coté lorsque ces titres bénéficient d'un marché actif, et d'une valeur de modèle dans le cas contraire.

Lorsqu'une dépréciation d'actif financier disponible à la vente a été comptabilisée dans les capitaux propres et que l'analyse conduite selon les critères présentés plus haut conclut à une dépréciation durable de cet actif, la totalité de la perte latente cumulée est constatée dans le compte de résultat, y compris la part précédemment constatée dans les capitaux propres, déduction faite de toute perte de valeur afférente à cet actif préalablement comptabilisée au compte de résultat. Cette dépréciation ne peut être reprise en compte de résultat que lors de la cession du titre concerné; en outre, toute dépréciation ultérieure constitue une dépréciation reconnue dans le compte de résultat.

Les reprises de pertes de valeur sur les instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente sont comptabilisées en résultat si l'augmentation de la juste valeur est objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur coût d'acquisition. Par la suite, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisées au compte de résultat.

The Group considers that these criteria can reflect an other-than-temporary impairment situation while taking account of the volatility inherent in the financial markets and the cyclical movements in certain equity instruments.

The Group applies the same criteria to unlisted variable income securities; in that case any impairment is measured on the basis of a pricing model.

For fixed income securities, the Group applies similar impairment criteria to those applied to individual loans and receivables, using the last quoted market price for securities traded in an active market, and a pricing model if there is no active market.

When an impairment of an available-for-sale financial asset has been recognised in equity and the assessment carried out according to the above criteria indicates an other-than-temporary impairment of that asset, the total cumulative unrealised loss is recognised in profit or loss, including the part previously recognised in equity, less any impairment loss on that asset previously recognised in profit or loss. This impairment can only be reversed through profit or loss on the disposal of the security; moreover, any subsequent impairment constitutes an impairment recognised in profit or loss.

Reversals of impairment losses on debt instruments classified as available for sale are recognised in profit or loss if the increase in fair value is objectively related to an event occurring after the impairment loss was recognised in profit or loss.

DERIVATIVE FINANCIAL INSTRUMENTS

The Group uses derivative financial instruments on a specific and generally marginal basis, mainly to manage currency risks arising during the course of its activities. These instruments mostly consist of forward exchange contracts and currency options.

Financial instruments are initially recognised at their acquisition cost and are subsequently measured at fair value, either at the quoted market price for listed instruments or on the basis of generally accepted valuation models for unlisted instruments. Changes in the fair value of derivative financial instruments that do not qualify as hedging instruments are recognised in the income statement.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Afin de réduire le risque de taux d'intérêt, le Groupe est susceptible d'utiliser de manière ponctuelle des swaps de taux d'intérêts pour convertir d'éventuelles dettes bancaires à taux variables en dettes à taux fixe. Le Groupe les désigne comme des couvertures de risque de taux d'intérêts sur flux de trésorerie. Au début de la transaction, le Groupe documente la relation entre les instruments de couverture et les positions couvertes ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui ont conduit à ces opérations de couverture. En particulier, la documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, la position couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture. De telles opérations de couverture sont présumées être hautement efficaces pour couvrir les variations de flux de trésorerie et le Groupe les évalue à intervalles réguliers afin de mesurer leur efficacité réelle durant la période de couverture.

La part efficace des gains ou pertes sur les instruments de couverture désignés et qualifiés comme tels est comptabilisée dans les capitaux propres tandis que la part inefficace est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue couverte affecte le compte de résultat.

AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants comprennent principalement les charges payées d'avance imputables au prochain exercice.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires à vue alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat ou des fonds d'investissement monétaires. Ceux-ci sont valorisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes sur ces titres, réalisés et non réalisés, sont comptabilisés directement au compte de résultat. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme.

HEDGE ACCOUNTING

CASH FLOW HEDGES

In order to reduce interest rate risk, the Group may use interest rate swaps on a selective basis to convert any variable-rate bank borrowings into fixed-rate borrowings. These swaps are designated as cash flow hedges. At the inception of a hedging transaction, the Group documents the relationship between the hedged item and the hedging instrument together with its risk management objective and the strategy underlying the proposed transaction. In particular, the documentation includes identification of the hedging instrument, the hedged position, the nature of the risk being hedged and the way in which the Group will test the effectiveness of the hedging instrument. Hedges are expected to be highly effective in offsetting changes in cash flows and the Group regularly tests their effectiveness throughout the life of the hedge.

The effective portion of gains or losses on financial instruments that are designated and qualify as hedging instruments is recognised in equity, while the ineffective portion is recognised directly in the income statement.

Any cumulative gains and losses that have been recognised in equity are carried to the income statement in the same period or periods during which the hedging transaction affects profit or loss.

OTHER CURRENT ASSETS

Other current assets mainly consist of prepayments related to the next financial year.

CASH AND CASH EQUIVALENTS

Cash consists of cash in hand and sight deposits held with banks; cash equivalents are short-term bank deposits and short-term money market investments with maturities of three months or less from the date of acquisition. Short-term money market investments are made up of short-term cash products such as government securities and money market funds. They are carried at fair value. All realised and unrealised profits and losses on these securities are recognised directly in the income statement. Bank overdrafts are included with short-term bank borrowings.

Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.

ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs ou les groupes d'actifs à céder sont présentés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la cession est très probable et que les actifs ou les groupes d'actifs à céder sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel. La Direction doit s'être engagée à la vente, ce qui doit permettre de comptabiliser la finalisation de la cession dans l'année suivant la date de classification des actifs dans cette catégorie.

Les actifs ou les groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur est comptabilisée sur les actifs ou les groupes d'actifs détenus en vue de la vente tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition existant et ensuite, aux autres actifs au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

CAPITAUX PROPRES

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres.

Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

PASSIFS FINANCIERS

PASSIFS FINANCIERS PORTANT INTÉRÊTS

Les dettes financières à court et à long terme portant intérêts sont incluses dans cette catégorie et sont initialement constatées à leur juste valeur diminuée des coûts de transactions associés. Par la suite, les dettes financières à court et à long terme sont valorisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif où toute différence entre ce montant et le montant à l'échéance est constatée dans le compte de résultat en fonction de la durée de la dette. Les dettes financières à court terme sont exigibles ou renouvelables dans un délai d'un an maximum.

Bank overdrafts payable on demand are included in cash and cash equivalents for the purpose of the cash flow statement.

ASSETS HELD FOR SALE

Assets or disposal groups are classified as held for sale if their carrying amount is recovered principally through a sale transaction rather than through continuing use. For this to be the case the sale must be highly probable and the assets or disposal groups must be available for immediate sale in their present condition. Management must be committed to selling the asset, and the sale should be expected to qualify for recognition as a completed sale within one year from the date of classification.

Assets or disposal groups classified as held for sale are measured at the lower of their carrying amount and fair value less costs to sell.

An impairment loss on assets or disposal groups held for sale is recognised first to reduce the carrying amount of any goodwill and then to reduce the other assets pro rata to the carrying amount of each asset.

SHAREHOLDERS' EQUITY

All shares issued are bearer shares and are presented in equity.

Treasury shares are recognised on the balance sheet at their acquisition cost and presented as a deduction from consolidated equity. In the case of subsequent disposals, gains or losses have no effect on profit or loss but are recognised as an addition to or reduction in share premium reserves.

FINANCIAL LIABILITIES

INTEREST-BEARING FINANCIAL LIABILITIES

Interest-bearing short- and long-term financial debts are included in this category and are recognised initially at fair value less attributable transaction costs. Subsequently, they are measured at amortised cost using the effective interest method and any difference between this amount and the maturity amount is recognised in the income statement over the period of the debt. Short-term financial debts are payable or renewable within one year.

PASSIFS FINANCIERS NE PORTANT PAS INTÉRÊTS

Cette catégorie comprend les fournisseurs et autres créanciers qui sont exigibles dans un délai d'un an maximum. Les fournisseurs et autres créanciers sont initialement constatés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

LES PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Il s'agit des passifs financiers détenus à des fins de transaction et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat lors de leur comptabilisation initiale. Ces passifs sont évalués à la juste valeur et les écarts de réévaluation sont enregistrés dans le résultat de la période. Les instruments financiers dérivés font partie de cette catégorie à moins qu'ils ne soient des instruments de couverture désignés et efficaces.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des passifs financiers qui sont traités sur un marché actif est déterminée par référence au cours vendeur à la date d'évaluation. Si un marché actif n'est pas disponible, la juste valeur est estimée par l'application d'une technique de valorisation appropriée. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, de la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles de valorisation des options.

PROVISIONS

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les produits encaissés d'avance afférents aux prochains exercices.

NON-INTEREST-BEARING FINANCIAL LIABILITIES

This category comprises trade and other payables that are due within one year. Trade and other payables are recognised at inception at fair value and subsequently measured at amortised cost using the effective interest method.

FINANCIAL LIABILITIES AT FAIR VALUE THROUGH PROFIT OR LOSS

These are financial liabilities held for trading and financial liabilities designated at fair value through profit or loss upon initial recognition. These liabilities are measured at fair value and changes in fair value are recognised in profit or loss for the period. Derivative financial instruments are deemed held for trading, except for derivatives that are designated as effective hedging instruments.

FAIR VALUE

The fair value of financial liabilities traded on an active market is determined by reference to the selling price on the valuation date. If there is no observable active market, fair value is estimated using an appropriate valuation technique. Such techniques include the use of recent transactions, reference to the current fair value of another substantially identical instrument, discounted cash flow analysis and option pricing models.

PROVISIONS

A provision is recognised when the Group has a legal or constructive obligation as a result of past events and it is probable that an outflow of resources representing economic benefits will be required to settle the obligation, and the amount has been reliably estimated. Where the effect of the time value of money is material, the amount of the provision is the present value of expenditures expected to be required to settle the obligation, estimated using a pre-tax discount rate that reflects current market assessments of the time value of money and those risks specific to the liability.

DEFERRED INCOME

Deferred income comprises income received in advance relating to future financial years.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles.

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année, en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc.) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Ceux-ci sont enregistrés intégralement dans les autres éléments du résultat global.

La charge des prestations comptabilisée au compte de résultat comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts nets sur les engagements nets des régimes à prestations définies.

Les autres engagements de retraites, tels que les indemnités de départs, font également l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées et sont intégralement provisionnés.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction générale ainsi qu'à des collaborateurs du Groupe, leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscriptions, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 19).

EMPLOYEE BENEFITS

The Group operates both defined benefit and defined contribution plans, depending on the countries in which it is established and local regulations on retirement benefit schemes.

Defined contribution plans are those in which employees and Group companies pay contributions to an entity authorised to manage retirement funds. Payments by Group companies are recognised in the income statement in the period in which they are due.

The present value of the Group's defined benefit obligations is measured each year by qualified independent actuaries using the projected unit credit method. The actuarial assumptions used to determine obligations vary according to the country in which the plan operates.

Actuarial gains and losses arise mainly from changes in long-term actuarial assumptions (discount rates, increased services costs, etc.) and the effects of differences between previous actuarial assumptions and what has actually occurred. All such gains and losses are recognised under other comprehensive income.

Benefit costs charged to profit or loss include current service cost and net interest on net liabilities of defined benefit schemes.

Other retirement liabilities, such as retirement allowances, are also determined by actuarial valuation using the projected unit credit method and are fully provisioned.

SHARE-BASED PAYMENTS

Share options are granted to members of the Executive Board and Group employees entitling them to receive shares at the end of the vesting period. The granting of options and conditions for employee participation are defined by the Board of Directors. When options are exercised, new shares are created by using conditional capital (Note 19).

La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscriptions octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant au modèle de valorisation binomial et en prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

A chaque date de clôture, le Groupe révisé ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de la réserve pour options de souscription d'actions au compte de prime d'émission.

ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les actifs et passifs éventuels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe sont présentés en note annexe aux états financiers.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes consolidés.

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en note aux comptes consolidés lorsque significatifs.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié certaines normes et amendements de norme qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et dont la date d'entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date des comptes consolidés. Ceux-ci n'ont donc pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2017.

The fair value of options granted is recognised as a staff cost with a corresponding increase in equity. Fair value is determined at the grant date and amortised over the vesting period. It is determined by an independent expert using the binomial option pricing model and takes account of the general vesting characteristics and conditions prevailing at that date.

At each balance sheet date, the Group revises its estimates of the number of share options that will be exercised in the near future. The impact of this revision is recognised in the income statement with a corresponding adjustment in equity.

At each exercise of share options, the value of the instruments is transferred from the share options reserve to the share premium account.

CONTINGENT ASSETS AND LIABILITIES

Contingent assets and liabilities arising from past events whose existence will be confirmed only by the occurrence, or non-occurrence, of one or more uncertain future events not wholly within the Group's control, are disclosed in the notes to the financial statements.

EVENTS AFTER THE BALANCE SHEET DATE

Events after the balance sheet date are events that occur between the balance sheet date and the approval date of the financial statements.

The value of assets and liabilities at the balance sheet date is adjusted to reflect events after the balance sheet date that help confirm situations that existed at the reporting date. Material post-balance sheet events that are indicative of conditions that arose after the balance sheet date are disclosed in the notes to the financial statements.

NEW STANDARDS AND INTERPRETATIONS

The International Accounting Standards Board (IASB) published a number of standards and amendments which had not all been adopted by the European Union at 31 December 2017, and which will take effect within the Group after the balance sheet date: These were not early adopted for the consolidated financial statements at 31 December 2017.

**NORMES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS
ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE**

**STANDARDS, INTERPRETATIONS AND AMENDMENTS
ADOPTED BY THE EUROPEAN UNION**

Norme Standard	Nom Name	Entrée en vigueur Effective date
IFRS 4 (amendments) IFRS 4 (amendments)	- Appliquer IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance - Applying IFRS 9 Financial Instruments with IFRS 4 Insurance Contracts	1 ^{er} janvier 2018 1 January 2018
IFRS 9 IFRS 9	- Instruments financiers - Financial instruments	1 ^{er} janvier 2018 1 January 2018
IFRS 15 IFRS 15	- Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients - Revenue from Contracts with Customers	1 ^{er} janvier 2018 1 January 2018
IFRS 16 IFRS 16	- Contrats de location - Leases	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019

**NORMES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS
NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE**

**STANDARDS, INTERPRETATIONS AND AMENDMENTS
NOT YET ADOPTED BY THE EUROPEAN UNION**

Norme Standard	Nom Name	Entrée en vigueur Effective date
IAS 28 (amendments) IAS 28 (amendments)	- Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des co-entreprises - Long-term Interests in Associates and Joint Ventures	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019
IFRS 2 (amendments) IFRS 2 (amendments)	- Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions - Classification and Measurement of Share-based Payment Transactions	1 ^{er} janvier 2018 1 January 2018
IFRS 9 (amendments) IFRS 9 (amendments)	- Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative - Prepayment Features with Negative Compensation	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019
IFRS 17 IFRS 17	- Contrats d'assurance - Insurance contracts	1 ^{er} janvier 2021 1 January 2021
IFRIC 23 IFRIC 23	- Incertitude relative aux traitements fiscaux - Uncertainty over Income Tax Treatments	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019
Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS Annual Improvements to IFRSs (2015-2017 Cycle)	- Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS - Annual Improvements to IFRSs (2015-2017 Cycle)	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019

L'adoption de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 entraînera une modification de la présentation des instruments financiers au bilan sans impact significatif sur leur évaluation. Le Groupe enregistrera toute différence entre la valeur comptable des instruments financiers selon la norme IAS 39 et la valeur comptable selon la norme IFRS 9 au solde d'ouverture des réserves consolidées de ce même exercice.

The adoption of IFRS 9 at 1 January 2018 will entail a change in the way financial instruments are presented on the balance sheet, but will have no significant impact of their measurement. The Group will recognise any differences between the carrying amount of financial instruments under IAS 39 and the carrying amount under IFRS 9 in the opening balance of consolidated reserves for the 2018 financial year.

L'adoption de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 entraînera une augmentation du total des actifs et des passifs avec la reconnaissance au bilan de tous les contrats de location, sans impact significatif sur le résultat net du Groupe. Le Groupe appliquera cette norme selon la méthode rétrospective simplifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de cette norme comme un ajustement du solde d'ouverture des réserves consolidées de ce même exercice. Au 31 décembre 2017, le montant total des engagements relatifs aux contrats de location simple est présenté en note 26.

The adoption of IFRS 16 on 1 January 2019 will give rise to an increase in total assets and liabilities as all leases will be recorded on the balance sheet, but it will have no significant impact on the Group's net profit. The Group will apply this standard using the modified retrospective method by recognising the cumulative effect of initial application as an adjustment to the opening balance of consolidated reserves for the 2019 financial year. Total operating lease commitments at 31 December 2017 are disclosed in Note 26.

Le Groupe prévoit que l'adoption des autres normes et amendements ci-dessus n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors de la première application. Lors de l'adoption de la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, le Groupe enregistrera les écarts éventuels sur les contrats en court comme un ajustement du solde d'ouverture des réserves consolidées de ce même exercice.

1. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'organisation interne et de gestion de VIEL & Cie, et son système d'information financière permettant l'élaboration des rapports à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration, sont fondés sur une approche métier en premier lieu, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe.

Les trois segments d'activité retenus par VIEL & Cie pour son information de gestion, qui présentent des profils de risques et de rentabilité globalement homogènes, sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, et la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée.

Au niveau secondaire, les activités du Groupe sont regroupées par zones géographiques : l'Europe Moyen Orient et Afrique, les Amériques et la zone Asie-Pacifique. Les activités menées par le Groupe en Afrique et en Amérique latine ont été regroupées respectivement au sein des zones Europe et Etats-Unis, dans la mesure où elles sont supervisées opérationnellement par les responsables de ces zones et ne représentent pas, individuellement, un poids significatif (moins de 2 % des revenus du Groupe).

L'approche géographique retenue repose sur la localisation des bureaux, et ainsi des équipes opérationnelles, et non sur la localisation géographique des clients, la rentabilité d'une activité d'intermédiation étant fondée avant tout sur les caractéristiques d'un marché local, notamment en termes de pression concurrentielle ou de niveau des rémunérations et autres dépenses opérationnelles. La répartition des revenus consolidés par destination -localisation géographique de ses clients- n'est toutefois pas sensiblement différente de la répartition par implantation géographique.

Les actifs sectoriels ne sont pas inclus dans les rapports de gestion à l'attention de la Direction générale mais sont néanmoins présentés ci-dessous. Les produits, charges d'exploitation et actifs sectoriels sont alloués intégralement aux pôles sectoriels, à l'exception de quelques éléments de résultat ou d'actifs et de passifs afférents exclusivement au fonctionnement des sociétés « holdings » du Groupe et présentés distinctement à titre d'éléments non alloués. Par ailleurs, certains éléments considérés

The Group does not expect the initial application of the other standards and amendments mentioned above to have any significant impact on the consolidated financial statements. On the adoption of IFRS 15 on 1 January 2018, the Group will recognise any differences on short-term contracts as an adjustment of the opening balance of consolidated reserves for the 2018 financial year.

1. SEGMENT REPORTING

VIEL & Cie's internal organisational and management structure, and its system of internal financial reporting to the Executive Board and Board of Directors, are predominantly based on business activities, broken down for each of the Group's core businesses.

The three business segments identified for management reporting that have similar overall risk and profitability profiles are interdealer broking centred around Compagnie Financière Tradition, online broking with Bourse Direct, and private banking through SwissLife Banque Privée.

On the secondary level, the Group's activities are grouped into geographical areas: Europe, the Middle East and Africa, the Americas and the Asia-Pacific region. The Group's activities in Africa and Latin America have been grouped under Europe and the United States respectively, since their operations are supervised by the management of these regions and their individual weight is not significant (less than 2% of Group revenues).

The adopted geographical approach is based on the location of the Group's offices and operational teams, rather than the geographical location of its customers. This is because the profitability of broking activities is heavily reliant on local market characteristics, particularly in terms of competitive pressure as well as remuneration and other operating expenses. However, the distribution of consolidated revenues by destination – namely the geographical location of customers – does not differ substantially from revenue distribution by geographical location.

Segment assets are not included in management reports to the Executive Board, but they are nevertheless presented below. Income, operating expenses, and segment assets and liabilities are allocated entirely to the business segments, except for a few profit or loss items, and assets and liabilities related exclusively to the Group's portfolio companies' operations which are presented separately as unallocated items. Moreover, some items considered exceptional, such as gains or losses on the

comme exceptionnels tels que des plus ou moins-values sur cession de filiales ou sociétés associées, des amortissements d'immobilisations incorporelles ou charges de restructuration sont exclus du résultat d'exploitation sectoriel.

Les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués aux comptes consolidés.

disposal of subsidiaries or associates, depreciation of property and equipment, or restructuring charges, are not included in operating segment results.

The accounting policies applied in evaluating the segment operating results are identical to those applied in the consolidated financial statements.

INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

DISCLOSURE BY BUSINESS SEGMENT

En 2017 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle IDB business	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of portfolio companies	Total Total	In 2017 €000
Chiffre d'affaires	721 963	34 608	-	-	756 571	-	756 571	Revenue
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	-665 168	-30 452	-	-68	-695 688	-	-695 688	Operating expenses ⁽¹⁾
Résultat d'exploitation sectoriel	56 795	4 156	-	-68	60 883	-	60 883	Segment operating profit
Produits/ Charges non alloués ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-4 439	-4 439	Unallocated income/ expenses ⁽²⁾
Résultat d'exploitation	56 795	4 156	-	-68	60 883	-4 439	56 444	Operating profit
Résultat des participations mise en équivalence	5 679	-	3 324	-	9 003	-118	8 885	Profit/(loss) of equity accounted investments
Résultat financier	-5 452	-146	-	-40	-5 638	-979	-6 617	Financial result
Résultat avant impôts	57 022	4 010	3 324	-108	64 248	-5 536	58 712	Profit before tax
Impôts sur les bénéfices	-14 764	-860	-	195	-15 429	376	-15 053	Income tax
Résultat net	42 258	3 150	3 324	87	48 819	-5 160	43 659	Net profit

⁽¹⁾ Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements.

⁽²⁾ Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe.

⁽¹⁾ Expenses net of other operating income, including depreciation and amortisation

⁽²⁾ Net income/expenses related to the Group's portfolio companies

En 2016 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle IDB business	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of portfolio companies	Total Total	In 2016 €000
Chiffre d'affaires	736 919	34 017	-	-	770 936	-	770 936	Revenue
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	-681 450	-30 924	-	-122	-712 496	-	-712 496	Operating expenses ⁽¹⁾
Résultat d'exploitation sectoriel	55 469	3 093	-	-122	58 440	-	58 440	Segment operating profit
Produits/ Charges non alloués ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-4 507	-4 507	Unallocated income/ expenses ⁽²⁾
Résultat d'exploitation	55 469	3 093	-	-122	58 440	-4 507	53 933	Operating profit
Résultat des participations mise en équivalence	8 762	-	402	-	9 164	96	9 260	Profit/(loss) of equity accounted investments
Résultat financier	-1 898	-152	-	-21	-2 071	-391	-2 462	Financial result
Résultat avant impôts	62 333	2 941	402	-143	65 533	-4 802	60 731	Profit before tax
Impôts sur les bénéfices	-13 883	-595	-	-70	-14 548	-331	-14 879	Income tax
Résultat net	48 450	2 346	402	-213	50 985	-5 133	45 852	Net profit

⁽¹⁾ Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements.
⁽²⁾ Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe.

⁽¹⁾ Expenses net of other operating income, including depreciation and amortisation.
⁽²⁾ Net income/expenses related to the Group's portfolio companies.

ACTIFS SECTORIELS

Les actifs sectoriels se répartissent de la sorte :

SEGMENT ASSETS

An analysis of segment assets is as follows:

En 2017 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle IDB business	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of portfolio companies	Total Total	In 2017 €000
Actifs sectoriels	826 674	860 395	-	2 865	1 689 934	-	1 689 934	Segment assets
Participations dans sociétés associées	115 865	-	44 849	-	160 714	1 151	161 865	Investments in associates
Actifs non alloués ⁽³⁾	-	-	-	-	-	128 168	128 168	Unallocated assets ⁽³⁾
	942 539	860 395	44 849	2 865	1 850 648	129 319	1 979 967	

⁽³⁾ Actifs afférents aux holdings du Groupe.

⁽³⁾ Assets relating to the Group's portfolio companies.

En 2016 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle IDB business	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of portfolio companies	Total Total	In 2016 €000
Actifs sectoriels	786 066	727 001	-	3 334	1 516 401	-	1 516 401	Segment assets
Participations dans sociétés associées	118 234	-	41 729	-	159 963	1 283	161 246	Investments in associates
Actifs non alloués ⁽³⁾	-	-	-	-	-	59 597	59 597	Unallocated assets ⁽³⁾
	904 300	727 001	41 729	3 334	1 676 364	60 880	1 737 244	

⁽³⁾ Actifs afférents aux holdings du Groupe.

⁽³⁾ Assets relating to the Group's portfolio companies.

INFORMATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

DISCLOSURE BY GEOGRAPHICAL SEGMENT

En 2017 en milliers d'euros	Activités poursuivies Continuing operations			Total Total	In 2017 €000
	Europe, Moyen Orient et Afrique Europe, Middle East and Africa	Amérique Americas	Asie-Pacifique Asia-Pacific		
Chiffre d'affaires	339 251	229 557	187 763	756 571	Revenue
Actifs non courants	115 422	16 605	7 966	139 994	Non-current assets

En 2016 en milliers d'euros	Activités poursuivies Continuing operations			Total Total	In 2016 €000
	Europe, Moyen Orient et Afrique Europe, Middle East and Africa	Amérique Americas	Asie-Pacifique Asia-Pacific		
Chiffre d'affaires	336 464	241 216	193 256	770 936	Revenue
Actifs non courants	110 492	22 214	10 099	142 804	Non-current assets

La zone Europe est principalement constituée des activités du Groupe à Londres. Aux Etats-Unis, les activités sont essentiellement développées à partir de New York et en Asie à partir de Tokyo.

The Europe region consists mostly of the Group's activities in London. In the US, we operate mainly out of New York, and in the Asia-Pacific region out of Tokyo.

Les actifs non courants comprennent uniquement les immobilisations corporelles et incorporelles.

Non-current assets consist solely of property and equipment, and intangible assets.

INFORMATION CONCERNANT LES CLIENTS IMPORTANTS

MAJOR CUSTOMERS

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires pour les exercices 2016 et 2017.

No customer represented more than 10% of revenue in the 2016 and 2017 financial years.

2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Plus- / (moins-)values sur cession d'actifs immobilisés	76	23	Gains/(losses) on disposal of fixed assets
Autres produits d'exploitation	4 584	2 728	Other operating income
TOTAL	4 660	2 751	TOTAL

En 2017, la rubrique « Autres produits d'exploitation » inclut un montant de € 1 690 000 d'indemnités reçues suite à la résolution d'un litige.

2. OTHER OPERATING INCOME

An analysis of this item is shown below:

In 2017, "Other operating income" included compensation payments of €1,690,000 following settlement of litigation.

3. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Charges de télécommunication et d'information financière	51 723	52 631	Telecommunications and financial information
Charges de voyages et de représentation	25 529	25 309	Travel and representation
Honoraires professionnels	20 624	20 194	Professional fees
Charges locatives et de maintenance	22 349	21 087	Rental and maintenance expenses
Autres charges d'exploitation	42 354	45 799	Other operating expenses
TOTAL	162 579	165 020	TOTAL

3. OTHER OPERATING EXPENSES

An analysis of this item is shown below:

4. RÉSULTAT FINANCIER NET

4. NET FINANCIAL RESULT

Cette rubrique se décompose comme suit :

An analysis of this item is shown below:

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Produits d'intérêts	2 125	2 002	Interest income
Produits des titres de participation	411	114	Income from equity investments
Plus-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	686	266	Gains on financial assets at fair value
Gains de change	2 675	7 571	Exchange gains
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente transférée des capitaux propres	1	-	Changes in fair value of available-for-sale assets transferred from equity
Autres produits financiers	185	-7	Other financial income
Produits financiers	6 083	9 946	Financial income
Charges d'intérêts	-7 998	-8 641	Interest expense
Moins-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	-	-354	Losses on financial assets at fair value
Pertes de change	-4 318	-2 643	Exchange losses
Variation nette de la juste valeur des actifs disponibles à la vente transférée des capitaux propres	-369	-841	Net change in fair value of available-for-sale assets transferred from equity
Variation nette de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie transférée des capitaux propres	-	-	Net change in fair value of cash flow hedges transferred from equity
Autres charges financières	-15	71	Other financial expense
Charges financières	-12 700	-12 408	Financial expense
Résultat financier net	-6 617	-2 462	Net financial result

5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

5. INCOME TAX

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants :

An analysis of tax expense for the year is shown below:

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Charge d'impôts courants	12 490	16 261	Current tax expense
Charges / (Produits) d'impôts différés	2 563	-1 382	Deferred tax expense/(income)
Impôts sur le bénéfice	15 053	14 879	Income tax

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de VIEL & Cie peut s'analyser comme suit :

An analysis of the difference between the effective tax rate and the standard tax rate is shown below:

	2017		2016		
	%	En milliers d'euros €000	%	En milliers d'euros €000	
Résultat avant impôts		58 712		60 731	Profit before tax
Ajustement de la quote-part des sociétés associées et co-entreprises		-8 885		-9 260	Adjustment for the share of associates and joint ventures
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées et co-entreprises		49 827		51 471	Profit before tax and share of profit of associates and joint ventures
Taux d'imposition normatif	18,01 %	8 974	17,42 %	8 964	Standard tax rate
Effet fiscal des éléments suivants :					Tax effect of the following items:
Consommation de reports déficitaires non valorisés	-0,32 %	-158	-0,79 %	-392	Use of unadjusted tax loss carry-forwards
Déficits de l'exercice non valorisés	7,44 %	3 709	7,61 %	3 767	Unadjusted tax loss for the year
Charge d'impôt des minoritaires pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement	-0,98 %	-486	-0,40 %	-200	Tax expense for fully consolidated fiscally transparent companies charged to minority interests
Effet fiscal des produits non imposables	-1,00 %	-499	-0,60 %	-296	Tax effect of non-taxable income
Effet fiscal des charges non déductibles	6,64 %	3 308	6,69 %	3 311	Tax effect of expenses not deductible for tax purposes
Pertes fiscales non comptabilisées précédemment	-4,68 %	-2 334	0,00 %	-	Tax loss not previously recognised
Variation du taux d'impôt	5,31 %	2 644	0,97 %	480	Change in tax rate
Impôts concernant les exercices antérieurs	-0,38 %	-188	0,56 %	278	Tax relating to previous years
Divers	0,17 %	83	-2,08 %	-1 032	Other
Taux d'imposition effectif du Groupe	30,21 %	15 053	28,91 %	14 879	Group's effective tax rate

La rubrique « Charges non déductibles » comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

"Expenses not deductible for tax purposes" mainly comprises business expenses not allowable as deductions in certain countries.

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif de VIEL & Cie est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où ses filiales sont présentes.

The average consolidated standard tax rate is measured as the weighted average of the rates in effect in the various tax jurisdictions in which the Group has subsidiaries.

Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôts du Groupe, ainsi que des changements de taux d'imposition des filiales opérationnelles.

This varies from year to year in line with the relative weight of each entity in the Group's pre-tax results and changes in tax rates of operating subsidiaries.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global comme suit :

Deferred tax was recognised on other comprehensive income, as follows:

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	245	-131	Actuarial gains and losses of defined benefit schemes
Couverture de flux de trésorerie	-	-	Cash flow hedges
Actifs financiers disponible à la vente	110	90	Available-for-sale financial assets
Autres	33	-	Other
Total charges / (produits) d'impôts différés	388	-41	Total deferred tax expense/(income)

Des impôts ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres comme suit :

Tax was recognised directly in equity as follows:

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Impôts courants relatifs à l'exercice d'options de souscriptions d'actions	-	-	Current tax related to the exercise of share options
Impôts différés relatifs à l'octroi d'options de souscriptions d'actions	217	-2 568	Deferred tax related to the granting of share options
Total charges / (produits) d'impôts	217	-2 568	Total tax expense/(income)

Les impôts différés ont évolué comme suit :

Movements in deferred tax were as follows:

en milliers d'euros	31.12. 2016	Enregistrés au compte de résultat Recognised in profit or loss	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global Recognised in other comprehensive income	Enregistrés dans les capitaux propres Recognised in equity	Reclasse- ments Reclassifi- cations	Écarts de conversion Currency translation	31.12. 2017	€000
Impôts différés actifs								Deferred tax assets
Immobilisations corporelles	1 611	-15	-	-	-	-76	1 520	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	940	283	-	-	-	-113	1 110	Intangible assets
Provisions et charges à payer	17 393	-1 617	-232	-217	-	-1 880	13 447	Provisions and accruals
Reports fiscaux déficitaires	15 640	-4 982	-	-	-	-1 458	9 200	Tax loss carry-forwards
Autres	3 758	1 416	-	-	-	-463	4 711	Other
Total	39 342	-4 915	-232	-217	-	-3 989	29 988	Total
Impôts différés passifs								Deferred tax liabilities
Immobilisations corporelles	5 053	-253	-	-	-3 703	-538	559	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	796	-1 461	-	-	3 703	-57	2 980	Intangible assets
Autres	5 938	-767	104	-	-	-685	4 591	Other
Total	11 787	-2 481	104	-	-	-1 280	8 130	Total
Total impôts différés nets	27 555	-2 435	-337	-217	-	-2 709	21 858	Total net deferred tax
Présenté au bilan comme suit :								Stated on the balance sheet as follows:
Impôts différés actifs	28 693						23 081	Deferred tax assets
Impôts différés passifs	1 138						1 223	Deferred tax liabilities
Net	27 555						21 858	Net

en milliers d'euros	31.12. 2015	Enregistrés au compte de résultat Recognised in profit or loss	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global Recognised in other comprehensive income	Enregistrés dans les capitaux propres Recognised in equity	Reclasse- ments Currency transla- tion	Écarts de conversion Currency translation	31.12. 2016	€000
Impôts différés actifs								Deferred tax assets
Immobilisations corporelles	1 866	-34	-	-	-	-221	1 611	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	761	148	-	-	-	31	940	Intangible assets
Provisions et charges à payer	12 083	2 078	131	2 611	-	489	17 393	Provisions and accruals
Reports fiscaux déficitaires	13 764	1 441	-	-	-	435	15 640	Tax loss carry-forwards
Autres	4 773	-1 130	-	-	-	115	3 758	Other
Total	33 247	2 503	131	2 611	-	850	39 342	Total
Impôts différés passifs								Deferred tax liabilities
Immobilisations corporelles	969	666	-	-	3 254	165	5 053	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	4 083	53	-	-	-3 254	-87	796	Intangible assets
Autres	5 286	381	90	-	-	181	5 938	Other
Total	10 338	1 100	90	-	-	259	11 787	Total
Total impôts différés nets	22 909	1 403	41	2 611	-	591	27 555	Total net deferred tax
Présenté au bilan comme suit :								Stated on the balance sheet as follows:
Impôts différés actifs	24 261						28 693	Deferred tax assets
Impôts différés passifs	1 352						1 138	Deferred tax liabilities
Net	22 909						27 555	Net

Les pertes fiscales donnent lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif lorsque, sur la durée des prévisions d'activité, il est probable de les utiliser grâce à l'existence de profits futurs ; l'horizon de recouvrement peut ainsi varier mais il est en général inférieur à cinq ans.

Tax losses are recognised as deferred tax assets when it is probable that over the duration of the forecasted activities they will be applied against future taxable profits; the recovery period may therefore vary but is generally less than five years.

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit :

The tax losses for which no deferred tax assets were recognised expire as follows:

en milliers d'euros	2017	2016	€000
À moins d'un an			Less than 1 year
Entre un et cinq ans	9 104	12 300	Between 1 and 5 years
Supérieur à cinq ans	24 534	22 708	Over 5 years
Durée illimitée	35 082	50 085	Available indefinitely
Total	68 720	85 093	Total

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de € 2 666 000 (2016: € 2 648 000) qui peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

Tax losses available indefinitely include an amount of €2,666,000 (2016: €2,648,000) which can only be used against capital gains.

6. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net - part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.

Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action de VIEL & Cie sont détaillés ci-après :

6. EARNINGS PER SHARE

Basic earnings per share are calculated by dividing the Group share of net profit by the weighted average number of shares outstanding during the year, less the average number of treasury shares held by the Group.

Diluted earnings per share are calculated by dividing the Group share of net profit, adjusted for items related to the exercise of dilutive instruments, by the weighted average number of shares outstanding during the year, including the weighted average number of shares which would be created in connection with the exercise of dilutive instruments, less treasury shares.

The elements used to calculate earnings per share are shown below:

Résultat de base	2017	2016	Basic earnings
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	30 761	31 433	Net profit - Group share (€000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	77 826 285	80 599 189	Weighted average number of shares outstanding
Nombre moyen d'actions autodétenues	4 448 498	7 096 996	Average number of treasury shares
Résultat de base par action (en euro)	0,42	0,43	Basic earnings per share (euros)

Résultat dilué	2017	2016	Diluted earnings
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	30 761	31 433	Net profit - Group share (€000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	77 826 285	80 599 189	Weighted average number of shares outstanding
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions et des attributions gratuites d'actions	440 627	375 000	Adjustment for dilutive effect of share options and free share awards
Nombre moyen d'actions autodétenues	4 448 498	7 096 996	Average number of treasury shares
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action	73 818 415	73 877 193	Weighted average number of shares included for diluted earnings per share
Résultat dilué par action (en euro)	0,42	0,43	Diluted earnings per share (euros)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

7. PROPERTY AND EQUIPMENT AND INVESTMENT PROPERTY

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PROPERTY AND EQUIPMENT

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Terrains et construction Land and buildings	Agencements et installations Fixtures and fittings	Informatique et téléphonie IT and telephone equipment	Autres immos corporelles Other property and equipment	Total Total	At 31 December 2017 €000
Valeur brute au 1^{er} janvier 2017	-	38 118	52 634	2 432	93 184	Gross value at 1 January 2017
Variation de taux d'intérêts	-	868	299	176	1 343	Movements in interest rates
Acquisitions de l'exercice	-	1 066	3 600	377	5 043	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-1 009	-2 806	-176	-3 991	Disposals - write-offs
Reclassement	-	1	-1	-	-	Reclassifications
Écarts de conversion	-	-2 500	-3 274	-140	-5 914	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2017	-	36 544	50 452	2 669	89 665	Gross value at 31 December 2017
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2017	-	-26 716	-42 935	-928	-70 579	Accumulated depreciation and impairment losses at 1 January 2017
Variation de taux d'intérêts	-	-840	-262	-138	-1 240	Movements in interest rates
Amortissements de l'exercice	-	-2 737	-4 056	-34	-6 827	Depreciation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	1 008	2 802	138	3 948	Disposals - write-offs
Reclassement	-	-	-	-	-	Reclassifications
Écarts de conversion	-	1 824	2 598	54	4 476	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2017	-	-27 461	-41 853	-908	-70 222	Accumulated depreciation and impairment losses at 31 December 2017
Valeur nette au 31 décembre 2017	-	9 083	8 599	1 761	19 443	Net value at 31 December 2017
<i>Dont actifs sous contrat de location-financement</i>	-	-	-	-	-	<i>Of which assets under finance leases</i>

Au 31 décembre 2016 en milliers d'euros	Terrains et construction Land and buildings	Agencements et installations Fixtures and fittings	Informatique et téléphonie IT and telephone equipment	Autres immos corporelles Other property and equipment	Total Total	At 31 December 2016 €000
Valeur brute au 1^{er} janvier 2016	-	40 099	62 268	2 496	104 863	Gross value at 1 January 2016
Variation de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	Movements in interest rates
Acquisitions de l'exercice	-	5 633	5 670	55	11 358	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-5 706	-12 091	-140	-17 937	Disposals - write-offs
Reclassement	-	-	-1 121	-	-1 121	Reclassifications
Écarts de conversion	-	-1 908	-2 092	21	-3 979	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2016	-	38 118	52 634	2 432	93 184	Gross value at 31 December 2016
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2016	-	-30 396	-51 678	-1 002	-83 076	Accumulated depreciation and impairment losses at 1 January 2016
Variation de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	Movements in interest rates
Amortissements de l'exercice	-	-2 849	-5 071	-36	-7 956	Depreciation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-247	-44	-	-291	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	5 479	12 080	140	17 699	Disposals - write-offs
Reclassement	-	-	59	-16	43	Reclassifications
Écarts de conversion	-	1 297	1 719	-14	3 002	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2016	-	-26 716	-42 935	-928	-70 579	Accumulated depreciation and impairment losses at 31 December 2016
Valeur nette au 31 décembre 2016	-	11 402	9 699	1 504	22 605	Net value at 31 December 2016
<i>Dont actifs sous contrat de location-financement</i>	-	-	-	-	-	<i>Of which assets under finance leases</i>

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers pour un investissement initial total de € 6 289 000.

INVESTMENT PROPERTY

One of the Group's subsidiaries holds a portfolio of properties with a total initial investment of €6,289,000.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la norme IAS 40, et ont connu les variations suivantes au cours de l'exercice 2017 :

These assets are recorded at amortised cost in accordance with IAS 40; movements in this item during the year were as follows:

Au 31 décembre 2016	3 283	At 31 December 2016
Acquisition	-	Acquisition
Cession	-	Disposal
Amortissement	-141	Depreciation
Reclassement	-	Reclassifications
Écarts de conversion	-389	Currency translation
Au 31 décembre 2017	2 753	At 31 December 2017

Au 31 décembre 2017, l'amortissement cumulé de ces actifs est de € 874 000.

At 31 December 2017, accumulated depreciation of these assets was €874,000.

Les produits locatifs perçus en 2017 s'élèvent à €197 000 contre € 266 000 de charges opérationnelles directes.

Rental income booked in 2017 amounted to €197,000 against direct operating expenses of €266,000.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

8. INTANGIBLE ASSETS

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Fonds de commerce Business assets	Logiciels Software	Écarts d'acquisition Goodwill	Relation clientèle Customer relationships	Autres immos incorporelles Other intangible assets	Total Total	At 31 December 2017 €000
Valeur brute au 1^{er} janvier 2017	14 046	78 512	77 597	61 125	6 241	237 521	Gross value at 1 January 2017
Variation de taux d'intérêts	-	86	3 864	-	-	3 950	Movements in interest rates
Acquisitions de l'exercice	-	7 324	-	-	42	7 366	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-171	-	-	-	-171	Disposals - write-offs
Reclassement	-	3 498	-	-	-2 123	1 375	Reclassifications
Écarts de conversion	-85	-5 616	-1 395	-6 851	-194	-14 141	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2017	13 961	83 633	80 066	54 274	3 966	235 900	Gross value at 31 December 2017
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2017	-192	-52 826	-906	-61 125	-2 271	-117 320	Accumulated amortisation and impairment losses at 1 January 2017
Variation de taux d'intérêts	-	-82	-	-	-	-82	Movements in interest rates
Amortissements de l'exercice	-	-7 188	-	-	-13	-7 201	Amortisation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-119	-	-	-	-119	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	171	-	-	-	171	Disposals - write-offs
Reclassement	-	-1 375	-	-	-	-1 375	Reclassifications
Écarts de conversion	23	3 516	75	6 851	112	10 577	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2017	-169	-57 903	-831	-54 274	-2 172	-115 349	Accumulated amortisation and impairment losses at 31 December 2017
Valeur nette au 31 décembre 2017	13 792	25 730	79 235	-	1 794	120 550	Net value at 31 December 2017

Au 31 décembre 2016 en milliers d'euros	Fonds de commerce Business assets	Logiciels Software	Écarts d'acquisition Goodwill	Relation clientèle Customer relationships	Autres immos incorporelles Other intan- gible assets	Total Total	At 31 December 2016 €000
Valeur brute au 1^{er} janvier 2016	14 010	71 970	77 416	59 334	6 408	229 138	Gross value at 1 January 2016
Acquisitions de l'exercice	-	10 102	-	-	1 048	11 150	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-3 933	-	-	-453	-4 386	Disposals - write-offs
Reclassement	-	1 856	-	-	-852	1 004	Reclassifications
Écarts de conversion	36	-1 483	181	1 791	90	615	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2016	14 046	78 512	77 597	61 125	6 241	237 521	Gross value at 31 December 2016
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2016	-186	-49 286	-898	-59 334	-2 513	-112 217	Accumulated amortisation and impairment losses at 1 January 2016
Amortissements de l'exercice	-	-8 505	-	-	13	-8 492	Amortisation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-6	-	-	-541	-547	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	3 932	-	-	843	4 775	Disposals - write-offs
Reclassement	-	-37	-	-	-	-37	Reclassifications
Écarts de conversion	-6	1 076	-8	-1 791	-73	-802	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2016	-192	-52 826	-906	-61 125	-2 271	-117 320	Accumulated amortisation and impairment losses at 31 December 2016
Valeur nette au 31 décembre 2016	13 854	25 686	76 691	-	3 970	120 200	Net value at 31 December 2016

Les écarts d'acquisition se présentent comme suit au 31 décembre 2017 :

An analysis of goodwill at 31 December 2017 is shown below:

en milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016			€000
	Valeur brute Gross value	Dépréciation Amortisation	Valeur nette Net value	Valeur brute Gross value	Dépréciation Amortisation	Valeur nette Net value	
Pôle Intermédiation professionnelle	44 744	-831	43 913	42 275	-906	41 369	Interdealer broking
Compagnie Financière Tradition	25 968	-	25 968	25 968	-	25 968	Compagnie Financière Tradition
TFS	12 867	-	12 867	14 021	-	14 021	TFS
Carax	3 864	-	3 864	-	-	-	Carax
Autres	2 045	-831	1 214	2 286	-906	1 380	Other
Pôle Bourse en ligne	35 322	-	35 322	35 322	-	35 322	Online trading
Bourse Direct	31 489	-	31 489	31 489	-	31 489	Bourse Direct
E-VIEL	3 833	-	3 833	3 833	-	3 833	E-VIEL
Total inclus dans les immobilisations incorporelles	80 066	-831	79 235	77 597	-906	76 691	Total included in intangible assets
Total inclus dans les participations dans les sociétés associées et co-entreprises (cf. note 9)	24 110	-	24 110	21 059	-	21 059	Total included in investments in associates and joint ventures (Note 9)
Total des écarts d'acquisition	104 176	-831	103 345	98 656	-906	97 750	Total goodwill

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont définies par l'ensemble des activités des entités ayant généré ces écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition constatés au bilan de VIEL & Cie ont fait l'objet de tests de dépréciation. La valeur recouvrable est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces écarts d'acquisition. Sur la base de prévisions d'exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de déterminer la valeur de l'activité sous-jacente par rapport aux écarts d'acquisition constatés. Des taux d'actualisation de 3,7 % à 7,9 % (2016 : 3,9 % à 8,2 %) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations afin de refléter le risque présent sur chacun des marchés. Ces taux incluent également une prime de risque complémentaire en raison de la sensibilité de cette hypothèse dans l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Par ailleurs, des taux de croissance de 1,0 % à 2,0 % (2016 : 1,0 % à 2,0 %) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d'exploitation sur la base de l'expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.

IMPAIRMENT TESTS

Cash-generating units (CGU) are defined by the aggregate activities of entities that have generated this goodwill. Goodwill recognised on the balance sheet was tested for impairment. The recoverable value of activities relating to each item of goodwill was estimated using a discounted cash flow method. The normalised cash flow is discounted to determine the value of the underlying activity compared to the recognised goodwill, based on a 5-year business plan. The discount rates for measuring these valuations varied between 3.7% and 7.9% (2016: 3.9% and 8.2%), to reflect the risk in each of the markets. These rates also included an additional risk premium because of the sensitivity of this assumption when discounting future cash flows.

Growth rates of 1.0% to 2.0% (2016: 1.0% to 2.0%) were used to estimate cash flow projections beyond the period covered by operating forecasts. These rates were based on past experience in line with the market in which these companies operate.

Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

The different assumptions used for discounting future cash flows of the main CGUs are as follows:

en %	Taux d'actualisation Discount rate		Taux de croissance Growth rate		in %
	2017	2016	2017	2016	
Pôle Intermédiation professionnelle			Interdealer broking		
Compagnie Financière Tradition et TFS	3,70 %	3,90 %	1,00 %	1,00 %	Compagnie Financière Tradition and TFS
Autres	4,1 % - 7,3 %	4,1 % - 8,2 %	1,00 %	1,00 %	Other
Pôle Bourse en ligne			Online trading		
Bourse Direct	7,94 %	6,90 %	2,00 %	2,00 %	Bourse Direct
E-VIEL	7,94 %	6,90 %	2,00 %	2,00 %	E-VIEL

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les écarts d'acquisition en 2017 et 2016.

The valuations obtained using this method were greater than the carrying amounts and therefore no goodwill impairment was recognised in 2017 and 2016.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de ces deux hypothèses clés est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

The sensitivity of the value in use obtained by this method with regard to changes in these two key assumptions is low. A 100 basis point increase in the discount rate would not result in a reduction in value in use that would require recognition of amortisation; the same applies to a 100 bp reduction in the long-term growth rate.

Pour le pôle de bourse en ligne, cette méthode comprend également d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, le taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés varie entre 3 % et 7 % selon l'échéance. La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de ces dernières hypothèses est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

For the online trading business, this method includes other activity indicators such as the number of client accounts and client activity levels (order volumes). For the purpose of these valuations, the growth rate of activity and order volumes varies between 3% and 7% depending on maturity. The sensitivity of the value in use to changes in the latter assumptions is higher, but a 100 basis point decrease in the growth rate would not require recognition of amortisation.

9. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET CO-ENTREPRISES

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et co-entreprises détenue par VIEL & Cie ou ses filiales opérationnelles, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon cette méthode est présenté en note 32.

9. INVESTMENTS IN ASSOCIATES AND JOINT VENTURES

This item comprises the share of equity accounted associates and joint ventures held by VIEL & Cie or its operating subsidiaries. Details of these companies are disclosed in Note 32.

La variation des participations dans les sociétés associées et les co-entreprises se présente comme suit :

Changes in investments in associates and joint ventures are shown below:

en milliers d'euros	Sociétés associées Associates	Co-entreprises Joint ventures	Total Total	€000
Au 1^{er} janvier 2017	62 905	98 340	161 246	At 1 January 2017
Résultat net de la période	3 851	5 034	8 885	Net profit for the year
Dividendes distribués	-2 091	-3 475	-5 566	Dividends paid
Acquisitions	-	6 000	6 000	Acquisitions
Cessions	-	-684	-684	Disposals
Autres éléments du résultat global	1 204	-	1 204	Other comprehensive income
Autres variations de capitaux propres	-	-	-	Other changes in equity
Variations de périmètre	191	734	925	Changes in basis of consolidation
Écarts de conversion	-1 290	-8 854	-10 144	Currency translation
Au 31 décembre 2017	64 770	97 095	161 865	At 31 December 2017

en milliers d'euros	Sociétés associées Associates	Co-entreprises Joint ventures	Total Total	€000
Au 1^{er} janvier 2016	63 488	86 796	150 285	At 1 January 2016
Résultat net de la période	919	8 340	9 260	Net profit for the year
Dividendes distribués	-3 302	-2 168	-5 470	Dividends paid
Acquisitions	-	7 125	7 125	Acquisitions
Cessions	-	-3 220	-3 220	Disposals
Autres éléments du résultat global	1 869	-	1 869	Other comprehensive income
Autres variations de capitaux propres	-	-	-	Other changes in equity
Variations de périmètre	45	-1 911	-1 866	Changes in basis of consolidation
Écart de conversion	-115	3 377	3 263	Currency translation
Au 31 décembre 2016	62 905	98 340	161 246	At 31 December 2016

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des sociétés associées se présentent comme suit :

ASSOCIATES

Summarised financial information on associates, before elimination of intercompany balances and transactions, is as follows:

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	Ong First Tradition Holdings (Pte) Ltd	SwissLife Banque privée	Easdaq	Autres sociétés associées Other associates	Total Total	At 31 December 2017 €000
Lieu d'activité	Madrid Madrid	Shenzhen Shenzhen	Singapour Singapore	Paris Paris	Londres London			Place of business
Pourcentage de détention	32,3 %	33,0 %	35,0 %	40,0 %	21,7 %			Percentage held
Actif non courant	19 019	1 900	119	36 878	185			Non-current assets
Actif courant	76 332	26 411	1 624	1 328 463	1 989			Current assets
Passif non courant	2 694	-	-	1 260	32			Non-current liabilities
Passif courant	54 193	11 019	7	1 261 635	368			Current liabilities
Actif net	38 464	17 292	1 736	102 446	1 774			Net assets
Quote-part du groupe dans :								Group share in:
- dans l'actif net	12 439	5 706	607	44 412	385	-450		- net assets
- écarts d'acquisition	-	-	-	437	766	468		- goodwill
Valeur comptable au 31 décembre	12 439	5 706	607	44 849	1 151	18	64 770	Book value at 31 December
Chiffre d'affaires	26 339	29 623	-	56 007	4 397			Revenue
Résultat net de l'exercice	-6 230	8 082	-10	8 311	-545			Net profit for the year
Autres éléments du résultat global	3 722	-	-	-	-			Other comprehensive income
Résultat global de l'exercice	-2 508	8 082	-10	8 311	-545			Comprehensive income for the year
Quote-part du Groupe dans :								Group share in:
- le résultat net	-2 015	2 667	-4	3 324	-118	-3	3 851	- net profit/(loss)
- les autres éléments du résultat global	1 204	-	-	-	-	-	1 204	- other comprehen- sive income
-le résultat global	-811	2 667	-4	3 324	-118	-3	5 055	- comprehensive income
Dividendes versés au Groupe	70	2 021	-	-	-	-	2 091	Dividends paid to Group

ONG FIRST TRADITION HOLDINGS PTE LTD

Cette participation est présentée au bilan dans les participations dans les sociétés associées en raison de l'influence notable exercée par le Groupe en vertu de sa présence au Conseil d'administration de la Société.

ONG FIRST TRADITION HOLDINGS PTE LTD

This holding is carried on the balance sheet under investments in associates because of the significant influence exercised by the Group through its seat on the company's board of directors.

Au 31 décembre 2016 en milliers d'euros	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	Ong First Tradition Holdings (Pte) Ltd	SwissLife Banque privée	Easdaq	Autres sociétés associées Other associates	Total Total	At 31 December 2016 €000
Lieu d'activité	Madrid Madrid	Shenzhen Shenzhen	Singapour Singapore	Paris Paris	Londres London			Place of business
Pourcentage de détention	31,8 %	33,0 %	35,0 %	40,0 %	21,7 %			Percentage held
Actif non courant	17 069	1 867	725	37 326	201			Non-current assets
Actif courant	64 619	22 394	1 118	1 984 351	2 396			Current assets
Passif non courant	3 075	-	-	2 772	7			Non-current liabilities
Passif courant	34 850	8 098	7	1 924 257	206			Current liabilities
Actif net	43 763	16 164	1 836	94 648	2 384			Net assets
Quote-part du groupe dans :								Group share in:
- dans l'actif net	13 895	5 334	643	41 292	517	-439		- net assets
- écarts d'acquisition	-	-	-	437	766	461		- goodwill
Valeur comptable au 31 décembre	13 895	5 334	643	41 729	1 283	22	62 905	Book value at 31 December
Chiffre d'affaires	23 626	23 237	-	41 307	5 043			Revenue
Résultat net de l'exercice	-3 043	6 180	-405	1 006	442			Net profit for the year
Autres éléments du résultat global	5 887	-	-	-	-			Other comprehensive income
Résultat global de l'exercice	2 844	6 180	-405	1 006	442			Comprehensive income for the year
Quote-part du Groupe dans :								Group share in:
- le résultat net	-966	2 039	-142	402	96	-510	919	- net profit/(loss)
- les autres éléments du résultat global	1 869	-	-	-	-	-	1 869	- other comprehen- sive income
- le résultat global	903	2 039	-142	402	96	-510	2 789	- comprehensive income
Dividendes versés au Groupe	-	1 420	1 882	-	-	-	3 302	Dividends paid to Group

CO-ENTREPRISES

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires concernent essentiellement l'activité sur les options de change réalisée conjointement avec ICAP et Volbroker ainsi que l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com Co., Ltd. Le contrôle conjoint est exercé sur cette société en vertu d'un pacte d'actionnaires. Par ailleurs, l'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés qui ont été regroupées sous « Tradition-

JOINT VENTURES

The companies over which the Group exercised joint control with other partners essentially concerned the currency options business operated jointly with ICAP and Volbroker, and the forex trading business for retail investors in Japan operated by Gaitame.com Co., Ltd. Joint control over this company is exercised under a shareholders' agreement. The currency options business is conducted mainly out of London, New York and Singapore through several companies which are grouped under the heading "Tradition-ICAP" in the table below and which

ICAP » dans le tableau ci-dessous et qui intègrent entre 25,0 % et 55,0 % des actifs et du résultat net de cette activité. Le Groupe détient un intérêt de 27,5 % dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55 % du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

comprise between 25.0% and 55.0% of the assets and net profit of this activity. The Group holds a 27.5% interest in operating companies in London and New York through holding companies in which it holds 55% of the share capital but exercises joint control under a contractual agreement with the partner.

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales co-entreprises se présentent comme suit :

Summarised financial information regarding the main joint ventures, before eliminating intercompany balances and transactions, is as follows:

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Gaitame. com Co., Ltd	Tradition- ICAP	Autres sociétés Other companies	Total Total	At 31 December 2017 €000
Lieu d'activité	Tokyo Tokyo	Londres, New York, Singapour London, New York, Singapore			Place of business
Pourcentage de détention	49,99 %	25,0 % - 55 %			Percentage held
Actif non courant	30 079	803			Non-current assets
Actif courant	854 450	29 759			Current assets
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>84 961</i>	<i>16 713</i>			<i>Of which cash and cash equivalents</i>
Passif non courant	326	840			Non-current liabilities
<i>Dont dettes financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>			<i>Of which financial debts</i>
Passif courant	763 243	10 902			Current liabilities
<i>Dont dettes financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>			<i>Of which financial debts</i>
Actif net	120 959	18 820			Net assets
Quote-part du groupe dans :					Group share in:
- dans l'actif net	60 068	8 549	6 021		- net assets
- écarts d'acquisition	14 157	-	8 301		- goodwill
Valeur comptable au 31 décembre	74 224	8 549	14 322	97 095	Book value at 31 December
Chiffres d'affaires	49 576	55 576			Revenue
Amortissements	-1 306	-84			Depreciation and amortisation
Produits d'intérêts	11	-			Interest income
Charges d'intérêts	-	-			Interest expense
Impôts sur le bénéfice	-4 048	220			Income tax
Résultats net/global de l'exercice	9 307	453			Net profit/comprehensive income for the year
Quote- part du Groupe dans :					Group share in:
- le résultat net/global	4 653	-453	834	5 034	- net profit/comprehensive income
Dividendes versés au Groupe	2 498	898	79	3 475	Dividends paid to Group

Au 31 décembre 2017, les écarts d'acquisition totaux inclus dans la valeur comptable des co-entreprises s'élevèrent à € 22 459 000 (2016 : € 19 396 000).

GAITAME.COM CO., LTD

En mai 2016, Gaitame.com a procédé au rachat de 6 480 de ses propres actions (4,1 % du capital-actions) à une tierce partie pour un montant de € 8 870 000 générant un impact négatif sur les réserves consolidées du Groupe de € 1 916 000. Durant le mois de novembre, cette société a distribué ses propres actions ainsi acquises sous forme de dividende à ses actionnaires. En outre, en décembre, le Groupe a cédé une partie de sa participation dans cette société à une partie liée pour un montant de € 4 072 000 (Cf. note 27), générant une plus-value de € 405 000 présentée dans les autres produits d'exploitation (cf. note 2). Ainsi, au 31 décembre 2016, le taux de contrôle du Groupe dans cette co-entreprise était de 50,48 % sans changement sur son contrôle exercé ni sur sa méthode de consolidation par mise en équivalence. Une cession complémentaire est intervenue en mars 2017, réduisant le taux d'intérêt du Groupe dans cette co-entreprise à 49,99 %.

Goodwill included in the book value of joint ventures totalled €22,459,000 at 31 December 2017 (2016: €19,396,000).

GAITAME.COM CO., LTD

In May 2016, Gaitame.com purchased 6,480 of its own shares (4.1% of the share capital) from a third party for the sum of €8,870,000, which negatively impacted the Group's consolidated reserves by €1,916,000. In November, the company distributed these treasury shares to shareholders as a dividend. In December, the Group sold part of its interest in the company to a related party for a consideration of €4,072,000 (Note 27), generating a gain of €405,000 which is presented under "Other operating income" (Note 2). At 31 December 2016, the Group's equity interest in this joint venture was 50.48%; with the level of control remaining unchanged the company continued to be accounted for using the equity method. A further disposal took place in March 2017, reducing the Group's equity interest in this joint venture to 49.99%.

Au 31 décembre 2016 en milliers d'euros	Gaitame. com Co., Ltd	Tradition- ICAP	Autres sociétés Other companies	Total Total	At 31 December 2016 €000
Lieu d'activité	Tokyo Tokyo	Londres, New York, Singapour London, New York, Singapore			Place of business
Pourcentage de détention	50,48 %	25,0% - 55 %			Percentage held
Actif non courant	33 805	575			Non-current assets
Actif courant	874 353	35 285			Current assets
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	96 570	16 385			<i>Of which cash and cash equivalents</i>
Passif non courant	390	-			Non-current liabilities
<i>Dont dettes financières</i>	-	-			<i>Of which financial debts</i>
Passif courant	780 399	13 163			Current liabilities
<i>Dont dettes financières</i>	-	-			<i>Of which financial debts</i>
Actif net	127 368	22 697			Net assets
Quote-part du groupe dans :					Group share in:
- dans l'actif net	63 978	10 489	4 477		- net assets
- écarts d'acquisition	15 637	-	3 759		- goodwill
Valeur comptable au 31 décembre	79 615	10 489	8 236	98 340	Book value at 31 December
Chiffres d'affaires	64 577	54 728			Revenue
Amortissements	-1 811	-272			Depreciation and amortisation
Produits d'intérêts	64	14			Interest income
Charges d'intérêts	-3	-			Interest expense
Impôts sur le bénéfice	-6 526	-378			Income tax
Résultats net/global de l'exercice	15 364	1 931			Net profit/comprehensive income for the year
Quote- part du Groupe dans :					Group share in:
- le résultat net/global	8 069	108	163	8 340	- net profit/comprehensive income
Dividendes versés au Groupe	2 057	29	82	2 168	Dividends paid to Group

10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

10. OTHER FINANCIAL ASSETS

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	€000
Prêts aux employés	5 831	5 285	Employee loans
Créances sur les parties liées (Cf. note 27)	-	-	Related party receivables (Note 27)
Autres actifs financiers	12 242	13 221	Other financial assets
TOTAL	18 073	18 506	TOTAL

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 2,50 % et ont une échéance moyenne de 28 mois.

Loans to employees earn interest at an average rate of 2.50% and have an average maturity of 28 months.

Cette rubrique inclut notamment les créances de VIEL & Cie et de ses filiales sur les anciens actionnaires ultimes de Compagnie Financière Tradition, Comipar, Paris et Banque Pallas Stern, Paris (cf. note 27).

This item consists mainly of receivables held by VIEL & Cie and its subsidiaries due from the former ultimate majority shareholders of Compagnie Financière Tradition, Comipar, Paris, and Banque Pallas Stern, Paris (Note 27).

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 30.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on other financial assets is disclosed in Note 30.

11. TRÉSORERIE NON DISPONIBLE

11. UNAVAILABLE CASH

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	€000
Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage	29 398	31 298	Call deposits and securities given as collateral in connection with broking activities
TOTAL	29 398	31 298	TOTAL

Outre ces dépôts de liquidités bloqués auprès de sociétés de compensation, tels qu'Euroclear ou le FICC (Fixed Income Clearing Corporation), certaines filiales sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs autorités de tutelle qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe.

In addition to these call deposits held as collateral with clearing houses such as Euroclear and the Fixed Income Clearing Corporation (FICC), certain subsidiaries are subject to minimum equity restrictions set by their regulatory authorities, which limit the availability or free use of their cash holdings within the Group.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 30.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on unavailable cash is disclosed in Note 30.

12. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les clients et autres créances se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	€000
Créances liées aux activités teneurs de comptes	770 607	632 416	Receivables related to account holder activities
Créances liées aux activités en principal	180 778	90 366	Receivables related to matched principal activities
Clients et comptes rattachés	124 893	133 520	Trade debtors
Créances sur les employés	32 099	26 846	Employee receivables
Créances sur les parties liées	4 916	5 320	Related party receivables
Autres créances à court terme	17 923	18 873	Other short-term receivables
TOTAL	1 131 216	907 341	TOTAL

Le poste des « Créances sur les employés » comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la présence de l'employé durant la durée du contrat. Ainsi, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 30.

13. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	€000
Obligations	25	17	Bonds
Actions	87	76	Equities
TOTAL	112	93	TOTAL

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur est décrite en note 30.

12. TRADE AND OTHER RECEIVABLES

An analysis of this item is shown below:

"Employee receivables" includes bonuses paid in advance, subject to the employee remaining with the Group throughout the duration of the contract. The expense relating to these bonuses is recognised in the income statement on a straight-line basis over the life of the contract.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on trade and other receivables is disclosed in Note 30.

13. FINANCIAL ASSETS AT FAIR VALUE

An analysis of financial assets held for trading is shown below:

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on financial assets at fair value is disclosed in Note 30.

14. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

14. AVAILABLE-FOR-SALE FINANCIAL ASSETS

Non courant en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	Current €000
Actions	13 475	8 306	Equities
Autres	-	-	Short-term bank deposits
Total	13 475	8 306	Total

Courant en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	Non-current €000
Actions	4 143	2 280	Equities
Dépôts bancaires à court terme	5 088	5 369	Short-term bank deposits
Total	9 231	7 649	Total

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition.

This item consists of short-term bank deposits with maturities of more than three months from the acquisition date.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur est décrite en note 30.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on financial assets at fair value is disclosed in Note 30.

15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

15. CASH AND CASH EQUIVALENTS

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	€000
Caisse et dépôts bancaires à vue	269 444	303 190	Cash and call deposits with banks
Dépôts bancaires à court terme	148 898	97 078	Short-term bank deposits
Placements monétaires à court terme	10 559	6 598	Short-term money market investments
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	428 901	406 866	Cash and cash equivalents on the balance sheet
Trésorerie non disponible	29 398	31 298	Unavailable cash
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	458 299	438 164	Cash and cash equivalents - assets
Découverts bancaires	-1 344	-7 319	Bank overdrafts
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	427 557	399 547	Cash and cash equivalents in cash flow statement

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et trois mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective.

Cash and deposits held on call with banks earn variable interest based on daily bank rates. Short-term bank deposits have maturities of between one day and three months depending on the Group's liquidity requirements, and earn interest at the bank rate prevailing during the respective periods.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 30.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on cash and cash equivalents is disclosed in Note 30.

16. CAPITAL-ACTIONS, ACTIONS PROPRES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES

16. SHARE CAPITAL, TREASURY SHARES AND CONSOLIDATED RESERVES

COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2017 le capital social de VIEL & Cie est composé de 77 150 691 actions d'une valeur nominale de € 0,2 soit un capital de € 15 430 138. Une réduction de capitale de 3 548 498 actions représentant € 709 699,60 a été réalisée en date du 14 mars 2017 ainsi qu'une attribution gratuite de 100 000 actions représentant € 20 000.

COMPOSITION OF CAPITAL

Share capital at 31 December 2017 was €15,430,138, consisting of 77,150,691 shares with a nominal value of €0.2. On 14 March 2017, the capital was reduced by 3,548,498 shares representing a value of €709,699.60, and 100,000 free shares were awarded representing €20,000.

En 2016 le capital était composé de 80 599 189 actions représentant un capital de € 16 119 838.

In 2016, the capital comprised 80,599,189 shares representing a value of €16,119,838.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Au 31 décembre 2017, le capital de VIEL & Cie est réparti de la façon suivante :

→ Viel et Compagnie-Finance :	55,88 %
→ Amiral Gestion :	8,36 %
→ Sycomore :	5,07 %
→ Financière de l'Echiquier :	0,50 %
→ Quaero Capital :	4,37 %
→ Eximium :	4,09 %
→ Public :	10,90 %
→ Actions propres :	5,77 %
→ Patrick Combes :	5,06 %

MAJOR SHAREHOLDERS

At 31 December 2017, the distribution of shareholdings in VIEL & Cie was as follows:

→ Viel et Compagnie-Finance:	55.88%
→ Amiral Gestion:	8.36%
→ Sycomore:	5.07%
→ Financière de l'Echiquier:	0.50%
→ Quaero Capital:	4.37%
→ Eximium:	4.09%
→ Public:	10.90%
→ Treasury shares:	5.77%
→ Patrick Combes:	5.06%

CAPITAL AUTORISÉ

Autorisations financières

En application des dispositions de l'article L.225-100, al.7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2017 est présenté ci-dessous :

Type de délégation Type of powers	AGE EGM	Échéance Expiration dates	Montant autorisé Authorised amount	Utilisation en 2017 Used in 2017	Autorisations résiduelles Remaining authorisations
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS) Capital increase (general delegation with pre-emptive rights maintained)	13-juin-17 13 June 2017	AGO 2019 AGM 2019	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS) Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emptive rights)	13-juin-17 13 June 2017	Août 2019 Aug. 2019	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF) Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emptive rights - Sec. L. 411-2,II CMF)	14-juin-16 14 June 2016	Août 2018 Aug. 2018	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves Capital increase by capitalising reserves	13-juin-17 13 June 2017	AGO 2018 AGM 2018	€ 5 000 000	20 000	€ 4 980 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS) Capital increase by issuing warrants (pre-emptive rights maintained)	13-juin-17 13 June 2017	Août 2019 Aug. 2019	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer Capital increase by granting free, existing or yet to be issued shares	14-juin-16 14 June 2016	Août 2018 Aug. 2018	€ 241 798	-	€ 241 798
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique) Capital increase by issuing warrants (in case of public offering)	13-juin-17 13 June 2017	Déc.-18 Dec. 18	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions) Capital increase (allotment of share options)	11-juin-15 11 June 2015	Août 2018 Aug. 2018	€ 1 542 735	-	€ 1 542 735
Réduction de capital (annulation d'actions) Capital reduction (cancellation of shares)	13-juin-17 13 June 2017	AGO 2018 AGM 2018	€ 1 543 032	709 699	€ 833 332

Les délégations d'augmentation de capital sont globalement plafonnées à € 20 000 000.

AUTHORISED CAPITAL

Financial authorisations

As required by Section L. 225-100(7) of the Commercial Code, a summary of delegated powers currently in effect, granted to the Board of Directors by the General Meeting, and the use made of such powers during the 2017 financial year is shown below:

Delegations of authority to increase capital have an overall ceiling of €20,000,000.

ACTIONS PROPRES

VIEL & Cie détient au 31 décembre 2017, 4 448 498 de ses propres titres, soit 5,77 % de son capital, pour un montant total brut de € 18 378 000 (7 096 996 titres pour un montant brut de € 27 298 000 au 31 décembre 2016), détention autorisée préalablement par l'Assemblée générale des actionnaires. Le montant de ces titres a été constaté en diminution des capitaux propres consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2017.

TREASURY SHARES

The Group held 4,448,498 treasury shares, or 5.77% of its capital, for a gross total of €18,378,000 at 31 December 2017 (2016: 7,096,000 shares for a gross total of €27,298,000). These shares are held under an authority from the General Meeting of Shareholders. The value of these shares was charged against consolidated equity.

RÉSERVES CONSOLIDÉES

CONSOLIDATED RESERVES

Cette rubrique se décompose comme suit :

An analysis of this item is shown below:

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan Available earnings	Réserve pour actions propres Reserve for treasury shares	Réserve pour option de souscription d'actions Reserve for share options	Réserve de couverture Hedging reserve	Réserve de réévaluation Revaluation reserve	Écarts actuariels à prestations définies Actuarial gains and losses in defined benefit schemes	Réserve générale General reserve	Autres réserves Other reserves	Réserves consolidées Consolidated reserves	€000
Réserves consolidées au 1^{er} Janvier 2017	293 322	27 298	13 474	303	3 570	-9 084	1 613	23 225	353 721	Consolidated reserves at 1 January 2017
Résultat net de l'exercice	30 761	-	-	-	-	-	-	-	30 761	Net profit for the year
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	2 187	-	-	2 187	Remeasurement of defined benefit plans
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Effect of recognition of hedging instruments
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	672	-	-	-	672	Effect of remeasurement of available-for-sale financial assets
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente des entreprises associées et co-entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Effect of remeasurement of available-for-sale financial assets of associates and joint ventures
Résultat global de la période	30 761	-	-	-	672	2 187	-	-	33 620	Comprehensive income for the year
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Transfer to the general reserve
Affectation à la réserve pour actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Transfer to the reserve for treasury shares
Exercice d'options de souscription d'actions	-217	-	-	-	-	-	-	-	-217	Exercise of share options
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	-	512	-	-	-	-	-	512	Effect of recognition of share options
Dividendes versés	-12 513	-	-	-	-	-	-	-	-12 513	Dividends paid
Incidence des variations de périmètre / Autres variations	-11 373	-8 920	-	-1	10	242	-	-20	-20 062	Effect of changes in basis of consolidation/ Other variations
Réserves consolidées au 31 décembre 2017	299 979	18 378	13 986	302	4 253	-6 655	1 613	23 205	355 061	Consolidated reserves at 31 December 2017

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan Available earnings	Réserve pour actions propres Reserve for treasury shares	Réserve pour option de souscription d'actions Reserve for share options	Réserve de couverture Hedging reserve	Réserve de réévaluation Revaluation reserve	Écarts actuariels à prestations définies Actuarial gains and losses in defined benefit schemes	Réserve générale General reserve	Autres réserves Other reserves	Réserves consolidées Consolidated reserves	€000
Réserves consolidées au 1^{er} Janvier 2016	274 298	27 298	12 352	303	2 845	-7 539	1 542	23 225	334 324	Consolidated reserves at 1 January 2016
Résultat net de l'exercice	31 433	-	-	-	-	-	-	-	31 433	Net profit for the year
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-1 301	-	-	-1 301	Remeasurement of defined benefit plans
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Effect of recognition of hedging instruments
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	688	-	-	-	688	Effect of remeasurement of available-for-sale financial assets
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente des entreprises associées et co-entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Effect of remeasurement of available-for-sale financial assets of associates and joint ventures
Résultat global de la période	31 433	-	-	-	688	-1 301	-	-	30 820	Comprehensive income for the year
Affectation à la réserve générale	-71	-	-	-	-	-	71	-	-	Transfer to the general reserve
Affectation à la réserve pour actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Transfer to the reserve for treasury shares
Exercice d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Exercise of share options
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	-	1 122	-	-	-	-	-	1 122	Effect of recognition of share options
Dividendes versés	-11 023	-	-	-	-	-	-	-	-11 023	Dividends paid
Incidence des variations de périmètre / Autres variations	-1 315	-	-	-	37	-243	-	-	-1 520	Effect of changes in basis of consolidation/ Other variations
Réserves consolidées au 31 décembre 2016	293 322	27 298	13 474	303	3 570	-9 083	1 613	23 225	353 722	Consolidated reserves at 31 December 2016

La réserve générale et la réserve pour actions propres de VIEL & Cie ne sont pas disponibles pour une distribution. La réserve pour actions propres comprend le coût d'acquisition des actions de la Société VIEL & Cie détenues par la société elle-même.

La réserve pour options de souscription d'actions est utilisée pour comptabiliser la juste valeur des instruments de capitaux propres consentis aux collaborateurs du Groupe (cf note 19). Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de cette réserve au compte de prime d'émission. La réserve de couverture comprend la part effective des variations cumulées nettes de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie qui sont relatifs à des positions couvertes n'ayant pas encore impacté le compte de résultat.

The general reserve and the reserve for treasury shares are not available for distribution. The reserve for treasury shares includes the acquisition cost of VIEL & Cie shares held by the Company itself.

The share options reserve is used to recognise the fair value of own equity instruments granted to Group employees (Note 19). At each exercise of share options, the value of the instruments is transferred from this reserve to the share premium account. The hedging reserve includes the effective portion of net cumulative changes in the fair value of hedging instruments used in cash flow hedges which relate to hedged positions that have not yet impacted the income statement.

La réserve de réévaluation comprend les variations cumulées nettes de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'au moment de leur cession ou d'une constatation d'une perte de valeur. La réserve d'écarts de conversion comprend les écarts de change relatifs à la conversion en euros des états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères ainsi que les changements de juste valeur des instruments utilisés pour couvrir des investissements nets dans des entités étrangères. Cette réserve est présentée distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

The revaluation reserve comprises net cumulative variations in fair value of available-for-sale financial assets until they are sold or an impairment is recognised.

The currency translation reserve comprises foreign exchange differences arising from the translation into euros of the financial statements of Group companies denominated in foreign currencies, as well as changes in fair value of instruments used in hedging net investments in foreign entities. It is shown separately in "Consolidated statement of changes in equity".

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Cette rubrique se décompose comme suit :

OTHER COMPREHENSIVE INCOME

An analysis of this item is shown below:

2017 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère Attributable to shareholders of the parent					Intérêts minoritaires Minority interests	Total Total	2017 €000
	Écart de conversion Currency translation	Réserve de couverture Hedging reserve	Réserve de réévaluation Revaluation reserve	Écarts actuariels des régimes à prestations définies Actuarial gains and losses of defined benefit schemes	Total part du Groupe Total Group share			
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								Other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	-	-	-	2 187	2 187	738	2 925	Actuarial gains and losses of defined benefit schemes
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	-	-	2 187	2 187	738	2 925	Total other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								Other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie								Fair value adjustments on cash flow hedges
- constatés dans la réserve de couverture	-	-	-	-	-	-	-	- recognised in hedging reserve
- transférés au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	-transferred to income statement
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente								Fair value adjustment on available-for-sale financial assets
- constatés dans la réserve de réévaluation	-	-	-636	-	-636	-96	-732	- recognised in revaluation reserve
- transférés au compte de résultat	-	-	301	-	301	68	369	- transferred to income statement
Écarts de conversion	-19 464	-	-	-	-19 464	-6 879	-26 343	Currency translation
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat	-56	-	-	-	-56	56	-	Transfer of exchange differences to income statement
Autres éléments du résultat global des sociétés associées	-360	-	1 227	-	867	337	1 204	Other comprehensive income of associates
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-19 880	-	892	-	-18 988	-6 514	-25 502	Total other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	-19 880	-	892	2 187	-16 801	-5 776	-22 578	Other comprehensive income for the year, net of tax

2016 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère Attributable to shareholders of the parent					Intérêts minoritaires Minority interests	Total Total	2016 €000
	Écart de conversion Currency translation	Réserve de couverture Hedging reserve	Réserve de réévaluation Revaluation reserve	Écarts actuariels des régimes à prestations définies Actuarial gains and losses of defined benefit schemes	Total part du Groupe Total Group share			
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								Other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss
Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	-	-	-	-1 301	-1 301	-431	-1 732	Actuarial gains and losses of defined benefit schemes
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	-	-	-1 301	-1 301	-431	-1 732	Total other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								Other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie								Fair value adjustments on cash flow hedges
- constatés dans la réserve de couverture	-	-	-	-	-	-	-	- recognised in hedging reserve
- transférés au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	- transferred to income statement
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente								Fair value adjustment on available-for-sale financial assets
- constatés dans la réserve de réévaluation	-	-	-447	-	-447	-201	-648	- recognised in revaluation reserve
- transférés au compte de résultat	-	-	630	-	630	211	841	- transferred to income statement
Écarts de conversion	-3 316	-	-	-	-3 316	-1 146	-4 462	Currency translation
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat	28	-	-	-	28	-	28	Transfer of exchange differences to income statement
Autres éléments du résultat global des sociétés associées	777	-	505	-	1 282	587	1 869	Other comprehensive income of associates
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-2 511	-	688	-	-1 823	-549	-2 372	Total other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	-2 511	-	688	-1 301	-3 124	-980	-4 104	Other comprehensive income for the year, net of tax

17. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les principales sociétés dans lesquelles les intérêts minoritaires ont été jugés significatifs sont Bourse Direct qui représente l'activité de bourse en ligne et le sous-groupe Tradition qui regroupe l'activité d'intermédiation professionnelle. Les sociétés jugées significatives au sein du sous-groupe Tradition sont présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition, société cotée.

Conformément à la décision prise par l'IFRIC IC lors de sa réunion de septembre 2014, les informations financières résumées du sous-groupe Tradition sont présentées après élimination des comptes et opérations réciproques internes au sous-groupe.

17. MINORITY INTERESTS

The main companies in which the minority interests are considered significant are Bourse Direct, which represents the online trading business, and the Tradition subgroup, which comprises the interdealer broking business. Companies considered significant within the Tradition subgroup are presented in the notes to the consolidated financial statements of Compagnie Financière Tradition, a listed company.

In line with the decision of the IFRIC IC meeting in September 2014, summarised financial information of the Tradition subgroup is presented after elimination of intercompany transactions and balances within the subgroup.

en milliers d'€	Au 31 décembre 2017 At 31 December 2017		Au 31 décembre 2016 At 31 December 2016		€000
	Groupe Tradition Suisse Tradition Group Switzerland	Bourse Direct France Bourse Direct France	Groupe Tradition Suisse Tradition Group Switzerland	Bourse Direct France Bourse Direct France	
Pourcentage de détention des intérêts minoritaires	25,26 %	23,15 %	24,98 %	23,43 %	Percentage holding in minority interests
Actif non courant	244 389	5 141	260 020	4 743	Non-current assets
Actif courant	405 930	811 351	308 495	679 367	Current assets
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>275 739</i>	<i>59 294</i>	<i>316 015</i>	<i>52 960</i>	<i>Of which cash and cash equivalents</i>
Passif non courant	223 978	15 256	246 218	15 063	Non-current liabilities
Passif courant	361 655	756 597	284 177	627 213	Current liabilities
Actif net	64 686	44 639	38 119	41 834	Net assets
Valeur comptable des intérêts minoritaires	13 958	-1 636	13 608	-9 616	Carrying amount of minority interests
Chiffre d'affaires	721 963	34 608	735 704	34 017	Revenue
Résultat net	43 758	3 101	48 450	2 314	Net profit
Quote-part attribuable aux intérêts minoritaires dans le résultat net du Groupe dans :	12 183	729	13 858	542	Share in Group's net profit attributable to minority interests in:
Flux de trésorerie nets opérationnels	31 855	9 012	53 372	2 442	Net operating cash flows
Flux de trésorerie nets d'investissement	-7 988	-2 331	-12 850	-838	Net investing cash flows
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts minoritaires)	-26 312	-347	43 607	-	Net financing cash flows (excl. dividends paid to minority interests)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	-7 928	-	-5 705	-	Dividends paid to minority interests
Variation des cours de change	996	-	-6 141	-	Movements in exchange rates
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-9 378	6 334	-3 521	1 604	Changes in cash and cash equivalents

18. DIVIDENDES

Le dividende à payer n'est comptabilisé qu'après l'approbation par l'Assemblée générale. Le dividende suivant a été proposé par le Conseil d'administration :

18. DIVIDENDS

Dividends are not recognised until after they have received shareholder approval. The Board of Directors is recommending the following dividend:

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Dividende par action au titre de 2017 : € 0,20 (2016 : € 0,17)	15 430	13 702	Dividend per share for 2017: €0.20 (2016: €0.17)

Le dividende relatif à l'exercice 2017 d'un montant de 12 513 000 € (net de la part revenant aux titres auto détenus) a été payé le 19 juin 2017, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 13 juin 2017.

The dividend for 2017, totalling €12,513,000 (net of the portion attributable to treasury shares), was paid on 19 June 2017 in accordance with a resolution of the Annual General Meeting of 13 June 2017.

19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

19. SHARE-BASED PAYMENTS

COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

Au 31 décembre 2017, les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe Tradition présentent les caractéristiques suivantes :

An analysis of share options granted to Tradition group employees at 31 December 2017 is shown below:

Date d'attribution Grant date	Nombre d'actions de 2,50 francs suisses de nominal Number of shares of CHF 2.50 nominal value	Augmentation de capital potentielle en francs suisses Potential increase in capital in CHF	Date de début d'exercice ⁽¹⁾ Start of exercise period ⁽¹⁾	Date d'échéance Expiration date	Prix d'exercice en francs suisses Exercise price CHF	Condition d'exercice ⁽²⁾ Exercise terms ⁽²⁾
23.08.13	66 667	166 668	33 333 titres le 01.09.15 33 334 titres le 01.09.16 33 333 shares on 01.09.15 33 334 shares on 01.09.16	01.09.21	2,50	65,00
12.03.15	17 000	42 500	13.03.18	13.03.23	2,50	65,00
01.07.15	200 000	500 000	50 000 titres le 01.07.16 50 000 titres le 01.07.17 100 000 titres le 01.07.18 50 000 shares on 01.07.16 50 000 shares on 01.07.17 100 000 shares on 01.07.18	01.07.23	2,50	80,00
31.07.15	10 000	25 000	31.07.18	31.07.22	2,50	85,00
31.08.16	10 000	25 000	01.09.19	01.09.24	2,50	80,00
09.03.17	8 500	21 250	09.03.20	09.03.25	2,50	100,00
07.07.17	30 000	75 000	07.07.20	07.07.25	2,50	110,00
30.08.17	3 000	7 500	01.09.20	01.09.25	2,50	110,00
04.09.17	20 000	50 000	04.09.20	04.09.25	2,50	110,00
TOTAL	365 167	912 918				

⁽¹⁾ Les collaborateurs doivent être salariés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties.

⁽²⁾ Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédant la date d'exercice.

⁽¹⁾ These options may only be exercised if the employee is still employed by the Group.

⁽²⁾ The share price must have been above these thresholds for 10 consecutive days in the 12 months preceding the exercise date.

En 2017, Compagnie Financière Tradition SA a consenti 61 500 options de souscription d'actions à des collaborateurs du Groupe (10 000 options en 2016).

Compagnie Financière Tradition SA granted 61,500 share options to Group employees in 2017 (2016: 10,000 options).

La juste valeur des options octroyées est déterminée à la date d'attribution des options de souscription en recourant au modèle de valorisation binomial et en prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

Fair value is determined at the grant date using the binomial option pricing model, taking into account the general vesting characteristics and conditions prevailing at that date.

Sur la base d'observations historiques, les paramètres d'évaluation suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options consenties :

The following valuation parameters, based on historical observations, were used to determine the fair value of options granted:

	2017	2016	
Rendement de dividendes	5,0 %	5,0 %	Dividend yield
Volatilité attendue	19,0 %	20,0 %	Expected volatility
Taux d'intérêt sans risque	0,0 %	0,0 %	Risk-free interest rate
Prix de l'action à la date d'attribution (en francs suisses)	89,7	69,8	Share price on the grant date (in CHF)

En 2017, la moyenne pondérée de la juste valeur des options à la date de l'octroi est de CHF 11,4 (2016 : CHF 12,3).

In 2017, the weighted average fair value of options at the grant date was CHF 11.4 (2016: 12.3).

Les options de souscription suivantes ont été exercées au cours des exercices 2017 et 2016 :

The following share options were exercised in 2017 and 2016:

Date d'exercice Exercise date	Date d'attribution du plan Grant date	Nombre d'options Number of options	Prix d'exercice en CHF Exercise price in CHF	Prix de l'action à la date d'exercice en CHF Share price on exercise date CHF
10.01.2017	02.09.10	5 000	2,5	77,4
13.01.2017	02.09.10	4 000	2,5	77,2
29.03.2017	02.09.10	9 000	2,5	95,8
20.09.2017	01.07.15	50 000	2,5	89
17.11.2017	21.05.08	15 000	2,5	94,6
14.09.2016	23.08.13	10 000	2,5	69,8
12.12.2016	02.09.10	5 000	2,5	82,2
14.12.2016	01.07.15	50 000	2,5	82,5

Les options de souscription suivantes ont expiré au cours des exercices 2016 :

The following share options expired in 2016:

Date d'attribution du plan Award date	Nombre d'options Number of options	Date de début d'exercice Start of exercise period	Date d'échéance Expiration date	Prix d'exercice en CHF Exercise price in CHF	Condition d'exercice en CHF Exercise terms in CHF
17.05.02	20 000	17.05.04	16.05.16	97,5	-
24.04.06	75 000	24.04.09	23.04.16	129,9	-
15.09.08	30 000	21.01.11	21.01.16	2,5	156,00

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

An analysis of the number and weighted average exercise prices of employee share options is shown below:

	2017		2016		CHF
	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre d'options Number of options	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre d'options Number of options	
en francs suisses					
En circulation au début de l'exercice	2,50	386 667	22,71	566 667	Outstanding at start of the year
Attribuées	2,50	61 500	2,50	10 000	Granted
Exercées	2,50	-83 000	2,50	-65 000	Exercised
Expirées	-	-	94,14	-125 000	Lapsed
Annulées					Cancelled
En circulation à la fin de l'exercice	2,50	365 167	2,50	386 667	Outstanding at end of the year
Exerçables à la fin de l'exercice	2,50	166 667	2,50	149 667	Exercisable at end of the year

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2017, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de CHF 764 000 (CHF 1 631 000 en 2016).

Options exercised only give the right to receive shares. The cost of share-based payments in 2017 was CHF 764,000 (2016: CHF 1,631,000).

BOURSE DIRECT

Plans d'attributions d'actions gratuites

Au 31 décembre 2017, les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites nouvelles sont les suivantes :

Nature du plan Type of plan	Plan d'attribution 2017 2017 share award scheme
Date de l'Assemblée générale Date of General Meeting	11-mai-16 / 11-May-16
Date des premières attributions au titre du plan Date of first awards under the plan	21-juil-17 / 21-July-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées Total number of free shares awarded	750 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites Start date of award of free shares	21-juil-17 / 21 July 2017
Période d'attribution (attribution par tiers sur trois périodes) Award period (one-third allocation over three years)	21-juil-19 / 21-July-19 21-juil-20 / 21-July-19 21-juil-21 / 21-July-21
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance Vesting period in the event of non-fulfilment of the performance condition	21-juil-27 / 21-July-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société Conditional on employee remaining with the Company	oui / Yes
Conditions de performance de cours Conditional on share price performance	oui / Yes
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier Number of free shares outstanding at 1 January	-
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice Number of free shares cancelled during the year	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre Number of free shares outstanding at 31 December	750 000
Nombre de collaborateurs concernés Number of employees concerned	13

BOURSE DIRECT

Free share schemes

Details of schemes at 31 December 2017 are as follows:

Plans d'options de souscription d'actions

Il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur.

Share option schemes

There are no share purchase schemes in effect.

VIEL & CIE

Plans d'options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2017, les options de souscription consenties aux collaborateurs du Groupe VIEL & Cie présentent les caractéristiques suivantes :

VIEL & CIE

Share option schemes

The status of share options granted to Group employees at 31 December 2017 is shown below:

Date d'attribution Grant date	Nombre d'actions de 0,2 € de nominal Number of shares of €0.2 nominal value	Augmentation de capital potentielle en € Potential increase in capital in euros	Date de début d'exercice Start of exercise period	Date d'échéance Expiration date	Prix d'exercice en € Exercise price in euros
Plan du 03/01/2006 Scheme of 03/01/2006	375 000	75 000	03.01.08	02.01.18	3,42
TOTAL	375 000	75 000			

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

An analysis of the number and weighted average exercise prices of employee share options is shown below:

	2017		2016		In number of options
	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre d'options Number of options	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre d'options Number of options	
En circulation au début de la période	3,42	375 000	3,42	375 000	Outstanding at start of year
Attribuées pendant la période					Granted
Auxquelles il est renoncé pendant la période					Forfeited
Exercées pendant la période					Exercised
Expirées/annulées pendant la période					Lapsed/cancelled
En circulation à la fin de la période	3,42	375 000	3,42	375 000	Outstanding at end of year
Exercables à la fin de la période	3,42	375 000	3,42	375 000	Exercisable at end of year

Le paiement de ces options consenties à des salariés de la Société s'est effectué en actions début 2018.

These options granted to Company employees were paid in shares at the beginning of 2018.

Il n'y a pas eu d'annulation ou de modification au cours de l'exercice sur les plans accordés par VIEL & Cie.

No option schemes granted by VIEL & Cie were cancelled or modified during the year.

Plans d'attributions d'actions gratuites

Free share schemes

Au 31 décembre 2017, les caractéristiques des plans d'attributions d'actions gratuites nouvelles sont les suivantes :

Details of new free share award schemes at 31 December 2017 are as follows:

Nature du plan (en euros) Type of scheme (euros)	Plan d'attribution 2017 2017 share award scheme	
Date de l'Assemblée générale Date of General Meeting	14-juin-16 14 June 16	14-juin-16 14 June 16
Date des premières attributions au titre du plan Date of first grants under the plan	04-sept-17 04 Sept 17	04-sept-17 04 Sept 17
Nombre total d'actions gratuites attribuées Total number of free shares allotted	440 000	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites Start date of award of free shares	04-sept-17 04-Sept-17	04-sept-17 04-Sept-17
Période d'attribution Award period	04-sept-20 04-Sep-20	04-sept-22 04-Sept-22
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance Vesting period in the event of non-fulfilment of the performance condition	04-sept-27 04-Sept-27	04-sept-27 04-Sept-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société Award conditional on person remaining with the Company	Oui / Yes	Oui / Yes
Conditions de performance de cours Share price performance conditions	Oui / Yes	Oui / Yes
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier Number of free shares outstanding at 1 January	-	-
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice Number of free shares cancelled during the year	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre Number of free shares outstanding at 31 December	440 000	138 000
Nombre de personnes concernées Number of persons concerned	3	4

20. DETTES FINANCIÈRES

20. FINANCIAL DEBTS

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	€000
Découverts bancaires	1 344	7 319	Bank overdrafts
Emprunts bancaires	-	-	Bank borrowings
Portion court terme des emprunts bancaires à long terme	15 600	26 000	Short-term portion of long-term bank borrowings
Emprunts obligataires	-	-	Bonds
A court terme	16 944	33 319	Short-term
Emprunts à long terme	159 400	78 000	Long-term borrowings
Emprunts obligataires	203 837	221 909	Bonds
A long terme	363 237	299 909	Long-term
TOTAL	380 181	333 228	TOTAL

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit en 2017 :

In 2017, movements in financial debts from financing activities shown in the cash flow statement were as follows:

en milliers d'euros	Éléments financiers Financial items	Éléments non financiers Non-financial items		31.12.17	€000	
		Autres variations Other movements	Écarts de conversion Currency translation			
Long terme						
Emprunts bancaires	78 000	81 400		159 400	Bank borrowings	
Emprunts obligataires	221 909		201	-18 272	203 838	Bonds
Court terme						
Position court terme des emprunts bancaires	26 000	-10 400		15 600	Short-term position of bank borrowings	
Total	325 909	71 000	201	-18 272	378 838	Total

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit :

An analysis of bond issues is shown below:

Émetteur Issuer	Année d'émission et d'échéance Year of issue and maturity	Valeur nominale résiduelle en milliers de CHF Outstanding face value CHF 000	Coupon Coupon	Taux d'intérêt effectif Effective interest rate	Valeur comptable en milliers de CHF 31.12.17	Valeur comptable en milliers de CHF 31.12.16
					Carrying amount CHF 000 31.12.167	Carrying amount CHF 000 31.12.16
Compagnie Financière Tradition SA	2016-2022	CHF 110 000	1,60 %	1,70 %	109 552	109 459
Compagnie Financière Tradition SA*	2015-2020	CHF 129 300	2,00 %	2,10 %	128 979	128 849
TOTAL					238 531	238 308

* En 2016, le Groupe a racheté une partie de cet emprunt obligataire pour un montant de CHF 724 000. Une perte de CHF 22 000 représentant la différence entre la valeur comptable à la date du rachat et le montant versé, a été enregistrée en charges financières au compte de résultat.

*In 2016, the Group redeemed part of this bond, in an amount of CHF 724,000. A loss of CHF 22,000, representing the difference between the carrying amount at the buy-back date and the amount paid, was recognised under "Financial expense" in the income statement.

Au 31 décembre 2017, Compagnie Financière Tradition dispose de facilités de crédit pour un montant de CHF 102 927 000 (CHF 103 056 000 au 31 décembre 2016). Celles-ci n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2017 et 2016.

At 31 December 2017, Compagnie Financière Tradition had available credit facilities of CHF 102,927,000 (2016: CHF 103,056,000). These were unused at 31 December 2017 and 2016.

Les emprunts bancaires à long terme incluent un montant de € 175 000 000 remboursable par annuités et venant à échéance en octobre 2022 (€ 104 000 000 au 31 décembre 2016).

Long-term bank borrowings include an amount of €175,000,000 repayable in annual instalments, maturing in October 2022 (€104,000,000 at 31 December 2016).

Les dettes à long terme font l'objet de clause de remboursement anticipé en cas de non-respect de différents ratios de gestion ; ces ratios concernent principalement le niveau d'endettement par rapport aux capitaux propres consolidés du Groupe, ou le niveau des charges financières nettes par rapport au résultat d'exploitation du Groupe. Au 31 décembre 2017, le Groupe respecte l'intégralité de ces conditions.

Long-term debts are subject to an early repayment clause in the event of non-compliance with the various management ratios. These ratios mainly concern the Group's debt level to consolidated equity, or the Group's level of net financial expenses to operating profit. All these conditions had been met at 31 December 2017.

Au 31 décembre 2017, VIEL & Cie et ses filiales disposent de facilités de crédit non utilisées pour un montant de € 87 957 000, contre € 95 665 000 au 31 décembre 2016.

VIEL & Cie and its subsidiaries had unused credit facilities of €87,957,000 at 31 December (2016: €95,665,000).

VIEL & Cie a opté pour l'étalement des frais d'émission de ses emprunts sur leur durée d'amortissement.

The Group elected to spread the issuing charges related to its borrowings over their payback period.

21. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

21. PROVISIONS AND CONTINGENT LIABILITIES

Les provisions se décomposent comme suit :

An analysis of provisions is shown below:

en milliers d'euros	Provisions pour pensions et retraites Pensions and post-employment benefits	Provisions pour litiges Litigation	Provisions pour impôts Taxes	Autres provisions Other provisions	TOTAL TOTAL	€000
Montant au 31 décembre 2015	16 172	4 228	2 310	6 816	29 526	At 31 December 2015
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					2 310	<i>Of which amount that should be settled within 12 months</i>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	Change in the basis of consolidation
Dotation	1 473	3 900	10	-	5 383	Recognised
Utilisation	-539	-855	-32	-	-1 426	Used
Dissolution	-	-38	-	-	-38	Reversed
Réévaluation des régimes à prestations définies	1 862	-	-	-	1 862	Remeasurement of defined benefit plans
Reclassement	-	-	-	-	-	Reclassifications
Écarts de conversion	293	205	-	-	498	Currency translation
Montant au 31 décembre 2016	19 261	7 440	2 288	6 816	35 805	At 31 December 2016
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					2 565	<i>Of which amount that should be settled within 12 months</i>
Variation de périmètre	-	423	-	-	423	Change in the basis of consolidation
Dotation	1 006	1 443	149	261	2 859	Recognised
Utilisation	-1 149	-468	-2 387	-	-4 004	Used
Dissolution	-439	-1 175	-	-	-1 614	Reversed
Réévaluation des régimes à prestations définies	-3 202	-	-	-	-3 202	Remeasurement of defined benefit plans
Reclassement	1 583	214	-	-	1 797	Reclassifications
Écarts de conversion	-1 392	-653	-	-	-2 045	Currency translation
Montant au 31 décembre 2017	15 668	7 224	50	7 077	30 019	At 31 December 2017
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					4 431	<i>Of which amount that should be settled within 12 months</i>

PROVISIONS POUR PENSIONS ET RETRAITES

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. L'impact des régimes à prestations définies est présenté en note 22.

PENSIONS AND POST-EMPLOYMENT BENEFITS

Provisions for pensions and post-employment benefits recognised in the balance sheet cover the Group's obligations under defined contribution plans and other long-term employee benefits. The impact of defined benefit schemes is disclosed in Note 22.

PROVISIONS POUR LITIGES

Dans le cadre de leurs activités, il arrive que des filiales du Groupe soient impliquées dans des litiges avec des anciens employés suite à la résiliation de leur contrat de travail ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux. En 2016, un montant de € 3 900 000 a été provisionné à cet effet.

L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question qui peuvent durer de nombreuses années.

En février 2010, une filiale du Groupe a recruté un nouveau collaborateur qui travaillait auparavant pour un concurrent. Par la suite, ce concurrent a engagé une procédure d'arbitrage auprès de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) contre ce collaborateur et la filiale à New York, en invoquant en particulier une violation de contrat et l'ingérence de la filiale dans le contrat du collaborateur. Le collaborateur a déposé une demande reconventionnelle contre ce concurrent, invoquant notamment une discrimination illégale.

En décembre 2016, la commission de la FINRA a conclu à la responsabilité du collaborateur et de la filiale et s'est prononcée en faveur du concurrent. En janvier 2017, la filiale a formé un recours en annulation de la sentence arbitrale auprès de la Cour suprême de l'État de New York; le concurrent a demandé la confirmation de la sentence arbitrale. En juillet 2017, la Cour suprême a rejeté le recours de la filiale qui a fait appel de cette décision. La provision constatée par le Groupe, comprise dans les provisions à court terme au 31 décembre 2017, correspond au montant que le Groupe juge approprié. Toutefois, les informations disponibles aujourd'hui ne permettent pas de déterminer avec certitude les sorties de trésorerie qui se produiront à l'issue de cette affaire et ceux-ci pourraient s'avérer finalement supérieurs ou inférieurs à la provision constatée.

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Les provisions qui avaient été constituées au cours des exercices antérieurs par des filiales du Groupe pour un montant total de CHF 2 268 000 au 31 décembre 2016, et relatives à des contrôles fiscaux réalisés en 2003 et 2006, ont été utilisées en 2017 suite à la clôture de ces dossiers, sans impact sur la trésorerie du Groupe.

LITIGATION

In the course of their business activities, the Group's subsidiaries may become involved in litigation with former employees over termination of their employment contracts, or with competitors over the hiring of new employees. Subsidiaries may also be subject to administrative procedures brought by local regulators. A provision of CHF 3,900,000 was set aside for this purpose in 2016.

The timing of cash outflows relating to these provisions is uncertain, since it will depend on the outcome of the relevant cases which can last several years.

In February 2010, one of the Group's subsidiaries recruited a new employee who previously worked for a competitor. The competitor subsequently filed arbitration proceedings with the Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) against the employee and the New York subsidiary citing, in particular, breach of contract and tortious interference with contract. The employee filed a counterclaim against the competitors claiming, in particular, unlawful discrimination.

In December 2016, the FINRA Panel found the employee and the subsidiary liable and entered an award in favour of the competitor. In January 2017, the subsidiary filed a petition in the Supreme Court of the State of New York to vacate the arbitration award; the respondent asked that the arbitral award be upheld. In July 2017, the Supreme Court denied the petition of the subsidiary appealing the decision. The provision recognised by the Group and included under short-term provisions at 31 December 2017, is for an amount which it deems appropriate. However, from the information available at present, we cannot know with certainty what cash outflows will be required at the end of the case, and these could ultimately be higher or lower than the recognised provision.

TAXES

Provisions totalling CHF 2,268,000 at 31 December 2016 which had been set aside by subsidiaries of the Group in previous years in connection with tax inspections in 2003 and 2006, were used in 2017 after the cases were closed; there was no impact on the Group's cash flow.

AUTRES PROVISIONS

VIEL & Cie et ses filiales consolidées ont constitué au cours des exercices précédents des provisions afin de couvrir divers risques auxquelles elles sont confrontées. Ces provisions couvrent l'intégralité des risques potentiels estimés.

PASSIFS ÉVENTUELS

Des enquêtes sont actuellement menées par les autorités et régulateur en relation avec une co-entreprise dans laquelle le Groupe détient une participation minoritaire. Sur la base des informations qui nous sont disponibles à ce jour, il n'est pas possible de déterminer l'issue de ces procédures. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer le montant d'un éventuel impact financier au niveau du Groupe.

22. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La majorité des employés de VIEL & Cie et de ses filiales opérationnelles bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des « Fournisseurs et autres créanciers ».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse.

Les collaborateurs en Suisse sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de l'employeur contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance a la forme juridique d'une fondation. L'institution de prévoyance assume elle-même le risque vieillesse alors que les risques décès et invalidités sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance. Les prestations de vieillesse sont définies en fonction du solde des comptes d'épargne individuels (avoir de vieillesse) à la date du départ à la retraite. La rente vieillesse annuelle se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse à la date du départ par le taux de conversion défini dans le règlement de la fondation. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse moins important. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital.

Les cotisations ordinaires de l'employeur sont exprimées en pourcentage du salaire assuré (selon l'âge) et versées sur les avoirs de vieillesse individuels.

OTHER PROVISIONS

Provisions were set aside in previous years to cover the various risks facing VIEL & Cie and its consolidated subsidiaries. These provisions cover all estimated potential risks.

CONTINGENT LIABILITIES

A joint venture in which the Group holds a minority interest is currently being investigated by the authorities and the regulator. There is no way of knowing the outcome of these proceedings based on the information that we have at present, and it is therefore impossible to estimate any financial impact they may have on the Group.

22. EMPLOYEE BENEFITS

The retirement and post-employment benefits of most VIEL & Cie employees and its operating subsidiaries are insured under defined contribution plans. Contributions to these plans are recognised as an expense when they are due. Any amounts to pay at the end of the period are presented under "Trade and other payables".

Defined benefit schemes are confined mainly to Group employees based in Switzerland.

Employees in Switzerland are insured with the employer's occupational benefits institution for retirement, death and disability cover. This occupational benefits institution takes the legal form of a foundation. It insures the risks of retirement benefits itself and reinsures its death and disability risk with an insurance company. Retirement benefits are defined on the basis of the individual's retirement savings account balance (retirement savings capital) at the retirement date. The annual retirement pension is calculated by multiplying the retirement savings capital at the retirement date by the conversion rate defined in the foundation's pension plan rules. Employees may opt to take early retirement from age 58, in which case the conversion rate is reduced proportionally to take account of the expected increase in the duration of pension payments and the lower retirement savings capital. Employees also have the option of taking all or part of their retirement pension as a lump sum.

The employer's ordinary contributions are expressed as a percentage of the pensionable salary (according to age) and are paid into the individual retirement accounts.

La politique d'investissement de l'institution de prévoyance se fonde sur l'objectif de réaliser un rendement qui, associé aux cotisations versées, soit suffisant pour garder un contrôle raisonnable sur les différents risques de financement du régime. Les conseillers en placement, nommés par le Conseil de fondation, sont chargés de déterminer la pondération des catégories d'actifs et les allocations cibles, lesquelles sont révisées périodiquement. L'allocation effective des actifs est déterminée par une série de conditions économiques et de marché et en considération des risques spécifiques aux catégories d'actifs.

En 2016, une modification du régime de prévoyance en Suisse a entraîné la constatation d'un produit de CHF 2 184 000 au compte de résultat.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société. Ils constituent ainsi des charges à payer dont le paiement effectif interviendra lors du départ à la retraite des salariés concernés.

Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	€000
Autres avantages à long terme	7 084	6 576	Other long-term benefits
Provision pour des régimes à prestations définies	8 584	12 684	Provisions for defined benefit schemes
Total des provisions pour pensions et retraites	15 668	19 261	Total provisions for pensions and post-employment benefits

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées sous la rubrique « charges de personnel ». En 2017, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de € 3 894 000 (€ 4 072 000 en 2016).

The investment policy of the occupational benefits institution aims at achieving a target return which, combined with contributions paid to the foundation, is sufficient to maintain reasonable control over the pension plan's funding risks. The investment advisers appointed by the Pension Board are responsible for determining the weighting of the various asset classes and the targeted allocations, which are reviewed periodically. The actual asset allocation is determined by a series of economic and market conditions and takes into consideration the specific risks of the asset classes.

A change in the pension scheme in Switzerland in 2016 resulted in recognition of income of CHF 2,184,000 in the income statement.

The other long-term benefits mainly concerned employees of the Group's subsidiaries in Japan, who can defer the payment of part of their remuneration until retirement age or until they leave the Company. They therefore represent accrued liabilities for which payment will become effective upon the retirement of the employees concerned.

Provisions for pensions and post-employment benefits are broken down as follows:

Expense related to defined benefit and defined contribution pension schemes are reported under "Staff costs". In 2017, expense for defined contribution schemes amounted to €3,894,000 (2016: €4,072,000).

**ACTIFS ET PASSIFS
COMPTABILISÉS AU BILAN**

**ASSETS AND LIABILITIES RECOGNISED
IN THE BALANCE SHEET**

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	€000
Valeur actualisée des obligations	41 981	45 939	Present value of obligations
Juste valeur des actifs des régimes	-33 349	-33 271	Fair value of plan assets
Engagements nets des régimes à prestations définies	8 632	12 668	Net defined benefit liabilities

MOUVEMENTS DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS	MOVEMENTS IN PRESENT VALUE OF OBLIGATIONS		
en milliers d'euros	2017	2016	€000
Valeur actualisée des obligations au 1^{er} janvier	45 939	44 321	Present value of obligations at 1 January
Dont obligations financées	42 353	40 776	Of which funded obligations
Dont obligations non financées	3 586	3 545	Of which non-funded obligations
Coût financier	348	484	Financial cost
Coût des services rendus	1 440	1 495	Current service cost
Cotisation des employés	603	440	Employee contributions
Coût des services passés	-397	-2 003	Past service cost
Prestations payées	-904	-1 381	Benefits paid
(Gains) / pertes actuariel(le)s liés à l'expérience	-175	1 103	Actuarial experience (gains)/losses
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses démographiques	-1 176	-216	Actuarial (gains)/losses on demographic assumptions
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses financières	43	1 269	Actuarial (gains)/losses on financial assumptions
Réduction de régime	-	-	Curtailment
Reclassement	-	-	Reclassifications
Écarts de conversion	-3 740	427	Currency translation
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	41 981	45 939	Present value of obligations at 31 December
Dont obligations financées	38 610	42 353	Of which funded obligations
Dont obligations non financées	3 370	3 586	Of which non-funded obligations

**MOUVEMENT DE LA JUSTE VALEUR ACTUALISÉE
DES ACTIFS DES RÉGIMES**

**MOVEMENTS IN THE PRESENT FAIR VALUE
OF SCHEME ASSETS**

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Juste valeur des actifs des régimes au 1^{er} janvier	33 271	32 258	Fair value of plan assets at 1 January
Rendement attendu des actifs des régimes	181	257	Expected return on plan assets
Cotisations de l'employeur	755	618	Employer contributions
Cotisations des employés	603	440	Employee contributions
Prestations payées	-318	-825	Benefits paid
Frais d'administration	-72	-67	Administration costs
Gains / (pertes) actuariels	1 784	294	Actuarial gains/(losses)
Réduction de régime	-	-	Curtailment
Écarts de conversion	-2 855	296	Currency translation
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	33 349	33 271	Fair value of plan assets at 31 December

Le Groupe estime à € 731 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2018.

The Group estimates that contributions to be paid to defined benefit plans in 2018 will amount to €731,000.

**JUSTE VALEUR DES ACTIFS PAR NATURE
EN POURCENTAGE DU TOTAL DES ACTIFS DES RÉGIMES**

**FAIR VALUE OF ASSET CLASSES AS A PERCENTAGE
OF TOTAL SCHEME ASSETS**

	2017	2016	
Actions	30,77 %	31,45 %	Equities
Obligations	26,41 %	26,21 %	Bonds
Immobilier	28,39 %	28,28 %	Real estate
Contrats d'assurance	1,26 %	1,29 %	Insurance contracts
Liquidités	5,74 %	4,35 %	Cash and cash equivalents
Divers	7,43 %	8,42 %	Other
TOTAL	100 %	100 %	TOTAL

Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est déterminé en fonction de prévisions à long terme de taux d'inflation, de taux d'intérêt et de primes de risque pour les différentes catégories d'actifs. Ces prévisions prennent en considération les taux de rendement historiques à long terme.

Expected return on scheme assets is based on long-term forecasts for inflation, interest rates and risk premiums for the various asset classes. These forecasts take account of long-term historical returns.

Les placements en actions, obligations et immobiliers sont essentiellement investis au travers de fonds de placements et sont en majorité cotés sur un marché boursier actif. Les autres catégories de placements ne sont pour la plupart pas cotés sur un marché boursier actif.

Investments in stocks, bonds and real estate are mostly made through investment funds and the majority are listed on an active stock market. The other investment categories are generally not listed on an active stock market.

ECARTS ACTUARIELS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ENREGISTRÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

ACTUARIAL GAINS AND LOSSES ON DEFINED BENEFIT PLANS RECOGNISED IN OTHER COMPREHENSIVE INCOME

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Écarts actuariels sur les passifs des régimes	-43	-1 269	Actuarial gains/(losses) on plan liabilities
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	175	-1 103	Experience adjustments on plan liabilities
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	1 784	294	Experience adjustments on plan assets
Gain (perte) sur la réévaluation des régimes à prestations définies	1 916	-2 078	Gain/(loss) on remeasurement of defined benefit schemes

CHARGES COMPTABILISÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT

EXPENSE RECOGNISED IN THE INCOME STATEMENT

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Coût des services rendus	1 512	1 562	Current service cost
Charge d'intérêt net	167	227	Net interest expense
Frais d'administration	-	-	Administration costs
Coût des services passés	-397	-2 003	Past service cost
Coût /(produit) des régimes à prestations définies	1 282	-214	Cost/(income) - defined benefit plans

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Rendement/(coût) effectif des actifs des régimes	1 875	559	Actual return on/(cost of) plan assets

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

MAIN ACTUARIAL ASSUMPTIONS

en %	2017	2016	in %
Taux d'actualisation	0,86 %	0,89 %	Discount rate
Augmentations futures des salaires	1,16 %	1,16 %	Future salary increases

TABLES DE MORTALITÉ

MORTALITY TABLES

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2017 et en 2016.

Life expectancy is taken into account in liabilities defined on the basis of mortality tables for the country in which the plan operates. Generational tables, which model future mortality trends, were used at 31 December 2017 and 2016.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'impact sur le montant des engagements des régimes à prestations définies au 31 décembre 2017 et 2016 d'une augmentation ou diminution des principales hypothèses actuarielles est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	2017		€000
	Augmentation Increase	Diminution Decrease	
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-2 841	3 221	Discount rate (0.5% variation)
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	190	-190	Future salary increases (0.5% variation)

en milliers d'euros	2016		€000
	Augmentation Increase	Diminution Decrease	
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-3 213	3 666	Discount rate (0.5% variation)
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	206	-206	Future salary increases (0.5% variation)

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

SENSITIVITY ANALYSIS

The impact of an increase or decrease in the main actuarial assumptions on defined benefit plan liabilities at 31 December 2017 and 2016 was as follows:

This analysis is based on the assumption that all other variables remain constant.

DURATION DES OBLIGATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La durée moyenne pondérée de l'obligation du régime à prestations définies pour les employés du Groupe en Suisse est de 16 années au 31 décembre 2017 (17 années au 31 décembre 2016).

DURATION OF DEFINED BENEFIT OBLIGATIONS

The weighted average duration of the defined benefit obligation for Group employees in Switzerland was 16 years at 31 December 2017 (2016: 17 years).

23. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

Cette rubrique se décompose comme suit :

23. TRADE AND OTHER PAYABLES

An analysis of this item is shown below:

	31.12.2017	31.12.2016	
Dettes liées aux activités teneurs de comptes	775 804	636 759	Payables related to account holder activities
Dettes liées aux activités en principal	167 884	80 337	Payables related to matched principal activities
Charges à payer	106 626	109 791	Accrued liabilities
Dettes envers les parties liées	1 162	6 459	Related party payables
Autres dettes à court terme	50 926	53 180	Other short-term payables
TOTAL	1 102 402	886 526	TOTAL

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 30.

The Group's exposure to liquidity risk, foreign currency risk and interest rate risk on trade and other payables is disclosed in Note 30.

24. IMPÔTS À PAYER ET À RECEVOIR

Au 31 décembre 2017, les impôts à payer de VIEL & Cie s'élève à € 9 585 000, contre € 10 903 000 au 31 décembre 2016.

Les impôts à recevoir pour un montant de € 6 021 000 au 31 décembre 2017 contre € 6 884 000 au 31 décembre 2016 sont principalement constitués d'acomptes d'impôt versés par des sociétés du Groupe.

24. TAX PAYABLES AND RECEIVABLES

Tax payables at 31 December 2017 amounted to €9,585,000 (2016: €10,903,000).

Tax receivables of €6,021,000 at 31 December 2017 (2016: €6,884,000) consisted mainly of tax instalments paid by Group companies.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

25. DERIVATIVE FINANCIAL INSTRUMENTS

en milliers d'euros	2017		2016		€000
	Actifs Assets	Passifs Liabilities	Actifs Assets	Passifs Liabilities	
Contrats de change à terme sur devises	456	61	375	628	Forward foreign exchange contracts
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	Interest rate swaps
Total	456	61	375	628	Total

26. CONTRAT DE LOCATION SIMPLE

26. OPERATING LEASES

Engagements futurs minimums relatifs à la période contractuelle non résiliable :

Future minimum lease payments under non-cancellable operating leases for each of the following periods are:

en milliers d'euros	2017	2016	€000
À moins de un an	21 508	19 951	Less than 1 year
Entre un et cinq ans	41 048	36 215	Between 1 and 5 years
Supérieurs à cinq ans	31 954	5 502	Over 5 years
Engagements minimum futurs	94 510	61 669	Minimum future lease payments

Ces engagements de location non portés au bilan concernent principalement des bureaux que louent les sociétés du Groupe. Les montants indiqués se rapportent uniquement à la période contractuelle non résiliable.

These lease commitments, which are not carried on the balance sheet, mainly concern office rentals for Group companies. The amounts shown relate to the non-cancellable period only.

Les charges de location simple s'élèvent à € 17 855 000 pour l'exercice 2017, contre € 16 559 000 pour l'exercice 2016, et sont incluses sous la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

Operating lease expenses in 2017 amounted to €17,855,000 (2016: €16,559,000) and are included under "Other operating expenses".

27. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

NATURE DES FONCTIONS DES EMPLOYÉS CLÉS

VIEL & Cie est une société qui consolide trois pôles d'activité, dans le domaine de l'intermédiation professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, de la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, et une participation mise en équivalence de 40% dans SwissLife Banque Privée. Est considéré comme employé clef, le Président du Conseil d'administration de VIEL & Cie

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS CLÉS

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération de la société VIEL & Cie mais de sa maison-mère Viel et Compagnie-Finance ; il bénéficie de la part de la société VIEL & Cie de jetons de présence pour un montant de € 12 000 au titre de l'exercice 2017 (€ 12 000 en 2016).

Aucun avantage en nature, avantage postérieur à l'emploi, autre avantage à long terme, indemnité de fin de contrat de travail et paiement fondé sur des actions n'est accordé au Président - Directeur général.

CRÉANCES SUR LES PARTIES LIÉES

Non courant en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	Non-current €000
Créances sur les sociétés associées	-	-	Receivables from associates
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	10 402	11 259	Receivables from the shareholder and associated companies
TOTAL	10 402	11 259	TOTAL

Courant en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	Current €000
Créances sur les sociétés associées	648	449	Receivables from associates
Créances sur les co-entreprises	3 392	3 622	Receivables from joint ventures
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	877	1 249	Receivables from the shareholder and associated companies
TOTAL	4 916	5 320	TOTAL

27. RELATED PARTY TRANSACTIONS

NATURE OF DUTIES OF KEY MANAGEMENT STAFF

VIEL & Cie includes three core business segments in its consolidated financial statements: interdealer broking, through Compagnie Financière Tradition, online trading, through Bourse Direct, and a 40% stake in SwissLife Banque Privée, accounted for under the equity method. The Chairman of the Board of Directors of VIEL & Cie is considered a key employee.

KEY MANAGEMENT REMUNERATION

The Chairman of the Board of Directors does not receive remuneration from VIEL & Cie, but from its parent company VIEL et Compagnie-Finance. He received emoluments from VIEL & Cie totalling €12,000 for 2017 (2016: €12,000).

The Chairman and CEO was not granted any benefits in kind, post-employment benefits, other long-term benefits, termination benefits, or share-based payments.

RELATED PARTY RECEIVABLES

DETTES ENVERS LES PARTIES LIÉES

RELATED PARTY PAYABLES

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	€000
Dettes envers les sociétés associées	112	47	Payables to associates
Dettes sur les co-entreprises	913	5 246	Payables to joint ventures
Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées	137	1 166	Payables to shareholder and associated companies
TOTAL	1 162	6 459	TOTAL

Les rubriques « Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées » et « Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées » comprennent l'ensemble des créances et dettes de VIEL & Cie et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, Viel et Compagnie-Finance, Paris, ainsi que des filiales de cette société.

"Receivables from shareholder and associated companies" and "Payables to shareholder and associated companies" include all receivables and payables due to or by VIEL & Cie and its subsidiaries in respect of their ultimate majority shareholder, VIEL et Compagnie-Finance, Paris, and subsidiaries of that company.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

RELATED PARTY TRANSACTIONS

En décembre 2016, le Groupe a cédé une partie de sa participation dans Gaitame.com à une partie liée pour un montant de € 4 072 000 (cf. note 9), générant une plus-value de € 405 000 présentée dans les autres produits d'exploitation (cf. note 2). En mars 2017, le Groupe a procédé à une cession complémentaire pour un montant de € 555 000.

In December 2016, the Group sold part of its holding in Gaitame.com to a related party for a consideration of €4,072,000 (Note 9), generating a gain of €405,000 which is presented under "Other operating income" (Note 2). This was followed by a further disposal in March 2017, for a consideration of €555,000.

L'une des filiales du Groupe a renouvelé le 1^{er} janvier 2013 un contrat de bail à loyer d'une durée résiduelle de 5 ans avec une société appartenant à son actionnaire ultime. En 2017, une charge locative d'un montant de € 864 000 (€ 879 000 en 2016) est constatée sous la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

On 1 January 2013, one of the Group subsidiaries renewed a lease with a residual term of 5 years with a company owned by its ultimate shareholder. A rental charge of €864,000 (2016: €879,000) was recognised in 2017 under "Other operating expenses".

Une société de services appartenant à l'actionnaire majoritaire de VIEL & Cie a facturé au Groupe des frais de déplacement pour un montant de € 695 000 en 2017 (€ 951 000 en 2016).

A service company owned by VIEL & Cie's majority shareholder billed the Group for travel expenses amounting to €695,000 in 2017 (2016: €951,000).

**GARANTIES ET ENGAGEMENTS
CONDITIONNELS REÇUS DE PARTIES LIÉES**

**GUARANTEES AND CONDITIONAL COMMITMENTS
FROM RELATED PARTIES**

Lors du rachat des actions de Compagnie Financière Tradition SA détenues par Banque Pallas Stern, Viel et Compagnie-Finance s'est engagée à payer à Compagnie Financière Tradition SA et à ses filiales la différence entre le montant total des créances sur Comipar et Banque Pallas Stern et les dividendes de liquidation qui seront encaissés par Compagnie Financière Tradition SA et ses filiales au titre du recouvrement de ces mêmes créances. Le solde total de ces créances, garanti par Viel et Compagnie-Finance, maison-mère de VIEL & Cie, a été contre-garanti par VIEL & Cie.

When VIEL et Compagnie-Finance purchased the shares of Compagnie Financière Tradition SA held by Banque Pallas Stern, it undertook to pay Compagnie Financière Tradition SA and its subsidiaries the difference between aggregate receivables due from Comipar and Banque Pallas Stern and the liquidation dividends to be received by Compagnie Financière Tradition SA and its subsidiaries in respect of such receivables. The total balance of the receivables, guaranteed by VIEL et Compagnie-Finance, parent company of VIEL & Cie, was counter-guaranteed by VIEL & Cie.

Cet engagement porte sur le montant des créances déclarées par Compagnie Financière Tradition SA et ses filiales lors de la mise en redressement judiciaire de ces deux structures, soit un total € 16 444 000. VIEL et Compagnie-Finance exécutera cet engagement de payer dès versement, par Banque Pallas Stern et par Comipar, du dernier dividende de liquidation se rapportant aux créances susmentionnées.

Entre 1999 et 2017, VIEL & Cie et ses filiales ont reçu des remboursements partiels de la part de Banque Pallas Stern et Comipar, à hauteur de 91,0 % des créances déclarées (sans changement par rapport à l'exercice précédent). Les créances résiduelles de VIEL & Cie et de ses filiales s'établissent ainsi à €1752800 au 31 décembre 2017, sans changement par rapport à 2016.

Ces créances sont intégralement adossées en termes de risques à un passif qui figure au passif consolidé de VIEL & Cie sous la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

28. OPÉRATIONS DE HORS-BILAN

TITRES À LIVRER ET À RECEVOIR

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	€000
Titres à livrer	141 186 347	148 709 801	Commitments to deliver securities
Titres à recevoir	141 184 188	148 708 226	Commitments to receive securities

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achat et de vente de titres initiées avant le 31 décembre 2017 et débouclées après cette date, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe traitant avec des institutionnels, ou des opérations en règlements différés pour l'activité de bourse en ligne.

29. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de taux d'intérêt,
- risque opérationnel.

Des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politique et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer sont présentés dans la section « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport annuel de la société.

This undertaking relates to receivables of €16,444,000 declared by Compagnie Financière Tradition SA and its subsidiaries at the time Comipar and Banque Pallas Stern went into receivership. VIEL et Compagnie-Finance will perform this undertaking when these two entities pay the final liquidation dividend in connection with these receivables.

Between 1999 and 2017, VIEL & Cie and its subsidiaries received partial repayments from Banque Pallas Stern and Comipar, equivalent to 91.0% of declared receivables (unchanged from the previous year). VIEL & Cie and its subsidiaries' residual receivables stood at €1,752,800 at 31 December 2017, unchanged from the previous year.

In terms of risk, these receivables are fully backed by liabilities included in the consolidated balance sheet under "Trade and other payables".

28. OFF-BALANCE SHEET OPERATIONS

COMMITMENTS TO DELIVER AND RECEIVE SECURITIES

Commitments to deliver and receive securities reflect buy and sell transactions entered into before 31 December 2017 and closed out after that date, in connection with matched principal activities conducted by Group companies dealing with institutional clients, or deferred settlement transactions for the online trading business.

29. FINANCIAL RISK MANAGEMENT

The Group is exposed to four main types of risk:

- credit risk,
- liquidity risk,
- market risk,
- interest rate risk,
- operational risk.

Details of the Group's exposure to each of these risk areas, its risk management objectives, policy and procedures, and the methods it uses to measure risk are disclosed in the "Corporate Governance" section.

GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuable aux actionnaires minoritaires. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

En 2017, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital.

VIEL & Cie n'est pas soumise à des exigences en matière de capital. Cependant, certaines filiales du Groupe sont soumises localement à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité.

30. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Actifs financiers disponibles à la vente	22 706	15 955	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur	112	93	Financial assets at fair value
Prêts et créances	1 125 993	908 184	Loans and receivables
Instruments financiers dérivés actifs	456	375	Derivative financial instruments
Trésorerie et équivalents de trésorerie	428 901	406 866	Cash and cash equivalents
Trésorerie non disponible	29 398	31 298	Unavailable cash
TOTAL	1 607 566	1 362 771	TOTAL

CAPITAL MANAGEMENT

The Group's capital management strategy aims to maintain sufficient equity to ensure operating continuity and produce a return on investment for shareholders.

The Board of Directors monitors return on equity, which is defined as the ratio of net operating income to shareholders' equity, net of the share of minority interests. The Board also monitors dividends paid to shareholders.

The Group manages the capital structure and makes adjustments in the light of changes in economic conditions. In order to maintain or adjust the capital structure, the Group may adjust dividends paid to shareholders, return capital to shareholders, issue new shares, or sell assets to reduce debt.

No changes were made in the Group's approach to managing capital in 2017.

VIEL & Cie is not subject to any externally imposed capital requirements. However, on the local level, some Group subsidiaries are subject to capital requirements imposed by regulators in the countries concerned. Monitoring and compliance with regulatory directives are the responsibility of local compliance officers.

30. FINANCIAL INSTRUMENTS

CREDIT RISK

Exposure to credit risk

The carrying value of financial assets represent the Group's maximum exposure to credit risk. Exposure to credit risk is shown below:

Pertes de valeur

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés se présente comme suit :

En milliers d'euros	2017		2016		€000
	Valeur brute Gross value	Pertes de valeur Impairment losses	Valeur brute Gross value	Pertes de valeur Impairment losses	
Créances non arriérées	70 437	-2	72 930	-1	Not yet due
Moins de 30 jours d'arriéré	23 830	-17	24 382	-	Less than 30 days overdue
Entre 31 et 60 jours d'arriéré	10 533	-11	9 281	-	Between 31 and 60 days overdue
Entre 61 et 90 jours d'arriéré	6 652	-162	6 530	-104	Between 61 and 90 days overdue
Entre 91 et 180 jours d'arriéré	6 683	-166	9 512	-159	Between 91 and 180 days overdue
Plus de 180 jours d'arriéré	7 813	-697	12 687	-1 538	More than 180 days overdue
TOTAL	125 948	-1 055	135 322	-1 802	TOTAL

Selon l'expérience acquise au niveau des défaillances de paiement, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances qui ne présentent pas d'arriéré, ou dont l'arriéré est inférieur à 60 jours n'est pas nécessaire. Une perte de valeur est comptabilisée sur une créance lorsqu'il existe une indication objective que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser les montants dus selon les termes initiaux de la créance. Des difficultés financières importantes du débiteur, la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière ou des défauts de paiement sont considérés comme des indications objectives que la créance est dépréciée. La majorité des clients sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit.

Le mouvement de la provision pour pertes de valeur sur les créances clients et comptes rattachés au cours de la période se présente comme suit :

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Provision au 1 ^{er} janvier	1 801	1 697	Provision at 1 January
Variation de périmètre	12	-	Changes in basis of consolidation
Dotation de l'exercice	782	886	Provisions for the year
Reprise utilisée	-547	-213	Used
Dissolution	-899	-566	Reversed
Écarts de conversion	-94	-3	Currency translation
Provision au 31 décembre	1 055	1 801	Provision at 31 December

Impairment losses

An analysis of ageing of trade receivables is shown below:

Based on our experience of payment default, the Group does not consider it necessary to write down receivables that are not overdue or are overdue by less than 60 days.

An impairment loss is recognised on receivables when there is objective evidence that the Group will not be able to collect amounts due under the original terms of the receivable. Objective evidence includes serious financial difficulties of the debtor, the growing probability of bankruptcy or financial reorganisation, and payment default. Most clients are major financial institutions with good credit ratings.

Movements in the provision for impairment losses on trade receivables during the period is shown below:

L'échéancier des créances liées aux activités en principal se présente comme suit :

The ageing of receivables related to matched principal activities is shown below:

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Moins de 5 jours d'arriéré	47 966	51 833	Less than 5 days overdue
Entre 6 et 15 jours d'arriéré	95 305	18 740	Between 6 and 15 days overdue
Entre 16 et 30 jours d'arriéré	36 409	12 146	Between 16 and 30 days overdue
Entre 31 et 45 jours d'arriéré	140	6 709	Between 31 and 45 days overdue
Plus de 45 jours d'arriéré	958	938	More than 45 days overdue
TOTAL	180 778	90 366	TOTAL

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base de l'analyse des données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées déterminées en fonction de la qualité de la contrepartie.

These amounts represent transactions that are not settled after their due delivery dates and arise mainly as a result of delayed settlement of securities by counterparties. Based on an analysis of historical data on losses incurred, the Group does not consider it necessary to write down receivables related to matched principal activities. Most counterparties are major financial institutions with a good credit rating. Transactions are subject to appropriate credit limits, established on the basis of the creditworthiness of the counterparty.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

LIQUIDITY RISK

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit :

An analysis of remaining contractual maturities of financial liabilities, including estimated interest payments, is shown below:

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	A moins de 3 mois Less than 3 months	De 3 à 6 mois 3 to 6 months	De 6 à 12 mois 6 to 12 months	De 1 à 5 ans 1 to 5 years	A plus de 5 ans Over 5 years	Total Total	At 31 December 2017 €000
Dettes financières à long terme	-	-	-	159 400	-	159 400	Long-term financial debts
Location financement - Paiement minimum futur	-	-	-	-	-	-	Finance leases - minimum future payments
Emprunts obligataires	-	2 233	1 537	214 474	-	218 244	Bonds
Fournisseurs et autres créanciers	1 085 099	1 373	15 929	-	-	1 102 402	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	61	-	-	-	-	61	Derivative financial instruments
Dettes financières à court terme	1 344	-	15 600	-	-	16 944	Short-term financial debts
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	Other financial liabilities
TOTAL	1 086 504	3 606	33 067	373 874	-	1 497 050	TOTAL

Au 31 décembre 2016 en milliers d'euros	A moins de 3 mois Less than 3 months	De 3 à 6 mois 3 to 6 months	De 6 à 12 mois 6 to 12 months	De 1 à 5 ans 1 to 5 years	A plus de 5 ans Over 5 years	Total Total	At 31 December 2016 €000
Dettes financières à long terme	-	-	-	78 000	-	78 000	Long-term financial debts
Location financement - Paiement minimum futur	-	-	-	-	-	-	Finance leases - minimum future payments
Emprunts obligataires	-	2 433	1 675	133 983	103 602	241 693	Bonds
Fournisseurs et autres créanciers	868 786	2 525	15 215	-	-	886 526	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	628	-	-	-	-	628	Derivative financial instruments
Dettes financières à court terme	33 319	-	-	-	-	33 319	Short-term financial debts
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	Other financial liabilities
TOTAL	902 733	4 958	16 890	211 983	103 602	1 240 166	TOTAL

RISQUE DE CHANGE

Analyse de sensibilité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10 % d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10 % du taux de change.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base que l'année précédente.

CURRENCY RISK

Sensitivity analysis

The Group is exposed to transaction risk, particularly on the US dollar (USD), sterling (GBP), yen (JPY), euro (EUR) and Swiss franc (CHF).

The table below details the Group's sensitivity to a 10% change in a transaction currency compared with corresponding functional currencies. This analysis includes monetary assets and liabilities denominated in a currency other than the functional currency of the Group's entities, and adjusts their value at the end of the period for a 10% change in the foreign exchange rate.

It is based on the assumption that all other variables remain constant, and has been prepared on the same basis as the previous financial year.

Au 31 décembre, une appréciation de 10 % d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres :

At 31 December, an appreciation of 10% in a transaction currency compared with other corresponding functional currencies would have increased/(decreased) net profit for the year as shown below, with no impact on equity:

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	USD	GBP	EUR	CHF	Autres Other	TOTAL TOTAL	At 31 December 2017 €000
Devises fonctionnelles							Functional currencies
USD	-	-703	240	-163	233	-393	USD
GBP	1 351	-	2 298	178	33	3 860	GBP
EUR	904	-20	-	1 121	29	2 034	EUR
CHF	12 510	268	1 517	-	4 151	18 446	CHF
Autres	1 844	62	14	2	-	1 922	Other
	16 609	-393	4 069	1 138	4 446	-	

Au 31 décembre 2016 en milliers d'euros	USD	GBP	EUR	CHF	Autres Other	TOTAL TOTAL	At 31 December 2016 €000
Devises fonctionnelles							Functional currencies
USD	-	-463	353	-73	253	71	USD
GBP	1 722	-	1 948	120	41	3 831	GBP
EUR	752	44	-	1 217	17	2 030	EUR
CHF	2 024	1 006	784	-	1 281	5 096	CHF
Autres	1 360	23	48	3	-	1 435	Other
	5 859	610	3 134	1 267	1 593	-	

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

INTEREST RATE RISK

Profil

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit :

Profile

The profile of interest-bearing financial instruments at 31 December was as follows:

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Actifs financiers	131 404	63 226	Financial assets
Passifs financiers	203 838	231 220	Financial liabilities
Instruments à taux fixe (net)	-72 434	-167 994	Fixed rate instruments (net)
Actifs financiers	786 105	782 177	Financial assets
Passifs financiers	195 664	118 696	Financial liabilities
Instruments à taux variable (net)	590 441	663 481	Variable rate instruments (net)
Dont dettes financières à taux variable	176 344	111 319	Of which variable rate financial debts

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variables

Les actifs et passifs financiers à taux variables comprennent essentiellement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des dettes financières. Les dettes financières émises à des taux variables exposent le Groupe aux risques de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

Sensitivity analysis of cash flows for variable rate instruments

Variable rate financial assets and liabilities essentially consist of cash and cash equivalents and financial debts. Financial debts bearing variable rates expose the Group to cash flow interest rate risk.

A 50 bps increase in interest rates at 31 December would have increased/(decreased) net profit and equity by the amounts shown below. This analysis is based on the assumption that all other variables remain constant and has been prepared on the same basis as the previous financial year.

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	2017		At 31 December 2017 €000
	Résultat Net profit	Capitaux propres Shareholders' equity	
Actifs financiers nets	2 952	-	Net financial assets

Au 31 décembre 2016 en milliers d'euros	2016		At 31 December 2016 €000
	Résultat Net profit	Capitaux propres Shareholders' equity	
Actifs financiers nets	3 317	-	Net financial assets

JUSTE VALEUR

Le tableau suivant analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur en différents niveaux en fonction des méthodes utilisées. Les niveaux retenus sont les suivants :

- Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés.
- Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur le marché.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

FAIR VALUE

The table below analyses financial instruments measured at fair value within different hierarchal levels depending on the methods used. The following value hierarchy was used:

- Level 1: quoted prices (unadjusted) in active markets for an identical instrument.
- Level 2: fair values determined on the basis of a valuation model using inputs which are directly observable in a market (level 1) or derived from prices observed.
- Level 3: fair values determined on the basis of a valuation model using inputs which are not observable in a market.

Fair value is not shown for items where the carrying amount is a reasonable estimate of their fair value. The methods used to measure fair value are disclosed in the section on significant accounting policies.

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Valeur comptable Carrying amount	Juste Valeur Fair Value			Total Total	At 31 December 2017 €000
		Niveau 1 Level 1	Niveau 2 Level 2	Niveau 3 Level 3		
Actifs financiers disponibles à la vente	22 706	9 675	12 807	-	22 482	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur	112	85	27	-	112	Financial assets at fair value
Prêts et créances	1 110 499	-	-	-	-	Loans and receivables
Instruments financiers dérivés actifs	456	-	456	-	456	Derivative financial instruments
Trésorerie et équivalents de trésorerie	428 901	10 559	-	-	10 559	Cash and cash equivalents
Trésorerie non disponible	29 398	-	-	-	-	Unavailable cash
Immeubles de placement	2 753	-	-	-	-	Investment property
Total actifs financiers	1 594 825	20 318	13 291	-	33 609	Total financial assets
Dettes financières à court terme	16 944	-	-	-	-	Short-term financial debts
Fournisseurs et autres créanciers	1 102 402	-	-	-	-	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	61	-	61	-	61	Derivative financial instruments
Dettes financières à long terme	363 238	213 434	-	-	213 434	Long-term financial debts
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-	Other long-term financial liabilities
Total passifs financiers	1 482 645	213 434	61	-	213 495	Total financial liabilities

Au 31 décembre 2016 en milliers d'euros	Valeur comptable Carrying amount	Juste Valeur Fair Value			Total Total	At 31 December 2016 €000
		Niveau 1 Level 1	Niveau 2 Level 2	Niveau 3 Level 3		
Actifs financiers disponibles à la vente	15 955	515	14 171	-	14 686	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur	93	82	19	-	101	Financial assets at fair value
Prêts et créances	892 809	-	-	-	-	Loans and receivables
Instruments financiers dérivés actifs	375	-	375	-	375	Derivative financial instruments
Trésorerie et équivalents de trésorerie	406 866	6 597	-	-	6 597	Cash and cash equivalents
Trésorerie non disponible	31 298	-	-	-	-	Unavailable cash
Immeubles de placement	3 283	-	-	-	-	Investment property
Total actifs financiers	1 350 679	7 194	14 565	-	21 759	Total financial assets
Dettes financières à court terme	33 319	-	-	-	-	Short-term financial debts
Fournisseurs et autres créanciers	886 526	-	-	-	-	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	628	-	629	-	629	Derivative financial instruments
Dettes financières à long terme	299 909	225 163	-	-	225 163	Long-term financial debts
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-	Other long-term financial liabilities
Total passifs financiers	1 220 382	225 163	629	-	225 792	Total financial liabilities

31. COURS DE CHANGE

Les principaux cours de change de l'euro, qui ont été utilisés dans le cadre de la consolidation, sont les suivants :

31. EXCHANGE RATES

The main exchange rates against the euro used in consolidation are shown below:

En milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2016		€000
	Cours de clôture Closing rate	Cours moyen Average rate	Cours de clôture Closing rate	Cours moyen Average rate	
1 Franc suisse - CHF	1,1702	1,1116	1,0739	1,0920	1 Swiss franc - CHF
1 Livre sterling - GBP	0,8872	0,8761	0,8562	0,8189	1 pound sterling - GBP
1 Yen japonais - JPY	135,01	126,65	123,40	120,31	1 Japanese yen - JPY
1 Dollar américain - USD	1,1993	1,1293	1,0541	1,1066	1 US dollar - USD

32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après :

32. BASIS OF CONSOLIDATION

The table below shows the main consolidated companies, the percentage interests held directly or indirectly, and the method of consolidation used for each company:

Pays Country		Entrées de l'exercice New companies	% de contrôle Controlling interest	% d'intérêt Equity interest	Capital en milliers Capital in thousands	Méthode IG/MEE FCM/EM
	VIEL & CIE			100,0 %	EUR 15 430	Société consolidante Consolidating company
EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE / EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA						
Afrique du Sud South Africa	Tradition Government Bond Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0 %	74,7 %	ZAR 1 000	IG / FCM
	Tradition Data analytic's Services (PTY) Ltd Fourways		100,0 %	74,7 %	ZAR n/s	IG / FCM
	TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg		74,9 %	55,9 %	ZAR 1 000	IG / FCM
Allemagne Germany	Finacor Deutschland GmbH, Francfort, et succursales de Munich et de Milan		100,0 %	74,7 %	EUR 3 600	IG / FCM
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort		27,5 %	20,5 %	EUR 75	MEE / EM
Belgique Belgium	Finacor & Associés S.A., Bruxelles		100,0 %	74,7 %	EUR 1 877	IG / FCM
	Easdaq N.V.		21,7 %	19,2 %	EUR 32 446	MEE / EM
Émirats Arabes Unis United Arab Emirates	Tradition (Dubai) Ltd, Dubaï		100,0 %	74,7 %	USD 450	IG / FCM
Espagne Spain	C.M. Capital Market Holdings S.A. Madrid		32,3 %	24,2 %	EUR 379	MEE / EM
France France	Arpège S.A., Paris		100,0 %	100,0 %	EUR 22 280	IG / FCM
	Bourse Direct S.A., Paris		76,6 %	76,9 %	EUR 13 989	IG / FCM
	Carax SA Paris	*	100,0 %	74,7 %	EUR 1 200	IG / FCM
	E-VIEL, Paris		100,0 %	100,0 %	EUR 8 886	IG / FCM
	SwissLife Banque Privée, Paris		40,0 %	40,0 %	EUR 15 161	MEE / EM
	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursale de Londres		99,9 %	74,7 %	EUR 9 382	IG / FCM
	TSAF OTC, Paris		100,0 %	74,7 %	EUR 4 587	IG / FCM
Israël Israel	TFS Israel (Brokers) Ltd, Tel Aviv		80,0 %	59,8 %	ILS 2 778	IG / FCM
Italie Italy	Tradition Italia S.R.L., Milan		100,0 %	74,7 %	EUR 50	IG / FCM
Luxembourg Luxembourg	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg		100,0 %	74,7 %	EUR 8 371	IG / FCM
Monaco Monaco	Carax Monaco SAM	*	100,0 %	74,7 %	EUR 300	IG / FCM
Royaume-Uni United Kingdom	Tradition Management Services Ltd, Londres ⁽²⁾		100,0 %	74,7 %	GBP n/s	IG / FCM
	Tradition (UK) Ltd, Londres		100,0 %	74,7 %	GBP 21 050	IG / FCM
	Tradition London Clearing Ltd, Londres		100,0 %	74,7 %	GBP 5 150	IG / FCM
	Tradition Financial Services Ltd, Londres		100,0 %	74,7 %	GBP 250	IG / FCM
	TFS-ICAP Ltd, Londres		51,0 %	20,9 %	GBP 20	MEE / EM
	TFS Derivatives Ltd, Londres		100,0 %	74,7 %	GBP 1 200	IG / FCM
	Trad-X (UK) Ltd, Londres		100,0 %	74,7 %	GBP 3 000	IG / FCM
	ParFX (UK) Ltd, Londres		100,0 %	74,7 %	GBP n/s	IG / FCM
Russie Russia	Tradition CIS LLC, Moscou		100,0 %	74,7 %	RUB 2 680	IG / FCM
Pays-Bas Netherlands	Financière Vermeer N.V., Amsterdam		100,0 %	100,0 %	EUR 90	IG / FCM
Suisse Switzerland	Compagnie Financière Tradition SA, Lausanne		70,79 %	74,74 %	CHF 17 976	IG / FCM
	Finarbit AG, Küsnacht		100,0 %	74,7 %	CHF 1 500	IG / FCM
	Gottex Brokers S.A., Lausanne		49,0 %	36,6 %	CHF 360	MEE / EM
	Starfuels SA Nyon	*	40,0 %	29,9 %	CHF 142	MEE / EM
	Tradition Service Holding SA, Lausanne ⁽¹⁾		100,0 %	74,7 %	CHF 21 350	IG / FCM
	Tradition S.A., Lausanne et succursale de Zurich		100,0 %	74,7 %	CHF 100	IG / FCM
	TFS S.A., Lausanne ⁽¹⁾		99,9 %	74,7 %	CHF 3 916	IG / FCM
	Trad-X Holding S.A, Lausanne ⁽¹⁾		100,0 %	74,7 %	CHF 100	IG / FCM
	ParFX Holding SA, Lausanne ⁽¹⁾		100,0 %	74,7 %	CHF 100	IG / FCM
	Tradifocom International, Lausanne ⁽²⁾		100,0 %	74,7 %	CHF 200	IG / FCM

Pays Country		Entrées de l'exercice New companies	% de contrôle Controlling interest	% d'intérêt Equity interest	Capital en milliers Capital in thousands	Méthode IG/MEE FCM/EM
AMÉRIQUES / AMERICAS						
Argentine Argentina	Tradition Argentina S.A., Buenos Aires		100,0 %	74,7 %	ARS 1 546	IG / FCM
Chili Chile	Tradition Chile S.A., Santiago		100,0 %	74,7 %	CLP 476 805	IG / FCM
Colombie Colombia	Tradition Securities Colombia S.A., Bogota		100,0 %	74,7 %	COP 200 000	IG / FCM
	Tradition Colombia S.A., Bogota		100,0 %	74,7 %	COP 90 000	IG / FCM
États-Unis United States	Tradition America Holdings Inc., New York ⁽¹⁾		100,0 %	74,7 %	USD 500	IG / FCM
	Tradition Americas LLC, New York		100,0 %	74,7 %	USD 500	IG / FCM
	Tradition SEF Inc., New York		100,0 %	74,7 %	USD -	IG / FCM
	Tradition Securities and Derivatives Inc., New York		100,0 %	74,7 %	USD 5	IG / FCM
	Trad-X US LLC, New York		100,0 %	74,7 %	USD n/s	IG / FCM
	TFS Derivatives Corp. LLC, New York		100,0 %	74,7 %	USD 95	IG / FCM
	TFS-ICAP LLC, New York		51,0 %	20,5 %	USD n/s	MEE / EM
	TFS Energy LLC, Stamford		57,5 %	42,9 %	USD n/s	IG / FCM
	TFS Energy Futures LLC, Stamford		100,0 %	42,9 %	USD n/s	IG / FCM
	TFS Energy Solutions LLC, Stamford		60,0 %	44,8 %	USD n/s	IG / FCM
	StreamingEdge.com Inc., New Jersey ⁽²⁾		80,0 %	59,8 %	USD -	IG / FCM
Mexique Mexico	Tradition Services S.A. de C.V., Mexico		100,0 %	74,7 %	MXN 50	IG / FCM
ASIE-PACIFIQUE / ASIA-PACIFIC						
Australie Australia	TFS Australia Pty Ltd, Sydney		100,0 %	74,7 %	AUD 5	IG / FCM
	Tradition Australia Pty Ltd, Sydney		100,0 %	74,7 %	AUD n/s	IG / FCM
Chine China	Tradition (Asia) Ltd, Hong Kong		100,0 %	74,7 %	HKD 25 001	IG / FCM
	TFS Derivatives HK Ltd, Hong Kong		100,0 %	74,7 %	HKD 12 500	IG / FCM
	Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen		33,0 %	24,7 %	CNY 50 000	MEE / EM
Corée Korea	Tradition Korea Ltd, Séoul		100,0 %	74,7 %	KRW 5 000 000	IG / FCM
Inde India	Derivium capital & Securities Private Ltd, Mumbai		50,0 %	37,4 %	INR 3 000	MEE / EM
Indonésie Indonesia	PT Tradition Indonesia, Jakarta		99,0 %	74,0 %	IDR 5 000 000	IG / FCM
Japon Japan	Meitan Nihon Ltd, Tokyo		100,0 %	74,7 %	JPY 300 000	IG / FCM
	Tradition Japan FX Holdings Ltd, Tokyo ⁽¹⁾		100,0 %	74,7 %	JPY 500	IG / FCM
	Gaitame.com Co., Ltd, Tokyo		50,0 %	37,4 %	JPY 801 354	MEE / EM
	Ueda Tradition Holding Japan Ltd, Tokyo ⁽¹⁾		60,0 %	44,8 %	JPY 1 000	IG / FCM
	Ueda Tradition Derivatives Ltd, Tokyo		100,0 %	44,8 %	JPY 5 000	IG / FCM
	Ueda Tradition Securities Ltd, Tokyo		100,0 %	44,8 %	JPY 2 693 000	IG / FCM
Malaisie Malaysia	First Taz Tradition Sdn Bhd, Kuala Lumpur		40,0 %	29,9 %	MYR 200	MEE / EM
Philippines Philippines	Tradition Financial Services Philippines Inc., Makati		100,0 %	74,7 %	PHP 455 000	IG / FCM
Singapour Singapore	Tradition Singapore (Pte) Ltd, Singapour		100,0 %	74,7 %	SGD 300	IG / FCM
	TFS Currencies Pte Ltd, Singapour		100,0 %	74,7 %	SGD 700	IG / FCM
	Tradition Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour ⁽¹⁾		100,0 %	74,7 %	SGD n/s	IG / FCM
	Ong First Tradition Holding (Pte) Ltd, Singapour ⁽¹⁾		35,0 %	31,1 %	SGD 2 500	MEE / EM
Thaïlande Thailand	Tradition Brokers (Thailand) Ltd, Bangkok		82,5 %	39,3 %	THB 12 000	IG / FCM
	Tradition Siam (Brokers) Ltd, Bangkok		82,5 %	39,3 %	THB 5 000	IG / FCM

⁽¹⁾ Société holding. ⁽²⁾ Société de services. IG : intégration globale. MEE : mise en équivalence.

⁽¹⁾ Holding company. ⁽²⁾ Service company. FCM: Full consolidation method. EM: Equity method.

33. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés par le Groupe VIEL & Cie à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2017 et 2016 sont les suivants :

33. AUDITING FEES

Fees paid to the independent auditors by the VIEL & Cie Group for the 2017 and 2016 financial years were as follows:

	Ernst & Young Audit				Fidorg Audit				
	Montant (€ HT) Amount (€ net of tax)		%		Montant (€ HT) Amount (€ net of tax)		%		
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	
Audit									Audit
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 754 256	2 951 800			108 500	108 500			Auditing, certification, examination of statutory and consolidated accounts
Emetteur	167 500	167 500	6 %	6 %	43 000	43 000	40 %	40 %	Issuer
Filiales intégrées globalement	2 586 756	2 784 300	94 %	94 %	65 500	65 500	60 %	60 %	Fully consolidated subsidiaries
Autres services	4 035	10 835			-	-	-	-	Other services
Emetteur	4 035	4 035	100 %	37 %	-	-	-	-	Issuer
Filiales intégrées globalement	-	6 800	0 %	63 %	-	-	-	-	Fully consolidated subsidiaries
Sous-total	2 758 291	2 962 635	99 %	98 %	108 500	108 500	100 %	100 %	Sub-total
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement									Other services provided by the networks to fully consolidated subsidiaries
Juridique, fiscal, social	6 298	44 000	29 %	74 %	-	-	-	-	Legal, tax, social liabilities
Autres	15 742	15 800	71 %	26 %	-	-	-	-	Other
Sous-total	22 040	59 800	1 %	2 %	-	-	-	-	Sub-total
TOTAL	2 780 331	3 022 435	96 %	97 %	108 500	108 500	4 %	3 %	TOTAL

34. CONSOLIDATION DE VIEL & CIE

VIEL & Cie fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23 Place Vendôme - 75001 Paris.

34. CONSOLIDATION OF VIEL & CIE

VIEL & Cie is consolidated in the financial statements of VIEL et Compagnie-Finance, whose registered office is at 23 Place Vendôme - 75001 Paris.

COMPTES ANNUELS



COMPANY FINANCIAL STATEMENTS

159 |

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ
SUMMARY INCOME STATEMENT

160 |

BILAN RÉSUMÉ
SUMMARY BALANCE SHEET

162 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
STATEMENTS OF CHANGES IN SHAREHOLDERS' EQUITY

163 |

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES
FIVE-YEAR FINANCIAL SUMMARY

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ



SUMMARY INCOME STATEMENT

en milliers d'euros	2017	2016	€000
Produits d'exploitation	1 620	12	Operating income
Charges d'exploitation	-5 976	-3 076	Operating expenses
Résultat d'exploitation	-4 356	-3 064	Operating profit
Résultat financier	14 545	9 533	Financial result
Résultat courant avant impôt	10 189	6 469	Profit before tax and exceptional items
Résultat exceptionnel	-24	-47	Exceptional items
Impôts sur le bénéfice	376	-161	Income tax
Résultat net de l'exercice	10 541	6 261	Net profit for the year

Le compte de résultat et le bilan présentés représentent une version abrégée des comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve au 31 décembre 2017.

The income statement and balance sheet are summarised from the full-year financial statements which were audited and certified without qualification at 31 December 2017.

Les comptes annuels complets, annexe comprise, sont inclus dans le rapport financier annuel et sont disponibles sur le site de la Société.

The complete financial statements, with the notes, are included in the annual financial report and are available on the Company's website.

BILAN RÉSUMÉ

SUMMARY BALANCE SHEET

ACTIF en milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016		ASSETS €000
	Brut Gross	Amort. Deprec./ amort.	Net Net	Net Net		
Actif immobilisé					Non-current assets	
Immobilisations incorporelles	36	36	-	-	Intangible assets	
Immobilisations corporelles	158	143	15	16	Property and equipment	
Immobilisations financières					Long-term investments	
Participations	141 517	7 543	133 974	134 610	Equity investments	
TIAP et autres immobilisations financières	23 022	506	22 516	28 960	Portfolio securities and other long-term investments	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	164 734	8 228	156 505	163 586	TOTAL NON-CURRENT ASSETS	
Actif circulant					Current assets	
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-	Trade debtors	
Autres créances	57 069	-	57 069	47 865	Other receivables	
Valeurs mobilières de placement	1 000	-	1 000	3 001	Marketable securities	
Disponibilités	93 483	-	93 483	35 641	Cash	
Charges constatées d'avance	113	-	113	116	Prepaid expenses	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	151 665	-	151 665	86 623	TOTAL CURRENT ASSETS	
Charges à répartir	1 268	-	1 268	741	Deferred charges	
TOTAL DE L'ACTIF	317 667	8 228	309 438	250 950	TOTAL ASSETS	

BILAN RÉSUMÉ

SUMMARY BALANCE SHEET

PASSIF en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	LIABILITIES €000
Capitaux propres			Shareholders' equity
Capital social	15 430	16 120	Share capital
Prime d'émission, de fusion, d'apport	29 559	29 559	Share, merger, or contribution premiums
Réserve légale	1 613	1 613	Legal reserve
Réserve des plus-values à long terme	-	-	Long-term capital gains reserve
Autres réserves	23 070	23 089	Other reserves
Report à nouveau	33 576	53 077	Retained earnings carried forward
Résultat de l'exercice	10 541	6 261	Net profit for the year
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	113 789	129 720	Total equity
Provisions	2 623	2 416	Provisions
Dettes			Debts
Emprunts et dettes financières diverses	175 538	104 166	Borrowings and financial debts
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268	293	Trade and other payables
Dettes fiscales et sociales	116	122	Tax and social liabilities
Autres dettes	17 103	14 233	Other payables
TOTAL DES DETTES	193 025	118 813	TOTAL DEBT
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	309 438	250 951	TOTAL LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES



STATEMENTS OF CHANGES IN SHAREHOLDERS' EQUITY

en milliers d'euros	Ouverture au 01.01.2017 At 1.1.2017	Affectation du résultat 2016 Appropriation of 2016 net earnings	Résultat 2017 results	Opération sur le capital social Capital operation	Actions propres Treasury shares	Solde au 31.12.2017 At 31.12.2017	€000
Capital social	16 120	-	-	20	-710	15 430	Share capital
Prime d'émission	29 559	-	-	-	-	29 559	Share premium
Réserve légale	1 613	-	-	-	-	1 613	Legal reserve
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-	Regulated reserves
Autres réserves	23 089	-	-	-20	-	23 070	Other reserves
Report à nouveau	53 077	-6 251	-	-	-13 250	33 576	Retained earnings
Résultat de la période	6 261	-6 261	10 541	-	-	10 541	Profit/loss for the period
TOTAL	129 720	-12 512	10 541	-	-13 960	113 789	TOTAL

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES



FIVE-YEAR FINANCIAL SUMMARY

en milliers d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	€000 €000
Capital en fin d'exercice						Capital at 31 December
Capital social (en milliers d'euros)	15 427	15 427	16 120	16 120	15 430	Share capital (€000)
Nombre d'action ordinaires (en milliers)	77 136	77 136	80 599	80 599	77 151	Number of ordinary shares (000)
Opérations et résultats de l'exercice social (en milliers d'euros)						Operations and results for the year (€000)
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-	Revenue before tax
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 285	7 794	5 570	7 725	10 166	Profit before tax, employee profit sharing, depreciation, amortisation and provisions
Impôts sur le bénéfice	-168	153	279	-161	376	Income tax
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	Employee profit sharing for the year
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 810	6 717	5 736	6 261	10 541	Profit after tax, employee profit sharing, depreciation, amortisation and provisions
Résultat distribué	4 202	10 506	11 025	13 116	*	Distributed earnings
Résultat par action (en euros)						Earnings per share (in euros)
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,08	0,10	0,07	0,09	0,14	Profit after tax and employee profit sharing, but before depreciation, amortisation and provisions
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,08	0,09	0,07	0,08	0,14	Profit after tax, employee profit sharing, depreciation, amortisation and provisions
Dividende attribué à chaque action	0,06	0,15	0,15	0,17	*	Dividend per share
Personnel						Employees
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	2	2	1	1	Average headcount during the year
Montant de la masse salariale de l'exercice social (en milliers d'euros)	560	348	359	326	325	Payroll for the year (€000)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) (en milliers d'euros)	182	149	162	135	139	Social payments for the year (social security, charities, etc.) (€000)

* Un dividende de 0,2 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 14 juin 2018.

*Shareholders will be asked to approve a dividend of €0,2 per share at the Annual General Meeting on 14 June 2018.

TEXTE DES RÉOLUTIONS



RESOLUTIONS

165 |

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2018
RESOLUTIONS SUBMITTED FOR SHAREHOLDER APPROVAL
AT THE COMBINED ANNUAL AND EXTRAORDINARY
GENERAL MEETING OF 14 JUNE 2018

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 10 541 440,15 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net part du groupe de 30 761 milliers d'euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à :

→ bénéfice net de l'exercice	10 541 440,15 euros
→ report à nouveau et réserves distribuables	38 267 362,57 euros
	48 808 802,72 euros

soit 67 187 029,60 euros,

de la manière suivante :

→ distribution de dividendes	15 505 138,20 euros
→ au report à nouveau	33 378 664,52 euros
	48 808 802,72 euros

Le dividende d'un montant total de 15 505 138,20 euros à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,20 euro par action, étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil

d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par VIEL & Cie.

Le dividende sera détaché le 25 juin 2018 et mis en paiement le 27 juin 2018.

Le dividende proposé est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Par ailleurs, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes perçus sont soumis, sauf dispense sous conditions de revenus, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, un dividende a été distribué (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- en juin 2017, au titre du résultat de l'exercice 2016, d'un montant de 0,17 euro par action, soit un montant total de 13 115 862,13 € ;
- en juin 2016, au titre du résultat de l'exercice 2015, d'un montant de 0,15 euro par actions, soit un montant total de 12 089 878,35 € ;
- en juin 2015, au titre du résultat de l'exercice 2014, d'un montant de 0,15 euro par actions, soit un montant total de 11 570 511 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce, les personnes intéressées ne prenant pas part au vote, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont stipulées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'il n'y a pas de rémunération versée ni au Président du Conseil d'administration ni à la direction générale en dehors des jetons de présence au titre de l'exercice 2017.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Patrick Combes et aux membres du Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2018.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à procéder à l'achat des actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement Général de l'AMF et du Règlement (CE) N° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créances, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation en tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité ;
- tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée. L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

L'Assemblée générale fixe le prix maximum d'achat à 7,50 euros.

Le montant maximal théorique de l'opération est ainsi fixé à 22 193 033 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, en cas de division et regroupement de titres, les prix seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle des informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cette autorisation annule et remplace pour sa durée restant à courir l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2017 et est donnée au Conseil d'administration pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE**HUITIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire de ce jour, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, autorise le Conseil d'administration, (avec faculté de subdélégation de son Président) à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation visée à la septième résolution ci dessus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ladite réduction de capital, constater sa réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tout poste de réserves et primes ou autre postes tels que décidés par le Conseil, procéder aux modifications statutaires en résultant, effectuer toutes formalités déclaratives et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne fin de ces opérations.

La présente autorisation est donnée au Conseil d'administration pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire :

1. délègue au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise soit encore la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu des délégations précédentes, et sous forme d'attributions d'actions ou de valeurs mobilières gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions ou des valeurs mobilières existantes, soit en combinant les deux opérations ;

2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 5 millions d'euros ;

3. prend acte de ce que les montants visés aux résolutions suivantes ou de précédentes assemblées et à la présente résolution sont cumulatifs ;

4. décide que le Conseil d'administration aura toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

→ de décider de l'opportunité de la mise en œuvre de ladite délégation ;

→ d'arrêter, le cas échéant, toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

→ de décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

→ de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment les articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136, L.228-91 et suivants :

1°) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission par la Société, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur le marché international par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, y compris de bons de souscription et/ou d'acquisition émis de manière autonome, à titre gratuit ou onéreux, soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, par souscription en espèces ou par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions de la Société et/ou conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, à des actions de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et/ou, conformément à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ;

2°) décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne pourra être supérieur en tout état de cause à 20 % du capital social par an conformément aux dispositions du 3ème alinéa de l'article L. 225-136 du Code de commerce ;

3°) décide, en outre, que le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à vingt (20) millions d'euros ou à la contre valeur de ce montant ; dit que le montant nominal maximum des émissions de titres de créance décidées dans le cadre de la présente délégation sera limité au plafond global fixé par la seizième résolution ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

4°) décide, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre ;

5°) délègue au Conseil d'administration la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires dont la durée minimale est de 3 jours de bourse et de fixer ce délai, ses modalités et ses conditions d'exercice conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;

6°) décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;

7°) décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce. La limite prévue à l'alinéa 6 ci-dessus est alors augmentée dans les mêmes proportions ;

8°) constate que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit (y compris en cas d'émission d'actions afférentes à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qui seraient émises, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, par une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) ;

9°) prend acte du fait que, conformément à l'article L. 225-136 1° 1^{er} alinéa du Code de commerce :

→ le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;

→ le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;

10°) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre ou non en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

→ déterminer le cas échéant, les conditions de la ou des émissions ;

→ déterminer les dates et modalités de la ou des émissions ainsi que la nature, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non (et, le cas échéant leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), à durée déterminée ou non ;

→ arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre ;

→ déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;

→ fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur achat ou de leur échange en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution, de souscription et/ou d'acquisition d'actions attachées aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;

→ procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

→ fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de

tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, effectuer toutes formalités utiles et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
- dit que, en cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et d'une manière générale l'ensemble de leurs modalités.
- Le Conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation qui aura été faite de cette délégation dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce ;

11°) décide que la présente délégation, qui se substitue, pour sa partie non utilisée, à celle conférée par l'Assemblée générale du 14 juin 2016, est valable pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des Sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 dudit Code et les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II dudit Code, dans les conditions définies ci-après ;

2. décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder le plafond de 10 % du capital social à la date de la décision d'attribution par le Conseil d'administration ;

3. décide que l'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive (i) soit au terme d'une période d'acquisition minimale d'un (1) an, les bénéficiaires devant conserver les dites actions pendant une durée minimale de un (1) an à compter de l'attribution définitive des dites actions, (ii) soit au terme d'une période d'acquisition minimale de deux (2) ans, les bénéficiaires pouvant alors n'être astreints à aucune période de conservation, étant précisé que dans les hypothèses (i) et (ii) susvisées, l'attribution sera définitive, et aucune durée minimum de conservation ne sera alors requise, en cas de décès du bénéficiaire ou d'invalidité correspondant en France au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale :

4. prend acte que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions, renonciation des actionnaires à tout droit sur les actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation ;

5. confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :

- déterminer toutes les modalités d'attribution des actions, notamment (i) l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, (ii) la durée d'acquisition minimale et la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire, dans les conditions prévues ci-dessus, (iii) s'il le juge opportun, les conditions ou critères affectant l'attribution définitive des actions gratuites, notamment des conditions de présence et/ou

de performance, ainsi que éventuellement la durée des obligations de conservation des actions au nominatif, ainsi que (iv) les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquels les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;

→ prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;

→ procéder pendant la période d'acquisition, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves, de prime d'émission ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, de modification de la répartition des bénéfices par la création d'actions de préférence ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), étant précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;

→ déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre et/ou existantes et, le cas échéant, modifier son choix avant l'attribution définitive des actions, et en cas (i) d'émission d'actions nouvelles, augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, et imputer sur les réserves, bénéfices ou primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, les sommes nécessaires à la libération desdites actions ou (ii) de remise d'actions existantes, ces actions devront être acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce et/ou dans le cadre d'un programme de rachat d'actions mis en œuvre dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 du Code de commerce :

→ lorsque les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre, arrêter la date de jouissance des actions nouvelles émises dans le cadre de la présente autorisation ;

→ inscrire les actions attribuées gratuitement sur un compte au nom de leur titulaire, mentionnant le cas échéant l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité :

→ plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords ou conventions, notamment pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de l'attribution des actions, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes les formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises ; et,

6. fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la date de la présente Assemblée générale, la durée de validité de la présente autorisation et prend acte qu'elle prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à la date de l'Assemblée générale, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 14 juin 2016 aux termes de sa quatorzième résolution.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certains d'entre eux, de la société ou des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés, et dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués par la société ou à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de son capital, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation emporte au profit des bénéficiaires des options de souscription d'action, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être souscrites au fur et à mesure des levées d'options.

Le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra utiliser cette autorisation, en une ou plusieurs fois, est fixé à trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée.

Sont exclus du bénéfice des options les dirigeants sociaux et les membres du personnel de la société et des groupements d'intérêt économique qui lui sont liés détenant plus de 10 % du capital de la société.

Le délai d'exercice des options ne peut excéder dix ans à compter de la date d'attribution des options par le Conseil d'administration.

Le nombre cumulé d'actions pouvant être attribué au titre des options d'achat ou de souscription est fixé à 10 % du capital social.

Le montant maximum de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de ces plans d'options est fixé à 10 % du capital social.

La société est autorisée à racheter ses propres titres préalablement à l'ouverture des options d'achat, jusqu'à concurrence de 10 % du capital social.

Le prix d'achat ou de souscription des actions sera fixé par le Conseil d'administration suivant les modalités indiquées dans son rapport et en conformité avec les dispositions légales en vigueur le jour de l'attribution des options, étant précisé qu'aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon, selon les dispositions prévues par la loi.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration agissant dans les conditions ci-dessus à l'effet de consentir les options d'achat ou de souscription d'actions sus-indiquées, d'en fixer les conditions et les modalités en se conformant à la loi et aux statuts, d'augmenter le capital de la société d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires et de procéder à la modification corrélative des statuts.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons soumis au régime des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société, et fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques des bons.

Le nombre maximal de bons qui pourrait être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social de la société lors de l'émission des bons.

Le montant nominal maximal des actions qui peuvent être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de dix (10) millions d'euros. Ce montant maximal est cumulatif aux autres délégations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration par la présente Assemblée ou des précédentes. Ces plafonds ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation, notamment la modification des statuts conséquente.

La présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée. Elle ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique, en France et/ou à l'étranger, visant la société.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire :

1. délègue au Conseil d'administration la faculté d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 1 % du montant du capital social tel qu'il ressortira après réalisation de l'une des augmentations de capital visées ci-dessus. Cette augmentation du capital sera réservée aux salariés de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés conformément aux dispositions légales applicables ;
2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits bénéficiaires ;
3. décide que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
4. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment :
 - de déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés pourront souscrire aux actions émises en application de la présente délégation ; de fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
 - de déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
 - de décider du montant à émettre, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,

- et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- de constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
 - et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La présente délégation est valable à compter de ce jour et ce, jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et prive d'effet, en tant que de besoin, la délégation antérieure du 13 juin 2017 ayant le même objet.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 233-33 du Code de commerce, si les titres de la société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les autorisations et délégations qui lui ont été consenties aux termes des septième, huitième, neuvième, dixième, treizième et quinzième résolutions de la présente assemblée.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation, et notamment la modification des statuts conséquente.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des résolutions relatives aux augmentations de capital ci-dessus, décide :

- de fixer globalement à 75 millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, et,
- de fixer globalement à 20 millions d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions conformément à la loi.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, et en application de l'article L. 225-65 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration la possibilité de modifier les statuts en fonction des évolutions réglementaires et législatives sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée générale ordinaire.

En conséquence d'insérer le paragraphe ci-dessous à l'article 22 des statuts :

« Le Conseil d'administration est habilité à apporter aux statuts de la société toute modification nécessaire pour prendre en compte de nouvelles dispositions législatives et réglementaires imposant une mise en conformité, sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée générale extraordinaire ».

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

RESOLUTIONS

ORDINARY BUSINESS

FIRST RESOLUTION

Having noted the reports of the Board of Directors and the Auditors, the General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting conditions for an ordinary general meeting, approves the financial statements for the year ended 31 December 2017, as presented, showing a profit of 10,541,440.15 euros, as well as the transactions reflected in the accounts or summarised in these reports.

SECOND RESOLUTION

Having heard the reports of the Board of Directors and the Auditors, the General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting conditions for an ordinary general meeting, approves the consolidated accounts, as presented, prepared in accordance with Sections L.233-16 et seq. of the Commercial Code, showing a Group share of net profit of 330,761,000 euros.

THIRD RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting conditions for an ordinary general meeting, resolves to appropriate the distributable income comprising:

→ Net profit for the year	10,541,440.15 euros
→ Retained earnings brought forward	38,267,362.57 euros
	48,808,802.72 euros

i.e. a total of 67,187,029.60 euros,

as follows:

→ Dividends	15,505,138.20 euros
→ Retained earnings	33,378,664.52 euros
	48,808,802.72 euros

The dividend distribution for the financial year totals 15,505,138.20 euros (dividend x number of shares), and has been set at 0.20 euros per share. The Board of Directors has full power and authority to record in the "Retained earnings" account the fraction of the dividend corresponding to the treasury shares held by VIEL & Cie.

The shares will trade ex-dividend from 25 June 2018 and the dividend will be paid on 27 July 2018.

The proposed dividend is eligible for the allowance provided under Section 158-3-2° of the General Tax Code. Moreover, pursuant to Section 117 quater of the General Tax Code, the dividends received are subject to a mandatory withholding tax, except in the case of persons qualifying for exemption from such deductions; this deduction constitutes an advance payment for income tax.

The dividend history over the past three financial years (after allowing for the deduction for treasury shares) is as follows:

- in June 2017, 0.17 euros per share was paid for the 2016 financial year, for a total of 13,115,862.13 euros;
- in June 2016, 0.15 euros per share was paid for the 2015 financial year, for a total of 12,089,878.35 euros;
- in June 2015, 0.15 euros per share was paid for the 2014 financial year, for a total of 11,570,511 euros;

FOURTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an ordinary general meeting, having noted the Auditors' Report on the agreements governed by the provisions of Section L. 225-38 of the Commercial Code, approves the report's conclusions and the agreements stipulated therein. Interested parties abstained from voting.

FIFTH RESOLUTION

The General Meeting notes that no remuneration other than directors' or attendance fees was paid either to the Chairman of the Board of Directors or the Executive Board.

SIXTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an ordinary general meeting, pursuant to Section L. 225-82-2 of the Commercial Code, approves the fixed, variable and exceptional components of the total compensation and advantages of any kind to be awarded to Mr Patrick Combes for the 2018 financial year.

SEVENTH RESOLUTION

Having noted the Directors' Report, the General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for

an ordinary general meeting, authorises the Board of Directors to make purchases of the Company's own shares, pursuant to Sections L. 225-209 et seq. of the Commercial Code, the AMF General Regulation, and the European Commission Regulation (EC) No 2273/2003 of 22 December 2003.

Shares purchased in connection with or pursuant to the foregoing authority may be acquired for the purpose of:

- allotting shares in connection with a capital increase reserved for Group employees under employee share option schemes;
- delivering shares in payment or exchange or as hedging obligations for debt securities, in connection with external growth operations;
- cancelling all or part of these shares through a reduction in share capital with a view to optimising earnings per share, subject to the adoption of a specific resolution to this effect by the Extraordinary General Meeting of Shareholders;
- facilitating trading liquidity and price stability of the issuer's securities or avoiding price inconsistencies that are not justified by market trends, by means of a liquidity contract.
- any other purpose authorised or which may be authorised by law or the regulations in force.

This authority is conferred for a period of eighteen months (18) from the date of this General Meeting. The maximum number of shares that may be acquired shall not exceed 10% of the issued share capital.

The shares may be purchased, sold or exchanged at any time and by any means, including through the use of options and/or in the form of block sales, provided however that such transactions do not increase share price volatility, and excluding the purchase of call options, including during a takeover bid, within the limits of securities regulations. The maximum price that may be paid for any such shares shall not exceed 7.50 euros.

The maximum notional amount of the transaction therefore shall not exceed 22,193,033 euros, (calculation of the number of shares that the Company can purchase: number of shares making up the capital x 10% - treasury shares x maximum purchase price).

In the case of a capital increase by capitalising reserves and allotting free shares, or of a share split or share consolidation, prices shall be adjusted by a coefficient equal to the ratio of the number of shares making up the share capital before the operation to the number of shares making up the share capital after the operation.

The General Meeting confers full power and authority on the Board of Directors, with right of delegation, to place any order on the stock market, enter into any agreement, complete any formalities and in general do everything that may be necessary or expedient to carry this authority into effect.

In its report to the Annual General Meeting, the Board of Directors shall inform shareholders in respect of any such purchases, transfers, sales or cancellation of shares.

This authority supersedes and replaces, for the remainder of its effective term, the authority granted by the combined ordinary and extraordinary general meeting held on 13 June 2017, and is granted to the Board of Directors for a period expiring at the conclusion of the General Meeting convened to approve the financial statements for the 2018 financial year.

SPECIAL BUSINESS

EIGHTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having reviewed the Directors' Report and the Auditor's Special Report on the share buyback approved today by the Annual General Meeting, authorises the Board of Directors (with authority to sub-delegate to its chair) to reduce the share capital, in one or several stages, by an amount not exceeding 10% of the Company's share capital, by cancelling treasury shares held pursuant to the authority given under the seventh resolution.

The General Meeting confers full power and authority on the Board of Directors to carry out the said capital reduction, and to record such reduction, charge the difference between the book value of the cancelled shares and their nominal amount to any reserves or premium accounts or any such other accounts as the Board may decide, amend the Articles of Association accordingly, make any declarations and in general do everything that may be necessary or expedient to carry these operations into effect.

This authority is granted to the Board of Directors for a period expiring at the conclusion of the General Meeting convened to approve the accounts for the 2018 financial year.

NINTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, having reviewed the Directors' Report,

1. delegates to the Board of Directors its power to increase the share capital, in one or several stages, in the proportion and at such times as it deems fit, by capitalising reserves, retained earnings, share premiums or other allowable sums, or in combination with a capital increase in cash carried out under previous delegations, and in the form of allotments of free shares or securities or by increasing the nominal value of existing shares or securities, or a combination of the two operations;

2. resolves that any increases in capital which may be implemented under this delegation may not exceed 5 million euros;

3. notes that the amounts referred to in the following resolutions or the resolutions of previous general meetings and those in this resolution are cumulative;

4. resolves that the Board of Directors shall have full power and authority to implement this delegation, particularly in order to:

- decide on the expediency of implementing the said delegation;
- set, where necessary, all the terms and conditions of the authorised operations and in particular set the amount and the nature of the reserves and premiums to be capitalised, the number of new shares to be issued, the date, with or without retroactive effect, from when the new shares will carry dividend or interest rights, and where necessary, write off any amounts against share premium accounts, particularly the costs related to the issuance of securities;
- decide, where necessary, by way of departure from the provisions of Section L. 225-149 of the Commercial Code, that fractional entitlements shall not be tradable and that the corresponding shares shall be sold. The proceeds from such a sale shall be allocated to holders of the fractional entitlements no later than 30 days after the number of whole shares allotted has been registered in their account;
- take all necessary measures and enter into any agreements to implement the envisaged operation or operations and, more generally, do all such acts and complete all such formalities as may be necessary or expedient for the purpose of finalising the increase or increases of capital that may be carried into effect under this delegation, and amend the Articles of Association accordingly.

The delegation conferred on the Board of Directors is valid for a period expiring at the conclusion of the Ordinary General Meeting convened to approve the accounts for the financial year ending 31 December 2018.

TENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, and pursuant to the provisions of the Commercial Code, particularly Sections L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136, L. 228-91 et seq.:

1°) delegates its powers to the Board of Directors for the purpose of proceeding with the issuance by the Company, in one or several stages, in France or elsewhere and/or on the international market through an offering contemplated in Section L. 411-2 II of the French Monetary and Financial Code, shares and/or securities conferring present or future rights, including stand-alone warrants, warrants issued against payment or free of charge, in euros or in a foreign currency, or in any other

unit of account set by reference to a basket of currencies, by subscription in cash or by debt for equity set-off, by conversion, exchange, repayment, presentation of a coupon or any other manner, to shares in the Company and/or, in accordance with Section L. 228-93 of the Commercial Code, to shares of any company in which it directly or indirectly holds more than half of the capital, and/or, in accordance with Section L. 228-91 of the Commercial Code, securities that confer a right to allotment of debt securities;

2°) resolves that the aggregate nominal amount of any immediate and/or future capital increases that may be implemented by virtue of this delegation may not exceed ten (10) million euros or the equivalent, to which shall be added, where applicable, the nominal amount of additional shares to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to shares, provided however that the nominal amount of the capital increases implemented through an offering contemplated in II of Section L. 411-2 of the French Financial Code cannot under any circumstances be more than 20% of the share capital per year pursuant to the third paragraph of Section L. 225-136 of the Commercial Code;

3°) further resolves that the aggregate nominal amount of debt securities that may be issued under the above delegation, may not exceed twenty (20) million euros or the equivalent; states that the maximum nominal amount of debt securities issues decided in connection with this delegation shall be limited to the aggregate ceiling set in the sixteenth resolution or, if applicable, the amount of an aggregate ceiling that may be set by a similar kind of resolution that may supersede the sixteenth resolution during the validity of this delegation;

4°) resolves, pursuant to Section L. 225-136 of the Commercial Code, to disapply the pre-emption rights of shareholders to subscribe the securities to be issued;

5°) delegates to the Board of Directors the right to provide, in favour of shareholders, if appropriate, a priority subscription period of no less than 3 trading days in which to exercise pre-emption rights and/or priority rights to subscribe for additional securities, and to fix the timing of such a period, and the exercise terms and conditions in accordance with Section L. 225-135 of the Commercial Code;

6°) resolves that if the issue of shares or securities as defined above is not taken up in full, the Board of Directors may, if necessary, limit the issue to the amount of the subscriptions, provided however that such an amount is equivalent to at least three-quarters of the said issue,

7°) resolves that the number of shares to be issued may be increased within 30 days of the close of the subscription period, by up to 15% of the initial issue and at the same price as the initial

issue, if the Board establishes excess demand, under the terms of Section L. 225-135-1 of the Commercial Code. The limit provided in paragraph 6 above shall then be increased proportionally;

8°) records that, pursuant to Section L 225-132 of the Commercial Code, this delegation shall entail ipso jure the waiver by existing shareholders, in favour of holders of securities conferring a right to Company shares, likely to be issued, of the pre-emption right to which they would otherwise be entitled by virtue of such securities (including in the case of share issues involving securities conferring a right to acquire equity in the Company, which may be issued by a company in which the Company directly or indirectly holds more than half of the capital, pursuant to Section L 228-93 of the Commercial Code);

9°) formally notes that, in accordance with Section L. 225-136 1°(1) of the Commercial Code:

- the issue price of directly issued shares shall be at least equal to the minimum provided by the applicable regulations on the issue date, after correction of this average, if appropriate, in the event of a difference between the dates from which they will carry dividend or interest rights;
- the issue price of securities shall be such that the amount immediately received by the Company, increased, if applicable, by the amount that it may receive subsequently, is, for each share issued as a result of the issuance of these securities, at least equal to the minimum subscription price defined in the preceding paragraph;

10°) resolves that the Board of Directors shall have full power and authority, with right of delegation under the conditions prescribed by law, to implement this delegation, particularly for the purposes of:

- determining, where appropriate, the conditions of the issue or issues;
- determining the dates and procedures for the issue or issues as well as the nature, form and characteristics of the securities to be created, and determining whether or not such securities shall take the form of subordinated shares (and the priority in which they will rank, if any, pursuant to Section L. 228-97 of the Commercial Code), and whether they should be for a fixed term or otherwise;
- setting the issue prices, terms and conditions and fixing the amounts to be issued;
- determining the method of payment for issued or future shares and/or securities;
- determining the date, which may be retroactive, from which future securities will carry dividend or interest rights and the conditions of their purchase or exchange on the stock market, suspend, where appropriate, the exercise of rights conferred by the securities, rights of subscription and/or rights to acquire shares, attached to the issued securities for a period not exceeding three months;

- making any charges against share premiums, particularly expenses incurred for issuing the securities;
- setting and proceeding with any adjustments required to take into account the effect of the transactions on the Company's share capital, in particular in the event of a change in the nominal value of shares, or in the event of a capital increase by capitalisation of reserves, or the allotment of free shares, share splits or share consolidations, or the distribution of reserves or any other assets, or the redemption of capital, or any other transactions affecting shareholders' equity or the share capital (including by way of a public offering and/or in the event of a change in control), and setting the terms and conditions, where necessary, on which the rights of holders of securities conferring a right to acquire equity will be safeguarded;
- setting the terms and conditions on which the Company may, if applicable, purchase or exchange on the stock market, at any time or during limited periods, securities issued or to be issued immediately or in the future, whether for cancellation or otherwise, to the extent permitted by law;
- generally taking any necessary measures and entering into any agreements to ensure the successful completion of contemplated issues, completing all formalities required and recording the capital increase or increases resulting from any issuance that may be carried into effect under this delegation and amending the Articles of Association accordingly;
- stating that, if debt securities are issued, the Board of Directors shall have full power and authority, with right of delegation to any person entitled by law, in particular, to determine whether or not such securities shall take the form of subordinated shares (and the priority in which they will rank, if any, pursuant to Section L. 228-97 of the Commercial Code), and to set their interest rate, maturity date, redemption price - which may be fixed or variable and may or may not include a premium - repayment terms depending on market conditions, and the terms and conditions under which such securities shall confer the right to shares of the Company, and in general all of their terms and procedures.
- The Board of Directors shall inform the shareholders of the use made of the above authority in accordance with Section L. 225-100(7) of the Commercial Code;

11°) resolves that this delegation, which replaces for its unused part that conferred by the General Meeting of 14 June 2016, shall be valid for a period of eighteen (18) months from the date of this General Meeting.

ELEVENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for extraordinary general meetings, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, pursuant to the provisions of Sections L. 225-197-1 et seq. of the Commercial Code:

1. authorises the Board of Directors, with authority to sub-delegate to the extent provided by law, to allot, in one or several stages, free shares from existing shares or shares to be issued (other than preference shares), for the benefit of such beneficiaries or classes of beneficiaries as it shall determine from among the salaried staff of the Company or its affiliated companies or groups as provided in Section L. 225-197-2 of the said Code and officers of the Company or its affiliated companies or groups as provided in Section L. 225-197-2 who fulfil the conditions stipulated in Section L. 225-197-1, II of the said Code, on the terms defined below;

2. resolves that the total number of free shares allotted under this authority cannot exceed a limit of 10% of the share capital on the date the decision to allot the shares is taken by the Board of Directors;

3. resolves that the allotment of said shares to their beneficiaries shall become final either (i) after a vesting period of at least one (1) year with the proviso that the beneficiaries must retain such shares for a lock-up period of at least one (1) year from the date on which the award becomes final, or (ii) at the end of a minimum vesting period of two (2) years, in which case the beneficiaries cannot then be subject to any lock-up period; notwithstanding the foregoing, in both (i) and (ii) above, the allotment shall become final and no minimum lock up period shall be required in the event of the death of the beneficiary or disability corresponding in France to classification in the second or third categories provided in Section L. 341-4 of the Social Security Code;

4. notes that this authority entails the waiver by shareholders of all rights over the shares allotted free of charge on the basis of this authority, in favour of beneficiaries of the share allotments;

5. confers full power and authority on the Board of Directors, with authority to sub-delegate to the extent provided by law, to implement this authority, particularly for the purposes of:

- establishing all procedures for allotting shares, particularly (i) the identity of the beneficiaries, or the class or classes of beneficiaries, the allotments of shares among the employees and officers of the Company or aforementioned companies or groups, and the number of shares allotted to each one of them, (ii) the minimum vesting period and lock-up period required for each beneficiary, under the terms provided above, (iii) should it be deemed appropriate, the conditions or criteria affecting the final allotment of free shares, particularly the conditions regarding presence and/or performance, as well as the duration of the lock-up period, if any, for registered shares, and (iv) the dates on which the allotments become final and the dates from which the shares may be disposed of freely, having due regard to legal restrictions;
- providing for the temporary suspension of rights to allocations;

→ adjusting, as necessary, during the vesting period, the number of free shares allotted in order to safeguard the rights of beneficiaries, in line with any transactions affecting the Company's share capital, particularly in the event of a change in the nominal value of the shares, an increase in capital through the capitalisation of reserves, the allotment of free shares, the issuance of new equity securities with pre-emption rights for shareholders, the splitting or consolidation of securities, the distribution of reserves, share premium or any other assets, the repayment of capital, a change in the distribution of profits through the creation of preference shares or any other operation affecting shareholders' equity or the share capital (including by way of a public offering and/or in the event of a change in control); shares allotted in pursuance of these adjustments shall be deemed to have been allotted on the same day as the shares originally allotted;

→ determining whether the allotted free shares shall be new and/or already existing shares and, if necessary, changing its choice before the final allotment of shares, and in the event of (i) the issuance of new shares, increasing the share capital by capitalising reserves, profits, premiums or other sums that may be capitalised, and charging to reserves, profits or premiums or other sums that may be capitalised, the sums required to pay up such shares or (ii) the allotment of existing shares, such shares must be acquired by the Company under the provisions of Section L. 225-208 of the Commercial Code and/or as part of a share buy-back programme implemented pursuant to Section L. 225-209 of the Commercial Code;

→ when the shares allotted free of charge are new issues, setting the date from which such shares issued under this authority shall carry dividends or interest rights;

→ registering the allotted free shares in an account in the name of their holders, mentioning the lock-up period where applicable and the duration of the lock-up, and dispensing with the lock-up of shares in any circumstances in which the relevant regulations would allow the lock-up to be waived;

→ in general doing all such things that may be necessary or expedient and particularly entering into any agreements or contracts in order to carry into effect the operations contemplated herein, doing all such acts and completing all such formalities for the purpose of recording the capital increase or increases resulting from the allotment of shares, amending the articles of association accordingly, and proceeding with any formalities necessary for listing the issued shares; and

6. grants this authority for a period of twenty-six (26) months from the date of this General Meeting and records that it shall supersede, as of that date, the residual portion of the authority granted by the General Meeting of 14 June 2016 under its fourteenth resolution.

TWELFTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, having reviewed the Directors' Report and the Auditors' Special Report, delegates to the Board of Directors the necessary powers to grant, in one or several stages, to all or certain officers and employees of the Company or associated companies and economic interest groups, on the conditions provided in Section L. 225-180 of the Commercial Code, options conferring the right to purchase existing shares obtained through buy-backs carried out by the Company or to subscribe new shares to be issued by way of a capital increase, in accordance with the provisions of Sections L. 225-177 et seq. of the Commercial Code.

This delegation entails the express waiver by shareholders of their pre-emption right to subscribe for shares issued on the exercise of these options, in favour of holders of share options.

The period during which the Board of Directors may exercise this authority, in one or several stages, is set at thirty-eight (38) months from the date of this General Meeting.

Officers and staff of the Company and associated economic interest groups holding over 10% of the Company's capital, are excluded from option allotments.

The exercise period for options may not exceed 10 years from the date the options are allotted by the Board of Directors.

The aggregate number of shares that may be allotted in relation to share options or share subscription rights is set at 10% of the share capital.

The maximum capital increase that may be implemented in connection with these share option schemes is set at 10% of the share capital.

The Company is authorised to purchase its own shares prior to the grant of the share options, up to an amount of 10% of the share capital.

The purchase or subscription price of shares shall be established by the Board of Directors as set out in its report and in accordance with the laws and regulations in force on the day the options are allotted, provided however that no option may be granted less than twenty trading sessions after the detachment of a coupon from the shares, as provided by law.

The Board of Directors is given full power and authority to act under the above conditions, for the purpose of granting the aforementioned share options, setting the terms and conditions thereof in accordance with the law and the Articles of Association, increasing the Company's capital, accomplishing all the necessary formalities and amending the Articles of Association accordingly.

THIRTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, delegates its powers to the Board of Directors to issue, in one or several stages, warrants governed by the provisions of Sections L. 233-32 and L. 233-33 of the Commercial Code, giving the right to subscribe one or more of the Company's shares on preferential terms, and to their award free of charge to all shareholders of the Company, and to establish the characteristics of the warrants and the conditions under which they may be exercised.

The maximum number of warrants that may be issued may not exceed the number of shares making up the share capital at the time the warrants are issued.

The maximum nominal amount of shares that may be issued in this way may not exceed ten (10) million euros. This maximum amount is cumulative with other delegations granted to the Board of Directors by this or previous General Meetings. These ceilings do not take account of adjustments that may be made pursuant to applicable laws or regulations and, as the case may be, to contract terms providing for other adjustments to protect the rights of holders of securities conferring right to acquire equity in the Company.

The Board of Directors is given full power and authority, with the right to sub-delegate, to implement this delegation to the extent provided by law and, in particular, to amend the Articles of Association accordingly.

This delegation is conferred for a period of eighteen (18) months from the date of this General Meeting. It may only be exercised in the event of a takeover bid for the Company, in France and/or elsewhere.

FOURTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, and pursuant to the provisions of Section L. 225-138-1 of the Commercial Code and Sections L. 3332-1 et seq. of the Labour Code:

- delegates to the Board of Directors the power to increase the share capital, in one or several stages, by an amount not exceeding 1% of the amount of share capital following implementation of one of the capital increases referred to above. This capital increase shall be reserved for employees of the Company and its affiliated companies or groups, in accordance with the applicable laws and regulations;

2. resolves to disapply the shareholders' pre-emption rights in favour of such beneficiaries;

3. resolves that the Board of Directors may provide for the allotment of free shares or other securities conferring a right to acquire equity in the Company, on the understanding that the total advantage resulting from such allotment and, as the case may be, from the Company's matching payments and the discount on the subscription price, may not exceed the legal or regulatory limits;

4. confers full power and authority on the Board of Directors, with the right to sub-delegate, to implement this authority, particularly for the purposes of:

- determining the companies or groups whose employees may subscribe for shares issued in connection with and pursuant to this delegation; fixing the seniority conditions applicable to beneficiaries of new shares and, to the extent permitted by law, the period within which subscribers must pay up such shares;
- determining whether subscriptions must be made through an investment fund or directly;
- determining the number of shares to issue, the subscription price, the subscription period, the date from which the new shares will carry rights and, generally, all the terms and conditions of each issue;
- recording the implementation of each capital increase up to the amount of the shares that will actually be subscribed, accomplishing the relevant formalities, and amending the Articles of Association accordingly;
- and in general taking all and any measures to implement the capital increases, to the extent provided by the laws and regulations.

The delegation hereby conferred is valid from today and shall continue in effect until the General Meeting convened to approve the accounts for the financial year ending 31 December 2018, and shall render ineffective, where necessary, the previous delegation of 13 June 2017 granted for the same purpose.

FIFTEENTH RESOLUTION

Having noted the Directors' Report, the General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, authorises the Board of Directors, in accordance with Section L. 233-33 of the Commercial Code, in the event that the Company's securities should be the target of a takeover bid, to implement the authorisations and delegations granted under the seventh, eighth, ninth, tenth, twelfth and fifteenth resolutions of this General Meeting.

The General Meeting resolves to give full power and authority to the Board, with right of delegation, to implement this authority to the extent provided by law and, in particular, to amend the Articles of Association accordingly.

This authority is conferred for a period of eighteen (18) months from the date of this General Meeting.

SIXTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report, and as a result of the adoption of the foregoing resolutions on increases in capital, resolves:

- to set globally at 75 million euros, or the equivalent amount if issued in a foreign currency or in units of account determined by reference to a basket of currencies, the maximum nominal amount of debt securities that may be issued under the authority conferred by the above resolutions, and,
- to set globally at 20 million euros the maximum nominal amount of immediate and/or future increases in share capital that may be carried out under an authority conferred by the above resolutions, to which shall be added, as the case may be, the nominal amount of additional shares to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to shares, as required by law.

SEVENTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, pursuant to Section L. 225-65 of the Commercial code, delegates to the Board of Directors the ability to amend the Articles of Association in line with regulatory and legislative changes, subject to ratification by the next ordinary general meeting.

Accordingly, to insert the following paragraph under Article 22 of the Articles of Association:

"The Board of Directors shall be empowered to make any necessary amendments to the Company's Articles of Association to take account of new legislative and regulatory provisions imposing compliance, subject to ratification by the next extraordinary general meeting."

EIGHTEENTH RESOLUTION

The General Meeting confers full power and authority on the bearer of an original, a copy or an extract of these minutes for the purpose of accomplishing any formalities in respect of filing, notices or other matters within its scope.

Photos : Fotolia - Impression : DRIDE - Conception : www.justinecreation.fr

VIEL & Cie 
GROUPE
VIEL

9 place Vendôme, 75001 Paris - France
Tél. : + 33 1 56 43 70 20 - Fax : + 33 1 56 43 70 98 - www.viel.com



9 place Vendôme, 75001 Paris - France
Tél. : + 33 1 56 43 70 20 - Fax : + 33 1 56 43 70 98 - www.viel.com